

1

( N° 55. )

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

(SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1835.)

---

# Compte Définitif,

RENDU

## DES RECETTES ET DÉPENSES

DU

ROYAUME DE BELGIQUE,

Exercice 1832.



BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 10.

1835.

2

---

---

## NOTE EXPLICATIVE

SUR LE

### COMPTE DÉFINITIF DE L'EXERCICE 1832,

RENDU

PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

---

Le compte définitif de l'Administration des finances de l'exercice 1832, rendu par le Ministre des finances, expose toutes les opérations relatives à cet exercice; il comprend toutes les recettes et toutes les dépenses effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1832 jusqu'au 31 décembre 1834.

Le compte d'un exercice est divisé en un *premier compte provisoire*, en un *deuxième compte provisoire* et en un *compte définitif*, de manière qu'après l'expiration de la troisième année, on connaisse toutes les recettes faites et toutes les dépenses enregistrées sur les crédits alloués par les Chambres, telles qu'elles ont été liquidées à la Cour des Comptes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au dernier décembre de chacune des trois années.

En conséquence, le compte rendu de l'exercice 1832 comprend toutes les recettes faites et toutes les dépenses effectuées pendant les années 1832, 1833 et 1834.

Ce compte d'un exercice s'établit à l'Administration du Trésor public :

#### POUR LA RECETTE.

1<sup>o</sup> Par des états de mois formés par les soins des directeurs des différentes branches d'administration des revenus publics dans les provinces, au moyen desquels elle contrôle les recettes et les dépenses, vérifie les pièces justificatives, et, après en avoir reconnu l'exactitude, les constate sur un livre journal et sur un grand-livre qui servent de base au compte qu'elle rend chaque année.

2<sup>o</sup> Par des récépissés des versements faits directement au Trésor, lesquels sont transmis par les comptables et consignés dans les écritures du Trésor, comme recettes accidentelles, ou à des comptes spéciaux.

#### POUR LA DÉPENSE.

Au moyens d'actes de décharge délivrés par la Cour des Comptes pour l'admission des pièces de dépense payées par les divers Départemens d'administration générale, et en rapport avec les divers chapitres et articles du Budget général des dépenses voté par les Chambres.

Le compte expose en tableaux généraux le montant total des revenus, par nature des produits, et le montant total des dépenses, par Départemens d'administration générale, appuyés d'états de développemens par spécialité de recette et de dépense.

Le premier tableau présente :

1° Le montant des recouvrements faits sur l'exercice 1832.		
Pendant l'année 1832 . . . . .	fr.	124,469,285 49
— 1833 . . . . .		27,978,400 »
— 1834 . . . . .		45 »
		<hr/> 152,447,736 49
2° Le produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1822) versé en certificats de rentes remboursables ( <i>domein los-renten</i> ) ci . . . . .		fr. 5,211,779 13
Total de la recette . . . . .		<hr/> fr. 157,659,515 62 <hr/>

Le second tableau présente :

1° La dépense faite par les Ministres, sur les crédits accordés par les Chambres, et régularisée à la Cour des Comptes, savoir :		
Pendant l'année 1832 . . . . .	fr.	106,280,093 89
— 1833 . . . . .		10,249,911 01
— 1834 . . . . .		41,379,016 82
		<hr/> 157,909,021 72
2° Le montant des obligations du syndicat d'amortissement, reçu en acquit du prix des ventes de domaines . . . . .		fr. 5,151,679 33
Total de la dépense . . . . .		163,060,701 05
Les recettes sont de . . . . .		157,659,515 62
Le solde passif au 31 décembre 1834 est en conséquence de . . . . .		5,401,185 43
Auquel il faut ajouter les ordonnances, visées et régularisées par la Cour des Comptes, restées en circulation au moment de la clôture du compte. . . . .		591,897 23
En sorte que le solde réel est de . . . . .		<hr/> 5,993,082 66 <hr/>

Les états dont se trouvent appuyés ces tableaux généraux ont pour objet de développer, par province, et avec tous les détails qu'ils comportent, la nature des divers produits ainsi que les dépenses faites d'après les spécialités des Budgets.

Le premier de ces états indique les recettes effectuées sur les revenus ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1832 (état n° 1).

Cet état est appuyé de quatorze tableaux de développement, savoir :

- a. État général des recettes effectuées sur les contributions directes, personnel et patentes.
- b. Id. du montant des rôles des contributions directes.
- c. Id. des recettes sur les douanes.
- d. Id. des recettes sur accises.
- e. Id. des recettes sur enregistrement et droits de succession.
- f. Id. des revenus des domaines.
- g. Id. des recettes de l'industrie nationale.
- h. Id. des recettes sur les barrières.
- i. Id. du produit des postes.
- k. Id. des recettes sur droits de garantie des matières d'or et d'argent.
- l. Id. des recettes diverses de l'État (contributions directes, etc.).
- m. Id. des recettes diverses de l'État (administration de l'enregistrement).
- n. Id. des recettes diverses de l'État (administration des domaines).
- o. Id. des recettes diverses de l'État (administration du Trésor public).

Le deuxième état présente le produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1822). (État n° 2.)

Les états n° 3 à 11, présentent les paiemens faits pour le service de la dette publique, les dotations et tous les Départemens d'administration générale, visés et régularisés à la Cour des Comptes, et dont elle a délivré décharge à l'administration du Trésor public.

L'état n° 12 présente le solde passif au 31 décembre 1834; il s'élève comme on a vu plus haut à fr. 5,993,082 66 c.

### OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dans le compte rendu des opérations de l'année 1833, il a été donné connaissance des recouvrements opérés sur les emprunts de 12 et 10 millions créés en vertu des lois du 8 avril et 10 octobre 1831, des obligations émises, des rachats effectués par le Trésor, et du remboursement et admission dans les caisses publiques de ces obligations, jusqu'au 31 décembre 1833; il nous reste maintenant à renseigner les opérations relatives à ces emprunts au 31 décembre 1834.

#### *Emprunt de douze millions de florins. (Loi du 8 avril 1831.)*

Le montant des recouvrements faits sur l'emprunt de douze millions de florins, créé par la loi du 8 avril 1831, est de . . . . . fr. 24,613,415 62

#### Savoir :

En 1831 il a été recouvré . . . . .	fr.	24,474,919 83
En 1832 . . . . .		630,046 97
	Fr.	25,104,966 80
Dont il faut retrancher les non-valeurs, s'élevant à . . . . .		491,551 18
Somme égale. . . . .	fr.	<u>24,613,415 62</u>

En échange des récépissés délivrés aux contribuables, par les receveurs des impôts directs, lors de la perception de cet emprunt, il a été créé, en vertu de la susdite loi, par le Trésor public, et visé par la Cour des Comptes, 413,840 obligations de diverses valeurs, et s'élevant ensemble à 11,799,900 florins, ou fr. 24,073,333 33 c. (Voir l'état n° 13.)

De ce nombre d'obligations il a été émis pour une somme de 11,471,985 florins, ou fr. 24,279,333 33 c., et le surplus des obligations pour une somme de 327,915 florins, ou 694,000 francs, ont été annulées ou anéanties.

Les obligations émises sont des valeurs suivantes :

De 500 florins, . . . . .	1,999 obligations, ou fl.	999,500 »
De 100 — . . . . .	39,999 — —	3,999,900 »
De 50 — . . . . .	50,785 — —	2,539,250 »
De 25 — . . . . .	68,907 — —	1,722,675 »
De 10 — . . . . .	221,066 — —	2,210,660 »
	Fl. 11,471,985 »	ou fr. 24,279,333 33
	A REPORTER. . . . .	fr. 24,279,333 33

REPORT. . . . fr. 24,279,333 33

Pendant les années 1831 et 1832 il a été racheté par le Trésor, pour l'emploi des fonds provenant des cautionnemens, des obligations pour une valeur de fl. 2,035,238 04 cents, ou fr. 4,307,382 11 c<sup>s</sup>, représentant un capital nominal de 2,215,575 florins, ou fr. 4,689,047 62 c<sup>s</sup>. (*Voir l'état n° 14.*)

Ci . . . . . fr. 4,689,047 62

Et pendant les années 1833 et 1834 il a été remboursé. . . 19,567,925 93

---

24,256,973 55

---

De manière qu'il est resté en circulation à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1835, des obligations pour . . . . . fr. 22,359 78

---

---

Le bénéfice résultant du rachat précité s'élève à florins 326,056 58 ou francs 690,066 84, et se trouve porté en recette. (*Voir l'état n° 1, litt. O.*)

L'art. 9 de la loi du 8 avril 1831 a stipulé que les obligations de l'emprunt de douze millions porteront un intérêt de 5 p. 7<sup>o</sup> à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1831; le montant de ces intérêts sur la totalité des émissions s'élevant à 24,279,333 33, est de francs 1,820,950,

## SAVOIR :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1831 au 1<sup>er</sup> juillet 1832, à 5 p. 7<sup>o</sup>. . . . . fr. 1,213,966 66Du 1<sup>er</sup> juillet 1832 au 1<sup>er</sup> janvier 1833, époque fixée pour le remboursement. . . . . 606,983 34

---

1,820,950 »

Le trésor a payé des intérêts pour . . . . . fr. 1,818,327 01

En sorte que les intérêts restant à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1835, s'élèvent à fr. 2,622 99

---

---

Les recouvremens opérés sur l'emprunt de douze millions ont été, d'après ce qui a été dit ci-dessus, de fr. 24,613,415 62 c<sup>s</sup>; il a été créé et mis en circulation des obligations pour une valeur de fr. 24,279,333 33 c<sup>s</sup>, et il est resté à échanger des récépissés pour une valeur de . . . . . fr. 334,082 29

Les récépissés admis en paiement des impôts directs et rentrés au Trésor s'élèvent à . . . . . , . . . . . 221,580 75

En sorte qu'il est resté en circulation, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1835, des récépissés pour une somme de . . . . . fr. 112,501 54

En ajoutant à ce montant les obligations non rentrées au Trésor à la même époque, de . . . . . fr. 22,359 78

Il resterait à admettre pour compléter le remboursement total dudit emprunt. . . . . fr. 134,861 32

---

---

*Emprunt de 10 millions de florins. (Loi du 21 octobre 1831.)*

Le produit de l'emprunt de dix millions de florins, autorisé par la loi du 21 octobre 1831, n° 260, s'est élevé à la somme de . . . . . fr. 21,591,938 98

## SAVOIR :

En 1831 il a été recouvré . . . . .	fr. 18,358,302 77
En 1832 . . . . .	3,626,942 54
	<hr/>
	21,985,245 31
Dont il y a à retrancher les non-valeurs s'élevant à . . .	393,306 33
	<hr/>
Somme égale. . . . .	fr. 21,591,938 98
	<hr/> <hr/>

En échange des récépissés délivrés, en acquit de cet emprunt, aux contribuables, par les receveurs des impôts directs, il a été créé, en vertu de la susdite loi, 300,856 bons ou obligations de diverses valeurs, et s'élevant à la somme de 9,992,800 florins, ou fr. 21,148,783 07.

De ce nombre il a été mis en circulation pour une somme de 8,314,575 florins, ou fr. 17,596,984 13, et le surplus de 1,678,225 florins, ou fr. 3,551,798 94 c<sup>s</sup> a été anéanti ou annulé par la Cour des Comptes. (*Voir* l'état n<sup>o</sup> 15.)

Les bons ou obligations émis sont des valeurs suivantes :

De 500 florins, . . . . .	893 bons, ou fl.	446,500 »
De 100 — . . . . .	36,517 — —	3,651,700 »
De 50 — . . . . .	36,356 — —	1,817,800 »
De 25 — . . . . .	45,025 — —	1,125,625 »
De 10 — . . . . .	127,295 — —	1,272,950 »
		<hr/>
	Fl. 8,314,575 »	ou fr. 17,596,984 13

En vertu de l'art. 16 de la loi précitée il a été admis des bons en paiement des divers impôts,

## SAVOIR :

Par les receveurs des contributions directes, douanes et ac-	
cises. . . . .	fr. 8,018,112 89
Par les receveurs de l'enregistrement et des domaines. . . .	2,939,816 65
Par les directeurs des postes . . . . .	»
	<hr/>
	10,957,929 54
Et le Trésor en a racheté ( <i>voir</i> l'état n <sup>o</sup> 16) pour . . . . .	fr. 6,619,693 12
	<hr/>
TOTAL. . . . .	fr. 17,577,622 66
	<hr/> <hr/>

En conséquence, il est resté en circulation à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1835, des bons pour une somme de . . . . . fr. 19,361 47

Le bénéfice résultant du rachat fait par le Trésor s'élevant à fl. 82,512 43 cents, ou fr. 174,629 51 c<sup>s</sup>, a été porté en recette. (*Voir* l'état n<sup>o</sup> 1, litt. O.)

On vient de voir que sur le montant de la recette de fr. 21,591,938 98 c<sup>s</sup>, effectuée sur l'emprunt de dix millions de florins, il n'a été mis en circulation des bons ou obligations que pour une valeur de fr. 17,596,984 13 c<sup>s</sup>; il est donc resté à échanger des récépissés pour une somme de . . . . . fr. 3,994,954 85

Les récépissés admis dans les écritures du Trésor s'élèvent à . . . . . 3,886,219 88

Il reste en circulation à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1835 des récépissés pour une valeur de . . . . . fr. 108,734 97

En ajoutant à ce montant les bons ou obligations non rentrés au Trésor de . . . . . 19,361 47

Il reste à admettre en paiement des divers impôts au 1<sup>er</sup> janvier 1835. fr. 128,096 44

*Emprunt de 100,800,000 francs. (Loi du 16 décembre 1831.)*

Les dépenses qui résultent de cet emprunt sont celles qui assurent l'exécution du contrat, et se divisent en trois catégories : la première comprend les dividendes à payer chaque semestre ; la deuxième la formation d'un fonds d'amortissement pour le rachat d'obligations ; et la troisième les frais relatifs tant au paiement des intérêts qu'à l'amortissement des obligations.

Les sommes portées de ce chef dans le présent compte s'élèvent ensemble à fr. 4,687,123 20 c<sup>s</sup>, dont voici le détail.

Intérêts du semestre échu le 1 <sup>er</sup> mai 1832, sur la partie de cet emprunt négociée en 1831 . . . . .	fr.	1,251,936	»
Intérêts du semestre échu le 1 <sup>er</sup> novembre de la même année, sur la totalité de l'emprunt . . . . .		2,495,417	40
Amortissement partiel pour les deux semestres échus le 1 <sup>er</sup> mai et le 1 <sup>er</sup> novembre 1832 . . . . .		788,646	60
Frais relatifs à la commission pour le paiement des intérêts précités. . . . .		37,473	53
Frais relatifs à l'amortissement 1 % sur le capital amorti. . . . .		10,085	19
Idem à la perte de change sur le montant des coupons des deux semestres 1832, payés à Londres. . . . .		91,538	79
Idem aux envois de fonds à Paris, etc. . . . .		12,025	69
			<hr/>
			151,123 20
			<hr/>
TOTAL. . . . .	fr.	4,687,123	20
			<hr/> <hr/>

On fera remarquer qu'au moyen de la somme de fr. 788,646 60 c<sup>s</sup>, formant le fonds d'amortissement, augmenté du montant des intérêts appartenant aux obligations amorties, on a pu racheter des obligations pour un capital nominal de fr. 1,008,517 96 c<sup>s</sup>.



**COMPTE DÉFINITIF,**  
RENDU  
**Des Recettes et Dépenses**  
DU ROYAUME DE BELGIQUE.  
EXERCICE 1832.



COMPTE DÉFINITIF, rendu des Recettes

# Recet

ÉTAT N° 1, LITT. A à O.

Contributions directes . . . . .	
Douanes, . . . . .	
Accises . . . . .	
Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques et droits de succession . . . . .	
Produits des postes . . . . .	
Droits de garantie sur les ouvrages en or et en argent . . . . .	
Revenus des domaines . . . . .	
Recettes sur le fonds de l'industrie . . . . .	
— sur les barrières . . . . .	
— diverses pour l'administration des contributions directes, etc., etc. . . . .	
— — — de l'enregistrement . . . . .	
— — — des domaines. . . . .	
— — — de la trésorerie générale . . . . .	
Produits de la houillère domaniale de Kerckraede. . . . .	
Fonds provenant de l'emprunt de fl. 48 millions . . . . .	

ÉTAT N° 2 . . . . .

Produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1822) . . . . .	
---	--

## et Dépenses du Royaume. Exercice 1832.

tes.

RECETTES		
EN 1832.	EN 1833.	EN 1834.
24,266,620 42	1,278,363 04	»
6,587,508 24	715 84	»
19,469,210 82	26,553 20	»
17,078,671 97	»	»
1,984,045 21	»	»
1,880 23	109,306 59	»
796,345 74	»	»
484,406 22	»	»
1,624,890 56	»	»
90,346 21	2,275 10	»
618,052 95	»	»
430,541 70	»	»
2,306,141 98	493,327 14	45 »
206,024 57	»	»
48,524,598 67	26,067,868 09	»
124,469,285 49	27,978,406 »	45 »

.....

À REPORTER. . . fr.

TOTAUX	
DE LA RECETTE.	DE LA DÉPENSE.
25,544,983 46	»
6,586,224 08	»
19,495,764 02	»
17,078,671 97	»
1,984,045 21	»
111,186 82	»
796,345 74	»
484,406 22	»
1,624,890 56	»
92,621 31	»
618,052 95	»
430,541 70	»
2,799,514 12	»
206,024 57	»
74,592,463 76	»
5,211,779 13	»
157,659,515 62	»

# Dépen

	Dette publique . . . . .	
	{ Liste civile . . . . .	
	{ Sénat . . . . .	
	{ Chambre des Représentans . . . . .	
	{ Cour des Comptes . . . . .	
ÉTATS N <sup>os</sup> 3 à 10 . . . . .	Département de la Justice. . . . .	
	— des Affaires Étrangères. . . . .	
	— de la Marine. . . . .	
	— de l'Intérieur. . . . .	
	— de la Guerre . . . . .	
	— des Finances . . . . .	
	Certificats de rentes remboursables ( <i>domein los-renten</i> ), constatés en recette.	
ÉTAT N <sup>o</sup> 12 . . . . .	Solde passif au 31 décembre 1834 . . . . .	

## et Dépenses du Royaume. Exercice 1832.

**SES.**

REPORT. . . fr.

DÉPENSES		
EN 1832.	EN 1833.	EN 1834.
19,330,790 68	1,994,646 09	35,183,882 11
2,522,045 78	229,276 97	»
16,931 22	»	»
307,151 93	26,336 62	1,695 49
107,168 12	6,163 26	3,492 80
3,361,329 77	844,641 44	219,816 70
322,465 02	58,787 14	23,227 34
181,569 99	116,722 65	123,092 08
4,822,717 85	1,962,053 14	1,342,037 25
67,393,327 54	4,609,738 58	2,663,793 54
7,914,595 99	401,545 12	1,817,979 51
106,280,093 89	10,249,911 01	41,379,016 82

TOTALS	
DE LA RECETTE.	DE LA DÉPENSE.
157,659,515 62	»
»	56,509,318 88
»	2,751,322 75
»	16,931 22
»	335,184 04
»	116,824 18
»	4,425,787 91
»	404,479 50
»	421,384 72
»	3,126,808 24
»	74,666,859 66
»	10,134,120 62
»	5,151,679 33
5,401,185 43	»
Fr. 163,060,701 05	163,060,701 05

Certifié le compte définitif, rendu pour l'exercice 1832, conforme dans toutes ses parties aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du Trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et l'acquittement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juillet 1835.

Le Directeur de l'Administration du Trésor public,  
VAN KERCKHOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances,  
**E. D'HUART.**



# Compte

DES

## CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

Pour l'année 1832.



## ÉTAT GÉNÉRAL des recettes effectuées sur les

PROVINCES.	RECETTES							
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.				DOUANES			
	PENDANT LES ANNÉES				PENDANT LES ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Brabant . . . .	4,070,293 55	127,270 04	»	4,197,573 40	583,184 95	21 22	»	583,206 17
Luxembourg . . . .	1,335,170 41	45,284 51	»	1,380,454 92	419,130 46	»	»	419,130 46
Liège . . . . .	1,873,157 74	123,300 03	»	1,996,463 77	466,019 16	1,131 »	»	467,150 10
Flandre orientale .	5,072,971 50	197,212 78	»	5,270,184 28	198,880 37	38 68	»	198,919 05
Flandre occidentale.	3,979,818 28	237,929 43	»	4,217,747 71	1,725,655 33	83 13	»	1,725,738 46
Hainaut . . . . .	3,230,079 73	148,128 08	»	3,387,208 71	915,256 76	2 71	»	915,259 47
Namur . . . . .	1,139,215 29	47,246 25	»	1,186,461 54	143,510 66	3 35	»	143,514 01
Anvers . . . . .	2,608,073 09	196,945 18	»	2,805,018 27	1,861,550 89	»	»	1,861,550 89
Luxembourg . . . .	948,840 83	155,029 04	»	1,103,870 77	274,319 66	»	»	274,319 66
Administration générale . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
A DÉDUIRE :	24,266,620 42	1,278,363 04	»	25,544,983 46	6,587,508 24	1,280 09	»	6,588,788 33
Restitutions sur les produits . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Diminution de recette . . . . .	»	»	»	»	»	564 25	»	564 25
	24,266,620 42	1,278,363 04	»	25,544,983 46	6,587,508 24	715 84	»	6,588,224 08

*revenus ordinaires et extraordinaires, exercice 1832.*

FAITES SUR								TOTAL DES RECETTES CI-CONTRE A REPORTER.
ACCISES.				ENREGISTREMENT.				
PENDANT LES ANNÉES.				PENDANT LES ANNÉES.				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
4,507,236 93	053 55	"	4,508,190 45	4,044,417 75	"	"	4,044,417 75	13,333,387 89
1,503,046 08	2,887 30	"	1,505,933 44	1,008,853 52	"	"	909,853 52	4,305,372 34
1,581,032 37	1,278 60	"	1,582,311 06	2,331,777 "	"	"	2,331,777 "	6,377,701 99
3,553,907 06	5,749 19	"	3,564,656 25	2,743,561 97	"	"	2,743,561 97	11,777,321 55
1,053,376 33	10,208 07	"	1,063,584 40	1,804,722 74	"	"	1,804,722 74	9,711,793 31
2,525,868 15	4,773 25	"	2,530,641 40	2,293,261 57	"	"	2,293,261 57	9,126,371 15
885,183 78	202 82	"	885,386 58	807,599 11	"	"	807,599 11	3,022,961 24
2,403,222 47	"	"	2,403,222 47	1,571,730 36	"	"	1,571,730 36	8,641,521 99
461,337 67	086 60	"	462,024 27	797,730 23	"	"	797,730 23	2,637,944 93
"	"	"	"	"	"	"	"	"
19,489,210 82	26,739 53	"	19,495,950 35	17,304,654 25	"	"	17,304,654 25	68,934,376 39
"	"	"	"	225,982 28	"	"	225,982 28	225,982 28
"	186 33	"	186 33	"	"	"	"	750 58
19,489,210 82	26,553 20	"	19,495,764 02	17,078,671 97	"	"	17,078,671 97	68,707,643 53

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes effectuées sur les

PROVINCES.	REPORT DE L'AUTRE PART.	RECETTES								
		REVENUS DES DOMAINES.				Recettes sur les avances faites à l'industrie nation.				
		PENDANT LES ANNÉES				PENDANT LES ANNÉES				
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
Brabant . . . . .	13,313,387 89	26,471 78	"	"	26,471 78	92,742	"	"	"	92,742
Luxembourg . . . . .	4,805,372 34	88,109 52	"	"	88,109 52	3,809 2	"	"	"	3,809 52
Liège . . . . .	6,377,701 99	193,244 41	"	"	193,244 41	45,332 13	"	"	"	45,332 13
Flandre orientale . . . . .	11,777,321 50	57,653 82	"	"	57,653 82	105,691 84	"	"	"	105,691 84
Flandre occidentale . . . . .	9,711,793 31	43,597 73	"	"	43,597 73	41,666 15	"	"	"	41,666 45
Hainaut . . . . .	9,120,371 15	56,449 29	"	"	56,449 29	161,644 19	"	"	"	161,644 19
Namur . . . . .	3,022,961 24	80,593 11	"	"	80,593 11	19,158 03	"	"	"	19,158 03
Anvers . . . . .	8,641,521 90	13,820 87	"	"	13,820 87	8,338 20	"	"	"	8,338 20
Luxembourg . . . . .	2,637,944 93	229,415 21	"	"	229,415 21	6,023 86	"	"	"	6,023 86
Administrat. générale.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>A DÉDUIRE :</b>	<b>68,634,370 39</b>	<b>796,345 74</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>796,345 74</b>	<b>484,406 22</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>484,406 22</b>
Restitutions sur les produits . . . . .	225,082 28	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diminution de recette	750 58	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	<b>68,707,043 53</b>	<b>796,345 74</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>796,345 74</b>	<b>484,406 22</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>484,406 22</b>

*revenus ordinaires et extraordinaires, exercice 1832.*

FAITES SUR								TOTAL DES RECETTES CI-CONTRE A REPORTER.
PRODUITS DES BARRIERES.				PRODUITS DES POSTES.				
PENDANT LES ANNÉES				PENDANT LES ANNÉES				
1832	1833.	1834	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
457,865 90	"	"	457,865 90	503,729 85	"	"	503,729 85	14,411,117 51
61,804 03	"	"	61,804 03	73,731 48	"	"	73,731 48	4,533,527 40
54,707 38	"	"	54,707 38	256,656 92	"	"	256,656 92	6,927,642 83
185,116 36	"	"	185,116 36	255,618 17	"	"	255,618 17	12,381,401 74
86,402 16	"	"	86,402 16	187,749 17	"	"	187,749 17	10,071,208 82
520,420 38	"	"	520,420 38	215,483 97	"	"	215,483 97	10,110,377 98
73,928 63	"	"	73,928 63	81,882 53	"	"	81,882 53	3,287,513 53
104,233 48	"	"	104,233 48	295,731 26	"	"	295,731 26	9,063,645 80
71,312 56	"	"	71,312 56	83,461 86	"	"	83,461 86	3,028,158 42
"	"	"	"	"	"	"	"	"
1,024,890 56	"	"	1,024,890 56	1,984,045 21	"	"	1,984,045 21	73,824,064 12
"	"	"	"	"	"	"	"	225,982 28
"	"	"	"	"	"	"	"	750 58
1,024,890 56	"	"	1,024,890 56	1,984,045 21	"	"	1,984,045 21	597,331 26

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes effectuées sur les

PROVINCES.	REPORT DE L'AUTRE PART.	RECETTES							
		Droits et garantis sur les Ouvrages en Or et en Argent				Produits de la Monnaie de Kewickade			
		PENDANT LES ANNÉES				PENDANT LES ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Brabant . . . .	14,414,197 51	1,880 23	27,934 62	»	20,814 85	»	»	»	»
Luxembourg . . .	4,533,827 49	»	3,183 07	»	3,183 07	»	»	»	»
Liège . . . . .	6,027,042 83	»	22,305 13	»	22,305 13	»	»	»	»
Flandre orientale .	12,381,401 74	»	13,930 49	»	13,930 49	»	»	»	»
Flandre occidentale	10,071,208 82	»	9,803 23	»	9,803 23	»	»	»	»
Hainaut . . . . .	10,116,377 98	»	10,651 60	»	10,651 60	»	»	»	»
Namur . . . . .	3,287,513 53	»	»	»	»	»	»	»	»
Anvers . . . . .	9,063,645 80	»	19,544 62	»	19,544 62	»	»	»	»
Luxembourg . . .	3,028,158 42	»	»	»	1,863 83	»	»	»	»
Administration gé- nérale . . . . .	»	»	1,863 83	»	»	206,024 57	»	»	206,024 57
<b>A DÉDUIRE :</b>	<b>73,824,064 12</b>	<b>1,880 23</b>	<b>109,306 59</b>	<b>»</b>	<b>111,186 82</b>	<b>206,024 57</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>206,024 57</b>
Restitutions sur les produits . . . . .	225,032 28	»	»	»	»	»	»	»	»
Diminution de re- cette . . . . .	750 58	»	»	»	»	»	»	»	»
	<b>73,597,331 26</b>	<b>1,880 23</b>	<b>109,306 59</b>	<b>»</b>	<b>111,186 82</b>	<b>206,024 57</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>206,024 57</b>

*revenus ordinaires et extraordinaires. Exercice 1832.*

FAITES SUR								TOTAL DES RECEITES CI-DESSUS A L'ORDRE.
Recettes diverses, Administration de Contributions Directes PENDANT LES ANNEES.				Recettes diverses, Administration de l'Intégration PENDANT LES ANNEES.				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
6,573 65	60 87	"	6,414 62	140,624 62	"	"	140,624 62	14,594,471 50
1,478 86	2 50	"	1,481 36	41,032 87	"	"	41,032 87	4,579,524 70
13,365 14	202 81	"	13,657 95	57,585 69	"	"	57,585 69	7,021,281 60
3,348 47	278 28	"	3,626 75	110,497 63	"	"	110,497 63	12,509 46 51
1,416 02	1 78	"	1,416 80	68,616 26	"	"	68,616 26	10,151,135 11
49,825 27	215 90	"	50,041 17	104,898 37	"	"	104,898 37	10,281,969 12
6,098 76	466 33	"	6,595 09	31,260 32	"	"	31,260 32	3,325,368 04
7,685 60	623 31	"	8,308 91	38,344 40	"	"	38,344 40	9,129,843 73
755 44	1,303 72	"	2,059 16	25,192 89	"	"	25,192 89	3,057,274 30
"	"	"	"	"	"	"	"	206,024 57
90,346 21	3,275 50	"	93,621 71	618,052 05	"	"	618,052 05	74,852,950 17
"	"	"	"	"	"	"	"	225,982 28
"	1,000 40	"	1,000 40	"	"	"	"	1,750 68
90,346 21	2,275 10	"	92,621 31	618,052 95	"	"	618,052 95	74,625,216 91

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes effectuées sur les

PROVINCES.	REPORT DE L'AUTRE PART.	RECETTES			
		RECETTES DIVERSES, ADMINISTRATION DES DOMAINES.			
		PENDANT LES ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Brabant . . . . .	14,591,071 50	97,110 58	»	»	97,110 58
Limbourg . . . . .	4,579,524 70	13,038 91	»	»	13,038 91
Liège . . . . .	7,021,281 60	103,502 71	»	»	103,502 71
Flandre orientale . . . . .	12,509,456 51	35,204 61	»	»	35,204 61
Flandre occidentale . . . . .	10,151,135 11	20,446 54	»	»	20,446 54
Hainaut . . . . .	10,281,969 12	39,689 35	»	»	39,689 35
Namur . . . . .	3,325,368 94	33,385 02	»	»	33,385 02
Anvers . . . . .	9,129,843 73	20,970 88	»	»	20,970 88
Luxembourg . . . . .	3,057,274 30	67,193 10	»	»	67,193 10
Administration générale . . . . .	206,024 57	»	»	»	»
	<b>74,852,950 17</b>	<b>430,541 70</b>	»	»	<b>430,541 70</b>
<b>A DÉDUIRE :</b>					
Restitutions sur les produits . . . . .	225,982 28	»	»	»	»
Diminution de recette . . . . .	1,750 98	»	»	»	»
	<b>74,625,218 91</b>	<b>430,541 70</b>	»	»	<b>430,541 70</b>

revenus ordinaires et extraordinaires. Exercice 1832.

FAITES SUR				TOTAUX.	Observations.
RECETTES DIVERSES, ADM <sup>on</sup> DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE.					
PENDANT LES ANNÉES					
1832.	1833.	1834.	TOTAL.		
»	»	»	»	14,688,182 08	
»	»	»	»	4,602,563 70	
»	»	»	»	7,124,784 31	
»	»	»	»	12,544,661 12	
»	»	»	»	10,171,681 65	
»	»	»	»	10,321,658 47	
»	»	»	»	3,358,753 96	
»	»	»	»	9,150,814 61	
»	»	»	»	3,124,467 40	
2,306,141 98	493,327 14	45 »	2,799,514 12	3,005,538 69	
2,306,141 98	493,327 14	45 »	2,799,514 12	78,083,005 99	
»	»	»	»	225,982 28	
»	»	»	»	1,750 98	
2,306,141 98	493,327 14	45 »	2,799,514 12	77,855,272 73	

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes effectuées sur

DESIGNATION DES PRODUITS	BRABANT.				LIM.	
	ANNÉES				ANNÉES	
	1832	1833.	1824.	101 AN.	1832.	1833.
Contribution foncière. . . . .	2,437,311 80	58,184 36	»	2,515,196 36	1,004,414 73	26,882 02
Personnel . . . . .	1,336,931 96	52,135 17	»	1,389,067 13	245,276 13	10,131 06
Amendes sur le personnel . . . . .	64 76	»	»	64 76	55 87	1 70
Patentes . . . . .	275,985 03	16,960 21	»	292,945 24	85,423 68	6,269 73
	4,070,293 55	127,279 94	»	4,197,573 49	1,335,170 41	43,284 51

les contributions directes, exercice 1832.

BOURG.		LIÈGE.				TOTAL DES RECEITES CI-CONTRE A REPORTER.
ANNÉES		ANNÉES				
1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
»	1,033,296 75	1,152,218 32	53,601 62	»	1,205,819 04	4,754,613 05
»	255,407 19	548,521 48	47,895 23	»	596,416 71	2,240,891 03
»	57 57	3 81	42 33	»	46 14	168 47
»	91,693 41	172,414 13	21,766 85	»	194,180 98	578,819 63
»	1,300,454 92	1,873,157 74	123,306 03	»	1,996,463 77	7,574,492 18

*Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes effectuées*

DÉSIGNATION DES PRODU TS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Contribution foncière . . . . .	4,754,613 05	3,433,301 96	92,588 93	»	3,525,890 94
Personnel . . . . .	2,240,891 03	1,301,627 65	71,566 11	»	1,373,193 76
Amendes sur le personnel. . .	168 47	82 12	84 65	»	166 77
Patentes . . . . .	578,819 63	337,959 77	32,973 04	»	370,932 81
	7,574,492 18	5,072,971 30	197,212 73	»	5,270,184 28

sur les contributions directes, exercice 1832.

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES RECETTES CI-CONTRE A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834	TOTAL.	1832.	1833.	1834	TOTAL.	
2,852,861 42	136,004 25	"	2,988,865 67	1,985,228 11	57,734 19	"	2,042,962 30	13,312,331 96
918,269 49	76,622 16	"	994,891 65	869,758 70	45,635 12	"	915,393 82	5,524,370 26
16 93	158 73	"	175 66	"	"	"	"	510 90
208,670 44	25,144 29	"	233,814 73	384,092 92	44,759 67	"	428,852 59	1,612,419 76
3,979,818 28	237,929 43	"	4,217,747 71	3,239,079 73	148,128 98	"	3,387,208 71	20,449,632 88

*Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes effectuées*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	REPORT de L'AUTRE PART.	NAMUR.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Contribution foncière . . . . .	13,312,331 96	826,377 90	17,230 55	»	843,608 45
Personnel. . . . .	5,524,370 26	233,839 57	19,339 84	»	253,179 41
Amendes sur le personnel. . .	510 90	»	»	»	»
Patentes . . . . .	1,612,419 76	78,997 82	10,675 86	»	89,673 68
	20,449,632 88	1,139,215 29	47,246 25	»	1,186,461 54

*sur les Contributions directes. Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
1,505,873 85	66,848 18	»	1,572,422 03	725,851 31	103,082 31	»	829,833 62	16,538,106 06
864,561 31	91,118 80	»	955,680 11	160,201 27	32,080 45	»	192,281 72	6,925,511 50
»	»	»	»	»	»	»	»	510 90
237,637 93	39,278 20	»	276,916 13	62,788 25	18,967 18	»	81,755 43	2,060,765 »
2,608,073 09	196,945 18	»	2,805,018 27	948,840 83	155,029 94	»	1,103,870 77	25,544,983 46

ÉTAT GÉNÉRAL du montant des Rôles des

PROVINCES.	CONTRIBUTION FONCIÈRE.				CONTRIBUTION PERSONNELLE, PRINCIPAL ET AMENDES.
	PRINCIPAL.	DEUX CENTES pour fonds de non- valeurs	TROIS CENTIÈMES pour le Trésor.	TOTAL.	
Brabant . . . . .	2,421,519 53	48,430 39	72,645 58	2,542,595 52	P. 1,471,183 29 A. 71 11
Limbourg . . . . .	992,126 98	19,842 54	29,763 81	1,041,733 33	255,844 72 67 98
Liège . . . . .	1,189,515 34	23,190 37	34,785 48	1,217,491 19	P. 634,981 50 A. 46 50
Frandre orientale . .	3,405,339 32	68,107 39	102,161 08	3,575,637 79	P. 1,481,846 98 A. 166 77
Flandre occidentale .	2,862,367 30	57,247 75	85,871 62	3,005,506 67	P. 1,051,191 98 A. 175 66
Hainaut . . . . .	1,961,896 30	39,237 93	58,856 89	2,059,991 12	966,089 61
Namur . . . . .	804,044 44	16,080 89	24,121 33	844,246 66	P. 255,277 86 A. 4 71
Anvers . . . . .	1,541,883 60	30,837 67	46,256 51	1,618,977 78	970,056 45
Luxembourg . . . . .	807,678 31	16,153 57	24,230 35	848,062 23	195,596 28
	15,956,421 14	319,128 50	478,692 65	16,754,242 29	7,282,601 40

*Contributions Directes revenant au Trésor, pour 1832.*

PATENTES.				TOTAL GÉNÉRAL.	<i>Observations.</i>
PRINCIPAL.	TREIZE CENTIÈMES pour le Trésor	TREIZE CENTIÈMES pour Syndicat.	TOTAL.		
245,227 54	31,883 "	31,882 24	308,992 78	4,322,842 70	
73,009 09	9,490 81	9,490 81	91,990 71	1,389,636 74	
167,070 14	21,719 27	21,719 27	210,508 68	2,063,027 87	
309,841 19	40,291 75	40,288 73	390,421 67	5,448,073 21	
191,791 01	24,933 64	24,933 64	241,658 29	4,298,532 60	
347,427 32	45,169 49	45,169 49	437,766 30	3,463,847 03	
73,283 61	9,527 03	9,527 03	92,337 67	1,191,866 90	
225,641 77	29,333 34	29,333 34	284,308 45	2,873,342 68	
66,893 72	8,695 77	8,694 79	84,284 28	1,127,942 79	
1,700,185 39	221,044 10	221,039 34	2,142,268 83	26,179,112 52	

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Entrée, sortie et transit. . . . .	576,061 78	20 81	»	576,082 59
Droits de tonnage. . . . .	5,979 98	»	»	5,979 98
Timbre proportionnel . . . . .	1,143 19	» 41	»	1,143 60
Passeports tures . . . . .	»	»	»	»
Recettes extraordinaires. . . . .	»	»	»	»
Loyers des bâtimens . . . . .	»	»	»	»
	583,184 95	21 22	»	583,206 17
A DÉDUIRE :				
Diminution de recette . . . . .	»	»	»	»
	583,184 95	21 22	»	583,206 17

*sur Douanes. Exercice 1832.*

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES RECETTES et contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
417,129 08	»	»	417,129 08	462,348 78	14 20	»	462,362 98	1,455,574 65
»	»	»	»	»	»	»	»	5,979 98
2,001 38	»	»	2,001 38	3,670 38	»	»	3,670 38	6,815 36
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1116 80	»	1,116 80	1,116 80
»	»	»	»	»	»	»	»	»
419,130 46	»	»	419,130 46	466,019 16	1131 »	»	467,150 16	1,469,486 79
»	»	»	»	»	»	»	»	»
419,130 46	»	»	419,130 46	466,019 16	1131 »	»	467,150 16	1,469,486 79

## Suite de l'état général des recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Entrée, sortie et transit . . .	1,433,574 65	190,677 91	38 27	»	190,716 18
Droits de tonnage . . . . .	3,979 98	7,549 16	»	»	7,549 16
Timbre proportionnel . . . . .	6,813 36	628 »	» 40	»	628 40
Passeports turcs . . . . .	»	»	»	»	»
Recettes extraordinaires . . .	1,116 80	25 30	» 01	»	25 31
Loyers des bâtimens. . . . .	»	»	»	»	»
	1,469,486 79	198,880 37	38 68	»	198,919 05
A DEDUIRE : Diminution de recette . . . .	»	»	»	»	»
	1,469,486 79	198,880 37	38 68	»	198,919 05

*sur Douanes. Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES RECETTES ci-contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
1,634,118 04	82 73	»	1,634,200 77	909,818 78	2 71	»	909,821 49	4,190,313 09
85,370 89	»	»	85,370 89	»	»	»	»	98,900 03
6,166 40	» 40	»	6,166 80	5,184 69	»	»	5,184 69	18,795 25
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1,142 11
»	»	»	»	253 2	»	»	253 29	253 29
1,725,653 33	83 13	»	1,725,738 46	915,256 76	2 71	»	915,259 47	4,309,403 77
»	»	»	»	»	»	»	»	»
1,725,653 33	83 13	»	1,725,738 46	915,256 76	2 71	»	915,259 47	4,309,409 77

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS	REPORT DE L'AUTRE PART.	NAMUR.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Entrée, sortie et transit. . . . .	4,190,313 09	143,083 06	3 35	»	143,083 41
Droits de tonnage. . . . .	98,900 03	»	»	»	»
Timbre proportionnel . . . . .	18,795 25	425 60	»	»	425 60
Passeports turcs . . . . .	»	»	»	»	»
Recettes extraordinaires . . . . .	1,142 11	»	»	»	»
Loyers des bâtimens. . . . .	253 29	»	»	»	»
	4,309,403 77	143,510 66	3 35	»	143,514 01
A DÉDUIRE :					
Diminution de recette . . . . .	»	»	»	»	»
	4,309,403 77	143,510 66	3 35	»	143,514 01

*sur Douanes. Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
1,609,244 54	"	"	1,609,244 54	272,318 05	"	"	272,318 05	6,214,964 09
247,726 32	"	"	247,726 32	"	"	"	"	346,626 35
4,565 68	"	"	4,565 68	1,617 42	"	"	1,617 42	25,403 95
"	"	"	"	"	"	"	"	"
14 35	"	"	14 35	384 19	"	"	384 19	1,540 65
"	"	"	"	"	"	"	"	253 29
1,861,550 89	"	"	1,861,550 89	274,319 66	"	"	274,319 66	6,588,788 33
"	"	"	"	"	564 25	"	564 25	564 25
1,861,550 89	"	"	1,861,550 89	274,319 66	"	"	273,755 41	6,588,224 08

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Sel . . . . .	696,921 08	2 40	»	696,923 48
Id. antérieurs à 1823 . . . . .	»	»	»	»
Vin . . . . .	348,857 17	59 11	»	348,916 28
Eau-de-vie indigène . . . . .	1,079,572 36	660 96	»	1,080,233 32
Id. étrangère. . . . .	86,159 57	13 33	»	86,172 90
Bières et vinaigres. . . . .	1,616,998 88	131 04	»	1,617,129 92
Sucres . . . . .	260,419 16	»	»	260,419 16
Timbres collectifs sur les quittances . . . . .	409,291 40	86 71	»	409,378 11
Idem sur les permis de circulation . . . . .	3,744 06	»	»	3,744 06
Recettes extraordinaires . . . . .	5,241 32	»	»	5,241 32
Consignations pour matériel . . . . .	31 96	»	»	31 96
	4,507,236 93	953 55	»	4,508,190 48
A DEDUIRE :				
Diminution de recette . . . . .	»	»	»	»
	4,507,236 93	953 55	»	4,508,190 48

sur Accises. Exercice 1832.

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES RECETTES ci-contre A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
138,126 43	"	"	138,126 43	417,808 92	114 08	"	417,923 "	1,252,972 88
"	"	"	"	"	"	"	"	"
35,978 87	96 02	"	36,074 89	325,157 75	"	"	325,157 75	710,148 92
881,912 15	1643 40	"	883,555 55	418,048 95	"	"	418,048 95	2,381,837 82
1,879 37	"	"	1,879 37	33,701 19	"	"	33,701 19	121,753 46
388,472 84	884 45	"	389,357 29	239,529 96	649 03	"	240,178 99	2,246,666 20
73 63	"	"	73 63	"	"	"	"	260,492 79
144,668 11	262 42	"	144,930 53	143,627 05	76 32	"	143,703 37	698,012 01
1,493 63	1 07	"	1,494 70	1,232 35	436 93	"	1,669 28	6,908 04
5 71	"	"	5 71	1,625 88	"	"	1,625 88	6,872 91
435 34	"	"	435 34	300 32	2 33	"	302 65	769 95
1,593,046 08	2887 36	"	1,595,933 44	1,581,032 37	1278 69	"	1,582,311 06	7,686,434 98
"	"	"	"	"	55 80	"	55 80	55 80
1,593,046 08	2887 36	"	1,595,933 44	1,581,032 37	1222 89	"	1,582,255 26	7,686,379 18

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Sel . . . . .	1,252,972 88	657,728 78	3,847 21	»	661,575 99
Idem antérieurs à 1823 . . .	»	1,381 22	»	»	1,381 22
Vin . . . . .	710,148 92	179,755 30	»	»	179,755 30
Eau-de-vie indigène. . . .	2,381,837 82	723,750 76	726 90	»	724,477 66
Idem étrangère . . . .	121,753 46	26,032 86	»	»	26,032 86
Bières et vinaigres . . . .	2,246,666 20	998,770 95	649 98	»	996,420 93
Sucres . . . . .	260,492 79	647,163 24	»	»	647,163 24
Timbres collectifs sur les quit- tances . . . . .	698,012 01	322,435 49	522 44	»	322,957 93
Timbres collectifs sur les permis de circulation . . . . .	6,908 04	3,649 80	2 66	»	3,652 46
Recettes extraordinaires . . .	6,872 91	833 37	»	»	833 37
Consignations pour matériel .	769 95	405 29	»	»	405 29
	7,886,434 98	3,558,907 06	5,749 19	»	3,564,656 25
<b>A RÉDUIRE :</b>					
Diminution de recette . . .	55 80	»	»	»	»
	7,886,379 18	3,558,907 06	5,749 19	»	3,564,656 25

*sur Accises. Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES RECETTES ci-contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
374,131 60	"	"	374,131 60	452,257 02	"	"	452,257 02	2,740,937 49
"	"	"	"	"	"	"	"	1,381 22
215,598 50	67 50	"	215,666 "	279,283 47	670 49	"	279,953 96	1,385,524 18
404,351 55	4275 50	"	408,627 05	321,465 30	1,169 88	"	322,635 18	3,837,577 71
31,389 19	8 44	"	31,397 63	12,456 65	"	"	12,456 65	191,640 60
657,375 65	4928 02	"	662,303 67	1,009,378 92	2,355 46	"	1,011,734 38	4,917,125 18
90,198 27	291 84	"	90,490 11	217,482 42	"	"	217,482 42	1,215,628 56
174,705 39	636 77	"	175,342 16	229,187 43	552 23	"	229,739 66	1,426,051 76
1,843 93	"	"	1,843 93	2,700 92	1 07	"	2,701 99	15,106 42
3,643 03	"	"	3,643 03	1,200 78	"	"	1,200 78	12,550 09
139 22	"	"	139 22	455 24	24 12	"	479 36	1,793 82
1,953,376 33	10208 07	"	1,963,584 40	2,525,868 15	4,773 25	"	2,530,641 40	15,745,317 03
"	"	"	"	"	130 53	"	130 53	186 53
1,953,376 33	10208 07	"	1,963,584 40	2,525,868 15	4,642 72	"	2,530,510 87	15,745,130 70

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	NAMUR.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Sel . . . . .	2,740,937 49	324,183 27	"	"	324,183 27
Id. antérieurs à 1823 . . .	1,381 22	"	"	"	"
Vin . . . . .	1,385,524 18	125,167 94	40 50	"	125,208 44
Eau-de-vie indigène . . . .	3,837,377 71	58,970 37	"	"	58,970 37
Id. étrangère . . . . .	191,640 60	9,373 38	"	"	9,373 38
Bières et vinaigres . . . . .	4,917,125 18	277,852 56	143 78	"	277,996 34
Sucres . . . . .	1,215,628 56	6,893 76	"	"	6,893 76
Timbres collectifs sur les quit- tances . . . . .	1,426,051 76	80,237 13	18 54	"	80,275 67
Timbres collectifs sur les permis de circulation . . . . .	15,106 42	1,950 80	"	"	1,950 80
Recettes extraordinaires . . .	12,550 09	161 22	"	"	161 22
Consignations pour matériel . .	1,793 82	373 33	"	"	373 33
<b>A DÉDUIRE :</b>	15,745,317 03	885,183 76	202 82	"	885,386 58
Diminution de recette . . . .	186 33	"	"	"	"
	15,745,130 70	885,183 76	202 82	"	885,386 58

*sur Accises. Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
284,565 08	"	"	284,565 08	186,843 53	"	"	186,843 53	3,536,529 37
"	"	"	"	"	"	"	"	1,381 22
352,155 67	"	"	352,155 67	104,614 01	"	"	104,614 01	1,967,502 30
200,756 22	"	"	200,756 22	56,843 71	"	"	56,843 71	4,154,148 01
51,027 95	"	"	51,027 95	10,368 89	7 43	"	10,376 32	262,418 25
674,671 89	"	"	674,671 89	58,854 42	"	"	58,854 42	5,928,647 83
619,527 31	"	"	619,527 31	34 91	"	"	34 91	1,842,084 54
218,380 30	"	"	218,380 30	41,771 74	" 74	"	41,772 48	1,766,480 21
1,014 66	"	"	1,014 66	1,329 07	"	"	1,329 07	19,400 95
992 39	"	"	992 39	348 08	678 43	"	1,026 51	14,730 21
131 "	"	"	131 "	329 31	"	"	329 31	2,627 46
2,403,222 47	"	"	2,403,222 47	461,337 67	686 60	"	462,024 27	19,495,950 35
"	"	"	"	"	"	"	"	186 33
2,403,222 47	"	"	2,403,222 47	461,337 67	686 60	"	462,024 27	19,495,764 02

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes de l'Enregistrement

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Timbre de dimension . . . . .	261,551 33	»	»	261,551 33
— d'effets de commerce . . . . .	28,143 49	»	»	28,143 49
— de baux sous seing privé . . . . .	6,693 01	»	»	6,693 01
— d'effets d'emprunts étrangers . . . . .	»	»	»	»
— de journaux imprimés dans le pays . . . . .	124,074 80	»	»	124,074 80
— — étrangers . . . . .	9,635 64	»	»	9,635 64
— d'affiches et d'avis indigènes . . . . .	19,447 56	»	»	19,447 56
— — étrangers . . . . .	»	»	»	»
— de feuilles de patentes . . . . .	11,961 59	»	»	11,961 59
Enregistrement, Actes civils publics . . . . .	1,539,459 36	»	»	1,539,459 36
— — sous seing privé . . . . .	166,947 07	»	»	166,947 07
— Actes judiciaires . . . . .	68,887 22	»	»	68,887 22
— — d'huissiers . . . . .	69,405 02	»	»	69,405 02
— Lettres de naturalisation . . . . .	317 49	»	»	317 49
— 4 p. % du revenu annuel des biens immeubles passés en main-morte . . . . .	201 73	»	»	201 73
Greffe, Mise au rôle . . . . .	5,767 20	»	»	5,767 20
— Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	33,312 77	»	»	33,312 77
Hypothèques, Inscritptions de créances . . . . .	8,296 04	»	»	8,296 04
— Transcriptions d'actes de mutation . . . . .	147,329 44	»	»	147,329 44
Successions Droit de succession . . . . .	688,053 91	»	»	688,053 91
— Augmentation de 50 p. % sur les effets étrangers . . . . .	2,272 41	»	»	2,272 41
— Droit de mutation par décès . . . . .	2,735 70	»	»	2,735 70
— 10 p. % de la valeur vénale des biens pasés en main-morte par suite de donations entre-vifs . . . . .	»	»	»	»
	3,194,492 81	»	»	3,194,492 81
Amendes fixes sur le timbre . . . . .	12,489 24	»	»	12,489 24
— sur l'enregistrement . . . . .	2,459 20	»	»	2,459 20
— sur les droits de greffe . . . . .	»	»	»	»
— — d'hypothèques . . . . .	»	»	»	»
— — de succession et de mutation par décès . . . . .	2,378 31	»	»	2,378 31
	3,211,819 62	»	»	3,211,819 62
Cents additionnels au profit de l'État. { 13 cents additionnels extraordinaires . . . . .	408,404 79	»	»	408,404 79
15 1/2 id. id. . . . .	220 85	»	»	220 85
22 id. id. . . . .	8,370 93	»	»	8,370 93
Décimes . . . . .	8 27	»	»	8 27
Supplément de 9 p. % sur timbre . . . . .	43 02	»	»	43 02
— de 35 cents additionnels . . . . .	»	»	»	»
Cents addit. au profit de la caisse d'amort. { 13 cents additionnels extraordinaires . . . . .	413,536 51	»	»	413,536 51
15 id. id. . . . .	2,013 76	»	»	2,013 76
	4,044,417 75	»	»	4,044,417 75
A déduire les restitutions . . . . .	17,707 18	»	»	17,707 18
	4,026,620 57	»	»	4,026,620 57

*et droit de Succession. Exercice 1832.*

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES RECETTES en outre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
76,935 87	"	"	76,905 87	152,319 04	"	"	152,319 04	490,866 24
1,302 44	"	"	1,392 44	7,181 80	"	"	7,181 80	36,717 73
587 62	"	"	537 62	1,786 35	"	"	1,786 35	8,066 98
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	32,104 11	"	"	32,104 11	156,178 97
244 05	"	"	244 05	2,262 71	"	"	2,262 71	12,142 40
1,263 08	"	"	1,263 08	2,320 09	"	"	2,320 09	23,031 63
"	"	"	"	"	"	"	"	"
4,533 02	"	"	4,533 02	8,802 86	"	"	8,802 86	25,297 47
346,471 34	"	"	346,471 34	683,784 26	"	"	683,784 26	2,560,714 90
27,277 79	"	"	27,277 79	41,515 40	"	"	41,515 40	235,740 26
15,460 55	"	"	15,460 55	40,355 86	"	"	40,355 86	124,703 63
12,568 34	"	"	12,568 34	35,530 88	"	"	35,530 88	117,554 24
"	"	"	"	"	"	"	"	317 46
808 11	"	"	808 11	336 21	"	"	336 21	1,346 05
1,111 11	"	"	1,111 11	4,143 45	"	"	4,143 45	11,021 76
5,725 82	"	"	5,725 82	23,033 13	"	"	23,033 13	62,071 72
1,601 26	"	"	1,601 26	6,373 32	"	"	6,373 32	16,360 62
35,458 12	"	"	35,458 12	63,843 67	"	"	63,843 67	246,631 23
186,907 34	"	"	186,907 34	717,853 91	"	"	717,853 91	1,592,819 16
"	"	"	"	15,553 26	"	"	15,553 26	17,825 67
1,409 51	"	"	1,459 51	5,213 03	"	"	5,213 03	9,408 24
"	"	"	"	114 91	"	"	114 91	114 91
719,956 27	"	"	719,956 27	1,844,478 25	"	"	1,844,478 25	5,758,927 33
296 30	"	"	296 30	4,799 88	"	"	4,799 88	17,585 42
450 47	"	"	450 47	1,544 38	"	"	1,544 38	4,454 11
"	"	"	"	"	"	"	"	"
468 41	"	"	468 41	173 12	"	"	173 12	641 53
1,363 47	"	"	1,363 47	1,022 12	"	"	1,022 12	4,763 90
722,534 92	"	"	722,534 92	1,852,017 75	"	"	1,852,017 75	5,786,372 29
92,882 34	"	"	92,882 34	238,825 47	"	"	238,825 47	740,112 60
14 09	"	"	14 09	" 10	"	"	" 10	235 04
759 "	"	"	759 "	1,099 12	"	"	1,099 12	10,229 05
"	"	"	"	5 28	"	"	5 28	13 55
30 13	"	"	30 13	"	"	"	"	73 15
"	"	"	"	"	"	"	"	"
93,342 65	"	"	93,342 65	239,475 03	"	"	239,475 03	746,354 19
290 39	"	"	290 39	354 25	"	"	354 25	2,658 40
909,353 52	"	"	909,353 52	2,331,777 "	"	"	2,331,777 "	7,288,048 27
5,954 44	"	"	5,954 44	49,750 50	"	"	49,750 50	73,592 12
903,899 08	"	"	903,899 08	2,282,026 50	"	"	2,282,026 50	7,212,546 15

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes de l'Enregistrement

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	RAPPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Timbre de dimension . . . . .	490,866 24	217,578 61	"	"	217,578 61
— d'effets de commerce . . . . .	36,717 73	10,989 03	"	"	10,989 03
— de baux sous seing-privé . . . . .	9,000 98	5,176 89	"	"	5,176 89
— d'effets d'emprunts étrangers . . . . .	"	"	"	"	"
— de journaux imprimés dans le pays . . . . .	150,178 97	40,962 97	"	"	40,962 97
— — étrangers . . . . .	12,142 40	2,448 37	"	"	2,448 37
— d'affiches et d'avis indigènes . . . . .	23,031 63	6,437 82	"	"	6,437 82
— — étrangers . . . . .	"	"	"	"	"
— de feuilles de patentes . . . . .	25,297 47	12,841 59	"	"	12,841 59
Enregistrement. Actes civils publics. . . . .	2,569,714 90	784,601 61	"	"	784,601 61
— — sous seing-privé . . . . .	235,740 26	126,855 67	"	"	126,855 67
— Actes judiciaires . . . . .	124,703 63	64,169 84	"	"	64,169 84
— — d'huissiers . . . . .	117,554 24	47,271 63	"	"	47,271 63
— Lettres de naturalisation. . . . .	317 46	"	"	"	"
— 4 p. % du revenu annuel des biens im- meubles passés en main-morte . . . . .	1,346 05	499 20	"	"	499 20
Greffe. Mise au rôle. . . . .	11,021 76	3,838 63	"	"	3,838 63
— Rédaction, déposition de témoins et expéditions . . . . .	62,071 72	21,457 35	"	"	21,457 35
Hypothèques. Inscriptions de créances. . . . .	16,360 62	6,875 62	"	"	6,875 62
— Transcriptions d'actes de mutations . . . . .	246,631 23	80,516 77	"	"	80,516 77
Successions. Droits de succession. . . . .	1,592,815 16	731,212 29	"	"	731,212 29
— Augmentat. de 50 p. % sur les effets étrang. — Droits de mutation par décès . . . . .	17,825 67	2,137 29	"	"	2,137 29
— 10 p. % de la valeur vénale des biens passés en main-morte par suite de donat. entre-vifs.	9,408 24	2,061 41	"	"	2,061 41
	114 91	964 48	"	"	964 48
	5,758,927 33	2,168,897 07	"	"	2,168,897 07
Amendes fixes sur le timbre. . . . .	47,585 42	5,398 08	"	"	5,398 08
— sur l'enregistrement . . . . .	4,454 11	2,085 10	"	"	2,085 19
— sur les droits de greffe . . . . .	"	"	"	"	"
— — d'hypothèques. . . . .	641 63	"	"	"	"
— — de successions et de muta- tions par décès. . . . .	4,763 00	1,617 58	"	"	1,617 58
	5,786,372 29	2,177,997 92	"	"	2,177,997 92
Cents additionnels au profit de l'État. { 13 cents additionnels extraordinair.	740,112 60	276,910 56	"	"	276,910 56
{ 15 1/2 id. id. . . . .	235 04	107 53	"	"	107 53
{ 22 id. id. . . . .	10,229 05	6,409 28	"	"	6,409 28
{ Décimes . . . . .	13 55	" 20	"	"	" 20
{ Supplément de 9 p. % sur timbre. . . . .	73 15	" 07	"	"	" 07
{ — de 35 cents additionnels.	"	"	"	"	"
Cents addit. au profit de la caisse d'amort. { 13 cents additionnels extraordinair.	746,354 19	280,788 03	"	"	280,788 03
{ 15 id. id. . . . .	2,058 40	1,348 38	"	"	1,348 38
	7,286,048 27	2,743,561 97	"	"	2,743,561 97
A déduire les restitutions . . . . .	73,502 12	49,517 32	"	"	49,517 32
	7,212,546 15	2,694,044 65	"	"	2,694,044 65

*et droits de Succession. Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES RECETTES ci-contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
170,672 71	"	"	170,672 74	204,158 03	"	"	204,158 03	1,002,275 02
4,570 43	"	"	4,570 43	21,385 19	"	"	21,385 19	73,671 38
4,758 11	"	"	4,758 11	3,076 70	"	"	3,076 70	22,078 77
"	"	"	"	"	"	"	"	"
4,107 53	"	"	4,107 53	3,039 32	"	"	3,039 32	205,248 70
1,659 80	"	"	1,659 80	2,321 75	"	"	2,321 75	18,572 32
6,431 48	"	"	6,431 48	5,788 03	"	"	5,788 03	41,688 06
"	"	"	"	69 04	"	"	69 04	69 04
10,078 73	"	"	10,078 73	10,619 37	"	"	10,619 37	59,737 16
620,009 60	"	"	620,009 60	870,770 78	"	"	870,770 78	4,800,105 05
79,925 87	"	"	79,925 87	80,044 13	"	"	80,044 13	523,565 93
35,853 74	"	"	35,853 74	51,147 81	"	"	51,147 81	275,875 02
40,284 43	"	"	40,284 43	42,564 36	"	"	42,564 36	247,674 66
"	"	"	"	"	"	"	"	317 40
320 65	"	"	320 65	419 65	"	"	419 65	2,594 55
2,134 92	"	"	2,134 92	3,783 33	"	"	3,783 33	20,778 64
14,685 01	"	"	14,685 01	22,485 60	"	"	22,485 60	120,700 37
4,340 05	"	"	4,340 05	9,229 67	"	"	9,229 67	36,815 56
61,025 01	"	"	61,025 01	92,076 93	"	"	92,076 93	480,250 54
320,606 28	"	"	320,606 28	361,375 60	"	"	361,375 60	3,006,009 33
123 02	"	"	123 02	1,631 43	"	"	1,631 43	21,717 41
20,201 93	"	"	20,201 93	12,026 87	"	"	12,026 87	52,698 45
768 25	"	"	768 25	58 69	"	"	58 69	1,906 33
1,427,636 38	"	"	1,427,636 38	1,808,881 46	"	"	1,808,881 46	11,164,342 24
2,946 00	"	"	2,946 09	9,478 70	"	"	9,478 70	35,408 38
1,191 11	"	"	1,191 11	2,718 74	"	"	2,718 74	10,440 15
"	"	"	"	211 64	"	"	211 64	211 64
262 59	"	"	262 59	1,462 39	"	"	1,462 39	2,366 51
897 63	"	"	897 03	747 09	"	"	747 09	8,026 20
1,432,933 80	"	"	1,432,933 80	1,823,500 11	"	"	1,823,500 11	11,220,804 12
183,726 06	"	"	183,726 06	232,072 52	"	"	232,072 52	1,432,821 74
558 19	"	"	558 19	"	"	"	"	900 76
1,858 21	"	"	1,858 21	2,266 06	"	"	2,266 06	20,762 60
"	"	"	"	15	"	"	15	13 90
7 53	"	"	7 53	"	"	"	"	80 75
"	"	"	"	"	"	"	"	"
185,292 22	"	"	185,292 22	233,411 53	"	"	233,411 53	1,445,845 97
346 73	"	"	346 73	2,011 20	"	"	2,011 20	6,364 71
1,804,722 74	"	"	1,804,722 74	2,293,261 57	"	"	2,293,262 57	14,127,504 55
24,231 33	"	"	24,231 33	50,231 36	"	"	50,231 36	197,482 13
1,780,401 41	"	"	1,780,401 41	2,243,030 21	"	"	2,243,030 21	13,930,112 42

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes de l'Enregistrement

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	NAMUR.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Timbre de dimension . . . . .	1,092,275 62	73,344 08	"	"	73,344 08
— d'effets de commerce . . . . .	73,671 38	3,495 88	"	"	3,495 88
— de baux sous seing-privé . . . . .	22,078 77	1,124 70	"	"	1,124 70
— d'effets d'emprunts étrangers . . . . .	"	"	"	"	"
— de journaux imprimés dans le pays . . . . .	205,248 70	3,011 98	"	"	3,611 98
— — étrangers . . . . .	18,572 32	972 50	"	"	972 50
— d'affiches et d'avis indigènes . . . . .	41,088 96	2,540 71	"	"	2,540 71
— — étrangers. . . . .	69 04	"	"	"	"
— de fouilles de patentes . . . . .	59,737 16	4,175 86	"	"	4,175 86
Enregistrement. Actes civils publics . . . . .	4,860,195 95	344,940 17	"	"	344,940 17
— — sous seing-privé . . . . .	522,565 93	23,638 77	"	"	23,638 77
— Actes judiciaires . . . . .	275,875 02	15,763 29	"	"	15,763 29
— — d'huissiers . . . . .	247,674 66	17,588 31	"	"	17,588 31
— Lettres de naturalisation. . . . .	317 46	"	"	"	"
— 4 p. % du revenu annuel des biens im- mubles passés en main-morte . . . . .	2,594 55	241 86	"	"	241 86
Greffes. Misc au rôle . . . . .	20,778 64	1,211 16	"	"	1,211 16
— Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	120,700 37	7,713 71	"	"	7,713 71
Hypothèques. Inscription de créances. . . . .	36,815 56	2,761 08	"	"	2,761 08
— Transcriptions d'actes de mutations. . . . .	480,250 54	35,457 68	"	"	35,457 68
Successions Droits de succession . . . . .	3,006,009 33	60,182 87	"	"	60,182 87
— Augmentation de 50 p. % sur les effets étrang.	21,717 41	"	"	"	"
— Droits de mutation par décès . . . . .	52,698 45	38,625 95	"	"	38,625 95
— 10 p. % de la valeur vénale des biens passés en main-morte par suite de donat. entre-vifs	1,008 33	102 22	"	"	102 22
	11,164,342 24	637,498 90	"	"	637,498 90
Amendes fixes sur le timbre. . . . .	35,408 33	2,292 14	"	"	2,292 14
— sur l'enregistrement . . . . .	10,449 15	618 20	"	"	618 20
— sur les droits de greffe . . . . .	211 64	"	"	"	"
— — d'hypothèques . . . . .	2,366 51	"	"	"	"
— — de succession et de mutation par décès . . . . .	8,026 20	361 79	"	"	361 79
	11,220,804 12	640,771 03	"	"	640,771 03
Cents additionnels } 13 cents additionnels extraordinair.	1,432,821 74	81,317 24	"	"	81,317 24
au } 15 1/2 id. id. . . . .	970 70	"	"	"	"
profit de l'Etat, } 22 id. id. . . . .	20,762 60	2,635 98	"	"	2,635 98
— } Décimes . . . . .	13 90	"	"	"	"
— } Supplément de 9 p. % sur timbre. . . . .	80 75	"	"	"	"
— } — de 35 cents additionnels	"	"	"	"	"
Cents addit. au profit } 13 cents additionnels extraordinair.	1,445,845 97	82,874 86	"	"	82,874 86
de la caisse d'amortiss. } 15 id. id. . . . .	6,364 71	"	"	"	"
	14,127,594 55	807,599 11	"	"	807,599 11
A déduire les restitutions . . . . .	197,482 13	11,218 92	"	"	11,218 92
	13,930,112 42	796,380 19	"	"	796,380 19

*et droits de Succession. Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTALS.				
ANNÉES				ANNÉES								
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.					
123,080	»	»	123,080	107,740	55	»	»	1 7,740	55	1,390,410	25	
18,000	03	»	18,000	03	2,110	47	»	»	2,110	47	98,237	76
1,346	09	»	1,346	09	182	85	»	»	182	85	25,632	47
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18,005	01	»	18,005	01	153	11	»	»	153	11	228,008	89
3,021	15	»	3,021	15	750	49	»	»	750	49	23,925	52
5,991	80	»	5,991	80	286	25	»	»	286	25	50,513	81
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60	01
0,844	13	»	0,844	13	4,275	50	»	»	4,275	50	75,032	71
432,292	20	»	432,292	20	312,927	00	»	»	312,927	00	6,950,355	41
44,329	01	»	44,329	01	35,936	69	»	»	35,936	69	623,471	»
35,708	84	»	35,708	84	28,367	12	»	»	28,367	12	355,714	27
54,665	98	»	54,665	98	34,488	26	»	»	34,488	26	354,417	21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	317	40
155	92	»	155	92	133	24	»	»	133	24	3,125	57
1,660	32	»	1,660	32	1,895	24	»	»	1,895	24	25,545	30
11,407	55	»	11,407	55	8,386	56	»	»	8,386	56	148,208	19
3,473	48	»	3,473	48	1,932	47	»	»	1,932	47	41,982	59
41,341	43	»	41,341	43	35,387	36	»	»	35,387	36	592,437	01
418,780	81	»	418,780	81	40,191	83	»	»	40,191	83	3,525,164	84
10,157	10	»	10,157	10	1,338	38	»	»	1,338	38	39,212	39
997	27	»	997	27	10,797	96	»	»	10,797	96	103,119	63
»	»	»	»	»	454	59	»	»	454	59	2,463	14
1,239,808	81	»	1,239,808	81	627,751	07	»	»	627,751	07	13,660,401	02
7,881	95	»	7,881	95	1,897	25	»	»	1,897	25	47,479	72
856	19	»	856	19	1,925	59	»	»	1,925	59	13,849	13
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	211	64
52	91	»	52	91	1,708	68	»	»	1,708	68	4,128	10
1,123	30	»	1,123	30	553	39	»	»	553	39	10,060	74
1,249,723	22	»	1,249,723	22	633,840	98	»	»	633,840	98	13,745,139	35
167,275	59	»	167,275	59	80,617	85	»	»	80,617	85	1,752,032	42
1,600	81	»	1,600	81	»	»	»	»	»	»	2,501	57
1,702	14	»	1,702	14	1,650	20	»	»	1,650	20	26,750	92
»	»	»	»	»	11	31	»	»	11	31	25	21
13	62	»	13	62	»	»	»	»	»	»	94	37
1	20	»	1	20	»	»	»	»	»	»	1	20
159,624	02	»	159,624	02	81,592	93	»	»	81,592	93	1,760,937	73
1,780	76	»	1,780	76	16	96	»	»	16	96	8,171	43
1,571,730	36	»	1,571,730	36	797,730	23	»	»	797,730	23	17,394,054	25
1,616	11	»	1,616	11	15,665	12	»	»	15,665	12	225,982	28
1,570,114	25	»	1,570,114	25	782,065	11	»	»	782,065	11	17,078,071	97

*ÉTAT des revenus des*

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Fermages des fermes, terres, prés, alluvions, bâtimens, chasses, pêches, bacs et passages d'eau . . . . .	4,508 94	»	»	4,508 94
Arrérages et intérêts de rentes constituées et foncières, cens et autres redevances annuelles. . . . .	18,959 44	»	»	18,959 44
Coupes de bois, d'herbes, pailles, glandée et autres produits des bois et plantations . . . . .	»	»	»	»
Domaines du Département de la Guerre. . . . .	»	»	»	»
Recouvrements sur les communes et hospices, pour frais de régie de leurs bois . . . . .	3,003 40	»	»	3,003 40
Autres produits . . . . .	»	»	»	»
	26,471 78	»	»	26,471 78

*Domaines. Exercice 1832.*

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES REGETTES et contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
39,933 39	»	»	39,933 39	58,398 53	»	»	58,398 53	102,860 86
41,900 77	»	»	41,900 77	61,147 62	»	»	61,147 62	122,007 83
769 63	»	»	769 63	65,252 81	»	»	65,252 81	66,022 44
2,640 21	»	»	2,640 21	2,003 98	»	»	2,003 98	4,644 19
845 52	»	»	845 52	6,441 47	»	»	6,441 47	10,290 39
»	»	»	»	»	»	»	»	»
86,109 52	»	»	86,109 62	193,244 41	»	»	193,244 41	305,825 71

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des revenus

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Fermages des fermes, terres, prés, alluvions, bâtimens, chasses, pêches, bacs et passages d'eau . . . . .	102,860 86	42,737 79	"	"	42,737 79
Arrérages et intérêts de rentes constituées et foncières, cens et autres redevances annuelles.	122,007 83	1,632 56	"	"	1,632 56
Coupes de bois, d'herbes, poissons, glandée et autres produits des bois et plantations . .	66,022 44	9,314 66	"	"	9,314 66
Domaines du Département de la Guerre. . .	4,644 19	1,486 78	"	"	1,486 78
Recouvrements sur les communes et hospices pour frais de régie de leurs bois. . . . .	10,290 39	2,432 03	"	"	2,432 03
Autres produits. . . . .	"	"	"	"	"
	305,825 71	57,653 82	"	"	57,653 82

*des Domaines. Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES RECETTES ET CONTRIBUT. A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
4,580 33	»	»	4,580 33	8,032 30	»	»	8,032 30	133,211 28
4,021 39	»	»	4,021 39	4,976 48	»	»	4,976 48	132,688 26
8,799 36	»	»	8,799 36	1,499 16	»	»	1,499 16	85,635 02
25,430 26	»	»	25,430 26	22,460 80	»	»	22,460 80	54,022 03
766 39	»	»	766 39	19,480 55	»	»	19,480 55	32,969 56
»	»	»	»	»	»	»	»	»
43,597 73	»	»	43,597 73	56,449 29	»	»	56,449 29	463,526 55

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des revenus

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	N A M U R.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Fermages des fermes, terres, prés, alluvions, bâtiments, chasses, pêches, bacs et passages d'eau . . . . .	158,211 28	5,715 64	»	»	5,715 64
Arrérages et intérêts de rentes constituées et foncières, cens et autres redevances annuel.	132,688 26	8,864 46	»	»	8,864 46
Coupes de bois, d'herbes, pailles, glandée et autres produits des bois et plantations . . .	85,635 62	30,532 90	»	»	30,532 90
Domaines du Département de la Guerre . . .	54,022 03	3,032 07	»	»	3,032 07
Recouvrements sur les communes et hospices pour frais de régie de leurs bois . . . . .	32,969 36	41,438 04	»	»	41,438 04
Autres produits . . . . .	»	»	»	»	»
	463,526 55	89,583 11	»	»	89,583 11

*des Domaines. Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
8,093 72	" "	" "	8,093 72	5,081 13	" "	" "	5,081 13	177,101 77
2,853 42	" "	" "	2,853 42	9,873 68	" "	" "	9,873 68	154,279 82
"	" "	" "	"	116,108 93	" "	" "	116,108 93	232,277 45
2,275 76	" "	" "	2,275 76	55 03	" "	" "	55 03	59,334 89
597 97	" "	" "	597 97	91,184 06	" "	" "	91,184 06	166,189 43
"	" "	" "	"	7,112 38	" "	" "	7,112 38	7,112 38
13,820 87	" "	" "	13,820 87	229,415 21	" "	" "	229,415 21	796,345 74

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes de

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Intérêts de créances. . . . .	34,590 49	»	»	34,590 49
Remboursement de capitaux . . . . .	6,313 94	»	»	6,313 94
Reliquat de crédits accordés par arrêté royal . . . . .	31,837 37	»	»	31,837 37
	92,742 »	»	»	92,742 »

*L'Industrie nationale. Exercice 1832.*

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES RECETTES ci contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
3,809 52	"	"	3,809 52	15,862 42	"	"	15,862 42	74,262 43
"	"	"	"	29,469 71	"	"	29,469 71	35,783 65
"	"	"	"	"	"	"	"	31,837 57
3,809 52	"	"	3,809 52	45,332 13	"	"	45,332 13	141,883 65

## . Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Intérêts de créances . . . . .	74,262 43	24,647 08	"	"	24,647 08
Remboursement de capitaux . . . . .	33,783 65	81,044 76	"	"	81,044 76
Reliquat de crédits accordés par arrêté royal.	31,837 57	"	"	"	"
	141,883 65	105,691 84	"	"	105,691 84

*de l'Industrie nationale. Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES RECETTES ci-contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
2,689 24	"	"	2,689 24	83,744 69	"	"	83,744 69	185,343 44
38,977 21	"	"	38,977 21	67,513 23	"	"	67,513 23	223,318 86
"	"	"	"	10,386 27	"	"	10,386 27	42,223 84
41,666 45	"	"	41,666 45	161,644 19	"	"	161,644 19	450,886 13

*Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes de*

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	NAMUR.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Intérêts de créances . . . . .	185,343 44	3,725 97	»	»	3,725 97
Remboursement de capitaux . . . . .	223,318 85	15,432 06	»	»	15,432 06
Reliquat de crédits accordés par arrêté royal. .	42,223 84	»	»	»	»
	450,886 13	19,158 03	»	»	19,158 03

*l'Industrie nationale. Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTALS.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
2,539 68	"	"	2,539 68	1,085 59	"	"	1,085 59	192,694 68
1,635 56	"	"	1,635 56	4,938 27	"	"	4,938 27	245,324 74
4,162 96	"	"	4,162 96	"	"	"	"	46,386 80
8,338 20	"	"	8,338 20	6,023 86	"	"	6,023 86	484,406 22

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Grandes routes de 1 <sup>re</sup> classe. Barrières en ferme . . .	396,450 63	" "	" "	396,450 63
Echéances antérieures au 1 <sup>er</sup> avril 1831. {	Barrières de 1 <sup>re</sup> classe . . .	5,895 24	" "	5,895 24
	Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . .	8,309 07	" "	8,309 07
Canaux, droits d'écluses, ponts, navigation de canaux . .	"	"	"	"
Trois quarts des amendes de police de roulage . . . . .	15,722 51	" "	" "	15,722 51
— — de barrières . . . . .	127 30	" "	" "	127 30
Un tiers des amendes sur les canaux . . . . .	"	"	"	"
Produits de ventes de bois le long des routes et canaux . .	31,361 24	" "	" "	31,361 24
Amendes, dommages et intérêts . . . . .	"	"	"	"
Cession de pavés . . . . .	"	"	"	"
Recettes de toute autre nature . . . . .	"	"	"	"
	457,865 99	" "	" "	457,865 99

*sur les Barrières. Exercice 1832.*

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES RECETTES et contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
58,278 79	"	"	58,278 79	49,172 58	"	"	49,172 58	503,902 "
4,007 17	"	"	4,007 17	413 11	"	"	413 11	10,315 52
1,139 33	"	"	1,139 33	4,151 16	"	"	4,151 16	13,599 56
649 66	"	"	649 66	"	"	"	"	649 66
"	"	"	"	918 55	"	"	918 55	16,641 06
"	"	"	"	"	"	"	"	127 30
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	31,361 24
1 91	"	"	1 91	51 98	"	"	51 98	53 89
"	"	"	"	"	"	"	"	"
727 77	"	"	727 77	"	"	"	"	727 77
64,804 63	"	"	64,804 63	54,707 38	"	"	54,707 38	577,378 "

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Grandes routes de 1 <sup>o</sup> classe. Barrières en ferme.	503,902 "	148,157 50	"	"	148,157 50
Échéances antérieures au 1 <sup>er</sup> avril 1831. {	Barrières de 1 <sup>o</sup> classe.	10,315 52	5,168 99	"	5,168 99
	Id. de 2 <sup>o</sup> id.	13,590 56	2,156 74	"	2,156 74
Canaux, droits d'écluses, ponts, navigation de canaux . . . . .	649 66	24,727 32	"	"	24,727 32
Trois quarts des amendes de police de roulage.	16,641 06	"	"	"	"
— — de barrières . . .	127 30	"	"	"	"
Un tiers des amendes sur les canaux . . . .	"	1 77	"	"	1 77
Produit de ventes de bois le long des routes et canaux . . . . .	31,361 24	9 31	"	"	9 31
Amendes, dommages et intérêts . . . . .	53 39	14 30	"	"	14 30
Cession de pavés . . . . .	"	"	"	"	"
Recettes de toute autre nature . . . . .	727 77	4,880 43	"	"	4,880 43
	577,378 "	185,116 36	"	"	185,116 36

*sur les Barrières. Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES RECETTES ci-contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
75,961 64	»	»	75,961 64	180,839 10	»	»	180,839 10	908,860 24
1,525 59	»	»	1,525 59	11,143 82	»	»	11,143 82	28,153 92
398 58	»	»	398 58	10,730 88	»	»	10,730 88	26,885 76
4,651 85	»	»	4,651 85	322,514 52	»	»	322,514 52	332,543 35
»	»	»	»	»	»	»	»	16,641 06
»	»	»	»	»	»	»	»	127 30
»	»	»	»	»	»	»	»	1 77
»	»	»	»	»	»	»	»	31,370 55
»	»	»	»	»	»	»	»	68 19
»	»	»	»	»	»	»	»	»
3,954 50	»	»	3,954 50	1,201 06	»	»	1,201 06	10,763 76
86,492 16	»	»	86,492 16	526,429 38	»	»	526,429 38	1,375,415 90

## Suite de l'état général des recettes

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT		NAMUR.						
	LE		ANNÉES						
	L'AUTRE PART.		1832.	1833.	1834.	TOTAL.			
Grandes routes de 1 <sup>re</sup> classe. Barrières en ferme.	908,860	24	71,579	19	"	"	71,579	19	
Échéances antérieures au 1 <sup>er</sup> avril 1831.	Barrières de 1 <sup>re</sup> classe.	28,153	92	1,036	16	"	"	1,036	16
		Id. de 2 <sup>me</sup> id.	26,885	76	1,306	13	"	"	1,306
Canaux, droits d'écluses, ponts, navigation de canaux . . . . .	352,543	35	"	"	"	"	"	"	
Trois quarts des amendes de police de roulage.	16,641	06	"	"	"	"	"	"	
Id. id. de barrières . . .	127	30	"	"	"	"	"	"	
Un tiers id. sur les canaux. . .	1	77	"	"	"	"	"	"	
Produit de ventes de bois le long des routes et canaux . . . . .	31,370	55	"	"	"	"	"	"	
Amendes, dommages et intérêts . . . . .	68	19	7	14	"	"	7	14	
Cession de pavés . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	
Recettes de toute autre nature . . . . .	10,763	76	"	"	"	"	"	"	
	1,375,415	90	73,928	62	"	"	73,928	62	

sur les Barrières. Exercice 1832.

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
94,180 87	"	"	94,180 87	70,719 60	"	"	70,719 60	1,145,339 90
9,417 91	"	"	9,417 91	155 21	"	"	155 21	38,763 20
463 02	"	"	463 02	436 50	"	"	436 50	29,091 41
"	"	"	"	"	"	"	"	352,543 35
"	"	"	"	"	"	"	"	16,641 06
"	"	"	"	"	"	"	"	127 30
"	"	"	"	"	"	"	"	1 77
"	"	"	"	"	"	"	"	31,370 55
"	"	"	"	"	"	"	"	75 33
171 68	"	"	171 68	"	"	"	"	171 68
"	"	"	"	1 25	"	"	1 25	10,765 01
104,233 48	"	"	104,233 48	71,312 56	"	"	71,312 56	1,624,890 56

ÉTAT GÉNÉRAL du *pocheit*

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.							
	NON-VALEURS. — ANNÉES				PRODUITS. — ANNÉES			
	1832.	1833	1834	TOTAL.	1832.	1833	1834	TOTAL.
Produits des lettres taxées . . . . .	»	»	»	»	415,689 01	»	»	415,689 01
Poits payés et chargemens . . . . .	»	»	»	»	88,073 51	»	»	88,073 51
Droit de 5 pour cent sur les articles d'argent . . . . .	»	»	»	»	6,861 16	»	»	6,861 16
Produits de l'affranchissement de journaux, gazettes et imprimés . . . . .	»	»	»	»	» 40	»	»	» 40
Plus trouvé sur les lettres taxées . . . . .	»	»	»	»	2,075 24	»	»	2,075 24
Bons trouvés dans les dépêches. . . . .	»	»	»	»	4,022 96	»	»	4,022 96
Débourrés, recette remise par le contrôleur. . . . .	»	»	»	»	805 09	»	»	805 09
Lettres de et pour la ville et l'arrondissement . . . . .	»	»	»	»	9,020 66	»	»	9,020 66
Erreurs trouvées dans les états de trimestre. . . . .	»	»	»	»	1,469 71	»	»	1,469 71
Recettes diverses . . . . .	»	»	»	»	851 53	»	»	851 53
					529,471 27	»	»	529,471 27
<b>NON-VALEURS.</b>								
Débourrés alloués par le contrôleur . . . . .	14,273 76	»	»	14,273 76	»	»	»	»
Détaxes . . . . .	3,320 63	»	»	3,320 63	»	»	»	»
Moins trouvé sur les lettres taxées . . . . .	1,287 64	»	»	1,287 64	»	»	»	»
Taxes des rebuts renvoyés . . . . .	5,808 89	»	»	5,808 89	»	»	»	»
Erreurs justifiées . . . . .	1,050 50	»	»	1,050 50	»	»	»	»
Non-valeurs de nature diverse . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
					25,741 42	»	»	25,741 42
					503,729 85	»	»	503,729 85

*produit des Postes. Exercice 1832.*

LIMBOURG.								LIÈGE.								TOTAL DES RECETTES COMPTÉ, A REPORTER.							
NON-VALEURS. — ANNÉES.				PRODUITS. — ANNÉES.				NON-VALEURS. — ANNÉES.				PRODUITS. — ANNÉES.											
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.								
"	"	"	"	61,940	11	"	"	61,940	11	"	"	"	"	"	"	218,503	28	"	"	218,503	28	696,132	40
"	"	"	"	12,901	09	"	"	12,901	09	"	"	"	"	"	"	39,367	34	"	"	39,367	34	140,343	91
"	"	"	"	3,627	94	"	"	3,627	94	"	"	"	"	"	"	3,532	59	"	"	3,532	59	14,021	69
"	"	"	"	2	07	"	"	2	07	"	"	"	"	"	"	"	85	"	"	"	85	3	32
"	"	"	"	210	26	"	"	210	26	"	"	"	"	"	"	987	20	"	"	987	20	3,272	70
"	"	"	"	408	68	"	"	408	68	"	"	"	"	"	"	1,856	51	"	"	1,856	51	6,288	15
"	"	"	"	308	36	"	"	308	36	"	"	"	"	"	"	663	70	"	"	663	70	1,777	15
"	"	"	"	246	56	"	"	246	56	"	"	"	"	"	"	1,985	88	"	"	1,985	88	11,853	10
"	"	"	"	529	07	"	"	529	07	"	"	"	"	"	"	753	68	"	"	753	68	2,753	06
"	"	"	"	5	40	"	"	5	40	"	"	"	"	"	"	20	64	"	"	20	64	877	57
"	"	"	"	80,180	14	"	"	80,180	14	"	"	"	"	"	"	267,671	67	"	"	267,671	67	877,323	08
4,902	38	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,148	68	"	"	6,148	68	"	"	"	"	25,324	82
11	32	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	101	27	"	"	101	27	"	"	"	"	8,433	22
74	18	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	643	81	"	"	643	81	"	"	"	"	2,005	63
1,239	47	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,825	30	"	"	3,825	30	"	"	"	"	10,873	75
221	31	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	295	60	"	"	295	60	"	"	"	"	1,567	41
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	6,448	66	"	"	6,448	66	"	"	"	"	"	"	11,014	75	"	"	11,014	75	43,204	83
"	"	"	"	73,731	48	"	"	73,731	48	"	"	"	"	"	"	256,656	92	"	"	256,656	92	834,118	25

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.								
		NON-VALEURS. -- ANNÉES				PRODUITS. -- ANNÉES				
		1832.	1833	1834	TOTAL	1832.	1833	1834	TOTAL.	
Produits des lettres taxées . . . . .	696,132 40	»	»	»	»	214,363 81	»	»	214,363 81	
Frais payés et chargemens. . . . .	110,343 94	»	»	»	»	39,364 77	»	»	39,364 77	
Droit de 5 pour cent sur les articles d'argent . . . . .	14,021 69	»	»	»	»	6,599 89	»	»	6,599 89	
Produit de l'affranchissement de journaux, gazettes et imprimés. . . . .	3 32	»	»	»	»	4 70	»	»	4 70	
Plus trouvé sur les lettres taxées . . . . .	3,272 70	»	»	»	»	549 21	»	»	549 21	
Bons trouvés dans les dépêches . . . . .	6,288 13	»	»	»	»	1,967 09	»	»	1,967 09	
Déboursés. Recette remise par le contrôleur . . . . .	1,777 15	»	»	»	»	872 59	»	»	872 59	
Lettres de et pour la ville et l'arrondissement. . . . .	11,853 19	»	»	»	»	3,998 52	»	»	3,998 52	
Erreurs trouvées dans les états de trimestre . . . . .	2,753 06	»	»	»	»	1,321 95	»	»	1,321 95	
Recettes diverses . . . . .	877 57	»	»	»	»	865 54	»	»	865 54	
	877,323 08					269,908 07	»	»	269,908 07	
<b>NON-VALEURS.</b>										
Débourses alloués par le contrôleur . . . . .	25,324 82	8,753 35	»	»	8,753 35	»	»	»	»	
Détaxes . . . . .	3,433 23	183 92	»	»	183 92	»	»	»	»	
Moins trouvé sur les lettres taxées . . . . .	2,006 63	685 08	»	»	685 08	»	»	»	»	
Taxes des rebuts renvoyés . . . . .	10,873 75	4,070 90	»	»	4,070 90	»	»	»	»	
Erreurs justifiées . . . . .	1,567 41	592 42	»	»	592 42	»	»	»	»	
Non-valeurs de nature diverse . . . . .	»	4 23	»	»	4 23	»	»	»	»	
	43,204 83					14,289 90	»	»	14,289 90	
	834,118 25	»	»	»	»	255,618 17	»	»	255,618 17	

*produit des Postes. Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.					HAINAUT.					TOTAL						
NON-VALEURS. — ANNÉES				PRODUITS. — ANNÉES				NON-VALEURS. — ANNÉES				PRODUITS. — ANNÉES				DTS RECEPTE et contre, A REPORTER.
1832.	1833	1834	TOTAL	1832.	1833	1834	TOTAL.	1832.	1833	1834	TOTAL.	1832.	1833	1834	TOTAL.	
"	"	"	"	158,865 08	"	"	158,865 08	"	"	"	"	215,972 02	"	"	215,972 02	
"	"	"	"	29,440 82	"	"	29,440 82	"	"	"	"	33,305 50	"	"	33,305 50	242,465 03
"	"	"	"	5,100	"	"	5,100	"	"	"	"	5,735 13	"	"	5,715 13	31,406 71
"	"	"	"	2 20	"	"	2 20	"	"	"	"	7 52	"	"	7 52	17 74
"	"	"	"	553 91	"	"	553 91	"	"	"	"	599 04	"	"	599 04	5,005 70
"	"	"	"	881 38	"	"	881 38	"	"	"	"	1,116 08	"	"	1,116 08	10,252 70
"	"	"	"	179 79	"	"	179 79	"	"	"	"	300 32	"	"	300 32	3,129 86
"	"	"	"	1,944 72	"	"	1,944 72	"	"	"	"	3,507 72	"	"	3,507 72	21,304 06
"	"	"	"	614 67	"	"	614 67	"	"	"	"	1,324 49	"	"	1,324 49	6,014 17
"	"	"	"	221 81	"	"	221 80	"	"	"	"	85	"	"	83	1,063 70
				197,834 37	"	"	197,834 37					261,869 57	"	"	261,869 57	1,606,935 09
5,546 98	"	"	5,546 98	"	"	"	"	10,915 66	"	"	10,915 66	"	"	"	"	50,540 81
275 45	"	"	275 45	"	"	"	"	309 42	"	"	309 42	"	"	"	"	4,262 01
465 98	"	"	465 98	"	"	"	"	739 79	"	"	739 79	"	"	"	"	3,886 48
3,507 20	"	"	3,507 20	"	"	"	"	3,784 44	"	"	3,784 44	"	"	"	"	22,238 20
237 69	"	"	237 69	"	"	"	"	569 73	"	"	569 73	"	"	"	"	2,967 25
61 90	"	"	61 90	"	"	"	"	6 56	"	"	6 56	"	"	"	"	72 69
				10,085 20	"	"	10,085 20					16,385 60	"	"	16,385 60	83,965 53
"	"	"	"	187,749 17	"	"	187,749 17	"	"	"	"	245,483 97	"	"	245,483 97	1,522,969 56

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	NAMUR.								
		NON-VALEURS. — ANNÉES.				PRODUITS. — ANNÉES				
		1832.	1833	1834	TOTAL.	1832.	1833	1834	TOTAL.	
Produits des lettres taxées . . . . .	1,285,333 31	"	"	"	"	72,764 65	"	"	72,764 65	
Poids payés et chargemens . . . . .	242,455 03	"	"	"	"	11,236 31	"	"	11,236 31	
Droit de 5 pour cent sur les articles d'argent . . . . .	31,456 71	"	"	"	"	1,897 46	"	"	1,897 46	
Produits de l'affranchissement de journaux, gazettes et imprimés. . . . .	17 74	"	"	"	"	"	"	"	"	
Plus trouvé sur les lettres taxées . . . . .	5,005 76	"	"	"	"	91 96	"	"	91 96	
Bons trouvés dans les dépêches . . . . .	10,252 70	"	"	"	"	803 07	"	"	803 07	
Déboursés, recette remise par le contrôleur . . . . .	3,129 85	"	"	"	"	55 13	"	"	55 13	
Lettres de et pour la ville et l'arrondissement . . . . .	21,304 06	"	"	"	"	403 15	"	"	403 15	
Erreurs trouvées dans les états de trimestre . . . . .	6,014 17	"	"	"	"	1,632 15	"	"	1,632 15	
Recettes diversés . . . . .	1,965 76	"	"	"	"	"	"	"	"	
	1,606,935 09	"	"	"	"	88,883 88	"	"	88,883 88	
<b>NON-VALEURS.</b>										
Déboursés alloués par le contrôleur. . . . .	50,540 81	4,566 56	"	"	4,566 56	"	"	"	"	
Détaxes. . . . .	4,262 01	260 "	"	"	260 "	"	"	"	"	
Moins trouvé sur les lettres taxées . . . . .	3,886 48	368 04	"	"	368 04	"	"	"	"	
Taxes des rebuts renvoyés . . . . .	22,236 29	1,570 79	"	"	1,570 79	"	"	"	"	
Erreurs justifiées. . . . .	2,967 25	235 96	"	"	235 96	"	"	"	"	
Non-valeurs de nature diverse . . . . .	72 09	"	"	"	"	"	"	"	"	
	83,965 53					7,001 35	"	"	7,001 35	
	1,622,969 56	"	"	"	"	81,882 51	"	"	81,882 53	

*produit des Postes. Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.								
NON-VALEURS. — ANNÉES				PRODUITS — ANNÉES				NON-VALEURS — ANNÉES				PRODUITS. — ANNÉES				
1832.	1833	1834	TOTAL.	1832.	1833	1834	TOTAL.	1832.	1833	1834	TOTAL.	1832.	1833	1834	TOTAL.	
»	»	»	»	244,264 13	»	»	44,264 13	»	»	»	»	68,240 52	»	»	68,240 52	1,670,611 01
»	»	»	»	53,010 61	»	»	3,010 61	»	»	»	»	13,174 69	»	»	13,174 69	319,905 87
»	»	»	»	4,545 40	»	»	4,545 40	»	»	»	»	3,185 61	»	»	3,185 61	41,055 18
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	58 75	»	»	58 75	76 49
»	»	»	»	548 78	»	»	548 78	»	»	»	»	82 44	»	»	82 44	5,7-8 04
»	»	»	»	1,194 50	»	»	1,194 50	»	»	»	»	3,037 78	»	»	3,037 78	15,288 05
»	»	»	»	402 11	»	»	402 11	»	»	»	»	187 30	»	»	187 30	3,774 30
»	»	»	»	2,165 61	»	»	2,165 61	»	»	»	»	1,860 95	»	»	1,860 95	25,733 77
»	»	»	»	553 16	»	»	553 16	»	»	»	»	860 31	»	»	860 31	9,068 79
»	»	»	»	1,780 85	»	»	1,780 85	»	»	»	»	»	»	»	»	3,716 61
»	»	»	»	308,494 18	»	»	308,494 18	»	»	»	»	90,706 55	»	»	90,706 55	2,095,019 70
8,850 48	»	»	8,850 48	»	»	»	»	4,572 44	»	»	4,572 44	»	»	»	»	68,530 29
84 66	»	»	84 66	»	»	»	»	46 03	»	»	46 03	»	»	»	»	4,652 70
542 22	»	»	542 22	»	»	»	»	265 40	»	»	265 40	»	»	»	»	5,062 14
2,915 56	»	»	2,915 56	»	»	»	»	2,146 66	»	»	2,146 66	»	»	»	»	28,860 30
268 42	»	»	268 42	»	»	»	»	184 13	»	»	184 13	»	»	»	»	3,535 76
101 58	»	»	101 58	»	»	»	»	30 03	»	»	30 03	»	»	»	»	204 20
»	»	»	»	12,762 92	»	»	12,762 92	»	»	»	»	7,244 69	»	»	7,244 69	110,974 49
»	»	»	»	295,731 26	»	»	295,731 26	»	»	»	»	83,461 86	»	»	83,461 86	1,884,015 21

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes sur droits de

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .	1,880 23	27,934 62	»	29,814 85
	1,880 23	27,934 62	»	29,814 85

*Garantie des matières d'or et d'argent. Exercice 1832.*

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES RECETTES ci-contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
"	3,183 07	"	3,183 07	"	22,395 13	"	22,395 13	55,393 05
"	3,183 07	"	3,183 07	"	22,395 13	"	22,395 13	55,393 05

*Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes sur droits de*

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Droits de marque des matières d'or et d'argent.	55,393 05	"	13,930 49	"	13,930 49
	55,393 05	"	13,930 49	"	13,930 49

*Garantie des matières d'or et d'argent. Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES RECETTES en-copie, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
»	9,803 23	»	9,803 23	»	10,651 60	»	10,651 60	89,778 37
»	9,803 23	»	9,803 23	»	10,651 60	»	10,651 60	89,778 37

*Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes sur droits de*

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	NAMUR.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Droits de marque des matières d'or et d'argent.	89,778 37	»	»	»	»
	89,778 37	»	»	»	»

*Garantie des matières d'or et d'argent. Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
"	19,544 62	"	19,544 62	"	1,863 83	"	1,863 83	111,186 82
"	19,544 02	"	19,544 62	"	1,863 83	"	1,863 83	111,186 82

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes diverses de

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Redevances sur les mines. . . . .	»	»	»	»
Entrepôts . . . . .	6,184 68	»	»	6,184 68
Recettes extraordinaires pour le fonds de non-valeurs. . . . .	188 97	60 87	»	249 84
Remboursement par la ville de Liège sur le prêt de 10,000 fr.	»	»	»	»
	6,373 65	60 87	»	6,434 52
A déduire ; Diminution de recette . . . . .	»	»	»	»
	6,373 65	60 87	»	6,434 52

*l'État* (Contributions directes), *exercice* 1832.

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES RECETTES et contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
1,216 83	»	»	1,216 83	3,482 81	268 13	»	3,750 94	4,067 77
153 82	»	»	153 82	1,373 86	»	»	1,373 86	7,712 36
108 21	2 50	»	110 71	42 86	24 66	»	67 54	428 09
»	»	»	»	8,463 61	»	»	8,463 61	8,463 61
1,478 86	2 50	»	1,481 36	13,305 14	292 81	»	13,657 95	21,573 83
»	»	»	»	»	»	»	»	»
1,478 86	2 50	»	1,481 36	13,305 14	292 81	»	13,657 95	21,573 83

*Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes diverses de*

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Redevances sur les mines . . . . .	4,967 77	"	"	"	"
Entrepôts . . . . .	7,712 36	2,269 39	"	"	2,269 39
Recettes extraord. pour le fonds de non-valeurs.	428 09	1,079 08	278 28	"	1,357 36
Remboursem. par la ville de Liège de 10,000 fr.	8,465 61	"	"	"	"
	21,573 83	3,348 47	278 28	"	3,626 75
A déduire : Diminution de recette. . . . .	"	"	"	"	"
	21,573 83	3,348 47	278 28	"	3,626 75

*l'État (Contributions directes). Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES RECETTES ci contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
"	"	"	"	16,795 53	"	"	46,795 53	81,763 30
963 21	"	"	963 21	1,989 14	"	"	1,989 14	12,934 10
431 31	1 78	"	433 59	1,040 60	215 90	"	1,256 50	3,498 54
"	"	"	"	"	"	"	"	8,465 61
1,415 02	1 78	"	1,416 80	49,825 27	215 90	"	50,041 17	76,658 55
"	"	"	"	"	1,000 40	"	1,000 40	1,000 40
1,415 02	1 78	"	1,416 80	49,825 27	"	"	49,040 77	75,658 15

*Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes diverses de*

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	N A M U R.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Redevances sur les mines . . . . .	51,763 30	6,074 18	820 36	»	6,894 54
Entrepôts . . . . .	12,934 10	»	»	»	»
Recettes extraord. pour le fonds de non-valeur.	3,498 54	24 58	175 97	»	200 55
Remboursement par la ville de Liège sur le prêt de 10,000 fr. . . . .	8,465 61	»	»	»	»
	76,658 55	6,098 76	496 33	»	6,595 09
A déduire : Diminution de recette. . . . .	1,000 40	»	»	»	»
	75,658 15	6,098 76	496 33	»	6,595 09

*de l'État (Contributions directes). Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
"	"	"	"	519 73	1,113 03	"	1,634 76	59,792 60
7,499 39	281 80	"	7,781 19	"	"	"	"	20,715 29
186 21	341 51	"	527 72	235 71	186 69	"	424 40	4,648 21
"	"	"	"	"	"	"	"	8,465 61
7,685 60	623 31	"	8,308 91	755 44	1,303 72	"	2,059 16	93,621 71
"	"	"	"	"	"	"	"	1,000 40
7,685 60	623 31	"	8,308 91	755 44	1,303 72	"	2,059 16	92,621 31

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes diverses

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.				
	ANNÉES				
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
Amendes correctionnelles . . . . .	,112 77	" "	" "	9,112 77	
— de consignations . . . . .	3,009 99	" "	" "	3,009 99	
— de poids et mesures . . . . .	58 47	" "	" "	58 47	
— en vertu des circulaires Nos 3 et 406 . . . . .	25 40	" "	" "	25 40	
— de contravention à la loi sur le notariat . . . . .	21 16	" "	" "	21 16	
— un tiers des amendes de grande voirie. . . . .	13 99	" "	" "	13 99	
— trois quarts des amendes de police de roulage . . . . .	"	"	"	"	
— un tiers des amendes de navigation. . . . .	"	"	"	"	
— trois quarts non attribués des amendes de barrières . . . . .	"	"	"	"	
— un demi des amendes au timbre de lettres de voiture. . . . .	"	"	"	"	
— de condamnations autres que celles précédentes . . . . .	121 69	" "	" "	121 69	
Posseports à l'étranger . . . . .	22,848 68	" "	" "	22,848 68	
Id. à l'intérieur . . . . .	8,748 "	" "	" "	8,748 "	
Permis de port-d'armes de chasse. . . . .	25,820 16	" "	" "	25,820 16	
Frais de justice. . . . .	13,225 26	" "	" "	13,225 26	
Frais de poursuites et d'instances . . . . .	4 15	" "	" "	4 15	
Vente de biens et propriétés de l'État . . . . .	177 78	" "	" "	177 78	
Soldes de comptes et restitutions. . . . .	34,593 09	" "	" "	34,593 09	
Milice nationale (indemnité payée par les miliciens qui se font remplacer).	17,887 27	" "	" "	17,887 27	
Deux pour cent des paiements faits aux créanciers des biens saisis réellement.	"	"	"	"	
Débets des comptables . . . . .	199 21	" "	" "	199 21	
Remboursement des frais de justice pour surtaxe. . . . .	64 20	" "	" "	64 20	
Intérêts des bons de l'emprunt de 12 millions . . . . .	"	"	"	"	
Recettes de toute autre nature . . . . .	"	"	"	"	
Cinq pour cent pour frais d'administration des biens séquestrés . . . . .	"	"	"	"	
5 p. 100 pour frais d'administration	des portions attribuées d'amendes et dommages et intérêts en matière de police de roulage . . . . .	262 "	" "	" "	262 "
	des portions attribuées d'amendes de grande voirie. . . . .	5 49	" "	" "	5 49
	des amendes de simple police. . . . .	134 06	" "	" "	134 06
	des amendes de milice nationale. . . . .	1 06	" "	" "	1 06
	des portions attribuées des amendes de poids et mesures. . . . .	2 92	" "	" "	2 92
	des portions attribuées pour contravention au service des barrières . . . . .	2 13	" "	" "	2 13
	des amendes et transactions en matière de chasse et pêche . . . . .	"	"	"	"
	des attributions des amendes pour contravention au timbre des lettres de voiture . . . . .	"	"	"	"
	des amendes de garde civique . . . . .	1 64	" "	" "	1 64
	des indemnités revenant aux communes . . . . .	"	"	"	"
	des amendes sur les revenus des biens saisis réellement, 1831 et 1832.	"	"	"	"
Recettes de toute autre nature . . . . .	"	"	"	"	
Restitutions pour frais d'entretien des mendiants. . . . .	4,099 26	" "	" "	4,099 26	
Frais de justice provenant de la garde civique (circulaire n° 40). . . . .	184 79	" "	" "	184 79	
Trois quarts non attribués des amendes de police de roulage. . . . .	"	"	"	"	
Un tiers non attribué des amendes de grande voirie . . . . .	"	"	"	"	
Restitutions sur les avances faites en 1817 aux provinces . . . . .	"	"	"	"	
Recette de toute autre nature. . . . .	"	"	"	"	
	140,624 62	" "	" "	140,624 62	

## de l'Etat (Enregistrement). Exercice 1832.

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES RECETTES et contre, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
3,144 10	"	"	3,144 10	5,256 18	"	"	5,256 18	17,513 05
"	"	"	"	4,856 01	"	"	4,856 01	7,866 "
5 82	"	"	5 82	448 49	"	"	448 49	512 78
6 35	"	"	6 35	12 70	"	"	12 70	44 45
92 33	"	"	92 33	317 46	"	"	317 46	430 95
129 99	"	"	129 99	7 69	"	"	7 69	151 57
1,070 90	"	"	1,070 90	578 80	"	"	578 80	2,249 76
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	11 90	"	"	11 90	11 90
"	"	"	"	190 48	"	"	190 48	190 48
120 63	"	"	120 63	412 28	"	"	412 28	654 60
"	"	"	"	"	"	"	"	22,848 68
2,150 "	"	"	2,150 "	2,114 "	"	"	2,114 "	13,012 "
12,840 "	"	"	12,840 "	14,700 "	"	"	14,700 "	53,360 16
7,383 92	"	"	7,383 92	5,191 23	"	"	5,191 23	25,800 41
36 87	"	"	36 87	9 31	"	"	9 31	50 33
"	"	"	"	"	"	"	"	177 78
"	"	"	"	4,040 33	"	"	4,040 33	38,633 42
6,740 74	"	"	6,740 74	13,166 14	"	"	13,166 14	37,794 15
"	"	"	"	"	"	"	"	"
838 52	"	"	838 52	21 16	"	"	21 16	1,058 89
25 38	"	"	25 38	"	"	"	"	89 58
"	"	"	"	6 35	"	"	6 35	6 35
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
27 93	"	"	27 93	30 49	"	"	30 49	320 42
12 99	"	"	12 99	" 75	"	"	" 75	19 23
75 60	"	"	75 60	77 27	"	"	77 27	286 93
"	"	"	"	" 95	"	"	" 95	2 01
" 29	"	"	" 29	21 48	"	"	21 48	24 69
" 15	"	"	" 15	1 07	"	"	1 07	3 35
1 02	"	"	1 02	"	"	"	"	1 02
" 79	"	"	" 79	27 06	"	"	27 06	27 85
"	"	"	"	2 62	"	"	2 62	4 26
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
9 26	"	"	9 26	"	"	"	"	9 26
5,703 78	"	"	5,703 78	5,612 30	"	"	5,612 30	15,415 34
15 45	"	"	15 45	471 29	"	"	471 29	671 53
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
41,032 87	"	"	41,032 87	57,585 69	"	"	57,585 69	239,243 18

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes diverses

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Amendes Correctionnelles . . . . .	17,513 05	5,646 15	»	»	5,646 15
— de consignations . . . . .	7,866 »	153 92	»	»	153 92
— de poids et mesures . . . . .	512 78	557 14	»	»	557 14
— en vertu des circulaires n° 3 et 406 . . . . .	44 45	133 33	»	»	133 33
— de contravention à la loi sur le notariat . . . . .	430 95	390 48	»	»	390 48
— un tiers des amendes de grande voirie . . . . .	151 57	30 07	»	»	30 07
— trois quarts des amendes de police de roulage . . . . .	2,249 76	»	»	»	»
— un tiers des amendes de navigation . . . . .	»	92 95	»	»	92 95
— trois quarts non attribués des am. de barrières.	11 90	21 53	»	»	21 53
— un demi des amendes au timb. de lettr. de voit.	190 48	»	»	»	»
— de condamnat. autres que celles précédentes.	654 60	166 33	»	»	166 33
Passeports à l'étranger. . . . .	22,848 68	»	»	»	»
Idem à l'intérieur . . . . .	13,012 »	5,718 »	»	»	5,718 »
Permis de ports d'armes de chasse . . . . .	53,360 16	9,000 »	»	»	9,000 »
Frais de justice . . . . .	25,800 41	9,741 75	»	»	9,741 75
Frais de poursuite et d'instances. . . . .	50 33	»	»	»	»
Vente de biens et propriétés de l'État . . . . .	177 78	»	»	»	»
Soldes de comptes et restitutions . . . . .	38,633 42	30,033 99	»	»	30,033 99
Milice nationale (indemnité payée par les miliciens qui se font remplacer) . . . . .	37,704 16	33,898 41	»	»	33,898 41
2 p. 2% des paiem. faits aux créanc. des biens saisis réellem.	»	»	»	»	»
Débets de comptables. . . . .	1,058 89	198 60	»	»	198 60
Remboursement des frais de justice pour surtaxe . . . . .	89 58	60 27	»	»	60 27
Intérêts des bons de l'emprunt de 12 millions . . . . .	6 35	»	»	»	»
Recettes de toute autre nature. . . . .	»	»	»	»	»
5 p. 2% pour frais d'administration des biens séquestrés.	»	»	»	»	»
des portions attribuées d'amendes et dommages et intérêts en matière de police de roulage. . . . .	320 42	3 77	»	»	3 77
des portions attribuées d'amende de grande voirie . . . . .	19 23	3 37	»	»	3 37
des amendes de simple police. . . . .	286 93	123 51	»	»	123 51
des amendes de milice nationale. . . . .	2 91	2 65	»	»	2 65
des portions attrib. des amendes de poids et mesures.	24 69	27 85	»	»	27 85
des portions attrib. pour contrav. au serv. des barrièr.	3 35	5 55	»	»	5 55
des amendes et transact. en mat. de chasse et pêche.	1 02	»	»	»	»
des attributions des amendes pour contravention au timbre des lettres de voiture . . . . .	27 85	»	»	»	»
des amendes de garde civique. . . . .	4 26	1 29	»	»	1 29
des indemnités revenant aux communes . . . . .	»	»	»	»	»
des amendes sur les revenus des biens saisis réellement, 1831 et 1832 . . . . .	»	»	»	»	»
recettes de toute autre nature . . . . .	9 26	6 74	»	»	6 74
Restitutions pour frais d'entretien des mendiants . . . . .	15,415 34	9,302 75	»	»	9,302 75
Frais de justice proven. de la garde civique (circul. n° 40).	671 53	199 33	»	»	199 33
Trois quarts non attrib. des amendes de police de roulage.	»	»	»	»	»
Un tiers non attribué des amendes de grande voirie . . . . .	»	»	»	»	»
Restitutions sur les avances faites en 1817 aux provinces . . . . .	»	4,977 70	»	»	4,977 79
Recette de toute autre nature. . . . .	»	»	»	»	»
	239,243 18	110,497 53	»	»	110,497 53

de l'État (Enregistrement). Exercice 1832.

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL DES REGETTES CONTRE, A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
3,803 54	"	"	3,803 54	12,727 15	"	"	12,727 15	39,689 89
177 99	"	"	177 99	20 27	"	"	20 27	8,213 18
64 55	"	"	64 55	122 75	"	"	122 75	1,257 22
21 16	"	"	21 16	12 70	"	"	12 70	211 64
777 25	"	"	777 25	145 24	"	"	145 24	1,743 02
"	"	"	"	"	"	"	"	181 64
18 28	"	"	18 28	"	"	"	"	2,268 04
"	"	"	"	"	"	"	"	92 95
"	"	"	"	182 62	"	"	182 62	216 07
"	"	"	"	31 74	"	"	31 74	222 22
222 70	"	"	222 70	977 22	"	"	977 22	2,020 81
"	"	"	"	"	"	"	"	22,848 68
3,230 "	"	"	3,230 "	4,096 "	"	"	4,096 "	26,056 "
11,760 "	"	"	11,760 "	24,180 "	"	"	24,180 "	98,800 16
6,878 50	"	"	6,878 50	8,830 68	"	"	8,830 68	51,251 34
69 32	"	"	69 32	364 85	"	"	364 85	484 50
"	"	"	"	"	"	"	"	177 78
27 34	"	"	27 34	1,237 11	"	"	1,237 11	69,931 86
30,867 72	"	"	30,867 72	36,361 91	"	"	36,361 91	138,022 19
"	"	"	"	156 61	"	"	156 61	156 61
120 87	"	"	120 87	12 99	"	"	12 99	1,391 35
21 20	"	"	21 20	68 06	"	"	68 06	239 11
"	"	"	"	"	"	"	"	6 35
4 23	"	"	4 23	"	"	"	"	4 23
"	"	"	"	"	"	"	"	"
" 31	"	"	" 31	124 44	"	"	124 44	448 94
"	"	"	"	31 07	"	"	31 07	63 67
90 36	"	"	90 36	120 57	"	"	120 57	21 37
"	"	"	"	"	"	"	"	4 66
2 70	"	"	2 70	6 13	"	"	6 13	61 37
"	"	"	"	3 05	"	"	3 05	11 95
"	"	"	"	3 99	"	"	3 99	5 01
"	"	"	"	1 59	"	"	1 59	29 44
"	"	"	"	3 18	"	"	3 18	8 73
1 01	"	"	1 01	"	"	"	"	1 01
"	"	"	"	4,287 08	"	"	4,287 08	4,287 08
"	"	"	"	"	"	"	"	16 "
10,337 38	"	"	10,337 38	2,956 40	"	"	2,956 40	38,011 87
119 85	"	"	119 85	38 80	"	"	38 80	1,029 51
"	"	"	"	7,489 28	"	"	7,489 28	7,489 28
"	"	"	"	299 49	"	"	299 49	299 49
"	"	"	"	"	"	"	"	4,977 79
"	"	"	"	5 40	"	"	5 40	5 40
68,616 20	"	"	68,616 26	104,898 37	"	"	104,898 37	523,255 34

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes diverses

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	NAMUR.			
		ANNEES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Ameudes correctionnelles . . . . .	30,680 80	1,897 34	"	"	1,897 34
— de consignations . . . . .	8,218 18	"	"	"	"
— de poids et mesures . . . . .	1,257 22	"	"	"	"
— en vertu des circulaires n <sup>o</sup> 3 et 406 . . . . .	211 64	19 04	"	"	19 04
— de contravention à la loi sur le notariat . . . . .	1,743 92	328 04	"	"	328 04
— un tiers des amendes de grande voirie . . . . .	181 64	10 65	"	"	10 65
— trois quarts des amendes de police de roulage . . . . .	2,208 04	1,900 46	"	"	1,900 46
— un tiers des amendes de navigation . . . . .	92 05	"	"	"	"
— trois quarts non attribués des am. de barrières . . . . .	216 07	"	"	"	"
— un demi des amendes au timb. de lettr. de voit. . . . .	222 23	"	"	"	"
— de condamnât. autres que celles précédentes . . . . .	2,020 84	85 59	"	"	85 59
Passeports à l'étranger . . . . .	22,848 66	"	"	"	"
Idem à l'intérieur . . . . .	26,056 "	1,024 "	"	"	1,024 "
Permis de port-d'armes de chasse . . . . .	98,300 16	9,300 "	"	"	9,300 "
Frais de justice . . . . .	51,251 34	5,371 70	"	"	5,371 70
Frais de poursuite et d'instances . . . . .	484 50	149 92	"	"	149 92
Vente de biens et propriétés de l'État . . . . .	177 78	"	"	"	"
Soldes de comptes et restitutions . . . . .	69,931 86	2,224 84	"	"	2,224 84
Milice nationale (indemnité payée par les miliciens qui se font remplacer) . . . . .	138,022 19	8,253 97	"	"	8,253 97
2 p. % des paiem. faits aux créanc. des biens saisis réellement . . . . .	156 61	"	"	"	"
Débets des comptables . . . . .	1,391 35	"	"	"	"
Remboursement des frais de justice pour surtaxe . . . . .	239 11	37 65	"	"	37 65
Intérêts des bons de l'emprunt de 12 millions . . . . .	6 35	"	"	"	"
Recettes de toute autre nature . . . . .	4 23	"	"	"	"
5 p. % pour frais d'administration des biens séquestrés . . . . .	"	"	"	"	"
des portions attribuées d'amendes et dommages et intérêts en matière de police de roulage . . . . .	448 94	35 96	"	"	35 96
des portions attribuées d'amende de grande voirie . . . . .	53 67	1 03	"	"	1 03
des amendes de simple police . . . . .	621 37	95 04	"	"	95 04
des amendes de milice nationale . . . . .	4 66	"	"	"	"
des portions attrib. des amendes de poids et mesures . . . . .	61 37	"	"	"	"
des portions attrib. pour contrav. au serv. des barrières . . . . .	11 95	" 11	"	"	" 11
des amendes et transact. en mat. de chasse et pêche . . . . .	5 01	"	"	"	"
des attributions des amendes pour contravention au timbre des lettres de voiture . . . . .	29 44	"	"	"	"
des amendes de garde civique . . . . .	8 73	"	"	"	"
des indemnités revenant aux communes . . . . .	1 01	"	"	"	"
des amendes sur les revenus des biens saisis réellement, 1831 et 1832 . . . . .	4,287 08	"	"	"	"
recettes de toute autre nature . . . . .	16 "	"	"	"	"
Restitutions pour frais d'entretien des mendiants . . . . .	38,011 87	434 98	"	"	434 98
Frais de justice proven. de la garde civique (circul. n <sup>o</sup> 40) . . . . .	1,029 51	"	"	"	"
Trois quarts non attrib. des amendes de police de roulage . . . . .	7,489 28	"	"	"	"
Un tiers non attribué des amendes de grande voirie . . . . .	299 49	"	"	"	"
Restitutions sur les avances faites en 1817 aux provinces . . . . .	4,977 79	"	"	"	"
Recette de toute autre nature . . . . .	5 40	"	"	"	"
	523,255 34	31,260 32	"	"	31,260 32

*de l'État (Enregistrement). Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
2,082 96	"	"	2,082 96	3,439 75	"	"	3,439 75	47,109 94
"	"	"	"	10 58	"	"	10 58	8,228 76
"	"	"	"	52 01	"	"	52 01	1,310 13
25 40	"	"	25 40	38 10	"	"	38 10	204 18
211 64	"	"	211 64	21 16	"	"	21 16	2,304 76
3 12	"	"	3 12	7 06	"	"	7 06	202 47
"	"	"	"	75 "	"	"	75 "	4,243 50
"	"	"	"	"	"	"	"	92 95
"	"	"	"	187 04	"	"	187 04	403 71
"	"	"	"	"	"	"	"	222 32
170 "	"	"	170 "	173 18	"	"	173 18	2,449 01
"	"	"	"	"	"	"	"	22,848 08
8,264 "	"	"	8,264 "	746 "	"	"	746 "	36,090 "
6,660 "	"	"	6,660 "	4,380 "	"	"	4,380 "	118,730 16
3,472 21	"	"	3,472 21	9,168 64	"	"	9,168 64	69,203 89
34 10	"	"	34 10	4 99	"	"	4 99	673 51
"	"	"	"	26 "	"	"	26 "	203 78
2,719 40	"	"	2,719 49	2 33	"	"	2 33	74,878 52
11,407 41	"	"	11,407 41	6,052 91	"	"	6,052 91	104,636 48
"	"	"	"	"	"	"	"	156 01
519 90	"	"	519 90	140 74	"	"	140 74	2,051 99
28 82	"	"	28 82	108 31	"	"	108 31	413 89
"	"	"	"	"	"	"	"	6 35
"	"	"	"	"	"	"	"	4 23
"	"	"	"	2 98	"	"	2 98	2 98
"	"	"	"	5 83	"	"	5 83	490 73
"	"	"	"	" 71	"	"	" 71	55 41
"	"	"	"	263 81	"	"	263 81	980 22
"	"	"	"	"	"	"	"	4 66
"	"	"	"	2 65	"	"	2 65	64 02
"	"	"	"	3 40	"	"	3 40	15 46
"	"	"	"	2 51	"	"	2 51	7 52
"	"	"	"	"	"	"	"	29 44
"	"	"	"	"	"	"	"	8 73
"	"	"	"	"	"	"	"	1 01
"	"	"	"	"	"	"	"	4,287 08
"	"	"	"	76 31	"	"	76 31	92 31
2,742 01	"	"	2,742 01	199 39	"	"	199 39	41,388 25
3 34	"	"	3 34	"	"	"	"	1,032 85
"	"	"	"	"	"	"	"	7,489 28
"	"	"	"	"	"	"	"	299 49
"	"	"	"	"	"	"	"	4,977 79
"	"	"	"	"	"	"	"	5 40
38,344 40	"	"	38,344 40	25,192 89	"	"	25,192 89	618,052 95

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes diverses

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	BRABANT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	»	»	»	»
Domages et intérêts . . . . .	»	»	»	»
Amendes forestières, principal et décimes, y compris les dommages . . . . .	11 13	»	»	11 13
Frais de poursuites et d'instances . . . . .	»	»	»	»
Transactions de toute nature . . . . .	6,881 21	»	»	6,881 21
Excédans sur les cents payés pour frais de vente et d'adjudicat <sup>on</sup> .	19,604 72	»	»	19,604 72
Rachat de rentes et remboursemens d'autres créances exigibles.	14,447 73	»	»	14,447 73
Épaves . . . . .	»	»	»	»
Vente de biens mobiliers . . . . .	171 43	»	»	171 43
Amendes et indemnités pour les ventes des domaines (loi du 22 décembre 1822) . . . . .	»	»	»	»
Ventes partielles d'immeubles . . . . .	2,238 12	»	»	2,238 12
Recouvremens pour traitemens des gardes des bois domaniaux vendus . . . . .	1,019 57	»	»	1,019 57
Prix des imprimés de bordereaux de fournissement . . . . .	»	»	»	»
Avances faites aux communes pour les bâtimens des écoles. . .	9,462 60	»	»	9,462 60
2 p. % d'amendes pour retard de paiemens des avances faites aux communes . . . . .	38 94	»	»	38 94
Contribution foncière pour les bois domaniaux vendus . . . .	»	»	»	»
Recouvremens pour traitemens des gardes-pêches . . . . .	»	»	»	»
Successions en déshérence . . . . .	1,566 13	»	»	1,566 13
Produits de la fonderie et imprimerie normales . . . . .	1,522 30	»	»	1,522 30
Produits des biens séquestrés de la famille d'Orange . . . .	40,146 70	»	»	40,146 70
Moins-value sur les bacs et bateaux . . . . .	»	»	»	»
Remboursement d'une avance faite à la province pour la ré- paration de ses digues . . . . .	»	»	»	»
Recettes de toute autre nature . . . . .	»	»	»	»
	97,110 58	»	»	97,110 58

de l'État (Domaines). Exercice 1832.

LIMBOURG.				LIÈGE.				TOTAL DES RECETTES en outre A REPORTER.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
27 73	»	»	27 73	2,369 69	»	»	2,369 69	2,408 55
16 03	»	»	16 03	1,311 71	»	»	1,311 71	1,327 74
»	»	»	»	7,533 97	»	»	7,533 97	14,415 18
5,044 63	»	»	5,044 63	15,158 09	»	»	15,158 09	39,807 44
5,404 41	»	»	5,404 41	70,882 01	»	»	70,882 01	90,734 15
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	171 43
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	658 55	»	»	658 55	2,896 67
»	»	»	»	98 29	»	»	98 29	1,117 86
»	»	»	»	»	»	»	»	»
2,024 70	»	»	2,024 70	»	»	»	»	11,487 30
»	»	»	»	»	»	»	»	38 94
41 67	»	»	41 67	»	»	»	»	41 67
471 27	»	»	471 27	100 53	»	»	100 53	571 80
»	»	»	»	»	»	»	»	1,566 13
»	»	»	»	»	»	»	»	1,522 30
»	»	»	»	»	»	»	»	40,146 70
»	»	»	»	4,882 33	»	»	4,882 33	4,882 33
»	»	»	»	»	»	»	»	»
8 47	»	»	8 47	507 54	»	»	507 54	516 01
13,038 91	»	»	13,038 91	103,502 71	»	»	103,502 71	213,652 20

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes diverses

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	FLANDRE ORIENTALE.				
		ANNÉES				
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
Remboursement et dégrèvement de contribut.	»	1 29	»	»	1 29	
Domages et intérêts. . . . .	»	»	»	»	»	
Amendes forestières, principal et décime, y compris les dommages. . . . .	2,408 55	34 75	»	»	34 75	
Frais de poursuites et d'instances. . . . .	1,327 74	»	»	»	»	
Transactions de toute nature . . . . .	14,415 18	7,049 44	»	»	7,049 44	
Excédans sur les cents payés pour frais de vente et d'adjudication . . . . .	39,807 44	7,603 36	»	»	7,603 36	
Rachat de rentes et remboursemens d'autres créances exigibles . . . . .	90,734 15	2,614 58	»	»	2,614 58	
Épaves . . . . .	»	»	»	»	»	
Ventes de biens mobiliers . . . . .	171 43	740 93	»	»	740 93	
Amendes et indemnités pour les ventes des domaines ( loi du 27 décembre 1822). . . . .	»	»	»	»	»	
Ventes partielles d'immeubles . . . . .	2,896 67	»	»	»	»	
Recouvremens pour traitemens des gardes des bois domaniaux vendus . . . . .	1,117 86	159 25	»	»	159 25	
Prix des imprimés de bordereaux de fournissm.	»	»	»	»	»	
Avances faites aux communes pour les bâtimens des écoles . . . . .	11,487 30	12,150 26	»	»	12,150 26	
2 p. % d'amendes pour retard de paiemens des avances faites aux communes. . . . .	38 94	17 63	»	»	17 63	
Contribution foncière pour bois doman. vendus.	41 67	»	»	»	»	
Recouvremens pour traitemens des gardes-pêche.	571 80	»	»	»	»	
Successions en déshérence . . . . .	1,566 13	»	»	»	»	
Produits de la fonderie et imprimerie normales.	1,522 30	»	»	»	»	
Produits des biens séquestrés de la fam. d'Orange.	40,146 70	»	»	»	»	
Moins-value sur les bacs et bateaux . . . . .	4,882 33	600 32	»	»	600 32	
Remboursement d'une avance faite à la province pour la réparation de ses digues. . . . .	»	4,232 80	»	»	4,232 80	
Recettes de toute autre nature . . . . .	516 01	»	»	»	»	
		213,652 20	35,204 61	»	»	35,204 61

*de l'État ( Domaines ). Exercice 1832.*

FLANDRE OCCIDENTALE.				HAINAUT.				TOTAL
ANNÉES				ANNÉES				DLS RLGLTTELS
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	en-couru, A RIPOIIFR.
"	"	"	"	"	"	"	"	1 29
"	"	"	"	54 42	"	"	54 42	54 42
950 73	"	"	950 73	2,299 40	"	"	2,299 40	5,693 43
199 86	"	"	199 86	439 14	"	"	439 14	1,986 74
"	"	"	"	90 79	"	"	90 79	21,555 41
736 47	"	"	736 47	18,694 36	"	"	18,694 36	66,841 63
3,168 49	"	"	3,168 49	2,895 11	"	"	2,895 11	99,412 33
957 90	"	"	957 90	"	"	"	"	957 90
192 80	"	"	192 80	578 65	"	"	578 65	1,683 81
"	"	"	"	"	"	"	"	"
176 38	"	"	176 38	"	"	"	"	3,073 05
933 25	"	"	933 25	3,933 42	"	"	3,933 42	6,143 78
" 72	"	"	" 72	" 81	"	"	" 81	1 53
12,393 03	"	"	12,393 03	"	"	"	"	36,030 59
169 52	"	"	169 52	"	"	"	"	226 09
"	"	"	"	10,007 14	"	"	10,007 14	10,048 81
"	"	"	"	229 84	"	"	229 84	801 64
518 92	"	"	518 92	143 62	"	"	143 62	2,228 67
"	"	"	"	"	"	"	"	1,522 30
"	"	"	"	"	"	"	"	40,146 70
"	"	"	"	"	"	"	"	5,482 65
"	"	"	"	"	"	"	"	4,232 80
48 47	"	"	48 47	302 65	"	"	302 65	867 13
20,446 54	"	"	20,446 54	39,689 35	"	"	39,689 35	308,992 70

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des recettes diverses

DÉNOMINATION DES PRODUITS.	REPORT DE L'AUTRE PART.	N A M U R.			
		ANNÉES			
		1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Remboursement et dégrèvement de contribut.	1 29	6 16	»	»	6 16
Domages et intérêts. . . . .	54 42	102 96	»	»	102 96
Amendes forestières, principal et décime, y compris les dommages . . . . .	5,693 43	7,657 28	»	»	7,657 28
Frais de poursuites et d'instances . . . . .	1,906 74	1,157 29	»	»	1,157 29
Transactions de toute nature . . . . .	21,555 41	15,370 37	»	»	15,370 37
Excédans sur les ceuts payés pour frais de vente et d'adjudication . . . . .	66,841 63	605 42	»	»	605 42
Rachat de rentes et remboursemens d'autres créances exigibles . . . . .	99,412 33	4,588 81	»	»	4,588 81
Epaves . . . . .	957 90	»	»	»	»
Ventes de biens mobiliers. . . . .	1,683 81	»	»	»	»
Amendes et indemnités pour les ventes des domaines (loi du 27 décembre 1822). . . . .	»	»	»	»	»
Ventes partielles d'immeubles . . . . .	3,073 05	»	»	»	»
Recouvremens pour traitemens des gardes de bois domaniaux vendus . . . . .	6,143 78	885 11	»	»	885 11
Prix des imprimés de bordereaux de fournisseu.	1 53	»	»	»	»
Avances faites aux communes pour les bâtimens des écoles. . . . .	36,030 59	137 57	»	»	137 57
2 % d'amendes pour retard de paiemens des avances faites aux communes . . . . .	226 09	»	»	»	»
Contribution foncière pour bois doman. vendus.	10,048 81	1,600 19	»	»	1,600 19
Recouvremens pour traitemens des gardes-pêche.	801 64	1,106 88	»	»	1,106 88
Successions en déshérence . . . . .	2,228 67	»	»	»	»
Produits de la fonderie et imprimerie normales.	1,522 30	»	»	»	»
Produits des biens séquestrés de la fam. d'Orange.	40,146 70	»	»	»	»
Moins-value sur les bacs et bateaux . . . . .	5,482 65	»	»	»	»
Remboursement d'une avance faite à la province pour la réparation de ses digues. . . . .	4,232 80	»	»	»	»
Recettes de toute autre nature . . . . .	867 13	166 98	»	»	166 98
	308,992 70	33,385 02	»	»	33,385 02

*de l'État ( Domaines ). Exercice 1832.*

ANVERS.				LUXEMBOURG.				TOTAUX.
ANNÉES				ANNÉES				
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
"	"	"	"	"	"	"	"	7 45
"	"	"	"	33 61	"	"	33 61	100 99
"	"	"	"	13,193 93	"	"	13,193 93	26,544 64
"	"	"	"	5,702 84	"	"	5,702 84	8,846 87
"	"	"	"	"	"	"	"	36,925 78
5,378 57	"	"	5,373 57	17,578 73	"	"	17,578 73	90,399 35
1,406 17	"	"	1,406 17	5,627 19	"	"	5,627 19	111,034 50
171 22	"	"	171 22	258 90	"	"	258 90	1,388 02
13,897 40	"	"	13,897 40	"	"	"	"	15,581 21
"	"	"	"	5,076 60	"	"	5,076 60	5,076 60
"	"	"	"	"	"	"	"	3,073 05
"	"	"	"	1,351 31	"	"	1,351 31	8,380 20
1 52	"	"	1 52	" 93	"	"	" 93	3 98
"	"	"	"	6,001 61	"	"	6,001 61	42,169 77
"	"	"	"	113 26	"	"	113 26	339 35
"	"	"	"	11,095 87	"	"	11,095 87	22,744 87
"	"	"	"	427 51	"	"	427 51	2,336 03
121 "	"	"	121 "	" 95	"	"	" 95	2,350 62
"	"	"	"	"	"	"	"	1,522 30
"	"	"	"	"	"	"	"	40,146 70
"	"	"	"	"	"	"	"	5,482 65
"	"	"	"	"	"	"	"	4,232 80
"	"	"	"	729 86	"	"	729 86	1,763 97
20,970 88	"	"	20,970 88	67,193 10	"	"	67,193 10	430,541 70

*ÉTAT GÉNÉRAL des recettes diverses de*

**DÉNOMINATION DES PRODUITS.**

Produit du poinçonnage des poids et mesures ( Administration de l'enregistrement.) . . . . .
Id.                      id.                      ( Administration des contributions directes.) . . . . .
Abonnement au Bulletin Officiel. . . . .
Remboursement d'avances faites pour achat de matières premières pour le travail des prisons . . . . .
Dons volontaires et patriotiques au profit de l'État . . . . .
Produits des brevets d'invention . . . . .
Recettes accidentelles. . . . .

*l'État* (Trésorerie générale). *Exercice* 1832.

ANNÉES				<i>Observations.</i>
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
150,772 78	114 63	»	150,887 41	
34,992 63	5,182 50	45 »	40,220 13	
33,574 17	488,030 01	»	526,604 18	
612 23	»	»	612 23	Ces dons ont été faits au profit de l'État.
11,193 82	»	»	11,193 82	
2,069,996 35	»	»	2,069,996 35	Voir l'état de développement ci-après.
2,306,141 98	493,327 14	45 »	2,799,514 12	

*ÉTAT de développement des recettes accidentelles***DÉNOMINATION DES PRODUITS.**

Versements faits par divers chefs de corps , comptables , etc. , pour soldes de comptes . . . . .	
— pour soldes de comptes d'achat d'armes . . . . .	
— par la caisse spéciale de l'Hôtel-de-Ville . . . . .	
— pour amendes recouvrées . . . . .	
— — retenues sur traitemens des instituteurs ( 1 <sup>er</sup> trimestre 1832 ) . . . . .	
— — recouvrements sur déficits des receveurs des contributions directes . . . . .	
— — produits des pistoles . . . . .	
— — intérêts des sommes avancées . . . . .	
— — remboursement sur fonds de non-valeurs . . . . .	
— — — de diverses sommes avancées par le trésor. . . . .	
— — — des sommes indûment payées pour pensions , traitemens , etc. . . . .	
— — — de mandats . . . . .	
— — — de fournitures faites aux prisons . . . . .	
— — soldes de crédits ouverts , en 1831 , au Département des Affaires Étrangères . . . . .	
— — — sur le fonds de l'industrie. . . . .	
— — transactions , indemnité de travaux et erreurs au préjudice de l'État. . . . .	
— — excédans de crédits ouverts . . . . .	
— — frais de transports . . . . .	
— du produit de ventes de pavés de rebut . . . . .	
— — — de chevaux de réforme. . . . .	
— — — d'arbres . . . . .	
— — — d'objets d'approvisionnement des forts à Liège . . . . .	
— — — de bestiaux , farines , briques et objets divers. . . . .	
— en remboursement d'avances faites pour la construction de bâtimens d'écoles , en vertu du crédit ouvert au syndicat d'amortissement , par arrêté royal du 29 août 1826 . . . . .	

*versées au Trésor. Exercice 1832.*

ANNÉES				<i>Observations.</i>
1832.	1833.	1834.	TOTAL.	
229,892 50	"	"	229,892 50	
41,915 83	"	"	41,915 83	
21 16	"	"	21 16	
220 06	"	"	220 06	
34 92	"	"	34 92	
5,190 95	"	"	5,190 95	
2,257 77	"	"	2,257 77	
608 47	"	"	608 47	
194 71	"	"	194 71	
27,823 74	"	"	27,823 74	
3,431 89	"	"	3,431 89	
1,693 12	"	"	1,693 12	
10,807 05	"	"	10,807 05	
27,724 87	"	"	27,724 87	
20,103 13	"	"	20,103 13	
578 84	"	"	578 84	
11,105 28	"	"	11,105 28	
3,063 68	"	"	3,063 68	
1,222 84	"	"	1,222 84	
16,392 54	"	"	16,392 54	
6,593 84	"	"	6,593 84	
29,215 51	"	"	29,215 51	
21,424 03	"	"	21,424 03	
9,443 09	"	"	9,443 09	
470,959 82	"	"	470,959 82	

## DÉNOMINATION DES PRODUITS.

		REPORT.	
Sommes ordonnancées sur les crédits ouverts au Budget du Département de l'Intérieur, à titre de subsides en faveur des provinces, pour l'entretien des routes de deuxième classe pendant l'année 1831, conformément à l'arrêté Royal du 14 mai 1832 . . . . .		618,844	44
Indemnités accordées par le Trésor à des fermiers de barrières . . . . .		1,058	20
Retenue de 5 p. % au profit de l'État sur le produit des barrières de deuxième classe (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> période. . . . .		79,158	39
		699,061	03
A DÉDUIRE : Pour erreurs d'imputations existantes dans les états de solde de l'enregistrement.		2,213	53
<hr/>			
Intérêts échus en faveur du Trésor sur des restitutions faites en certificats de rentes remboursables ( <i>domein los-renten</i> ). . . . .			
Bénéfice sur achats d'obligations de l'emprunt de fl. 12 millions . . . . .			
Id.	id.	id.	de fl. 10 — . . . . .
Id.	sur achats de récépissés	id.	de fl. 10 — . . . . .
Bénéfice fait en 1832 avec les fonds de cautionnements . . . . .			
Id.	sur les certificats de vie . . . . .		
Différence en faveur de l'État, résultant de la réduction des francs en florins de la première négociation de l'emprunt de fl. 48 millions . . . . .			
Droits de transfert de rentes inscrites au grand-livre . . . . .			
Bénéfice résultant des coupons d'intérêts de l'emprunt de 5,000,000 de florins donnés en paiement des impôts.			

*accidentelles versées au Trésor. Exercice 1832.*

ANNÉES				<i>Observations.</i>
1832.	1833	1834.	TOTAL.	
470,959 82	»	»	470,959 82	
696,847 50	»	»	696,847 50	
25 33	»	»	25 33	
543,223 96	»	»	543,223 96	
174,471 43	»	»	174,471 43	
158 08	»	»	158 08	
174,588 07	»	»	174,588 07	
2,057 50	»	»	2,057 50	
» 07	»	»	» 07	
936 78	»	»	936 78	
6,727 81	»	»	6,727 81	
2,069,996 35	»	»	2,069,996 35	

*ÉTAT du produit des Domaines vendus.*

DÉNOMINATION DES PROVINCES.	EN CERTIFICATS DE FOURNISSEMENT.			
	ANNÉES			
	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Brabant . . . . .	314,499 68	»	»	314,499 68
Limbourg . . . . .	73,192 19	»	»	73,192 19
Liège . . . . .	337,985 63	»	»	337,985 63
Flandre-Orientale . . . . .	203,878 64	»	»	203,878 64
Flandre-Occidentale . . . . .	402,550 91	»	»	402,550 91
Hainaut . . . . .	2,131,062 29	»	»	2,131,062 29
Namur . . . . .	1,012,723 41	»	»	1,012,723 41
Anvers . . . . .	141,517 62	»	»	141,517 62
Luxembourg . . . . .	534,268 96	»	»	534,268 96
	5,151,679 33	»	»	5,151,679 33

(Loi du 27 décembre 1832). Exercice 1832.

EN NUMÉRAIRE.				TOTAL.	<i>Observations.</i>
ANNÉES					
1832.	1833.	1834.	TOTAL.		
9,442 72	»	»	9,442 72	323,942 40	
5,267 92	»	»	5,267 92	78,460 11	
4,480 53	»	»	4,480 53	342,466 16	
9,507 76	»	»	9,507 76	213,386 40	
9,806 39	»	»	9,806 39	412,357 30	
13,322 68	»	»	13,322 68	2,144,384 97	
3,349 51	»	»	3,349 51	1,016,072 92	
1,939 19	»	»	1,939 19	143,456 81	
2,983 10	»	»	2,983 10	537,252 06	
60,099 80	»	»	60,099 80	5,211,779 13	

106

# DÉPENSES PUBLIQUES

POUR

L'ANNÉE 1832.



## ÉTAT des paiemens faits pour

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
<b>DETTE PUBLIQUE.</b>		
Intérêts de la dette active à transférer, etc., etc. . . . .	I	1
Arrérages desdits intérêts au 1 <sup>er</sup> janvier 1832 . . . . .	»	2
Intérêts à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1832 . . . . .	»	3
Remboursement de l'emprunt de 12 millions. . . . .	»	4
Intérêts de cet emprunt . . . . .	»	5
Remboursement de l'emprunt de 10 millions. . . . .	»	6
Intérêts de l'emprunt de 48 millions . . . . .	»	7
Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	»	8
Intérêts de cautionnemens . . . . .	II	unique
Remboursement des consignations. . . . .	III	id.
Intérêts de la dette viagère . . . . .	IV	id.
<b>PENSIONS.</b>		
Pensions ecclésiastiques . . . . .	V	1
Id. civiles. . . . .	»	2
Id. civiques (victimes de septembre.) . . . . .	»	3
Id. militaires. . . . .	»	4
Id. de toute nature à liquider . . . . .	»	5
Traitemens d'attente . . . . .	»	6
Subvention à la caisse de retraite . . . . .	VI	unique

*le service de la Dette publique.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
17,777,777 78	293,894 18	298,559 91	12,230 14	604,714 23	17,173,063 55
20,128,846 56	"	"	"	"	20,128,846 56
251,610 58	"	"	"	"	251,610 58
24,550,264 55	"	"	24,480,719 32	24,480,719 32	69,545 23
1,841,269 84	"	"	1,818,327 01	1,818,327 01	22,942 83
21,164,021 17	16,960,198 58	452,518 18	3,751,304 41	21,164,021 17	"
5,079,365 08	4,681 68	7,344 01	3,784,827 53	3,796,853 22	1,282,511 86
1,015,873 02	"	"	890,269 98	890,269 98	125,603 04
253,968 25	78,913 67	56,038 88	50,251 75	185,204 30	68,763 95
211,640 21	57,323 38	115,699 04	13,456 49	186,978 91	24,661 30
12,698 41	"	"	8,410 04	8,410 04	4,288 37
1,261,868 78	931,273 16	219,926 21	28,913 77	1,180,113 14	31,755 64
352,330 16	194,476 69	156,352 97	61 38	350,891 04	1,439 12
206,207 41	"	82,841 37	121,372 29	204,213 66	1,993 75
1,172,137 57	572,813 78	561,574 76	13,040 72	1,147,429 26	24,708 31
55,075 13	1,058 20	34,039 66	16,847 21	51,945 07	3,130 06
63,492 06	37,485 93	9,721 10	8,850 07	56,057 10	7,454 96
383,171 43	198,171 43	"	185,000 "	383,171 43	"
95,781,617 99	19,330,790 68	1,994,646 09	33,183,882 11	56,509,318 88	39,272,299 11

*ÉTAT des paiemens faits*

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
Liste civile . . . . .	I	unique
Sénat . . . . .	II	»
Chambre des Représentans . . . . .	III	»
COUR DES COMPTES.		
Personnel de la Cour . . . . .	IV	I
Id. des bureaux . . . . .	»	»
Matériel . . . . .	»	»

*pour le service des Dotations.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
2,751,322 75	2,522,045 78	229,276 97	»	2,751,322 75	»
21,164 02	16,931 22	»	»	16,931 22	4,232 80
336,563 39	307,151 93	26,336 62	1,695 49	335,184 04	1,379 35
43,386 24	43,385 80	»	»	43,385 80	» 44
56,507 94	53,015 12	»	3,492 80	56,507 92	» 02
16,931 22	10,767 20	6,163 26	»	16,930 46	» 76
3,225,875 56	2,953,297 05	261,776 85	5,188 29	3,220,262 19	5,613 37

## ÉTAT des paiemens faits pour le

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
<i>Administration centrale.</i>		
Traitement du Ministre . . . . .	I	1
Id. des employés . . . . .	»	2
Matériel . . . . .	»	3
Ordre judiciaire . . . . .	II	unique
Frais d'instruction et d'exécution . . . . .	III	»
Constructions et réparations. . . . .	IV	»
<i>Justice militaire.</i>		
Haute-Cour militaire ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	V	1
Id. id. ( <i>Matériel</i> ) . . . . .	»	2
Auditeurs militaires et prévôts. . . . .	»	3
Frais de poursuite et d'exécution . . . . .	»	4
<i>Bulletin Officiel.</i>		
Personnel . . . . .	VI	1
Matériel. . . . .	»	2
<i>Prisons.</i>		
Entretien et nourriture des prisonniers . . . . .	VII	1
Traitemens, salaire et frais de bureau . . . . .	»	2
Loyer, entretien des bâtimens, du mobilier, etc. . . . .	»	3
Achat des matières premières, salaire, etc. . . . .	»	4
Police et sûreté publique . . . . .	VIII	unique
Dépenses imprévues et ignorées . . . . .	IX	id.

*service du Département de la Justice.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
17,664 02	17,636 63	»	»	17,636 63	27 39
81,904 76	79,425 19	1,080 »	500 »	80,975 19	929 57
22,433 86	12,252 84	9,071 98	1,105 »	22,429 82	4 04
1,530,013 12	1,103,626 37	382,402 38	41,762 34	1,527,791 09	2,222 03
529,100 53	357,676 94	91,235 45	49,802 59	498,714 98	30,385 53
21,164 02	553 42	3,100 25	12,672 55	16,326 22	4,837 80
61,038 20	46,719 58	13,986 76	»	60,706 34	351 86
4,232 81	3,174 60	1,053 20	»	4,232 80	» 01
51,111 11	37,195 28	13,051 34	»	50,246 62	864 49
8,698 41	5,754 01	1,755 19	615 71	8,124 91	573 50
5,925 93	5,523 72	126 98	»	5,650 70	275 23
30,234 92	28,510 10	760 »	»	29,270 10	964 82
795,158 73	667,055 84	62,928 18	53,321 01	783,305 03	11,853 70
238,187 83	206,051 06	24,262 88	7,277 43	237,591 37	596 46
115,992 06	36,553 94	29,265 97	39,909 38	105,729 29	10,262 77
933,201 06	670,129 86	195,465 92	11,083 29	876,679 07	56,521 99
82,156 09	80,423 28	»	1,267 40	81,690 68	465 41
19,047 62	3,067 11	15,119 96	500 »	18,687 07	360 55
4,547,285 08	3,361,329 77	844,641 44	219,816 70	4,425,787 91	121,497 17

## ÉTAT des paiemens faits pour le service

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
<i>Administration centrale.</i>		
Traitement du Ministre . . . . .	I	1
Id. des employés . . . . .	»	2
Matériel du Ministère. . . . .	»	3
<i>Agens du service extérieur.</i>		
En France . . . . .	II	1 <sup>re</sup> A
Id. Grande-Bretagne . . . . .	»	1 <sup>re</sup> B
Id. Prusse . . . . .	»	1 <sup>re</sup> C
Id. Autriche . . . . .	»	2 <sup>le</sup> A
Id. Russie . . . . .	»	2 <sup>le</sup> B
Aux États-Unis . . . . .	»	2 <sup>le</sup> C
A la Diète-Germanique . . . . .	»	3 <sup>le</sup> A
Au Brésil . . . . .	»	3 <sup>le</sup> B
En Espagne. . . . .	»	3 <sup>le</sup> C
Id. Italie . . . . .	»	3 <sup>le</sup> D
Id. Suède . . . . .	»	3 <sup>le</sup> E
Traitemens éventuels des agens en inactivité. . . . .	III	unique
Frais de voyage du service extérieur et frais de courriers . . . . .	IV	id.
Frais à rembourser aux agens du service extérieur. . . . .	V	id.
Commission de liquidation et de démarcation et dépenses imprévues . . . . .	VI	id.

*du Département des Affaires Étrangères.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
21,164 02	19,400 30	"	"	19,400 30	1,763 72
39,365 03	35,857 06	470 25	1,229 90	37,557 21	1,807 87
15,661 38	7,652 19	4,364 83	3,632 87	15,649 89	11 49
50,793 65	42,327 90	8,465 75	"	50,793 65	"
71,957 67	57,142 86	14,814 81	"	71,957 67	"
38,095 24	2,116 40	844 61	"	2,961 01	35,134 23
29,629 63	12,345 67	2,469 12	"	14,814 79	14,814 84
33,862 44	"	"	"	"	33,862 43
25,396 83	21,164 02	2,116 40	"	23,280 42	2,116 41
12,698 41	"	"	"	"	12,698 41
21,164 02	4,409 14	"	"	4,409 14	16,754 88
12,698 41	1,587 30	"	"	1,587 30	11,111 11
10,582 01	5,290 96	"	"	5,290 96	5,291 05
12,698 41	"	"	"	"	12,698 41
8,465 61	529 10	"	"	529 10	7,936 51
63,492 06	33,132 75	11,623 36	13,666 66	58,422 77	5,069 29
31,746 03	4,454 20	3,710 70	4,697 91	12,862 81	18,883 22
105,820 10	75,055 17	9,907 31	"	84,962 48	20,857 63
605,291 "	322,465 02	58,787 14	23,227 34	404,479 50	200,811 50

## ÉTAT des paiemens faits pour le service

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
<i>Administration centrale.</i>		
Personnel, à l'exception du Ministre et du secrétaire-général . . . . .	I	1
Matériel . . . . .	»	2
<i>Service des ports et des côtes.</i>		
Personnel . . . . .	II	1
Matériel . . . . .	»	2
Frais de la quarantaine . . . . .	»	3
Traitemens effectifs des officiers de marine . . . . .	III	unique
<i>Armemens et équipemens des bâtimens de guerre.</i>		
Personnel . . . . .	IV	1
Matériel . . . . .	»	2
<i>Dépenses éventuelles de la marine.</i>		
Secours aux marins infirmes . . . . .	V	1
Armement imprévu des canonniers et autres dépenses imprévues . . . . .	»	2

*du Département de la Marine.*

ALLOCATIONS.	DEPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833	PENDANT L'ANNÉE 1834	TOTAL.	
13,756 61	8,218 54	243 38	»	8,461 92	8,294 69
4,444 44	1,467 68	2,639 68	337 »	4,444 36	» 08
5,185 19	2,169 31	1,084 65	»	4,338 62	846 57
6,080 42	1,084 66	154 05	»	154 05	5,926 37
42,709 »	2,520 85	486 03	12,793 01	15,799 89	26,909 11
34,328 04	26,971 55	2,160 49	1,313 93	30,445 97	3,882 07
43,894 18	32,786 31	3,289 23	1,269 84	37,345 38	6,548 80
105,390 48	46,442 27	43,848 24	15,096 92	105,387 43	3 05
4,232 80	»	370 37	2,999 69	3,370 06	862 74
211,640 21	59,908 82	62,446 53	89,281 69	211,637 04	3 17
471,661 37	181,569 99	116,722 65	123,092 08	421,384 72	50,276 65

## ÉTAT des paiemens faits pour le service

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
<i>Administration centrale.</i>		
Traitement du Ministre . . . . .	I	1
Personnel . . . . .	»	2
Matériel. . . . .	»	3
Frais de déplacement. . . . .	»	4
<i>Administration dans les provinces.</i>		
Province d'Anvers . . . . .	II	1
Id. de Brabant. . . . .	»	2
Id. de la Flandre occidentale . . . . .	»	3
Id. de la Flandre orientale . . . . .	»	4
Id. du Hainaut. . . . .	»	5
Id. de Liège . . . . .	»	6
Id. de Limbourg . . . . .	»	7
Id. de Luxembourg . . . . .	»	8
Id. de Namur . . . . .	»	9
<i>Travaux publics.</i>		
Entretien et réparation des routes et confection de la route de Dinant à Neufchâteau . . .	III	1
Traitemens des ingénieurs et conducteurs . . . . .	»	2
Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	»	3
Id. de Pommerœil à Antoing. . . . .	»	4
Canalisation de la Sambre . . . . .	»	5
Canal de Bois-le-duc à Maestricht . . . . .	»	6
Id. de Gand à Terneuzen. . . . .	»	7
Ports d'Ostende et de Nicuport, et côte de Blankenberg . . . . .	»	8
A REPORTER. . . . .		

*du Département de l'Intérieur.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
21,164 02	19,400 34	1,763 68	"	21,164 02	"
150,394 21	150,103 24	158 73	132 24	150,394 21	"
28,055 32	19,867 85	2,228 93	5,936 84	28,055 62	21 70
3,174 60	250 72	124 91	"	375 63	2,798 97
119,777 78	87,190 67	25,664 06	3,391 32	116,466 05	3,311 73
132,190 48	92,578 42	33,520 64	3,390 48	129,489 54	2,700 94
144,640 21	91,776 25	40,419 64	1,424 34	133,620 23	11,019 98
149,502 65	99,893 24	39,770 14	2,068 91	141,732 29	7,770 36
141,488 89	102,766 23	30,513 82	2,153 87	135,433 92	6,054 97
128,874 07	94,270 41	32,107 33	2,236 04	128,613 78	260 29
121,321 69	84,487 85	28,502 01	"	112,989 86	8,331 83
132,063 49	82,217 90	21,943 87	2,093 94	106,255 71	25,807 78
102,482 54	70,423 86	29,449 54	1,394 10	101,767 50	715 04
1,018,330 16	181,227 25	221,231 94	327,696 93	730,156 12	283,174 04
205,558 20	158,731 82	38,020 28	7,865 96	204,618 06	940 14
9,735 45	7,214 81	2,340 73	126 98	9,682 52	52 93
76,190 48	17,410 58	46,642 85	11,928 67	75,982 10	208 38
9,312 17	3,337 29	2,503 70	93 12	5,934 11	3,378 06
32,169 31	16,793 65	10,816 66	1,219 05	28,829 36	3,339 95
63,597 88	9,183 47	4,075 66	3,762 96	17,022 09	46,575 79
312,783 07	185,900 12	62,603 07	48,468 18	296,971 37	15,811 70
3,102,806 67	1,575,025 97	674,622 19	425,883 93	2,675,532 09	427,274 58

## ÉTAT des paiemens faits pour le service

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
REPORTS. . . . .	. . . . .	. . . . .
Frais de levées de plans . . . . .	III	9
Palais et édifices de l'État . . . . .	IV	unique
Service des mines . . . . .	V	id.
<i>Instruction publique.</i>		
Traitemens et abonnemens des fonctionnaires supérieurs . . . . .	VI	1
Frais des trois universités . . . . .	»	2
Id. des athénées et collèges . . . . .	»	3
Secours aux professeurs, etc., qui ont perdu leur place . . . . .	»	4
Traitemens et frais de l'enseignement primaire . . . . .	»	5
<i>Agriculture, industrie et commerce : sciences et arts.</i>		
Agriculture, industrie, commerce. . . . .	VII	1
Sciences et arts. . . . .	»	2
Service de santé . . . . .	»	3
<i>Cultes.</i>		
Culte catholique . . . . .	VIII	1
Id. réformé . . . . .	»	2
Id. Israélite . . . . .	»	3
Secours . . . . .	»	4
<i>Gardes civiques.</i>		
Frais de voyage de l'inspecteur-général et de ses aides-de-champ . . . . .	IX	1
Frais de bureau du grand état-major . . . . .	»	2
A REPORTER. . . . .		

## du Département de l'Intérieur.

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
3,102,806 67	1,575,025 97	674,622 19	425,883 93	2,675,532 09	427,274 50
12,698 41	8,713 02	2,951 32	40 70	11,705 04	993 37
32,821 16	22,111 70	8,658 48	1,008 42	31,778 60	1,042 56
76,190 48	56,545 24	19,043 87	"	75,589 11	601 37
10,582 01	8,132 97	2,013 34	"	10,146 31	435 70
343,915 34	218,318 84	77,543 03	46,900 51	342,762 38	1,152 96
85,322 75	62,857 14	22,465 61	"	85,322 75	"
10,582 01	10,582 01	"	"	10,582 01	"
212,431 75	122,462 95	41,116 07	12,915 10	176,494 12	35,937 63
530,656 08	117,442 93	48,330 45	496,555 93	664,329 31	66,326 77
139,647 62	49,447 45	27,002 46	48,644 81	125,094 72	14,552 90
512,861 54	122,516 52	57,133 17	59,247 96	238,837 65	273,963 89
3,390,670 90	2,069,291 93	702,250 37	198,833 27	2,970,375 57	420,295 33
70,603 17	36,647 47	15,368 43	1,428 57	53,444 47	17,158 70
10,582 01	1,724 99	775 "	4,400 "	6,899 99	3,682 02
25,396 83	5,153 44	11,659 55	3,730 21	20,543 20	4,853 63
4,232 80	4,132 27	"	"	4,132 27	100 53
6,349 21	5,626 01	713 71	"	6,339 72	9 49
8,578,350 74	4,496,732 85	1,711,647 05	1,301,589 41	7,509,969 31	1,268,381 43
					31

## ÉTAT des paiemens faits pour le service

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
REPORTS. . . . .	. . . . .	. . . . .
<i>Établissements de charité.</i>		
Entretien et transport des mendiants . . . . .	X	1
Secours aux établissemens de bienfaisance . . . . .	»	2
Subsides pour l'entretien des enfans trouvés. . . . .	»	3
<i>Statistique générale.</i>		
Tables décennales des actes de l'état civil . . . . .	XI	1
Publication des travaux de la direction de la statistique générale . . . . .	»	2
Achat de livres et abonnemens aux ouvrages étrangers . . . . .	»	3
Journal Officiel. . . . .	XII	unique
<i>Archives du Royaume.</i>		
Frais d'administration . . . . .	XIII	1
Translation des archives à la porte de Hal . . . . .	»	2
Archives dans les provinces, traitemens, etc . . . . .	»	3
Frais d'inspection, de recherches et de recouvrements . . . . .	»	4
Indemnité pour publication de documens historiques . . . . .	»	5
<i>Subsides aux villes ou communes : secours et médailles, etc.</i>		
Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisans . . . . .	XIV	1
Récompenses pour actes de dévouement, etc . . . . .	»	2
Secours ou avances de pensions . . . . .	»	3
Dépenses imprévues . . . . .	XV	unique
TOTAUX. . . . .		

## du Département de l'Intérieur.

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
8,578,350 74	4,496,732 85	1,711,647 05	1,301,589 41	7,509,969 31	1,268,381 43
12,698 41	5,599 27	6,685 69	319 22	12,604 18	94 23
105,820 11	85,155 87	13,756 61	2,948 79	101,861 27	3,958 84
211,640 21	105,820 11	105,820 "	"	211,640 11	" 10
1,058 20	"	"	"	"	1,058 20
1,693 12	1,693 12	"	"	1,693 12	"
423 28	25 40	"	394 "	419 40	3 88
59,278 59	52,894 10	6,336 66	43 17	59,273 93	4 66
21,164 02	19,276 46	1,066 71	678 50	21,021 67	142 35
4,232 80	3,080 68	1,132 77	"	4,213 45	19 35
6,984 13	3,112 87	793 65	300 "	4,206 52	2,777 61
4,232 80	1,517 99	"	"	1,517 99	2,714 81
3,174 60	"	"	1,693 12	1,693 12	1,481 48
317,460 32	31,419 36	74,928 96	423 28	106,771 60	10,688 72
3,174 60	1,322 75	432 33	1,064 50	2,819 58	355 02
12,698 41	3,879 97	3,222 72	"	7,102 69	5,595 72
80,908 51	11,187 05	36,229 99	32,583 26	80,000 30	908 21
9,424,992 85	4,822,717 85	1,962,053 14	1,342,037 25	8,126,808 24	1,298,184 61

## ÉTAT des paiements faits pour le service

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
<i>Administration centrale.</i>		
Traitement du Ministre . . . . .	I	1
Id. des employés. . . . .	"	2
Frais de route et de séjour . . . . .	"	3
Matériel du Ministère . . . . .	"	4
<i>Soldes et masses de l'armée.</i>		
État-major général . . . . .	II	1
Id. des places. . . . .	"	2
Intendances militaires . . . . .	"	3
État-major et employés d'artillerie. . . . .	"	4
Id. du génie . . . . .	"	5
Troupes d'artillerie . . . . .		6
Id. du génie . . . . .	"	7
Id. d'infanterie . . . . .	"	8
Id. de cavalerie . . . . .	"	9
Id. de gendarmerie. . . . .	"	10
Gardes civiques . . . . .	"	11
<i>Frais divers et indemnités.</i>		
Indemnité des frais de bureau et de police . . . . .	III	1
Frais de route et de séjour . . . . .	"	2
Transports généraux . . . . .	"	3
Chauffage et éclairage des corps-de-garde . . . . .	"	4
Dépenses générales du service de santé . . . . .	IV	unique
<i>Établissements militaires.</i>		
École militaire . . . . .	V	1
Haras. . . . .	"	2
À REPORTER. . . . .		

*du Département de la Guerre.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
19,400 21	19,400 21	»	»	19,400 21	»
169,969 42	169,969 42	»	»	169,969 42	»
1,255 71	1,094 87	160 84	»	1,255 71	»
56,613 76	46,324 14	10,289 61	»	56,613 76	» 01
611,953 58	607,418 16	2,277 43	2,257 99	611,953 58	»
214,586 19	214,322 58	263 61	»	214,586 19	»
115,391 39	115,391 39	»	»	115,391 39	»
170,036 68	163,039 70	6,891 15	105 82	170,036 67	» 01
273,059 95	271,570 12	1,489 83	»	273,059 95	»
6,106,334 87	6,013,524 37	92,763 48	47 02	6,106,334 87	»
519,626 69	514,504 87	5,121 82	»	519,626 69	»
25,464,838 95	25,141,549 68	322,415 57	873 70	25,464,838 95	»
10,487,021 19	10,210,786 90	276,137 61	96 67	10,487,021 18	» 01
1,610,159 11	1,608,457 14	1,701 97	»	1,610,159 11	»
7,562,107 10	7,290,599 52	271,439 33	68 25	7,562,107 10	»
148,529 82	142,039 62	6,490 20	»	148,529 82	»
93,431 39	79,714 50	13,701 66	15 23	93,431 39	»
246,640 21	95,380 61	105,249 36	45,177 22	245,807 19	833 02
275,280 72	120,179 99	77,744 47	77,226 43	275,150 89	129 83
1,561,057 99	1,354,578 10	200,236 89	6,189 24	1,561,004 23	53 76
27,441 74	27,441 74	»	»	27,441 74	»
28,097 35	28,097 35	»	»	28,097 35	»
55,762,834 02	54,235,384 98	1,394,374 83	132,057 57	55,761,817 38	1,016 64

## ÉTAT des paiemens faits pour le service

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
REPORTS. . . . .	. . . . .	. . . . .
<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>		
Matériel de l'artillerie . . . . .	VI	1
Id. du génie . . . . .	»	2
Traitement de réforme et de non-activité. . . . .	VII	unique
Dépenses imprévues . . . . .	VIII	id.
Vivres de campagne et fourrages en nature . . . . .	IX	»
Armée de réserve (loi du 8 juillet 1832) . . . . .	X	»
Transfert du chapitre 10 pour les dépenses concernant l'exercice 1830 . . . . .	XI	»
Id.                    id.                    id. 1831 . . . . .	XII	»
Crédit extraordinaire accordé par la loi du 3 juin 1832, n° 2438, à répartir provisoirement entre les neuf chapitres qui composaient alors le Budget . . . . .	»	»
Sommes liquidées et acquittées, dont l'imputation sera faite ultérieurement sur chapitres et articles respectifs . . . . .	»	»
TOTAUX. . . . .		

*du Département de la Guerre.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
55,762,834 02	54,235,384 98	1,394,374 83	132,057 57	55,761,817 38	1,016 64
2,072,828 79	1,573,295 37	228,144 63	271,388 77	2,072,828 79	"
1,572,129 04	816,663 93	448,534 43	306,044 12	1,571,242 48	886 56
453,829 98	428,067 88	18,807 90	6,954 20	453,829 98	"
664,285 87	394,247 97	105,676 50	62,079 47	562,003 94	102,281 93
8,039,800 47	7,563,632 04	434,968 "	41,200 42	8,039,800 46	" 01
3,295,904 62	2,382,035 37	572,523 92	341,345 28	3,295,904 57	" 05
377,805 02	"	"	351,604 21	351,604 21	26,200 81
3,195,388 32	"	1,406,708 35	1,151,119 50	2,557,827 85	637,560 47
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
75,434,806 13	67,393,327 54	4,609,738 58	2,663,793 54	74,666,859 66	767,946 47

## ÉTAT des paiemens faits pour le service

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
<i>Administration centrale.</i>		
Traitement du Ministre . . . . .	I	1
Traitemens des employés . . . . .	»	2
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	3
Service de la monnaie et entretien du local . . . . .	»	4
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>		
Traitemens des employés . . . . .	II	1
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	2
<i>Administration des contributions directes, etc.</i>		
Traitemens et remises des employés . . . . .	III	1
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	2
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Traitemens et remises des employés . . . . .	IV	1
Remises des receveurs . . . . .	»	2
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	3
<i>Administration des postes.</i>		
Traitemens des employés . . . . .	V	1
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	2
Service rural . . . . .	»	3
<i>Administration du cadastre.</i>		
Traitemens des employés . . . . .	VI	1
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	2
A RÉFÉRER. . . . .		

*du Département des Finances.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
21,164 02	21,163 96	»	»	21,163 96	» 06
443,837 83	419,874 02	»	22,170 91	442,044 93	1,842 90
58,624 34	37,164 06	18,224 43	3,196 96	58,565 45	38 89
48,042 33	10,721 07	16,423 80	18,000 »	45,144 87	2,897 46
71,428 57	53,571 43	17,857 12	»	71,428 55	» 02
232,804 23	»	»	»	»	232,804 23
6,579,121 69	5,800,822 95	7,671 95	71,157 02	5,879,651 92	699,469 77
536,105 82	247,923 30	91,268 20	79,012 52	418,204 02	117,901 80
605,673 55	415,839 60	»	189,807 73	605,647 33	26 22
575,522 43	»	»	575,428 44	575,428 44	93 99
370,857 14	210,693 95	26,514 77	106,007 06	343,215 78	27,641 36
249,976 70	186,054 55	59,845 45	2,643 79	248,543 79	1,432 91
293,994 39	202,984 48	70,081 51	2,404 56	275,470 55	23,523 84
126,984 13	1,815 87	152 33	23,783 06	25,751 26	101,232 87
237,671 96	173,844 79	46,613 72	»	220,458 51	17,213 45
602,962 96	30,232 36	41,900 87	497,299 31	589,432 54	13,530 42
11,059,822 09	7,832,706 39	396,554 15	1,590,911 36	9,820,171 90	1,239,650 19

## ÉTAT des paiemens faits pour le service

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
REPORTS. . . . .	. . . . .	. . . . .
ARTICLES ADDITIONNELS.		
<i>Administration des contributions, etc.</i>		
Traitemens et remises des employés . . . . .	"	1
Matériel et dépenses diverses . . . . .	"	2
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Traitemens et remises des employés . . . . .	"	3
Matériel et dépenses diverses . . . . .	"	4
Frais d'exploitation de la houillère de Kerkraede . . . . .	"	5
<i>Administration des postes.</i>		
Traitemens des employés. . . . .	"	6
Matériel et dépenses diverses . . . . .	"	7
Totaux. . . . .		

*du Département des Finances.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
11,059,822 09	7,832,706 39	396,554 15	1,590,911 36	9,820,171 90	1,239,650 19
228,783 07	"	"	"	"	228,783 07
12,592 59	"	"	"	"	12,592 59
109,737 57	41,445 29	"	62,584 88	104,030 17	5,707 40
6,664 55	942 24	267 04	68 38	1,277 66	5,386 89
105,820 11	"	"	105,646 80	105,646 80	173 31
7,164 02	4,261 90	1,544 08	"	5,805 98	1,358 04
12,977 78	9,519 51	3,179 85	"	12,699 36	278 42
11,543,561 78	7,888,875 33	401,545 12	1,759,211 42	10,049,631 87	1,493,929 91

ÉTAT des paiemens faits pour

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRE.	ARTICLE.
Remboursemens et restitutions. . . . .	I	unique
<i>Non-valeurs.</i>		
Sur l'impôt foncier . . . . .	II	1
Id. id. ( <i>personnel</i> ) . . . . .	»	2
Id. les patentes . . . . .	»	3
Id. les redevances des mines . . . . .	»	4

*remboursemens, restitutions et non-valeurs.*

ALLOCATIONS.	DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
	PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
26,640 21	"	"	"	"	26,640 21
207,132 28	2,601 49	"	16,692 44	19,293 93	187,838 35
577,777 78	20,344 25	"	32,853 48	53,197 73	524,580 05
84,656 08	2,774 92	"	9,222 17	11,997 09	72,658 99
10,444 44	"	"	"	"	10,444 44
906,650 79	25,720 66	"	53,768 09	84,488 75	822,162 04

**RÉCAPI***Des sommes accordées, dépensées, restant*

DÉPARTEMENTS.	ALLOCATIONS.
Dette publique . . . . .	95,781,617 99
Dotations. . . . .	3,225,875 56
Département de la Justice . . . . .	4,547,285 08
— des Affaires Étrangères. . . . .	605,291 »
— de la Marine. . . . .	471,661 37
— de l'Intérieur. . . . .	9,424,992 85
— de la Guerre. . . . .	75,434,806 13
— des Finances . . . . .	11,543,561 78
Remboursements, restitutions et non-valeurs . . . . .	906,650 79
	201,941,742 55

# TULATION

*disponibles et dépassées à chaque Département.*

DÉPENSES				SOMMES DISPONIBLES.
PENDANT L'ANNÉE 1832.	PENDANT L'ANNÉE 1833.	PENDANT L'ANNÉE 1834.	TOTAL.	
19,330,790 68	1,994,646 09	35,183,082 11	56,509,318 88	39,272,299 11
2,953,297 05	261,776 85	5,188 29	3,220,262 10	5,613 37
3,361,329 77	844,641 44	219,816 70	4,425,787 91	121,497 17
322,465 02	58,787 14	23,227 34	404,479 50	200,811 50
181,569 99	116,722 65	123,092 08	421,384 72	50,276 65
4,822,717 85	1,962,053 14	1,342,037 25	8,126,808 24	1,298,184 61
67,393,327 54	4,609,738 58	2,663,793 54	74,666,859 66	767,946 47
7,888,875 33	401,545 12	1,759,211 42	10,049,631 87	1,493,929 91
25,720 66	"	58,768 09	84,488 75	822,162 04
106,280,093 89	10,249,911 01	41,379,016 82	157,909,021 72	44,032,720 83

*ÉTAT du solde au 31 décembre 1834.*

	MONTANT.
Le solde passif est de . . . . . fr.	8,401,185 43

**ÉTATS DE DÉVELOPPEMENT**

RELATIFS

Aux Emprunts de 12 et 10 millions de florins.



*ÉTAT des Obligations de l'emprunt de fl. 12 millions,*

OBLIGATIONS CRÉÉS EN VERTU DE LA LOI PRÉCÉDENTE.					TOTAL		OBLIGATIONS visées et enregistrées PAR LA COUR DES COMPTES.
500.	100.	50.	25.	10.	EN FLORINS.	EN FRANCS.	
2,000	40,000	50,000	69,900	251,040	11,799,900 »	24,973,333 33	11,799,860 »

créées en vertu de la loi du 12 juillet 1831, N<sup>o</sup> 176.

OBLIGATIONS rebutées et annulées PAR LA COMPTES.	TOTAL		OBLIGATIONS échangées par LES RECEVEURS.	OBLIGATIONS restées sans emploi ET ANNULÉES.	TOTAL	
	EN FLORINS.	EN FRANCS.			EN FLORINS.	EN FRANCS.
40 »	11,799,900 »	24,973,333 33	11,471,985 »	327,015 »	11,799,900 »	24,973,333 33

*ÉTAT des Obligations de l'emprunt de fl. 12 millions rachetées, en vertu  
N° 291, pendant les*

VALEUR NOMINALE		TERME MOYEN DES RACHATS.	VALEUR EFFECTIVE		BÉNÉFICE Résultat de la différence entre la valeur nominale et la valeur effective.	
EN FLORINS.	EN FRANCS.		EN FLORINS.	EN FRANCS.	EN FLORINS.	EN FRANCS.
2,215,575 »	4,689,047 62	91 $\frac{7}{8}$ p. 70	2,035,238 04 $\frac{1}{2}$	4,307,382 11	180,336 95 $\frac{1}{2}$	381,665 51

de la loi du 8 avril 1831, N<sup>o</sup> 105, et de l'arrêté Royal du 21 octobre 1831, années 1831 et 1832.

INTÉRÊTS		MONTANT DU BÉNÉFICE ET DES INTÉRÊTS		Observations.
EN FLORINS.	EN FRANCS.	EN FLORINS.	EN FRANCS.	
145,719 62 $\frac{1}{2}$	308,401 32	326,056 58	690,066 84	

*ÉTAT des Bons de l'emprunt de 10 millions de*

	BONS.					TOTAUX	
	500.	100.	50.	25.	10.	EN FLORINS.	EN FRANCS.
Bons dont la création est autorisée par ladite loi . . . . .	1,000	40,000	50,000	60,000	150,000	10,000,000	» 21,164,021 16*
	1,000	40,000	50,000	60,000	150,000	10,000,000	» 21,164,021 16

\* Il n'a été créé que 300,856 bons montant ensemble à fr. . . . . 21,148,783 07

Ceux non confectionnés, au nombre de 144, se montent ensemble à fr. . . . . 15,238 09

Total. . fr. 21,164,021 16

florins, créés en vertu de la loi du 21 octobre 1831.

	BONS.					TOTAUX	
	500.	100.	50.	25.	10.	EN FLORINS.	EN FRANCS.
Bons délivrés par es Receveurs . . . . .	893	36,517	36,356	45,025	127,295	8,314,575	» 17,596,984 13
Bons mis au rebus pour cause de défectuosité et anéantis par la cour des comptes. . . . .	»	120	3,864	952	1,400	243,000	» 514,285 71
Bons restés sans em- ploi, annulés et annéantis par la cour des comptes.	107	3,363	9,636	14,023	21,305	1,435,225	» 3,037,513 23
Bons non confectionnés.	»	»	144	»	»	7,200	» 15,238 09
	1,000	40,000	50,000	60,000	150,000	10,000,000	» 21,164,021 16

*ÉTAT des Bons et Récépissés de l'emprunt de 10 mil*

	VALEUR NOMINALE		TIERCE MOYEN DES RACHATS.
	EN FIORINS.	EN FRANCS.	
Bons . . . . .	3,127,805 »	6,619,693 13	97 3/8
Récépissés . . . . .	1,723 07	3,848 71	95 1/4
	3,129,528 07	6,623,339 84	

*lions, rachetés par le Trésor pendant l'année 1832.*

VALEUR EFFECTIVE		BÉNÉFICE résultant de la différence entre la valeur nominale et la valeur effective.		<i>Observations.</i>
EN FLORINS.	EN FRANCS.	EN FLORINS.	EN FRANCS.	
3,045,367 25½	6,445,221 70	82,437 74½	174,471 43	
1,648 38	3,488 63	74 69	153 08	
3,047,015 63½	6,448,710 33	82,512 43½	174,629 51	

146

EXERCICE 1832.

---

## ÉTAT RÉCAPITULATIF

*Des sommes qui ont été ordonnancées par suite du visa de la Cour des Comptes, et qui restent à payer sur la Dette publique, les Dotations et les divers Départemens ministériels.*

---

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS	MONTANT Des états collectifs sur lesquels il reste des paiements à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE	DATE			
					<b>PROVINCE</b>
991	318	1 avril 1832 . . .	<i>Dette publique.</i> (Pensions civiles). . .	32,274 98	4
					65
					66
993	320	id. . . .	— (Pensions militaires). . .	34,308 77	13
					51
					69
					226
					332
					333
					370
					387
					406
					408
996	323	id. . . .	— (Pensions marines) . . .	177 »	3
1008	335	id. . . .	— (Pensions militaires). . .	10,971 80	216
1012	339	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiques)	1,526 80	7
1013	340	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiques tiercées) . . . . .	37,437 68	25
990	317	id. . . .	— id. . . . .	505 64	1
2251	636	6 février 1833. . .	— (Pensions civiles). . .	71,192 25	15
					64
2252	637	id. . . .	— (Pensions militaires). . .	69,861 50	13
					51
					224
					377
					396
					398
					399
2255	640	id. . . .	— (Pensions marines) . . .	374 60	3
2257	642	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiques tiercées). . . . .	16,171 17	139
2266	651	id. . . .	— (Pensions militaires). . .	22,439 93	213
2270	655	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiques)	4,069 84	6
2271	656	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiques tiercées). . . . .	15,196 17	25
					85
					102
2250	635	id. . . .	— (Pensions civiques) . . .	6,103 75	17
					18
					20
					À REPORTER. . . .

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
<b>DE BRABANT.</b>						
2 64	2 64					
453 97	453 97					
23 10	23 10					
209 52	209 52					
96 30	96 30					
419 05	419 05					
104 76	104 76					
251 43	251 43					
419 05	419 05					
96 30	96 30					
1,047 62	1,047 62					
51 85	51 85					
846 56	846 56					
158 73	158 73					
48 68	48 68					
211 64	211 64					
698 41	698 41					
373 50	373 50					
2 77	2 77					
453 97	453 97					
209 52	209 52					
96 29	96 29					
104 76	104 76					
1,047 62	1,047 62					
51 85	51 85					
846 56	846 56					
211 64	211 64					
158 73	158 73					
19 75	19 75					
48 68	48 68					
211 64	211 64					
139 68	139 68					
103 70	103 70					
86 78	86 78					
91 25	91 25					
91 25	91 25					
91 25	91 25					
9,580 80	9,580 80					

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCE			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS	MONTANT Des états collec- tifs sur lesquels il reste des paie- ments à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
				REPORTS.	
2230	635	6 février 1833.	<i>Dette publique. (Pensions civiques)</i>	6,103 75	21 23 25 36 55 57 59 60 61 62 64
1211	349	9 août 1832 . .	<i>Dette publique. (Intérêts de cautionnem).</i>	7,988 31½	48 82 86 115 126 171 173 189 210
2521	677	22 février 1832 .	-- id. . . .	18,539 94	48 81 85 112 120 162 164 179 184 207 222
2813	719	5 juillet 1833. .	-- id. . . .	2,433 92	16
3028	770	26 décembre 1833.	-- id. . . .	386 63	2
3222	883	19 septembre 1834.	-- id. . . .	113 44	1 2
				A REPORTER.	

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
9,580 80	9,580 80					
111 25	111 25					
111 25	111 25					
75 »	75 »					
75 »	75 »					
91 25	91 25					
112 50	112 50					
50 »	50 »					
50 »	50 »					
50 »	50 »					
50 »	50 »					
75 »	75 »					
38 09	38 09					
76 19	76 19					
105 82	105 82					
50 79	50 79					
22 01	22 01					
391 96	391 96					
33 86	33 86					
21 85	21 85					
22 01	22 01					
38 10	38 10					
76 19	76 19					
105 82	105 82					
50 79	50 79					
22 01	22 01					
391 96	391 96					
33 86	33 86					
21 85	21 85					
22 01	22 01					
27 09	27 09					
12 70	12 70					
4 23	4 23					
33 86	33 86					
56 72	56 72					
56 72	56 72					
12,148 54	12,148 54					

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONTANT Des états collectés ou sur lesquels il reste des paye- ments à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL	PAR PROVINCE.	DATE.			
				REPORTS. . . . .	
2823	721	5 juillet 1835. .	<i>Dettes publiques.</i> (Rentes viagères) . .	832 »	1
1270	370	28 avril 1832 . .	<i>Finances.</i> (Traitemens) . . . . .	13,261 84	82
1914	553	17 décembre 1832.	<i>Chambre des Représentans.</i> (Indemnité).	9,286 67	23
					52
1942	571	24 décembre 1832.	— id. . . . .	15,800 »	53
3091	784	20 février 1834 .	<i>Finances</i> (Traitemens). . . . .	3,368 42	50
					86
3155	794	24 avril 1834 . .	— id. . . . .	2,945 27	8
2907	738	28 août 1833 . .	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	2,562 60	10
					11
3125	788	20 mars 1834 . .	<i>Finances.</i> id. . . . .	4,312 42	5
3126	789	id. . . . .	— id. . . . .	5,245 68	4
					42
					43
					45
92	50	23 mars 1832 . .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	29,442 05	150
548	206	28 juin 1832 . .	— id. . . . .	14,175 »	6
					112
					119
					219
					223
					261
889	281	19 juillet 1832 .	— id. . . . .	1,450 »	35
1709	502	3 novembre 1832.	— id. . . . .	1,450 »	35
2478	671	14 février 1833 .	— id. . . . .	29,523 81	262
2973	759	24 octobre 1833 .	<i>Finances.</i> id. . . . .	5,423 30	6
2786	714	27 juin 1833 . .	<i>Guerre.</i> (Indemnités). . . . .	3,874 10	40
2844	724	27 juillet 1833 .	— id. . . . .	543 85	9
2855	725	8 août 1833 . .	— id. . . . .	1,293 26	7
3244	825	16 octobre 1833 .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	427 73	71
					212
					262
3064	777	16 janvier 1833 .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	10,167 75	24
3065	778	id. . . . .	— id. . . . .	6,597 47	4
3181	802	12 juin 1833 . .	— id. . . . .	7,486 99	3
					16
3183	804	id. . . . .	— id. . . . .	5,874 21	10

A REPORTER. . . . .

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
12,148 54	12,148 54					
33 "	33 "					
105 82	"	"	"	"	"	105 82
253 97	"	253 97				
253 96	"	253 96				
423 28	"	423 28				
49 20	"	"	"	"	"	49 20
35 76	"	"	"	"	"	35 76
70 11	"	"	"	"	"	70 11
231 "	"	"	"	231 "		
29 "	"	"	"	29 "		
32 59	"	"	"	"	"	32 59
9 "	"	"	"	"	"	9 "
24 72	"	"	"	"	"	24 72
31 20	"	"	"	"	"	31 20
38 52	"	"	"	"	"	38 52
198 41	"	"	"	198 41		
211 64	"	"	"	211 64		
105 82	"	"	"	105 82		
105 82	"	"	"	105 82		
52 91	"	"	"	52 91		
105 82	"	"	"	105 82		
105 82	"	"	"	105 82		
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
105 82	"	"	"	105 82		
40 "	"	"	"	"	"	40 "
34 86	"	"	"	"	34 86	
22 74	"	"	"	"	22 74	
10 73	"	"	"	"	10 73	
132 28	"	"	"	132 28		
66 14	"	"	"	66 14		
17 67	"	"	"	17 67		
63 49	"	"	"	"	63 49	
69 04	"	"	"	"	69 04	
103 38	"	"	"	"	103 38	
94 81	"	"	"	"	94 81	
133 33	"	"	"	"	133 33	
15,656 02	12,181 54	931 21	"	1,573 97	532 38	436 92

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION.	MONTANT	N <sup>o</sup>
			DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	Des états collectés sur lesquels il reste des paiements à faire	D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
RAPPORTS. . . .					
3188	806	19 juin 1833 . .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	13,355 62	20
					33
3192	808	26 juin 1833 . .	— id. . . . .	60,785 70	38
3214	820	4 septembre 1833.	— id. . . . .	1,301 64	13
3215	821	id. . . . .	— id. . . . .	310 67	3
3216	822	id. . . . .	— id. . . . .	1,325 25	3
655	265	26 mai 1832 . .	<i>Intérieur.</i> (Ordonnances) . . . . .	"	"
1840	778	26 juillet 1832 .	<i>Guerre.</i> id. . . . .	"	"
1846	784	id. . . . .	— id. . . . .	"	"
3801	1459	16 octobre 1832 .	<i>Justice.</i> id. . . . .	"	"
9868	3201	27 juin 1833 . .	— id. . . . .	"	"
11790	3625	12 juin 1834 . .	<i>Guerre.</i> id. . . . .	"	"
11953	3660	13 février 1834 .	— id. . . . .	"	"
12043	3697	29 décembre 1834	— id. . . . .	"	"
PROVINCE					
974	79	1 août 1832 . .	<i>Dettes publiques.</i> (Pensions des Indes). . . . .	114 28	1
2295	193	6 février 1833 .	— (Pensions militaires). . . . .	15,928 76	114
2280	178	id. . . . .	— (Pensions civiques). . . . .	166 25	1
2780	232	13 juin 1833 . .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	17,317 57	"
633	44	28 juin 1832 . .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens). . . . .	42,725 52½	57
					120
					191
					202
					243
					328
2480	202	14 février 1833 .	— id. . . . .	90,037 62	189
					428
2548	207	4 mars 1833 . .	— id. . . . .	137 56	1
2845	240	27 juillet 1833 .	<i>Guerre</i> (indemnités) . . . . .	5,405 46	26
3067	263	16 janvier 1834 .	— id. . . . .	15,841 16	2
A REPORTER. . . .					

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
15,656 02	12,181 54	931 21	»	1,573 97	532 38	436 92
234 39	»	»	»	»	234 39	
179 89	»	»	»	»	179 89	
46 30	»	»	»	»	46 30	
347 04	»	»	»	»	347 04	
231 74	»	»	»	»	231 74	
31 11	»	»	»	»	31 11	
6 14	»	»	»	6 14		
6 35	»	»	»	»	6 35	
5 24	»	»	»	»	5 24	
12 »	»	»	12 »			
7 27	»	»	7 27			
5 33	»	»	»	»	5 33	
21 16	»	»	»	»	21 16	
75,794 73	»	»	»	»	75,794 73	
92,584 71	12,181 54	931 21	19 27	1,580 11	77,435 66	436 92

## DE LIMBOURG.

114 28	114 28					
47 62	47 62					
75 »	75 »					
174 60	»	»	»	»	174 60	
280 95	»	»	»	280 95		
17 63	»	»	»	17 63		
105 82	»	»	»	105 82		
105 82	»	»	»	105 82		
198 41	»	»	»	198 41		
17 64	»	»	»	17 64		
105 82	»	»	»	105 82		
198 41	»	»	»	198 41		
12 70	»	»	»	12 70		
3 98	»	»	»	»	3 98	
560 63	»	»	»	»	560 63	
2,019 31	236 90	»	»	1,043 20	739 21	

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS	MONTANT Des états collectés sur lesquels il reste des paiements à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
				REPORTS. . . .	
3080	264	5 février 1834 .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	14,071 19	16
3177	276	28 mai 1834 . .	— id. . . . .	45,611 71	16
3245	283	16 octobre 1834 .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	467 38	72
					6
					551
					312
					283
					3
4317	261	3 novembre 1832.	<i>Finances.</i> (Ordonnances) . . . . .	"	"
10145	779	27 juillet 1833 .	<i>Guerre.</i> id. . . . .	"	"
11318	874	26 décembre 1833.	— id. . . . .	"	"
<b>PROVINCE</b>					
1147	102	16 août 1832 . .	<i>Detto publique</i> (Pensions) . . . . .	25,268 65	16
					130
					162
					202
					257
					290
					293
					304
					352
					360
					408
					409
					417
1153	108	id. . . . .	— id. . . . .	967 "	3
					6
					7
					8
1152	107	id. . . . .	— id. . . . .	33,013 58	23
2308	230	6 février 1833 . .	— id. . . . .	13,212 67	23
A REPORTER. . . .					

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
2,019 31	236 90	»	»	1,043 20	739 21	
52 51	»	»	»	»	52 51	
552 90	»	»	»	»	552 90	
38 19	»	»	»	38 19		
176 33	»	»	»	176 33		
35 28	»	»	»	35 28		
17 63	»	»	»	17 63		
132 28	»	»	»	132 28		
17 65	»	»	»	17 65		
95 24	»	»	»	»	»	95 24
53 76	»	»	»	»	53 76	
14 28	»	»	»	»	14 28	
3,255 38	236 90	»	»	1,510 58	1,412 66	95 24

## DE LIÈGE.

60 32	60 32					
69 84	69 84					
65 61	65 61					
86 77	86 77					
96 30	96 30					
96 30	96 30					
71 96	71 96					
49 74	49 74					
96 30	96 30					
68 78	68 78					
49 74	49 74					
52 91	52 91					
51 85	51 85					
111 11	111 11					
95 24	95 24					
126 98	126 98					
105 82	105 82					
470 90	470 90					
94 18	94 18					
1,920 65	1,920 65					

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONTANT Des états collec- tifs sur lesquels il reste des paie- ments à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
				REPORTS. . . .	
2309	231	6 février 1833 .	<i>Dettes publiques (pensions)</i> . . . . .	1,919 58	3 6 8
2303	225	id. . . . .	— id. . . . .	52,663 13	16 130 162 286 289 299 346 353 354 382 398 399 407
2301	223	id. . . . .	— id. . . . .	4,627 08	46 48
1159	114	1 août 1832 . .	— id. . . . .	772 50	5
2310	232	6 février 1833 .	— id. . . . .	1,634 92	5 9
2311	233	id. . . . .	— id. . . . .	11,518 62	10 59
1213	125	9 août 1832 . .	<i>Dettes publiques. (Intérêts de caution.)</i> .	4,344 50	No. d'inscription 2042 2152 2182 3308 3374 4505 4541 4548 5060 6121 6277 6578
				A REPORTER. . . .	

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
1,920 65	1,920 65					
111 11	111 11					
95 24	95 24					
105 82	105 82					
60 32	60 32					
69 84	69 84					
65 61	65 61					
96 30	96 30					
71 96	71 96					
49 73	49 73					
96 30	96 30					
52 91	52 91					
68 78	68 78					
137 56	137 56					
49 73	49 73					
52 91	52 91					
51 85	51 85					
91 25	91 25					
112 50	112 50					
34 92	34 92					
34 92	34 92					
79 36	79 36					
51 85	51 85					
3 15	3 15					
47 41	47 41					
22 86	22 86					
126 98	126 98					
21 16	21 16					
76 19	76 19					
95 23	95 23					
42 33	42 33					
42 33	42 33					
12 70	12 70					
36 40	36 40					
30 48	30 48					
19 47	19 47					
4,138 11	4,138 11					

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONTANT Des rits collectés sur lesquels il reste des pncipaux à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
				REPORTS. . . .	
1213	125	9 août 1832 . .	<i>Detle publique. (Intérêts de caution.)</i> .	4,344 50	N° d'inscription 6843
					6846
					6830
					6689
3266	325	29 décembre 1832.	— id.	68 94	589
2524	252	22 février 1833 .	— id.	9,466 44	2042
					2152
					2182
					3308
					3374
					4505
					4541
					4548
					5060
					6121
					6277
					6578
					6843
					6846
					6880
					6889
3048	302	31 décembre 1833.	— id.	79 58	7283
3266	325	28 décembre 1833.	— id.	68 94	590
					591
342	33	10 mai 1832 . .	<i>Intérieur. (Traitemens)</i> . . . . .	1,450 "	"
2482	246	14 février 1832 .	— id.	6,640 21	N° d'ordic. 16
2788	278	5 juin 1832 . .	<i>Finances.</i> id.	1,596 58	18
2838	285	18 juillet 1832 .	— id.	2,308 93	13
2839	286	id. . . . .	— id.	1,144 38	50
3092	308	20 février 1834 .	— id.	10,265 75	30
553	55	28 juin 1832 . .	<i>Intérieur</i> id.	31,666 "	103
1597	160	25 octobre 1832 .	— id.	23,316 "	161
2571	258	8 mars 1833 . .	— id.	8,700 78	1
					33
2874	290	15 août 1833 . .	— id.	2,727 12	4

A REPORTER. . . .

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DEPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS	JUSTICE	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
4,138 11	4,138 11					
21 16	21 16					
17 78	17 78					
211 64	211 64					
23 70	23 70					
27 09	27 09					
47 41	47 41					
22 86	22 86					
126 98	126 98					
21 16	21 16					
76 19	76 19					
95 24	95 24					
42 33	42 33					
42 33	42 33					
12 70	12 70					
36 40	36 40					
30 48	30 48					
19 47	19 47					
21 16	21 16					
17 78	17 78					
211 64	211 64					
23 70	23 70					
37 25	37 25					
37 25	37 25					
13 92	13 92					
27 93	27 93					
105 82	"	"	"	105 82		
105 82	"	"	"	105 82		
6 24	"	"	"	"	"	6 24
2 86	"	"	"	"	"	2 86
8 89	"	"	"	"	"	8 89
22 38	"	"	"	"	"	22 38
105 82	"	"	"	105 82		
198 41	"	"	"	198 41		
11 64	"	"	"	11 64		
21 17	"	"	"	21 17		
5 74	"	"	"	5 74		
10 87	"	"	"	10 87		
6,009 32	5,403 66	"	"	565 29	"	40 37

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION.	MONTANT	N <sup>o</sup> D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.	DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	Des états collectés sur lesquels il reste des paiements à faire.	
				REPORTS. . . .	
2874	290	15 août 1833 . .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	2,727 12	34
					102
					116
3246	322	16 octobre 1834 .	— id. . . . .	551 16	228
					44
					53
					5
3190	315	20 juillet 1834 .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	46,267 95	5
					57
3240	319	9 octobre 1834 .	— id. . . . .	5,068 91	"
3242	321	id. . . . .	— id. . . . .	"	41
7746	625	14 février 1833 .	<i>Justice.</i> (Ordonnances). . . . .	"	"
10437	888	22 août 1833 . .	— id. . . . .	"	"
10986	922	24 octobre 1833 .	<i>Guerre.</i> id. . . . .	"	"
10987	923	id. . . . .	— id. . . . .	"	"
11695	983	17 avril 1834 . .	<i>Justice.</i> id. . . . .	"	"
11696	984	id. . . . .	— id. . . . .	"	"
12012	999	9 octobre 1834 .	<i>Guerre</i> id. . . . .	"	"
<b>PROVINCE DE LA</b>					
1015	93	1 août 1832 . .	<i>Dette publique.</i> (Pensions civiles) . .	5,475 55	3
1032	110	id. . . . .	— id. . . . .	"	2
1016	94	id. . . . .	— (Pensions militaires) .	15,175 55	16
					26
					36
					94
					173
					272
					299
					312
1873	181	1 décembre 1832.	— id. . . . .	45 "	316
					317
A REPORTER. . . .					

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
6,009 32	5,403 66	»	»	565 29	»	40 37
5 29	»	»	»	5 29		
1 37	»	»	»	1 37		
10 »	»	»	»	10 »		
66 14	»	»	»	66 14		
66 14	»	»	»	66 14		
132 28	»	»	»	132 28		
286 60	»	»	»	286 60		
78 33	»	»	»	»	78 33	
1,924 61	»	»	»	»	1,924 61	
36 »	»	»	»	»	36 »	
48 »	»	»	»	»	48 »	
72 »	»	»	»	»	72 »	
196 77	»	»	196 77			
2,708 99	»	»	2,708 99			
11,640 21	»	»	»	»	11,640 21	
7,835 47	»	»	»	»	7,835 47	
98 38	»	»	98 38			
562 62	»	»	562 62			
60 10	»	»	»	»	60 10	
31,838 62	5,403 66	»	3,566 76	1,133 11	21,694 72	40 37

## FLANDRE ORIENTALE.

136 51	136 51				
46 73	46 73				
68 78	68 78				
96 29	96 29				
838 10	838 10				
51 85	51 85				
51 85	51 85				
96 29	96 29				
88 89	88 89				
78 31	78 31				
95 24	95 24				
51 85	51 85				
1,700 69	1,700 69				



SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
1,700 69	1,700 69					
126 99	126 99					
7 39	7 39					
51 85	51 85					
68 78	68 78					
96 30	96 30					
51 85	51 85					
96 30	96 30					
88 89	88 89					
78 30	78 30					
78 30	78 30					
95 24	95 24					
51 85	51 85					
126 98	126 98					
26 52	26 52					
51 85	51 85					
481 48	481 48					
297 99	297 99					
279 74	279 74					
259 26	259 26					
523 81	523 81					
523 81	523 81					
523 81	523 81					
433 86	433 86					
523 81	523 81					
3 36	3 36					
96 30	96 30					
104 76	104 76					
104 76	104 76					
104 76	104 76					
44 49	44 49					
86 77	86 77					
104 76	104 76					
121 69	121 69					
86 77	86 77					
88 89	88 89					
21 16	21 16					
6 35	6 35					
2 11	2 11					
7,622 58	7,622 58					

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION.	MONTANT	N°
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.	DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	Des états collec- tifs sur lesquels il reste des paie- mens à faire.	D'ORDRE.
				REPORTS. . . . .	
1214	121	9 août 1832 . .	<i>Dette publique. (Intérêts de cautionn*.)</i>	6,934 31½	49
					79
					131
2525	248	22 février 1833 .	— id.	12,625 75	6
					28
					39
					42
					47
					74
					188
					122
868	89	19 juillet 1832 .	<i>Intérieur. (Traitemens)</i> . . . . .	1,443 75	22
					26
1781	176	19 novembre 1832.	— id. . . . .	1,443 75	26
235	23	12 avril 1832 . .	<i>Justice.</i> id. . . . .	8,116 35	42
2078	202	24 janvier 1833. .	— id. . . . .	17,959 23	57
641	59	28 juin 1832 . .	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	30,607 75	267
642	60	id. . . . .	— id. . . . .	11,150 "	37
					91
					36
2490	245	14 février 1833 .	— id. . . . .	23,492 05	86
					275
2347	321	16 octobre 1834 .	— id. . . . .	"	2
				740 77	4
					5
2536	252	22 février 1833 .	— id. . . . .	770 37	12
345	36	10 mai 1832 . .	— id. . . . .	1,105 "	13
359	87	19 juillet 1832 .	— id. . . . .	1,171 66	11
2232	260	28 janvier 1833 .	— id. . . . .	2,514 98	34
533	52	21 juin 1832 . .	— id. . . . .	1,522 50	11
940	92	26 juillet 1832 .	— id. . . . .	3,522 50	11
10878	1330	3 octobre 1833 .	<i>Intérieur. (Ordonnances)</i> . . . . .	"	"
11623	1450	20 mars 1834 . .	<i>Guerre.</i> id. . . . .	"	"
11626	1453	id. . . . .	— id. . . . .	"	"
11630	1457	id. . . . .	— id. . . . .	"	"
11957	1517	11 septembre 1834.	— id. . . . .	"	"
				TOTAL. . . . .	

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
7,622 58	7,622 58					
42 33	42 33					
159 15	159 15					
83 81	83 81					
88 89	88 89					
21 16	21 16					
6 35	6 35					
2 12	2 12					
42 33	42 33					
159 15	159 15					
81 27	81 27					
83 81	83 81					
79 37	"	"	"	79 37		
79 37	"	"	"	79 37		
79 37	"	"	"	79 37		
26 66	"	"	26 66			
80 "	"	"	80 "			
198 41	"	"	"	198 41		
105 82	"	"	"	105 82		
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
132 28	"	"	"	132 28		
132 28	"	"	"	132 28		
132 28	"	"	"	132 28		
66 14	"	"	"	66 14		
38 10	"	"	"	38 10		
42 33	"	"	"	42 33		
42 33	"	"	"	42 33		
52 91	"	"	"	52 91		
158 73	"	"	"	158 73		
158 73	"	"	"	158 73		
40 "	"	"	"	40 "		
1 41	"	"	"	"	1 41	
326 68	"	"	"	"	326 68	
4 87	"	"	"	"	4 87	
534 94	"	"	"	"	534 94	
11,064 69	8,392 95	"	106 66	1,697 18	867 90	

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONIANT Des états collec- tés sur lesquels il reste des paye- mens à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL	PAR PROVINCE.	DATE.			
<b>PROVINCE DE LA</b>					
1042	179	30 juin 1832 . .	<i>Dette publique.</i> (Pensions militaires). . .	310 »	3
2347	208	6 février 1833. .	— id. . . . .	656 08	3
2343	204	id. . . . .	— id. . . . .	16,721 10	110
2362	223	id. . . . .	— (Pensions ecclésiastiq.).	7,473 13	5
2365	226	id. . . . .	— id. . . . .	4,906 18	38
1215	104	9 août 1832 . .	— (Intérêts de cautionn <sup>s</sup> ).	5,591 27	7
					9
					32
					33
					34
					41
					121
1919	167	18 décembre 1832.	— id. . . . .	288 75	5
					7
					9
					33
2526	234	22 février 1833 .	— id. . . . .	12,625 75	34
					35
					42
					49
					122
2462	230	7 février 1833 .	— (Traitemens d'attente) .	1,476 19	6
3052	286	2 janvier 1834 .	<i>Finances.</i> (Traitemens). . . . .	1,798 70	32
2080	181	24 janvier 1833 .	<i>Justice.</i> id. . . . .	20,580 31	17
2578	240	8 mars 1833 . .	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	1,249 35	1
				191 02	2
2801	260	3 juillet 1833 .	<i>Guerre.</i> (Indemnités). . . . .	191 02	12
2500	232	14 février 1833 .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens). . . . .	23,915 34	49
2847	266	27 juillet 1833 .	<i>Guerre.</i> (Indemnités). . . . .	6,387 85	1
2969	278	18 octobre 1833 .	— id. . . . .	1,854 06	6
3248	302	16 octobre 1834 .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens). . . . .	167 56	166
					217
3113	290	13 mars 1834 . .	<i>Guerre.</i> (Indemnités). . . . .	6,461 18	33
12038	943	27 novembre 1834.	— (Ordonnances). . . . .	»	»
6465	499	26 décembre 1832.	— id. . . . .	»	»
				<b>TOTAL. . . . .</b>	

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
<b>FLANDRE OCCIDENTALE.</b>						
62 43	62 43					
62 43	62 43					
78 31	78 31					
47 62	47 62					
104 76	104 76					
60 11	60 11					
71 93	71 93					
12 70	12 70					
12 70	12 70					
10 58	10 58					
84 66	84 66					
71 96	71 96					
2 18	2 18					
60 11	60 11					
71 96	71 96					
12 70	12 70					
12 70	12 70					
10 58	10 58					
84 66	84 66					
50 79	50 79					
71 96	71 96					
79 37	79 37					
15 24	"	"	"	"	"	15 24
333 33	"	"	333 33	"	"	
14 81	"	"	"	14 81	"	
3 17	"	"	"	3 17	"	
5 92	"	"	"	"	5 92	
17 64	"	"	"	17 64	"	
276 19	"	"	"	"	276 19	
323 80	"	"	"	"	323 80	
35 28	"	"	"	35 28	"	
66 14	"	"	"	66 14	"	
47 61	"	"	"	"	47 61	
4,232 80	"	"	"	"	4,232 80	
2 96	"	"	"	"	2 96	
<b>6,512 12</b>	<b>1,137 23</b>	"	<b>333 33</b>	<b>137 04</b>	<b>4,889 28</b>	<b>15 24</b>

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONTANT Des états collectifs sur lesquels il reste des paiements à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
<b>PROVINCE DE</b>					
1064	93	9 juillet 1832 .	<i>Dettes publiques.</i> (Pensions militaires). .	16,637 55	214
					236
1070	101	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiq.).	26,372 09	86
1072	103	id. . . .	— (Pensions civiles) . .	1,160 33	8
1073	104	id. . . .	— (Pensions militaires). .	15,004 10	6
					127
					146
					152
					205
					212
1079	110	id. . . .	— (Pensions civiles). . .	1,365 »	28
1083	114	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiques tiercées). . . . .	12,737 38	29
					40
2370	233	20 janvier 1833 .	— (Pensions civiles). . .	6,693 14	1
					7
					23
					24
2371	234	id. . . .	— (Pensions militaires). .	33,391 47	228
2376	239	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiques tiercées). . . . .	10,621 75	69
					82
2378	241	id. . . .	— (Pensions civiles) . . .	2,888 88	20
					28
2382	243	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiques tiercées). . . . .	4,578 62	17
					24
					36
					37
2384	247	id. . . .	— (Pensions civiles) . . .	2,258 20	8
2385	248	id. . . .	— (Pensions militaires) .	30,507 83	125
					144
					203
					209
2387	250	id. . . .	— (Pensions ecclésiastiques tiercées) . . . . .	7,242 79	55
1216	122	9 août 1833 . .	— (Intérêts de cautionnem <sup>ts</sup> ).	5,599 »	13
					16
					26
					30
<b>A REPORTER. . . .</b>					

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
<b>HAINAUT.</b>						
795 77	795 77					
96 29	96 29					
698 41	698 41					
84 66	84 66					
51 85	51 85					
69 84	69 84					
118 52	118 52					
101 48	101 48					
419 05	419 05					
507 94	507 94					
52 91	52 91					
698 41	698 41					
685 25	685 25					
» 57	» 57					
4 67	4 67					
4 31	4 31					
18 43	18 43					
96 30	96 30					
8 72	8 72					
139 69	139 69					
78 30	78 30					
52 91	52 91					
79 15	79 15					
139 68	139 68					
7 35	7 35					
33 86	33 86					
84 66	84 66					
69 84	69 84					
118 52	118 52					
419 05	419 05					
507 93	507 93					
173 55	173 55					
63 49	63 49					
45 71	45 71					
97 35	97 35					
33 86	33 86					
6,658 28	6,658 28					

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS	MONTANT Des dats collectifs sur lesquels il reste des paiements à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
				REPORTS.	
1216	122	9 août 1832 . .	<i>Dette publique.</i> (Intérêts de caution.) . . . . .	5,599 "	44
					53
					57
					153
					154
2529	263	22 février 1833 . .	— id. . . . .	12,696 29	3
					13
					16
					26
					30
					44
					52
					56
					110
					143
					144
865	80	19 juillet 1832. .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	653 33	4
2724	281	2 mai 1833 . .	<i>Finances.</i> id. . . . .	15,763 15	35
2725	282	2 mai 1833 . .	— id. . . . .	2,608 53	40
					41
					42
					43
					44
					47
					49
					50
2848	291	2 août 1833 . .	— id. . . . .	6,024 29	32
3014	301	5 décembre 1833.	— id. . . . .	10,967 20	20
147	14	23 mars 1832 . .	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	39,159 20½	225
					17
402	36	24 mai 1832. . .	— id. . . . .	1,652 50	37
556	53	28 juin 1832 . .	— id. . . . .	43,060 95½	126
1605	157	25 octobre . . .	— id. . . . .	38,579 95½	368
2493	258	14 février 1833 . .	— id. . . . .	91,597 26	40
3083	311	5 février 1834 . .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	5,372 44	1
3173	322	15 mai 1834 . .	— id. . . . .	12,966 59	33
3178	323	28 mai 1834 . .	— id. . . . .	50,160 10	3
3249	329	16 octobre 1834 . .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	1,675 49	92

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DE PTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES SEPTUAG. ANS.	JUSTICE.	INTERIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
6,658 28	6,658 28					
84 66	84 66					
39 79	39 79					
4 23	4 23					
66 03	66 03					
41 48	41 48					
8 47	8 47					
63 49	63 49					
45 71	45 71					
97 36	97 36					
33 86	33 86					
84 66	84 66					
39 79	39 79					
4 23	4 23					
66 88	66 88					
66 03	66 03					
41 48	41 48					
138 27	"	"	"	138 27		
22 19	"	"	"	"		22 19
15 85	"	"	"	"		15 85
22 19	"	"	"	"		22 19
38 04	"	"	"	"		38 04
12 68	"	"	"	"		12 68
19 02	"	"	"	"		19 02
15 85	"	"	"	"		15 85
19 02	"	"	"	"		19 02
19 02	"	"	"	"		19 02
38 04	"	"	"	"		38 04
91 93	"	"	"	"		91 93
132 28	"	"	"	132 28		
44 10	"	"	"	44 10		
26 45	"	"	"	26 45		
105 82	"	"	"	105 82		
164 55	"	"	"	164 55		
164 55	"	"	"	164 55		
29 62	"	"	"	"	29 62	
35 32	"	"	"	"	35 32	
446 03	"	"	"	"	446 03	
132 27	"	"	"	132 27		
9,179 52	7,446 43	"	"	908 29	510 97	313 83

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONIANT Des états collectifs sur lesquels il reste des payements à faire.	N <sup>o</sup> D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
				REPORTS. . . .	
3249	329	16 octobre 1834 .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	1,675 49	161
					444
2025	87	1 août 1832 . .	<i>Intérieur.</i> (Ordonnances) . . . . .	"	"
9775	674	20 juin 1833 . .	<i>Justice.</i> id. . . . .	"	"
11728	872	24 avril 1834 . .	<i>Guerre.</i> id. . . . .	"	"
12028	901	23 octobre 1834 .	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	"	"
<b>PROVINCE</b>					
1091	83	1 août 1832 . .	<i>Dettes publiques.</i> (Pensions). . . . .	12,640 85	"
2391	186	6 février 1833 .	— id. . . . .	3,242 50	"
2392	187	id. . . . .	— id. . . . .	7,104 76	"
2398	193	id. . . . .	— id. . . . .	5,159 "	"
2399	194	id. . . . .	— id. . . . .	488 78	"
2404	199	id. . . . .	— id. . . . .	1,850 81	"
2406	201	id. . . . .	— id. . . . .	10,097 43	"
2411	206	id. . . . .	— id. . . . .	1,343 38	"
1217	103	9 août 1832 . .	<i>Dettes publiques.</i> (Intérêts de cautionn <sup>s</sup> ). . . . .	2,169 50	"
1922	158	18 décembre 1833.	— id. . . . .	93 60	"
2530	215	22 février 1833 .	— id. . . . .	4,780 95	"
À REPORTER. . . .					

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
9,179 52	7,446 43	»	»	908 29	510 97	313 83
229 28	»	»	»	220 28		
132 27	»	»	»	132 27		
38 10	»	»	»	38 10		
13 97	»	»	13 97			
17 46	»	»	»		17 46	
103 82	»	»	»	103 82		
9,716 42	7,446 43	»	13 97	1,413 76	528 43	313 83

## DE NAMUR.

867 73	867 73					
91 25	91 25					
25 40	25 40					
151 32	151 32					
78 37	78 37					
173 55	173 55					
137 56	137 56					
8 49	8 49					
51 85	51 85					
120 64	120 64					
8 47	8 47					
34 71	34 71					
25 40	25 40					
30 48	30 48					
38 10	38 10					
19 47	19 47					
12 91	12 91					
243 81	243 81					
8 47	8 47					
25 40	25 40					
38 10	38 10					
76 19	76 19					
11 85	11 85					
16 93	16 93					
21 16	21 16					
16 93	16 93					
2,334 54	2,334 54					

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCE			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS	MONTANT Des états collectés sur lesquels il reste des paiements à faire	N <sup>o</sup> D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
				Ri ports.	
2819	243	5 juillet 1833. . .	<i>Dette publique.</i> (Intérêts de caution.) . . . . .	213 46	»
3234	270	25 septembre 1834.	— id. . . . .	»	»
152	13	23 mars 1832 . . .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	4,468 12	»
2601	224	21 mars 1833 . . .	<i>Finances.</i> id. . . . .	63 48	»
2538	216	22 février 1833. . .	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	148 15	»
2759	240	5 juin 1833 . . .	<i>Finances.</i> id. . . . .	1,069 70	»
2773	241	13 juin 1833 . . .	— id. . . . .	5,300 32	»
2774	242	id. . . . .	— id. . . . .	1,366 65	»
2885	246	15 août 1833 . . .	— id. . . . .	7,637 43	»
3112	267	13 mai 1834 . . .	— id. . . . .	5,182 92	»
154	15	23 mars 1832 . . .	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	22,612 86	»
657	49	28 juin 1832 . . .	— id. . . . .	25,187 86	»
1327	111	4 septembre 1833.	— id. . . . .	108	»
1912	157	13 décembre 1833.	— id. . . . .	3,190 08	»
2624	226	26 mars 1833 . . .	— id. . . . .	1,773 99	»
2625	227	id. . . . .	— id. . . . .	9,780 56	»
3071	264	16 janvier 1834 . .	<i>Guerre.</i> id. . . . .	9,178 87	»
3185	269	12 juin 1834 . . .	— id. . . . .	31,924 39	»
3250	271	16 octobre 1834 . .	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	145 51	»
11749	638	1 mai 1834 . . .	<i>Guerre.</i> (Ordonnances) . . . . .	»	»
<b>PROVINCE</b>					
1107	88	1 avril 1832 . . .	<i>Dette publique.</i> (Pensions). . . . .	7,769 36	132
1112	93	id. . . . .	— id. . . . .	695	9
1114	95	id. . . . .	— id. . . . .	4,594 59	1
À RETOURNER. . . . .					

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
2,334 54	2,334 54					
1 14	1 14					
10 16	10 16					
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
37 03	"	"	"	"	"	37 03
10 58	"	"	"	10 58		
10 58	"	"	"	10 58		
12 59	"	"	"	"	"	12 59
12 38	"	"	"	"	"	12 38
4 76	"	"	"	"	"	4 76
11 53	"	"	"	"	"	11 53
24 59	"	"	"	"	"	24 59
27 30	"	"	"	"	"	27 30
10 71	"	"	"	"	"	10 71
85 26	"	"	"	"	"	85 26
66 14	"	"	"	66 14		
52 91	"	"	"	52 91		
12 70	"	"	"	12 70		
5 29	"	"	"	5 29		
1 52	"	"	"	1 52		
2 59	"	"	"	2 59		
33 86	"	"	"	"	33 86	
98 81	"	"	"	"	98 81	
1,138 48	"	"	"	"	1,138 48	
35 28	"	"	"	35 28		
102 96	"	"	"	"	102 96	
4,408 26	2,345 84	"	"	462 14	1,374 11	226 17

## D'ANVERS.

51 85	51 85					
137 57	137 57					
96 30	96 30					
285 72	285 72					



SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
285 72	285 72					
51 85	51 85					
698 41	698 41					
294 50	294 50					
867 72	867 72					
91 25	91 25					
112 50	112 50					
91 25	91 25					
91 25	91 25					
112 50	112 50					
51 85	51 85					
9 88	9 88					
51 85	51 85					
137 56	137 56					
96 30	96 30					
51 85	51 85					
30 47	30 47					
139 68	139 68					
173 54	173 54					
4 04	4 04					
211 64	211 64					
211 64	211 64					
105 82	105 82					
21 16	21 16					
698 41	698 41					
139 69	139 69					
698 41	698 41					
139 68	139 68					
8 46	8 46					
117 67	117 67					
16 93	16 93					
44 87	44 87					
338 62	338 62					
25 40	25 40					
77 04	77 04					
42 33	42 33					
219 26	219 26					
8 47	8 47					
117 67	117 67					
6,687 14	6,687 14					

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONTANT Des états collec- tés sur lesquels il reste des paie- mens à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCL.	DATE.			
					REPORTS. . .
2531	239	2 février 1833 .	<i>Dette publique.</i> (Intérêts de cautionn.).	10,757 84	4 21 23 36 47 52 69 70 104
2830	275	5 juillet 1833. .	— (Rentes viagères) . . .	2,562 76	3 19
59	2	16 mars 1832 . .	<i>Justice.</i> (Traitemens) . . . . .	259 96	220
2782	266	13 juin 1833 . .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	1,065 54	5 13 14 16
2946	287	3 octobre 1833. .	<i>Finances.</i> (Traitemens) . . . . .	6,314 82	11 12
1197	109	9 août 1832 . .	<i>Justice.</i> id. . . . .	1,756 77	242
1302	120	4 septembre 1832.	— id. . . . .	1,719 59	" 245
1478	139	18 octobre 1832 .	— id. . . . .	"	196
1753	166	3 novembre 1832.	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	10,300 "	132 200
1835	178	29 novembre 1832.	— id. . . . .	350 "	1
2031	197	17 janvier 1833 .	<i>Justice.</i> id. . . . .	18,839 03	"
2679	253	25 avril 1833 . .	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	22,063 47	90 118 136 184 191
3063	306	16 janvier 1834 .	— id. . . . .	229 26	3
3074	309	id. . . . .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	2,608 09	"
				14,542 18	"
3090	311	13 février 1834 .	— id. . . . .	6,824 83	"
3137	322	20 mars 1834 . .	— id. . . . .	"	"
					A REPORTER. . . . .

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
6,687 14	6,687 14					
21 16	21 16					
16 93	16 93					
423 28	423 28					
44 87	44 87					
338 62	338 62					
25 40	25 40					
16 93	16 93					
42 33	42 33					
219 26	219 26					
253 97	253 97					
42 60	42 60					
17 63	"	"	17 63			
1 06	"	"	"		1 06	
12 70	"	"	"		12 70	
6 35	"	"	"		6 35	
8 46	"	"	"		8 46	
24 75	"	"	"		"	24 75
3 18	"	"	"		"	3 18
47 62	"	"	47 62			
47 62	"	"	47 62			
37 04	"	"	37 04			
80 "	"	"	80 "			
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
105 82	"	"	"	105 82		
80 "	"	"	80 "			
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
52 91	"	"	"	52 91		
74 07	"	"	"	74 07		
41 17	"	"	"	"	41 17	
346 03	"	"	"	"	346 03	
237 03	"	"	"	"	237 03	
318 51	"	"	"	"	318 51	
881 48	"	"	"	"	881 48	
10,873 38	8,132 49	"	309 91	550 26	1,852 79	27 93

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONTANT Des états collectés sur lesquels il reste des paiements à faire	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE			
				REPORTS. . . .	
3137	322	20 mars 1834 . .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	6,824 83	"
3106	313	5 mars 1834 . .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	37 03	1
<b>PROVINCE DE</b>					
1126	62	1 août 1834 . .	<i>Dettes publiques.</i> (Pensions). . . . .	"	73
1136	76	id. . . . .	— id. . . . .	6,065 47	16
1140	76	id. . . . .	— id. . . . .	1,360 50	2
1143	79	id. . . . .	— id. . . . .	1,412 85	1
2436	169	6 février 1833 . .	— id. . . . .	356 80	72
				12,770 77	94
2450	184	id. . . . .	— id. . . . .	2,879 36	16
1219	87	9 août 1832 . .	— (Intérêts de cautionnem <sup>ts</sup> ). . . . .	1,740 80	5
					73
					74
					75
					76
					77
					78
					79
					81
					82
					83
2532	191	22 février 1833 . .	— id. . . . .	"	5
					73
					74
					75
					77
					78
3267	254	29 décembre 1834.	— id. . . . .	176 08	1
3268	255	id. . . . .	— id. . . . .	118 52	1—2
2948	234	3 octobre 1833 . .	<i>Finances</i> (Traitemens) . . . . .	1,205 "	5
2503	189	14 février 1833 . .	<i>Intérieur</i> id. . . . .	93,249 12	342
2504	190	id. . . . .	— id. . . . .	19,206 35	71
À REPORTER. . . .					

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
10,873 38	8,132 49	»	309 91	550 26	1,852 79	27 93
155 55	»	»	»	»	155 55	
155 55	»	»	»	»	155 55	
37 03	»	»	»	37 03		
11,221 51	8,132 49	»	309 91	587 29	2,163 89	27 93

## LUXEMBOURG.

75 13	75 13					
78 30	78 30					
110 05	110 05					
20 10	20 10					
75 13	75 13					
7 81	7 81					
78 31	78 31					
8 47	8 47					
31 32	31 32					
27 09	27 09					
49 10	49 10					
18 62	18 62					
52 49	52 49					
75 34	75 34					
29 63	29 63					
99 05	99 05					
38 94	38 94					
22 01	22 01					
8 47	8 47					
18 62	18 62					
75 34	75 34					
29 63	29 63					
38 94	38 94					
22 01	22 01					
176 08	176 08					
118 52	118 52					
34 87	»	»	»	»	»	34 87
198 41	»	»	»	198 41		
52 91	»	»	»	52 91		
1,670 69	1,384 50	»	»	251 32	»	34 87

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONTANT Des états collec- tifs sur lesquels il reste des paie- mens à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE			
				REPORTS.	
2504	190	14 février 1833 .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	19,206 35	216
2751	221	23 mai 1833 . .	— id. . . . .	2,638 29	42
2978	235	18 octobre 1833 .	<i>Guerre.</i> (Indemnités) . . . . .	417 57	23
3252	252	10 octobre 1834 .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	851 »	»
668	37	28 juin 1833 . .	— id. . . . .	8,675 »	100
2503	189	14 février 1833 .	— id. . . . .	93,249 12	25
1758	131	3 novembre 1832.	— id. . . . .	300 »	8
7703	338	14 février 1833 .	<i>Finances.</i> (Ordonnances) . . . . .	»	»
10617	598	22 octobre 1833 .	<i>Justice.</i> id. . . . .	»	»
8573	387	15 mars 1833 . .	<i>Guerre.</i> id. . . . .	»	»
1884	89	id. . . . .	— id. . . . .	»	»
4958	220	22 novembre 1832.	— id. . . . .	»	»
4961	223	id. . . . .	— id. . . . .	»	»
11643	671	20 mars 1834 . .	— id. . . . .	»	»
11964	684	19 septembre 1834.	— id. . . . .	»	»

*Pièces de dépenses acquittées par les divers directeurs du Trésor, indépendamment de celles à valoir sur le crédit de fr. 591,897 23 c., demandé pour solder les dépenses liqui*

## PIÈCES ACQUITTÉES PENDANT

3265	830	29 décembre 1834.	<i>Dettes publiques.</i> (Intérêts de cautionn <sup>s</sup> .)	245 13	»
3234	270	25 septembre 1834.	— id. . . . .	116 98	»
1211	349	9 août 1832 . .	— id. . . . .	7,908 31½	»
2521	677	22 février 1833. .	— id. . . . .	18,539 94	»
3231	317	25 septembre 1834.	— id. . . . .	159 61	»
1214	121	9 août 1832 . .	— id. . . . .	6,934 31½	»
2525	248	22 février 1833 .	— id. . . . .	15,662 04	»
3259	828	26 décembre 1834.	— (Pensions) . . . . .	431 74	»
3260	829	id. . . . .	— id. . . . .	431 74	»
3199	813	17 juillet 1834. .	— (Traitemens d'attente).	6,546 03	»
2302	245	6 février 1833 .	— (Pensions) . . . . .	4,578 62	»
2302	224	id. . . . .	— id. . . . .	25,501 06	»
3199	813	17 juillet 1834. .	— (Traitemens d'attente).	6,546 03	»
11897	938	7 août 1834 . .	<i>Justice.</i> (Ordonnances) . . . . .	»	»

A REPORTER. . . .

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
1,670 69	1,384 50	»	»	251 32	»	34 87
105 82	»	»	»	105 82		
1 90	»	»	»	1 90		
1 48	»	»	»	»	1 48	
851 »	»	»	»	851 »		
105 82	»	»	»	105 82		
132 28	»	»	»	132 28		
105 82	»	»	»	105 82		
1 58	»	»	»	»	»	1 58
» 72	»	»	» 72			
1 48	»	»	»	»	1 48	
1 59	»	»	»	»	1 59	
1 48	»	»	»	»	1 48	
2 22	»	»	»	»	2 22	
5 16	»	»	»	»	5 16	
51 »	»	»	»	»	51 »	
3,040 04	1,384 50	»	» 72	1,553 96	64 41	36 45

*dont les actes de décharge figurent en compte, et qui seront transmises à la Cour des Comptes, dées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Département des Finances.*

LE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1835.

245 13	245 13				
106 82	106 82				
31 32	31 32				
31 32	31 32				
7 20	7 20				
101 53	101 53				
106 33	106 33				
106 33	106 33				
431 74	431 74				
431 74	431 74				
5,925 92	5,925 92				
86 83	86 83				
211 64	211 64				
620 11	620 11				
7 63	»	»	7 63		
8,451 59	8,443 96	»	7 63		

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION.	MONTANT	N <sup>o</sup> D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.	DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	Des états collec- tifs sur lesquels il reste des paie- mens à faire.	
				REPORTS.	
10979	1366	24 octobre 1833 .	<i>Justice.</i> (Ordonnances). . . . .	"	"
12041	924	18 décembre 1834.	<i>Intérieur.</i> id. . . . .	"	"
3056	244	9 janvier 1834 .	<i>Intérieur.</i> (États collectifs) . . . . .	2 24	"
3018	259	8 décembre 1833.	— (Indemnités) . . . . .	688 68	"
3243	824	16 octobre 1834 .	— (Traitemens) . . . . .	158 73	"
3247	321	id. . . . .	— id. . . . .	740 77	"
3249	329	id. . . . .	— id. . . . .	1,675 49	"
3251	337	id. . . . .	— id. . . . .	355 94	"
11717	3608	24 avril 1834 . .	<i>Guerre.</i> (Ordonnances). . . . .	"	"
11716	3607	id. . . . .	— id. . . . .	"	"
12045	3699	29 décembre 1834.	— id. . . . .	"	"
11615	889	20 mars 1834 . .	— id. . . . .	"	"
11985	921	25 septembre 1834.	— id. . . . .	"	"
12013	1000	9 octobre 1834 .	— id. . . . .	"	"
2786	714	27 juin 1833 . .	<i>Guerre.</i> (Fournitures). . . . .	3,874 10	"
3176	801	28 mai 1834 . .	— id. . . . .	3,347 07	"
3182	803	12 juin 1834 . .	— id. . . . .	14,859 78	"
3184	805	id. . . . .	— id. . . . .	34,819 63	"
3239	318	9 octobre 1834 .	— id. . . . .	28,150 34	"
3240	319	id. . . . .	— id. . . . .	5,068 91	"
3241	320	id. . . . .	— id. . . . .	7,431 "	"
3242	321	id. . . . .	— id. . . . .	5,734 88	"
3228	320	25 septembre 1834.	— id. . . . .	15,329 38	"
3190	315	26 juin 1834 . .	— id. . . . .	46,267 95	"
3178	328	28 mai 1834 . .	— id. . . . .	50,160 10	"
3071	264	16 janvier 1834 .	— id. . . . .	9,178 87	"
3185	269	12 juin 1834 . .	— id. . . . .	31,924 39	"
12039	944	11 décembre 1834.	<i>Finances.</i> (Ordonnances). . . . .	"	"

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
8,461 59	8,443 96	»	7 63			
19 54	»	»	19 54			
10,632 57	»	»	»	10,632 57		
» 32	»	»	»	» 32		
40 50	»	»	»	40 50		
158 73	»	»	»	158 73		
410 07	»	»	»	410 07		
837 75	»	»	»	837 75		
355 94	»	»	»	355 94		
14 28	»	»	»	»	14 28	
36 19	»	»	»	»	36 19	
973 54	»	»	»	»	973 54	
49 44	»	»	»	»	49 44	
237 03	»	»	»	»	237 03	
203 16	»	»	»	»	203 16	
19 38	»	»	»	»	19 38	
3,347 07	»	»	»	»	3,347 07	
14,859 78	»	»	»	»	14,859 78	
34,819 63	»	»	»	»	34,819 63	
28,150 34	»	»	»	»	28,150 34	
4,984 91	»	»	»	»	4,984 91	
7,431 »	»	»	»	»	7,431 »	
5,662 88	»	»	»	»	5,662 88	
15,329 38	»	»	»	»	15,329 38	
744 08	»	»	»	»	744 08	
704 35	»	»	»	»	704 35	
1,129 01	»	»	»	»	1,129 01	
624 62	»	»	»	»	624 62	
2,760 16	»	»	»	»	2,760 16	
668 36	»	»	»	»	668 36	
26 17	»	»	»	»	26 17	
1,282 44	»	»	»	»	1,282 44	
110 78	»	»	»	»	110 78	
477 36	»	»	»	»	477 36	
33 86	»	»	»	»	33 86	
167 47	»	»	»	»	167 47	
73 12	»	»	»	»	73 12	
170 29	»	»	»	»	170 29	
21 38	»	»	»	»	»	21 38
146,018 47	8,443 96	»	27 17	12,435 88	125,090 08	21 38

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION. DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	MONTANT Des états collec- tifs, sur lesquels il reste des paie- mens à faire.	N° D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE.			
REPORTS. . . . .					
12040	902	11 décembre 1834.	Finances. (Ordonnances) . . . . .	"	"
3238	251	2 octobre 1834 .	— (Travaux). . . . .	12,551 50	"
3091	784	20 février 1834 .	— id. . . . .	3,368 42	"
2793	715	27 juin 1833 . .	— id. . . . .	3,440 40	"
2725	282	2 mai 1833 . .	— id. . . . .	2,608 53	"

## PIÈCES ACQUITTÉES PENDANT

10784	3390	6 septembre 1833.	Intérieur. (Ordonnances) . . . . .	"	"
12044	3698	29 décembre 1834.	— id. . . . .	"	"
2521	677	22 février 1833 .	Dette publique. (Intérêts de cautionnem.)	18,539 94	"
3158	796	24 avril 1834 . .	Guerre (Indemnité). . . . .	46,199 63	"
633	44	28 juin 1832 . .	Intérieur. (Traitemens) . . . . .	42,725 62	"
3248	302	16 octobre 1834 .	— id. . . . .	167 56	"
1216	122	9 août 1832 . .	Dette publique. (Intérêts de cautionnem.)	5,599 "	"
3249	329	16 octobre 1834 .	Intérieur. (Traitemens) . . . . .	1,675 49	"
3250	271	id. . . . .	id. id. . . . .	145 51	"
3071	264	16 janvier 1834 .	Guerre (Indemnités) . . . . .	9,178 87	"
3185	269	12 juin 1834 . .	— id. . . . .	31,924 39	"
1218	112	9 août 1832 . .	Dette publique. (Intérêts de cautionnem.)	4,807 74	"
2531	239	22 février 1833 .	— id. . . . .	10,757 54	"
3235	335	25 septembre 1834.	— id. . . . .	64 29	"
3226	332	19 septembre 1834.	— id. . . . .	355 54	"
2679	253	25 avril 1833 . .	Intérieur. (Traitemens) . . . . .	22,063 47	"

## PIÈCES ACQUITTÉES PENDANT LE MOIS DE MAI 1835

3064	777	16 janvier 1834 .	Guerre. (Indemnités) . . . . .	10,167 75	"
3065	778	id. . . . .	— id. . . . .	6,597 47	"
3181	802	12 juin 1834 . .	— id. . . . .	7,486 99	"
3183	804	id. . . . .	— id. . . . .	5,874 21	"

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
146,018 47	8,443 96	»	27 17	12,435 88	123,090 08	21 38
100 »	»	»	»	»	»	100 »
12,551 50	»	»	»	»	»	12,551 50
10 14	»	»	»	»	»	10 14
13 80	»	»	»	»	»	13 80
7 92	»	»	»	»	»	7 92
31 70	»	»	»	»	»	31 70
158,733 53	8,443 96	»	27 17	12,435 88	123,090 08	12,736 44

LE MOIS D'AVRIL 1835.

15 »	»	»	»	15 »	
2,378 19	»	»	»	»	2,378 19
» 85	» 85				
46,199 63	»	»	»	»	46,199 63
88 19	»	»	»	88 19	
66 14	»	»	»	66 14	
8 47	8 47				
343 92	»	»	»	343 92	
110 23	»	»	»	110 23	
16 93	»	»	»	»	16 93
66 35	»	»	»	»	66 35
76 19	76 19				
97 35	97 35				
64 29	64 29				
355 54	355 54				
105 82	»	»	»	105 82	
49,993 09	602 69	»	»	729 30	48,661 10

DANS LA PROVINCE DE BRABANT ET DE LIÈGE.

10,104 26	»	»	»	»	10,104 26
6,528 43	»	»	»	»	6,528 43
7,288 80	»	»	»	»	7,288 80
5,740 88	»	»	»	»	5,740 88
29,662 37		»	»	»	29,662 37

NUMÉRO ET DATE D'ORDONNANCEMENT			DÉSIGNATION.	MONTANT	N <sup>o</sup> D'ORDRE.
GÉNÉRAL.	PAR PROVINCE.	DATE	DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS ET DÉPARTEMENTS.	Des états collectifs sur lesquels il reste des paiements à faire.	
				REPOURS. . . .	
3188	806	19 juin 1834 . .	<i>Guerre</i> (Indemnités) . . . . .	13,353 62	»
3192	808	26 juin 1834 . .	— id. . . . .	60,785 70	»
3214	820	4 septembre 1834.	— id. . . . .	1,301 64	»
3215	821	id. . . . .	— id. . . . .	310 67	»
3216	822	id. . . . .	— id. . . . .	1,325 25	»
3244	825	16 octobre 1834 .	<i>Intérieur.</i> (Traitemens) . . . . .	427 73	»
3208	818	14 août 1834 . .	<i>Dettes publiques.</i> (Pensions) . . . . .	3,190 46	»
3209	819	id. . . . .	— id. . . . .	638 09	»
3261	323	26 décembre 1834.	— id. . . . .	50 »	»
3262	324	id. . . . .	— id. . . . .	100 »	»

*Somme dont il reste à justifier sur la dette*

- |   |
|---|
| 1 <sup>o</sup> Sur les crédits ouverts pour les intérêts des rentes inscrites au livre auxiliaire. . . . .  |
| 2 <sup>o</sup> Sur le chapitre 1 <sup>er</sup> , art. 4, remboursement de l'emprunt de 12 millions. . . . . |
| 3 <sup>o</sup> Sur le chapitre 1 <sup>er</sup> , art. 5, intérêts dudit emprunt . . . . .                   |

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
29,662 37	»	»	»	»	29,662 37	
12,941 34	»	»	»	»	12,941 34	
60,739 40	»	»	»	»	60,739 40	
954 60	»	»	»	»	954 60	
78 93	»	»	»	»	78 93	
1,294 14	»	»	»	»	1,294 14	
211 64	»	»	»	211 64		
3,190 46	3,190 46					
638 09	638 09					
50 »	50 »					
100 »	100 »					
109,860 97	3,978 55	»	»	211 64	105,670 78	

*publique et qui se compose, savoir :*

7,199 95	7,199 95					
69,545 23	69,545 23					
22,942 83	22,942 83					
99,688 01	99,688 01					

# RÉCAPI

## DÉSIGNATION.

Province de Brabant . . . . .	
— de Limbourg . . . . .	
— de Liège . . . . .	
— de la Flandre orientale . . . . .	
— de la Flandre occidentale . . . . .	
— de Hainaut . . . . .	
— de Namur . . . . .	
— d'Anvers . . . . .	
— de Luxembourg. . . . .	
Pièces acquittées pendant le 1 <sup>er</sup> trimestre 1835. . . . .	
Pièces acquittées pendant le mois d'avril 1835. . . . .	
Pièces acquittées pendant le mois de mai 1835 . . . . .	
Somme dont il reste à justifier sur la dette publique . . . . .	
	TOTAL GÉNÉRAL. . . . .

## TULATION.

SOMMES.	DETTE PUBLIQUE. — DOTATIONS. — DÉPARTEMENTS.					
	DETTE PUBLIQUE.	CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.	JUSTICE.	INTÉRIEUR.	GUERRE.	FINANCES.
92,584 71	12,181 54	931 21	19 27	1,580 11	77,435 66	436 92
3,255 38	236 90	»	»	1,510 58	1,412 66	95 24
31,838 62	5,403 66	»	3,566 76	1,133 11	21,694 72	40 37
11,064 69	3,392 95	»	106 66	1,697 18	867 90	»
6,512 12	1,137 23	»	333 33	137 04	4,889 28	15 24
9,716 42	7,446 43	»	13 97	1,413 76	528 43	313 83
4,408 26	2,345 84	»	»	462 14	1,374 11	226 17
11,221 51	8,132 49	»	309 91	587 29	2,163 89	27 93
3,040 04	1,384 50	»	» 72	1,553 96	64 41	36 45
158,733 53	8,443 96	»	27 17	12,435 88	125,090 08	12,736 44
49,993 09	602 69	»	»	729 30	48,661 10	»
109,860 97	3,978 55	»	»	211 64	105,670 78	»
99,668 01	99,668 01	»	»	»	»	»
591,897 35	159,354 75	931 21	4,377 79	23,451 99	389,853 02	13,928 59



## NOTE

SUR

## LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1832.

Par les lois du 29 mars 1832, n° 211 ; 4 avril, n° 226 ; 9 mai, n° 317 ; 9 mai, n° 318 ; 25 mai, n° 389 ; 3 juin, n° 438 ; 8 juillet 1832, n° 505, et 22 février 1833, n° 170, les dépenses ont été primitivement fixées à fl. 96,376,005 28 c., ou francs. 203,972,286 68

Et les ressources qui leur ont été affectées, y compris fr. 75,132,275 13 de moyens extraordinaires à réaliser de l'emprunt de fl. 100,800,000. (Voir les lois des 16 et 29 décembre 1831, n° 344 et 360), à . . . . . 141,633,804 95

D'après ces premières dispositions, le budget de 1832 présente un déficit ou insuffisance de ressources de . . . . . 62,338,481 73

Mais d'importantes modifications ont été apportées à ces prévisions, lesquelles sont l'objet des tableaux de développement placés à la suite de la présente note, et se résument ainsi qu'il suit :

Les crédits accordés aux Ministres s'élevaient, comme on vient de le dire, à . . . 203,972,286 68

Par diverses lois spéciales on a annulé des crédits pour fr. 2,030,544 13.

## SAVOIR :

Par la loi du 2 octobre 1833, n° 1197, le budget du Département de la Guerre a été diminué de . . . . . fr. 30,544 13

Et par la loi du 15 août 1834, n° 635, le même budget a encore été diminué de 2,000,000, pour être transférés à l'exercice 1834, ci . . . . . 2,000,000 »

13

Le total des crédits législatifs mis à la disposition des Ministres a donc été en définitive de . . . . . 201,941,742 55

Les ressources étant de . . . . . 141,633,804 95

Le budget de 1832 ne présentait donc plus qu'une insuffisance de ressources de 60,307,937 60

Les prévisions des ressources ont été fixées par les lois des 16 et 29 décembre 1831, n°s 344 et 360, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à . . . . . 141,633,804 95

Les droits et produits constatés à charge des contribuables de l'État montent à . . . . . 153,677,830 22

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . . . 152,447,736 49

Et il reste à recouvrer . . . . . 1,230,093 73

A REPORTER. . . . . fr. 141,633,804 95

REPORT. . . . . fr. 141,633,804 95

Ce solde s'applique aux *impôts directs et indirects* ou à des *produits acci-*  
*dentels*, dont la rentrée n'est pas assurée pour le trésor. La recette successive, s'il  
y a eu lieu, en sera portée au compte de l'exercice courant; on ne doit donc com-  
parer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'épo-  
que de la clôture de l'exercice, ci . . . . . 152,447,736 49

Il résulte de cette comparaison que sur plusieurs branches  
de revenus les évaluations ont excédé les recettes de . . . fr. 1,960,386 89  
Que sur d'autres les recettes ont excédé les évaluations de. . . 12,774,318 43

Et enfin que ces deux termes font assortir sur l'ensemble du budget un excé-  
dant de recette de . . . . . 10,813,931 54

Les branches de revenus qui ont été inférieures aux prévisions du budget sont  
celles qui suivent:

Contributions directes. . . . .	103,001 73
Droits de garantie sur les ouvrages en or et en argent. . . . .	3,310 53
Revenus des domaines. . . . .	108,638 39
Recettes sur le fonds de l'industrie. . . . .	69,625 53
Recettes sur les barrières. . . . .	702,209 97
Recettes diverses par l'administration des contributions di- rectes. . . . .	83,040 07
Recettes diverses par l'administration des domaines. . . . .	350,749 30

1,420,575 52

Produit de l'emprunt de 48 millions . . . . . 539,811 37

1,960,386 89

L'excédant des recettes sur les évaluations s'applique aux pro-  
duits ci-après :

Douanes . . . . .	1,508,859 »
Accises . . . . .	6,272,483 60
Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques et droits de suc- cession . . . . .	3,001,296 31
Produits des postes . . . . .	270,722 80
Recettes diverses par l'administration de l'enregistrement. . . . .	241,343 96
Recettes diverses par l'administration de la trésorerie . . . . .	1,273,588 19
Produit de la houillère domaniale de Kerokraede . . . . .	206,024 57

12,774,318 43

Somme pareille, 10,813,931 54

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux Ministres, tant par le bud-  
get primitif que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a  
établi ci-dessus, à . . . . . fr. 201,941,742 55

Les dépenses liquidées et ordonnancées par le trésor public à  
la charge de l'exercice 1832, montent à . . . . . fr. 158,500,918 95

Les paiemens effectués et admis par la Cour des comptes sur  
ces dépenses jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice ont été  
de. . . . . 157,909,021 72

Et il est resté à payer pour des ordonnances et mandats en-  
core en circulation . . . . . 591,897 23

A REPORTER . . . . . fr. 201,941,742 55

REPORT. . . . . fr. 201,941,742 55

En comparant les crédits mis à la disposition des Ministres, avec les dépenses ordonnancées par le trésor public, liquidées et admises par la Cour des Comptes, ci . . . . . 157,909,021 72

Il résulte du compte définitif de l'exercice 1832 que ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de . . . . . 44,032,720 83

Mais pour bien apprécier la situation réelle des crédits de l'exercice 1832, il est nécessaire de considérer les différens services auxquels ils ont été attribués, et cet examen fait ressortir les résultats suivans :

Services dont les dépenses restent à justifier à la Cour des Comptes . . . fr. 591,897 23

Services dont les dépenses liquidées et ordonnancées ont été inférieures aux crédits qui les autorisaient, et pour lesquels les Ministres proposent des annulations de crédits . . . . . 43,440,823 60

Somme égale. . . . . 44,032,720 83

Les services dont les dépenses restent à justifier à la Cour des Comptes concernent, savoir :

La dette publique. . . . . 159,354 71

La Chambre des Représentans . . . . . 931 23

Le Ministère de la Justice . . . . . 4,377 73

— des Affaires Étrangères. . . . . » 02

— de l'Intérieur. . . . . 23,451 98

— de la Guerre. . . . . 389,852 99

— des Finances. . . . . 13,928 57

591,897 23

Les crédits à annuler proviennent des dépenses non effectuées sur les services ci-après :

Dette publique. . . . . 39,112,944 40

Dotations . . . . . 4,682 14

Dépenses du Ministère de la Justice . . . . . 117,119 44

— — des Affaires Étrangères . . . . . 200,811 48

— — de la Marine . . . . . 50,276 65

— — de l'Intérieur . . . . . 1,274,732 63

— — de la Guerre . . . . . 378,093 48

— — des Finances . . . . . 2,302,163 38

Total des annulations. . . . . 43,440,823 60

## RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1832 ont produit . . 152,447,736 49

Auxquelles il faut ajouter l'appoint numéraire versé avec les certificats de rentes remboursables (*domein los-renten*). . . . . 60,099 80

152,507,836 29

Les dépenses ordinaires et extraordinaires payées à la charge de cet exercice ayant été de . . . . . 157,909,021 72

Et les dépenses qui sont restées à payer à la clôture de l'exercice 1832 de . . . . . 591,897 23

158,500,918 95

Le budget de l'exercice 1832 présente en définitive un excédant de dépense de. . 5,993,082 66

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées jusqu'à ce jour, le budget de l'exercice 1832 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de . . . . . 60,307,937 60

D'après le compte définitif de l'exercice dont on vient d'analyser sommairement les résultats, et excédant de dépense s'atténué :

1° De l'augmentation réalisée sur les ressources prévues . . . . .	10,813,931 54	
2° De l'appoint numéraire de . . . . .	60,099 80	
3° Des dépenses non effectuées par les Ministres sur celles autorisées par les Chambres et pour lesquelles les crédits sont à annuler en somme égale ( 44,032,720 83 déduction faite de francs 591,897 23 de dépenses à justifier ) . . . . .	43,440,823 60	
		<hr/>
		54,314,854 94
		<hr/>
Reste en définitive pour excédant de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi . . . . .		5,993,082 66
		<hr/> <hr/>



Budget de l'exercice 1832.

---

**SITUATION DÉFINITIVE**

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1835.

---

## ÉTAT GÉNÉRAL de la situation du Budget

PREMIÈRE SECTION. —							
ÉTATS à L'APPUI.	EXERCICE.	ÉVALUATION DES REVENUS.	REVENUS EFFECTIFS.				
			VERSEMENTS AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1835				
			EN 1832.	EN 1833.	EN 1834.	TOTAL.	
	1832	141,633,804 95	124,469,285 49	27,978,406 "	45 "	152,447,736 49	
		141,633,804 95	124,469,285 49	27,978,406 "	45 "	152,447,736 49	

Restans à recouvrer au 31 décembre 1834, qui seront portés en l'exercice courant au moment où les recouvrements s'opéreront.

de l'exercice 1832, au 1<sup>er</sup> janvier 1835.

**COMPTE DES REVENUS.**

RESTE à RECOURER.	MONTANT				MONTANT	
	TOTAL des REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		DE LA DIFFÉRENCE ENTRE L'ÉVALUATION DES REVENUS ET LES RECETTES RÉALISÉES. (Colonne n° 5.)		
		EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS.	EN PLUS.	
1,230,093 73	133,677,830 22	1,773,694 47	13,817,719 74	1,960,386 89	12,774,318 43	
1,230,093 73	133,677,830 22	1,773,694 47	13,817,719 74	1,960,386 89	12,774,318 43	
		12,044,025 27		10,813,931 84		
recette s'il y a lieu au compte de . . . . .			fr. 1,230,093 73			

*Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation du Budget*

SUIITE DE LA PREMIÈRE SECTION								
ÉTATS À L'APPUI.	EXERCICE.	ÉVALUATION DES DÉPENSES.	PAIEMENTS ORDONNANCES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANT DISPONIBLE A ANNULER.	PAIEMENTS EFFECTUÉS, RÉGULARISÉS ET COMPTES, AU 1 <sup>er</sup>			
					EN 1832.		EN 1833.	
	1832	201,941,742 55	158,500,918 95	43,440,823 60	106,280,093 89		10,249,911 01	
		201,941,742 55	158,500,918 95	43,440,823 60	106,280,093 89		10,249,911 01	

de l'exercice 1832, au 1<sup>er</sup> janvier 1835.

— COMPTE DES DÉPENSES.

ADMIS EN DÉPENSE PAR LA COUR DES JANVIER 1835.		RESTANS A payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1835, sur ordonnances encore en circu- lation.	<i>Observations.</i>
EN 1834.	TOTAL.		
41,379,016 82	157,909,021 72	591,897 23	
41,379,016 82	157,909,021 72	591,897 23	

## Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation du Budget

DEUXIÈME SECTION. —				
ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF au 1 <sup>er</sup> JANVIER 1834	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1833.		MONTANT DE L'ACTIF au 1 <sup>er</sup> JANVIER 1835.
		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS.	
Le solde au trésor public . . . . .	35,977,786 39	»	35,977,786 39	»
Différence entre l'évaluation des revenus de l'État et les dépenses de l'exercice 1832,  SAVOIR				
Les crédits alloués pour les dépenses s'élèvent, d'après le compte précédent, ci . . . . .	203,941,742 55			
Mais, d'après la loi du 15 août 1834, n <sup>o</sup> 635, il y a un transfert à l'exercice 1834, de . . . . .	2,000,000 »			
	201,941,742 55			
Les revenus s'élèvent à . . . . .	141,633,804 95			
	62,307,937 60	»	2,000,000 »	60,307,937 60
Recouvrements encore à faire d'après la première section. . . . .	1,230,138 73	»	45 »	1,230,093 73
	99,515,862 72	»	37,977,831 39	61,538,031 33
		37,977,831 39		

de l'exercice 1832, au 1<sup>er</sup> janvier 1835.**SITUATION DU BUDGET.**

PASSIF.	MONTANT DU PASSIF au 1 <sup>er</sup> JANVIER 1834.	RESULTAT DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1833.		MONTANT DU PASSIF au 1 <sup>er</sup> JANVIER 1835.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Fonds provenant de l'excédant de la recette sur l'évaluation des revenus de l'État, exercice 1832. ( <i>Voir l'état général de la situation du trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1833.</i> ) . . . . .	12,044,025 27	»	»	12,044,025 27
Fonds provenant de la différence du produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1822) exercice 1832, et le montant des certificats de rentes remboursables ( <i>domein los renten</i> ) versés en acquit d'achats de domaines. ( <i>Voir l'état général de la situation du trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1833.</i> ) . . . . .	60,099 80	»	»	60,099 80
Fonds provenant des restans disponibles sur les crédits alloués aux divers Départemens d'administration générale et qui sont à annuler.	87,411,737 65	»	43,379,016 82	43,440,823 60
Reste à payer sur les crédits alloués par les Budgets des dépenses pour les besoins de l'État.				591,897 23
Le solde passif au trésor, à l'époque de la clôture du compte de l'exercice 1832, de . . . . .	»	5,401,185 43	»	5,401,185 43
	99,515,862 72	5,401,185 43	43,379,016 82	61,538,031 33
		37,977,831 39		

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,  
et à faire au*

DÉSIGNATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.	REVENUS EFFECTIFS.			
		VERSEMENTS FAITS AU 31 DÉCEMBRE.			
		EN 1832.	EN 1833.	EN 1834.	TOTAL.
Contributions directes . . . . .	25,047,985 19	24,266,620 42	278,363 04	»	25,544,983 46
Douanes . . . . .	5,070,365 08	6,587,508 24	715 84	»	6,588,224 08
Accises . . . . .	13,223,280 42	19,469,310 82	28,553 20	»	19,495,764 02
Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques et droits de succession . . . . .	14,077,375 66	17,078,671 97	»	»	17,078,671 97
Produits des postes . . . . .	1,713,322 41	1,984,045 21	»	»	1,984,045 21
Droits de garantie sur les ouvrages en or et en argent . . . . .	114,497 35	1,880 23	109,306 59	»	111,186 82
Revenus des domaines . . . . .	904,984 13	796,345 74	»	»	796,345 74
Recette sur le fonds de l'industrie . . . . .	554,031 75	484,406 22	»	»	484,406 22
Id. sur les barrières. . . . .	2,327,100 53	1,624,890 56	»	»	1,624,890 56
Recettes diverses par l'administration des con- tributions directes, etc., etc. . . . .	175,661 38	90,346 21	2,275 10	»	92,621 31
Recettes diverses par l'administration de l'en- registrement. . . . .	376,708 90	618,052 05	»	»	618,052 05
Recettes diverses par l'administ. des domaines.	781,291 »	430,541 70	»	»	430,541 70
Recettes diverses par l'administration de la trésorerie générale. . . . .	1,525,925 93	2,306,141 98	493,327 14	45 »	2,799,514 12
Produit de la houillère doman. de Kerckraede.	»	206,024 57	»	»	206,024 57
<i>Recettes extraordinaires.</i>	66,501,529 82	75,944,686 82	1,910,540 91	45 »	77,855,272 73
Produit de l'emprunt de 48 millions . . . . .	75,132,275 13	48,524,598 67	26,067,865 09	»	74,592,463 76
	141,633,804 95	124,469,285 40	27,978,406 »	45 »	152,447,736 49

pour l'exercice 1832, et les recettes effectives, contenant les effectuées  
31 décembre 1834.

RESTE à RECOURIR.	MONTANT			MONTANT		Observations.
	TOTAL DES REVENUS PROBABLES.	DE LA DIFFÉRENCE		De la différence entre l'évaluation des revenus et les recettes réali- sées, colonne 5		
		EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS.	EN PLUS.	
633,506 36	26,178,579 82	»	530,594 63	103,001 73	»	
» 41	6,588,224 49	»	1,508,859 41	»	1,508,859 00	
»	19,495,764 02	»	6,272,483 60	»	6,272,483 60	
»	17,078,671 97	»	3,001,296 31	»	3,001,296 31	
»	1,984,045 21	»	270,722 80	»	270,722 80	
» 01	111,186 83	3,310 52	»	3,310 53	»	
»	798,345 74	108,638 39	»	108,638 39	»	
»	484,406 22	69,625 53	»	69,625 53	»	
650 61	1,625,541 17	701,559 36	»	702,209 87	»	
92,803 09	185,424 40	»	9,763 02	83,040 07	»	
»	618,052 95	»	241,343 96	»	241,343 96	
»	430,541 70	350,749 30	»	350,749 30	»	
503,043 25	3,302,557 37	»	1,776,631 44	»	1,273,588 19	
»	206,024 57	»	206,024 57	»	206,024 57	
1,230,093 73	79,085,366 46	1,233,883 10	13,817,719 74	1,420,575 52	12,774,318 43	
»	74,502,463 76	539,811 37	»	539,811 37	»	
1,230,093 73	153,677,830 22	1,773,694 47	13,817,719 74	1,960,386 89	12,774,318 43	
		12,044,025 27		10,813,931 54		
			1,230,093 73			

## ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT ET DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR.					
		EN 1832.	EN 1833.	EN 1834.	TOTAL.		
Dettes publiques . . . . . (a)	95,781,617 99	19,448,287 58	7,489,343 68	29,731,042 33	56,668,673 59		
DÉPENSES D'ÉTAT	DÉPENSES	Liste civile . . . . .	2,751,322 75	2,522,045 78	220,276 97	»	2,751,322 75
		Sénat . . . . .	21,164 02	16,931 22	»	»	16,931 22
		Chambre des Représentans . . . . .	336,563 39	327,627 54	8,487 73	»	336,115 27
		Cour des Comptes . . . . .	116,825 40	107,168 12	9,656 06	»	116,824 18
		de la Justice . . . . .	4,547,285 08	3,382,973 24	1,018,610 30	28,582 10	4,430,165 64
des Affaires Étrangères . . . . .	605,291 »	352,605 04	40,418 49	11,455 99	404,479 52		
de la Marine . . . . .	471,661 37	222,826 73	195,221 30	3,336 69	421,384 72		
de l'Intérieur . . . . . (b)	9,424,992 85	4,907,000 08	2,548,935 81	604,324 33	8,150,260 22		
de la Guerre . . . . . (c)	75,434,806 13	67,560,328 35	5,973,124 84	1,623,259 46	75,056,712 65		
des Finances . . . . . (d)	12,450,212 57	7,924,841 41	852,353 66	1,370,854 22	10,148,049 19		
	201,941,742 55	106,772,635 09	18,365,428 74	33,362,855 12	158,500,918 95		

dépenses de l'exercice 1832, au 31 décembre 1834.

RESTANT DISPONIBLE A ANNULER.	DÉPENSES RÉGULARISÉES ET ADMISES PAR LA COUR DES COMPTES.				RESTANS A payer pour des ordonnances en- cote en circula- tion.	Observations.
	EN 1832.	EN 1833.	EN 1834.	TOTAL.		
39,112,944 40	19,330,700 08	1,994,646 09	35,183,882 11	56,509,318 88	159,354 71	e) Le budget de la dette publique est majoré de fr. 185,000 conformément à la loi du 10 juillet 1833, n° 863.
»	2,522,045 78	229,276 97	»	2,751,322 75	»	
4,232 80	16,931 22	»	»	16,931 22	»	b) Le budget de ce Département est majoré de fr. 6,368 54, conformément à la loi du 22 février 1833, n° 170.
448 12	307,151 03	26,336 62	1,695 49	335,184 04	931 23	
1 23	107,168 12	6,163 26	3,492 80	116,824 18	»	c) Le budget de ce Département est diminué de fr. 30,544 13, conformément à la loi du 2 octobre 1833, n° 1197; et de fr. 2,000,000, conformément à la loi du 15 août 1834, n° 635, bulletin n° 60, pour être transférés à l'exercice 1834.
117,119 44	3,361,329 77	844,641 44	219,816 70	4,425,787 91	4,377 73	
200,811 48	322,465 02	58,787 14	23,227 34	404,479 60	» 02	
50,276 65	181,569 99	116,722 65	123,092 08	421,384 72	»	
1,274,732 63	4,822,717 85	1,962,053 14	1,342,037 25	8,126,808 24	23,451 98	d) Le budget de ce Département est diminué de fr. 185,000, pour être transférés au budget de la dette publique, conformément à la loi du 10 juillet 1833, n° 863.
378,093 48	67,393,327 54	4,609,738 58	2,663,793 54	74,666,859 66	389,652 09	
2,302,163 38	7,914,595 99	401,545 12	1,817,979 51	10,134,120 62	13,928 57	
43,440,823 60	106,280,093 89	10,249,911 01	41,379,016 82	167,909,021 72	591,897 23	

210

**ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,**  
**PAR CHAPITRES ET ARTICLES,**  
**DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES**  
**De l'exercice 1832.**

---



## DETTE PUBLIQUE.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Detto publique.</i>						
	I					
Intérêts de la dette active à transférer . . .	»	1	17,777,777 78	611,894 18	17,165,883 00	
Arrérages desdits intérêts au 1 <sup>er</sup> janvier 1832.	»	2	20,128,846 50	»	20,128,846 50	
Intérêts à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1832 . . .	»	3	251,610 58	»	251,610 58	
Remboursemens de l'emprunt de 12 millions.	»	4	24,550,264 55	24,550,264 55	»	
Intérêts de cet emprunt . . . . .	»	5	1,841,269 84	1,841,269 84	»	
Remboursement de l'emprunt de 10 millions	»	6	21,164,021 17	21,164,021 17	»	
Intérêts de l'emprunt de 48 millions . . .	»	7	5,079,365 08	3,796,853 22	1,282,511 86	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	»	8	1,015,873 02	890,269 93	125,603 04	
<i>Intérêts des cautionnemens . . . . .</i>	II	uniqu.	253,968 25	196,463 14	57,505 11	
<i>Remboursemens des consignations. . . .</i>	III	»	211,640 21	186,978 91	24,661 30	
<i>Intérêts de la dette viagère . . . . .</i>	IV	»	12,698 41	8,739 61	3,958 80	
<i>Pensions.</i>						
	V					
Pensions ecclésiastiques . . . . .	»	1	1,261,868 78	1,190,200 44	62,668 34	
Id. civiles . . . . .	»	2	352,330 16	352,060 05	264 11	
Id. civiques (Victimes de septembre).	»	3	206,207 41	206,207 41	»	
Id. militaires. . . . .	»	4	1,172,137 67	1,164,259 51	7,878 06	
Id. de toute nature à liquider . . . .	»	5	55,075 13	54,331 65	743 48	
Traitemens d'attente . . . . .	»	6	63,492 06	62,682 50	809 56	
<i>Subvention à la caisse de retraite . . . .</i>	VI	uniqu.	383,171 43	383,171 43	»	
TOTAUX. . . . .			95,781,617 99	56,668,673 59	39,112,944 40	

## DOTATIONS.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i> . . . . .	I	uniq.	2,751,322 75	2,751,322 75	»	
<i>Sénat</i> . . . . .	II	»	21,164 02	10,931 22	4,232 80	
<i>Chambre des Représentans</i> . . . . .	III	»	336,563 30	336,115 27	448 12	
<i>Cour des Comptes.</i>	IV					
Personnel de la Cour . . . . .	»	1	43,386 24	43,385 80	» 44	
Id. des Bureaux . . . . .	»	2	56,507 94	56,507 93	» 01	
Matériel . . . . .	»	3	16,931 22	16,930 45	» 77	
TOTAUX . . . . .			3,225,875 56	3,221,193 42	4,682 14	

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>						
Traitement du Ministre . . . . .	I	1	17,004 02	17,036 03	27 30	
Traitemens des employés. . . . .	»	2	81,904 70	80,075 19	929 57	
Matériel . . . . .	»	3	22,433 80	22,420 82	4 04	
Ordre judiciaire . . . . .	II	uniqu.	1,530,013 12	1,520,684 42	328 70	
Frais d'instruction et d'exécution. . . .	III	»	529,100 53	498,734 57	30,305 06	
Construction et réparation . . . . .	IV	»	21,164 02	16,326 22	4,837 80	
<i>Justice Militaire.</i>						
Haute-cour militaire (Personnel). . . .	»	1	61,058 20	61,058 19	» 01	
Id. (Matériel) . . . . .	»	2	4,232 81	4,232 80	» 01	
Auditeurs militaires et prévôts. . . . .	»	3	51,111 11	50,886 02	225 09	
Frais de poursuite et d'exécution . . . .	»	4	8,698 41	8,456 35	242 06	
<i>Bulletin Officiel.</i>						
Personnel. . . . .	»	1	5,925 03	5,650 70	275 23	
Matériel . . . . .	»	2	30,234 02	29,270 10	964 82	
<i>Prisons.</i>						
Entretien et nourriture des prisonniers . .	»	1	795,158 73	782,325 27	11,833 46	
Traitemens, salaires et frais de bureau . .	»	2	238,187 83	237,741 27	446 56	
Loyer, entretien des bâtimens, du mobili- lier, etc . . . . .	»	3	115,992 06	106,694 »	9,298 06	
Achat de matières premières, salaires, etc.	»	4	933,201 06	876,686 34	56,514 72	
Police et sûreté publique. . . . .	VIII	uniqu.	82,156 09	81,090 68	465 41	
Dépenses imprévues et ignorées . . . . .	IX	»	19,047 62	18,687 07	360 55	
TOTAUX. . . . .			4,547,285 08	4,430,165 64	117,119 44	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>						
Traitemens du Ministre . . . . .	I	1	21,164 02	19,400 30	1,763 72	
Id. des employés . . . . .	»	2	39,365 08	37,557 22	1,807 86	
Matériel du ministère. . . . .	»	3	15,661 38	15,649 80	11 49	
<i>Agens du service extérieur.</i>						
En France. . . . .	»	1, A.	50,793 66	50,793 64	» 01	
En Grande-Bretagne . . . . .	»	1, B.	71,957 67	71,957 67	»	
En Prusse. . . . .	»	1, C.	35,095 24	2,961 01	35,134 23	
En Autriche . . . . .	»	2, A.	29,629 63	14,814 70	14,814 84	
En Russie. . . . .	»	2, B.	33,862 43	»	33,862 43	
Aux États-Unis . . . . .	»	2, C.	25,396 83	23,280 43	2,116 41	
A la Diète Germanique . . . . .	»	3, A.	12,698 41	»	12,698 41	
Au Brésil. . . . .	»	3, B.	21,164 03	4,409 14	16,754 88	
En Espagne . . . . .	»	3, C.	12,698 41	1,587 30	11,111 11	
En Italie . . . . .	»	3, D.	10,582 01	5,290 97	5,291 04	
En Suède . . . . .	»	3, E.	12,698 41	»	12,698 41	
<i>Traitemens éventuels des agens en inacti-</i> <i>vité. . . . .</i>	III	uniq.	8,465 61	529 10	7,936 51	
<i>Frais de voyage du service extérieur et frais</i> <i>de courriers . . . . .</i>	IV	id.	63,492 06	68,422 78	5,069 28	
<i>Frais à rembourser aux agens du service</i> <i>extérieur . . . . .</i>	V	id.	31,746 03	12,862 81	18,883 22	
<i>Commission de liquidation et de démarcation,</i> <i>et dépenses imprévues. . . . .</i>	VI	id.	105,820 11	84,062 48	20,857 63	
TOTAUX . . . . .			605,291 »	404,479 52	200,811 48	

## MINISTÈRE DE LA MARINE.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>						
Personnel, à l'exception du Ministre et du secrétaire général . . . . .	I	1	13,750 01	8,461 02	5,294 00	
Matériel . . . . .	»	2	4,444 44	4,444 30	» 08	
<i>Service des ports et des côtes.</i>						
Personnel. . . . .	II	1	5,185 19	4,338 02	846 57	
Matériel . . . . .	»	2	6,080 42	154 05	5,926 37	
Frais de la quarantaine . . . . .	»	3	42,700 »	15,799 80	26,900 11	
Traitemens effectifs des officiers de marine.	III	uniq	34,328 04	30,415 97	3,882 07	
<i>Armement et équipement des bâtimens de guerre.</i>						
Personnel . . . . .	IV	1	43,894 18	37,346 38	6,548 80	
Matériel . . . . .	»	2	105,300 48	105,387 43	3 05	
<i>Dépenses éventuelles de la marine.</i>						
Secours aux marins infirmes. . . . .	V	1	4,232 50	3,370 06	862 74	
Armement imprévu des canonnières et au- tres dépenses imprévues . . . . .	»	2	211,040 21	211,037 04	3 17	
TOTAUX . . . . .			471,061 37	421,384 72	50,276 65	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>						
Traitement . . . . .	I	1	21,164 03	21,164 02	.	
Personnel . . . . .	»	2	150,394 21	150,394 21	»	
Matériel . . . . .	»	3	28,055 32	28,048 61	6 71	
Frais de déplacement . . . . .	»	4	3,174 60	375 63	2,798 97	
<i>Frais d'administration dans les provinces.</i>						
Province d'Anvers . . . . .	II	1	119,777 73	116,466 04	3,311 74	
Id. de Brabant . . . . .	»	2	132,190 48	129,495 68	2,694 80	
Id. de la Flandre occidentale . . . . .	»	3	144,640 21	133,620 24	11,019 97	
Id. de la Flandre orientale . . . . .	»	4	149,502 65	141,770 39	7,732 26	
Id. de Hainaut . . . . .	»	5	141,488 89	135,472 01	6,016 88	
Id. de Liège . . . . .	»	6	128,874 07	128,613 76	260 31	
Id. de Limbourg . . . . .	»	7	121,321 69	113,002 57	8,319 12	
Id. de Luxembourg . . . . .	»	8	132,063 49	106,256 03	25,807 46	
Id. de Namur . . . . .	»	9	102,482 54	101,801 38	681 16	
<i>Travaux publics.</i>						
Entretien et réparation de routes, et confec- tion de la route de Dinant à Neufchâteau.	III	1	1,018,330 16	743,539 96	274,790 20	
Traitemens des ingénieurs et conducteurs.	»	2	205,558 20	204,750 32	801 88	
Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	»	3	9,735 45	9,682 54	52 91	
Id. de Pommerœil à Antoing . . . . .	»	4	76,190 48	75,983 11	208 37	
Canalisation de la Sambre . . . . .	»	5	9,312 17	5,934 11	3,378 06	
Canal de Bois-le-Duc à Maestricht . . . . .	»	6	32,169 31	28,829 36	3,339 95	
Id. de Gand à Terneuzen . . . . .	»	7	63,597 88	17,339 55	46,258 33	
Ports d'Ostende, de Nieupoort et côte de Blan- kenberg . . . . .	»	8	312,783 07	296,971 36	15,811 71	
A REPORTER . . . . .			3,102,806 67	2,669,515 88	413,290 79	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS . . . . .	. . . . .	. . . . .	3,102,800 67	2,089,515 88	413,290 79	
Frais de levée de plans . . . . .	III	9	12,698 41	11,705 04	093 37	
Palais et édifices de l'État . . . . .	IV	uniq.	32,821 10	31,778 60	1,042 56	
Service des usines. . . . .	V	id.	76,190 48	75,589 12	601 36	
<i>Instruction publique.</i>	VI					
Traitemens et abonnemens des fonctionnaires supérieurs . . . . .	"	1	10,582 01	10,146 32	435 69	
Frais des trois universités . . . . .	"	2	343,915 34	343,000 47	914 87	
Frais des athénées et collèges . . . . .	"	3	85,322 75	85,322 75	"	
Secours aux professeurs, etc., qui ont perdu leur place. . . . .	"	4	10,582 01	10,582 01	"	
Traitemens et frais de l'enseignement primaire . . . . .	"	5	212,431 75	176,860 78	35,561 97	
<i>Agriculture, industrie et commerce, sciences, etc.</i>	VII					
Agriculture, industrie, commerce . . . . .	"	1	a) 730,656 08	664,637 50	66,018 58	a) Cet article a été majoré de fr. 200,000 deduits de l'art. 1 <sup>er</sup> , du chap. XIV (faculte accordée par la loi qui a fixé le budget.)
Sciences et arts. . . . .	"	2	139,647 62	125,094 72	14,552 90	
Service de santé. . . . .	"	3	512,861 54	238,897 65	273,963 89	
<i>Cultes.</i>	VIII					
Culte catholique . . . . .	"	1	3,390,670 90	2,978,661 82	412,009 08	
Id. réformé . . . . .	"	2	70,603 17	53,444 47	17,158 70	
Id. israélite . . . . .	"	3	10,582 01	6,900 "	3,682 01	
Secours . . . . .	"	4	25,396 83	20,543 17	4,853 66	
<i>Garde civique.</i>	IX					
Frais de voyage de l'inspecteur-général et de ses aides-de-camp . . . . .	"	1	4,232 80	4,132 28	100 52	
Frais de bureaux du grand état-major . . . . .	"	2	6,349 21	6,339 71	9 50	
A REPORTER . . . . .	. . . . .	. . . . .	8,778,350 74	7,533,161 29	1,245,189 45	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations.
REPORTS. . . . .	. . .	.	8,778,350 74	7,633,101 29	1,245,189 45	
<i>Etablissements de charité.</i>	X					
Entretien et transports des mendians. . .	»	1	12,698 41	12,604 17	94 24	
Secours aux établissemens de bienfaisance.	»	2	105,820 11	101,861 27	3,958 84	
Subsides pour l'entretien des enfans trouvés.	»	3	211,640 21	211,640 11	» 10	
<i>Statistique générale.</i>	XI					
Tables décennales des actes de l'état-civil.	»	1	1,058 20	»	1,058 20	
Publication des travaux de la direction de la statistique générale . . . . .	»	2	1,603 12	1,603 12	»	
Achat de livres et abonnemens aux ouvrages étrangers . . . . .	»	3	423 28	419 40	3 88	
Journal officiel . . . . .	XII	uniq.	59,278 59	59,273 93	4 66	
<i>Archives du Royaume.</i>	XIII					
Frais d'administration. . . . .	»	1	21,164 02	21,021 68	142 34	
Translation des archives à la porte de Hal.	»	2	4,232 80	4,213 45	19 35	
Archives dans les provinces, traitemens, etc.	»	3	6,984 13	4,206 62	2,777 61	
Frais d'inspection, de recherche et de recouvrement . . . . .	»	4	4,232 80	1,517 99	2,714 81	
Indemnité pour publication de documens historiques . . . . .	»	5	3,174 60	1,603 12	1,481 48	
<i>Subsides aux villes et communes, secours et médicamens.</i>	XIV					
Subsides aux villes et communes dont les revenus sont insuffisans. . . . .	»	1	117,480 32	106,771 59	10,688 73	
Récompenses pour actes de dévouement, etc.	»	2	3,174 60	2,819 58	355 02	
Secours et avances de pensions. . . . .	»	3	12,698 41	7,102 69	5,595 72	
Dépenses improvisées . . . . .	XV	uniq.	80,908 51	80,260 31	648 20	
TOTAUX . . . . .	. . .	. . .	9,424,992 85	8,160,260 22	1,274,732 63	

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>						
	I					
Traitemens, etc., du ministre . . . . .	»	1	10,400 21	10,400 21	»	
Traitemens des employés. . . . .	»	2	109,969 42	109,969 42	»	
Frais de route et de séjour . . . . .	»	3	1,255 71	1,255 71	»	
Matériel du ministère . . . . .	»	4	56,613 76	56,613 75	» 01	
<i>Soldes et masses de l'armée.</i>						
	II					
État-major général. . . . .	»	1	611,953 58	611,953 58	»	
Id. des places. . . . .	»	2	214,536 19	214,536 19	»	
Intendance militaire . . . . .	»	3	115,391 39	115,391 39	»	
État-major et employés d'artillerie . . . . .	»	4	170,036 68	170,036 67	» 01	
Id. du génie . . . . .	»	5	273,059 95	273,059 95	»	
Troupes d'artillerie. . . . .	»	6	6,106,334 87	6,106,334 86	» 01	
Id. du génie . . . . .	»	7	519,626 69	519,626 69	»	
Id. d'infanterie . . . . .	»	8	25,464,833 95	25,464,838 95	»	
Id. de cavalerie . . . . .	»	9	10,487,021 19	10,487,021 19	»	
Id. de gendarmerie . . . . .	»	10	1,610,159 11	1,610,159 11	»	
Gardes civiques. . . . .	»	11	7,562,107 10	7,562,107 10	»	
<i>Frais divers et indemnités.</i>						
	III					
Indemnité des frais de bureau et de police. . . . .	»	1	148,529 82	148,529 82	»	
Frais de route et de séjour . . . . .	»	2	93,431 39	93,431 39	»	
Transports généraux . . . . .	»	3	246,640 21	246,538 28	131 93	
Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	»	4	275,280 72	275,280 71	» 01	
Dépenses générales du service de santé . . . . .	IV	uniqu.	1,561,057 99	1,561,057 99	»	
<i>Établissmens militaire.</i>						
	V					
École militaire . . . . .	»	1	27,441 74	27,441 74	»	
Haras . . . . .	»	2	28,097 35	28,097 35	»	
A REPORTER . . . . .			55,762,834 02	55,762,702 05	131 97	

## MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS . . . . .			55,762,831 02	55,702,702 05	131 97	
<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>	VI					
Matériel de l'artillerie . . . . .	"	1	2,072,828 70	2,072,828 70	"	
Id du génie . . . . .	"	2	1,572,120 04	1,571,445 09	633 35	
Traitemens de réforme et de non activité . .	VII	uniqu.	453,820 98	453,820 98	"	
Dépenses imprévues . . . . .	VIII	"	664,285 87	638,787 76	25,498 11	
Vieilles de campagne et fourrages en nature .	IX	"	8,030,800 47	8,030,800 40	" 01	
Armée de réserve. (Loi du 8 juillet 1832)	X	"	3,295,004 62	3,276,004 62	"	
Transfert du Chapitre X pour les dépenses concernant l'exercice 1830 (Loi du 2 oc- tobre 1833, n° 1197) . . . . .	XI	"	377,805 03	371,182 85	6,622 17	
Transfert pour les dépenses concernant l'exercice 1831 (Loi du 2 octobre 1833, n° 1197) . . . . .	XII	"	3,195,388 32	2,850,230 45	345,157 87	
Montant des crédits ouverts aux intendans militaires, pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins, pour le service de l'armée, à justifier sur les allocations du Budget, au moyen des pièces de dé- penses acquittées . . fr. 50,405,805 14						
Liquidé définitivement . . 50,400,134 40						
Somme restée sans emploi et annulé par arrêté du mi- nistre des finances du 20 octobre 1834 . . . fr					5,670 88	
TOTAUX . . . . .			75,434,806 13	75,056,712 65	378,093 48	

## MINISTÈRE DES FINANCES.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>						
Traitement du ministre . . . . .	»	1	21,164 02	21,163 06	» 00	
Id. des employés. . . . .	»	2	443,887 83	442,150 75	1,737 08	
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	3	58,024 34	58,585 45	38 80	
Service de la monnaie et entretien du local.	»	4	48,042 33	45,144 87	2,897 46	
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>						
Traitemens des employés. . . . .	»	1	71,428 57	71,428 55	» 02	
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	2	232,804 23	»	232,804 23	
<i>Administration des contributions.</i>						
Traitemens et remises des employés . . .	»	1	6,579,121 69	6,879,051 92	699,469 77	
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	2	536,105 82	418,499 21	117,606 61	
<i>Administration de l'enregistrement, et des domaines.</i>						
Traitemens et remises des employés. . .	»	1	605,673 55	605,647 33	26 22	
Remises des receveurs . . . . .	»	2	575,522 43	575,428 44	93 99	
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	3	370,857 14	343,215 77	27,641 37	
<i>Administration des postes.</i>						
Traitemens des employés. . . . .	»	1	249,976 70	248,543 79	1,432 91	
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	2	298,994 39	275,470 55	23,523 84	
Service rural. . . . .	»	3	126,984 13	25,751 26	101,232 87	
<i>Administration du cadastre.</i>						
Traitemens des employés. . . . .	»	1	237,671 96	220,458 52	17,213 44	
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	2	602,962 90	602,960 08	2 88	
A REPORTER. . . . .			11,059,822 09	9,834,100 45	1,225,721 64	

## MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS . . . . fr.	. . . .	. . . .	11,059,822 09	9,834,100 45	1,225,721 64	
<b>ARTICLES ADDITIONNELS.</b>						
<i>Administration des contributions.</i>						
Traitemens et remises des employés . . . .	»	1	228,783 07	»	228,783 07	
Matériel et dépenses diverses . . . .	»	2	12,592 69	»	12,602 69	
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>						
Traitemens et remises des employés . . . .	»	3	109,737 67	104,030 18	5,707 39	
Matériel et dépenses diverses . . . .	»	4	6,064 55	1,277 67	5,386 88	
Frais d'exploitation, de la houillère de Kerckraede . . . . .	»	5	105,820 11	105,646 80	173 31	
<i>Administration des postes.</i>						
Traitemens des employés . . . . .	»	6	7,164 02	5,805 98	1,358 04	
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	7	12,977 78	12,609 36	278 42	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	. . . .	. . . .	<b>11,543,561 78</b>	<b>10,063,660 44</b>	<b>1,480,001 34</b>	

## REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET NON-VALEURS.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Remboursements et restitutions . . . . .</i>	I.	uniq.	26,640 21	»	26,640 21	
<i>Non-valeurs.</i>	II.					
Sur l'impôt foncier . . . . .	»	1	207,132 28	19,293 93	187,838 35	
Sur l'impôt personnel. . . . .	»	2	577,777 78	53,197 73	524,580 05	
Sur les patentes . . . . .	»	3	84,656 08	11,907 09	72,658 90	
Sur les redevances des mines . . . . .	»	4	10,444 44	»	10,444 44	
TOTAUX. . . . .			906,650 79	84,488 75	822,162 04	

## RÉCAPITULATION

*Des sommes accordées, dépensées et restant disponibles à chaque Département.*

DÉPARTEMENTS.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dettes publiques . . . . .	95,781,617 99	50,608,673 50	39,112,944 40	
Dotations . . . . .	3,225,875 56	3,221,193 42	4,682 14	
Département de la Justice. . . . .	4,547,285 08	4,430,165 64	117,119 44	
Id. des Affaires Étrangères . . . . .	605,291 »	404,479 52	200,811 48	
Id. de la Marine . . . . .	471,061 37	421,384 72	50,276 66	
Id. de l'Intérieur . . . . .	9,424,992 85	8,150,280 22	1,274,732 63	
Id. de la Guerre . . . . .	75,434,806 13	75,056,712 65	378,093 48	
Id. des Finances . . . . .	11,543,561 78	10,063,500 44	1,480,001 34	
Remboursements, restitutions et non-valeurs. . . . .	906,650 79	84,488 75	822,162 04	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>201,941,742 55</b>	<b>158,500,918 95</b>	<b>43,440,823 60</b>	

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
NOTE EXPLICATIVE sur le compte définitif de l'exercice 1832, rendu par l'administration des Finances . . . . .	3—8
COMPTE DÉFINITIF, RENDU DES RECETTES ET DÉPENSES DU ROYAUME DE BELGIQUE, EXERCICE 1832 . . . . .	9—13
Recettes . . . . .	10—11
Dépenses . . . . .	12—13
COMPTES DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS, POUR L'ANNÉE 1832. . . . .	15—105
ETAT N° 1. — Etat général des recettes effectuées sur les revenus ordinaires et extraordinaires . . . . .	16—23
<i>Pièces à l'appui de l'état n° 1.</i> . . . .	24—99
Litt. A. — Etat général des recettes effectuées sur les contributions directes . . . . .	24—29
Litt. B. — Etat général du montant des rôles des contributions directes. . . . .	30—31
Litt. C. — Etat général des recettes sur douanes. . . . .	32—37
Litt. D. — Etat général des recettes sur accises . . . . .	38—43
Litt. E. — Etat général des recettes de l'enregistrement et droits de succession . . . . .	44—49
Litt. F. — Etat général des revenus des domaines . . . . .	50—55
Litt. G. — Etat général des recettes de l'industrie nationale . . . . .	56—61
Litt. H. — Etat général des recettes sur les barrières . . . . .	62—67
Litt. J. — Etat général du produit des postes . . . . .	68—73
Litt. K. — Etat général des recettes sur droits de garantie des matières d'or et d'argent. . . . .	74—79
Litt. L. — Etat général des recettes diverses de l'Etat ( <i>contributions directes</i> ). . . . .	80—85
Litt. M. — Etat général des recettes diverses de l'Etat ( <i>enregistrement</i> ) . . . . .	86—91
Litt. N. — Etat général des recettes diverses de l'Etat ( <i>domaines</i> ) . . . . .	92—97
Litt. O. — Etat général des recettes diverses de l'Etat ( <i>trésorerie générale</i> ) . . . . .	98—99
ETAT de développement des recettes accidentelles versées au trésor . . . . .	100—103
ETAT N° 2. — Etat du produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1822) . . . . .	104—105
DÉPENSES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 1832 . . . . .	107—136
ETAT N° 3. — Etat des paiemens faits pour le service de la dette publique . . . . .	108—109
ETAT N° 4. — Etat des paiemens faits pour le service des dotations . . . . .	110—111
ETAT N° 5. — Etat des paiemens faits pour le service du Département de la Justice . . . . .	112—113
ETAT N° 6. — Etat des paiemens faits pour le service du Département des Affaires Etrangères. . . . .	114—115
ETAT N° 7. — Etat des paiemens faits pour le service du Département de la Marine . . . . .	116—117
ETAT N° 8. — Etat des paiemens faits pour le service du Département de l'Intérieur. . . . .	118—123
ETAT N° 9. — Etat des paiemens faits pour le service du Département de la Guerre . . . . .	124—127
ETAT N° 10. — Etat des paiemens faits pour le service du Département des Finances . . . . .	128—131
ETAT N° 11. — Etat des paiemens faits pour remboursemens, restitutions et non-valeurs, etc. . . . .	132—133
Récapitulation des sommes accordées, dépensées, restant disponibles et dépassées, à chaque Département . . . . .	134—135
ETAT N° 12. — Etat du solde au 31 décembre 1834 . . . . .	136

ETATS DE DEVELOPPEMENT RELATIFS AUX EMPRUNTS DE 12 ET 10 MILLIONS . . . . .	137—145
ETAT N° 13. — Etat des obligations de l'emprunt de 12 millions de florins, créées en vertu de la loi du 12 juillet 1831, n° 176 . . . . .	138—139
ETAT N° 14. — Etat des obligations de l'emprunt de 12 millions de florins, rachetées en vertu de la loi du 8 avril 1831, n° 103, et de l'arrêté Royal du 21 octobre 1831, n° 291, pendant les années 1831 et 1832 . . . . .	140—141
ETAT N° 15.—Etat des bons de l'emprunt de 10 millions de florins, créés en vertu de la loi du 21 octobre 1831 . . . . .	142—143
ETAT N° 16. — Etat des bons et récépissés de l'emprunt de 10 millions, rachetés par le trésor pendant l'année 1832. . . . .	144—145
 ETAT RECAPITULATIF <i>des sommes qui ont été ordonnancées par suite du visa de la Cour des Comptes, et qui restent à payer sur la Dette publique, les Dotations et les divers Départemens ministériels</i> . . . . .	 147—191
Province de Brabant . . . . .	148—155
— de Limbourg . . . . .	154—157
— de Liège . . . . .	156—163
— de la Flandre orientale . . . . .	162—167
— de la Flandre occidentale . . . . .	168—169
— de Hainaut. . . . .	170—175
— de Namur . . . . .	174—177
— d'Anvers. . . . .	176—183
— de Luxembourg . . . . .	182—185
Pièces de dépenses acquittées par les divers directeurs du Trésor, indépendamment de celles dont les actes de décharge figurent au compte, et qui seront transmises à la Cour des comptes, à valoir sur le crédit de fr. 591,897 23 c <sup>s</sup> , demandé pour solder les dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Département des Finances ( 1 <sup>er</sup> trimestre de 1835 ) . . . . .	184—189
Pièces de dépenses acquittées dans le mois d'avril 1835 . . . . .	188—189
— — — dans le mois de mai 1835 ( province de Brabant et de Liège ). . . . .	188—191
Somme dont il reste à justifier sur la Dette publique . . . . .	190—191
Récapitulation . . . . .	192—193
 NOTE sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1832 . . . . .	 195—198
 BUDGET DE L'EXERCICE 1832. — SITUATION DEFINITIVE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1835 . . . . .	 199—209
ETAT général de la situation du Budget de l'exercice 1832, au 1 <sup>er</sup> janvier 1835. . . . .	200—205
ETAT comparatif entre l'évaluation des revenus du royaume, pour l'exercice 1832, et les recettes effectives, contenant les effectuées et à faire au 31 décembre 1834. . . . .	206—207
ETAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1832, au 31 décembre 1834 . . . . .	208—209
<b>ETAT DE DEVELOPPEMENT, PAR ARTICLES ET CHAPITRES, DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE 1832.</b> . . . . .	<b>211—225</b>
Dette publique . . . . .	213
Dotations . . . . .	214
Ministère de la Justice . . . . .	215
— des Affaires Etrangères . . . . .	216
— de la Marine . . . . .	217
— de l'Intérieur . . . . .	218—220
— de la Guerre . . . . .	221—222
— des Finances . . . . .	223—224
Remboursemens, restitutions et non-valeurs . . . . .	225
Récapitulation des sommes accordées, dépensées et restant disponibles à chaque Département. . . . .	226

( ANNEXE DU N<sup>o</sup> 55. )

---

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1835.

---

**OBSERVATIONS**  
DE  
**LA COUR DES COMPTES**

SUR LE COMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF  
**DES RECETTES ET DÉPENSES PUBLIQUES**

POUR L'EXERCICE DE 1832.



**BRUXELLES,**

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LA MONTAGNE, N<sup>o</sup> 10.

---

1835.

2

3<sup>e</sup> Division.

COMPTABILITÉ.

*Monsieur le Président,*

*En exécution de l'art. 116 de la Constitution, et conformément au règlement général de l'Administration des Finances, la Cour des Comptes a l'honneur de transmettre à la Chambre des Représentans ses observations sur le compte général et définitif ci-joint des recettes et dépenses publiques de l'exercice 1852, tel qu'il a été établi et adressé à la Cour par M. le Ministre des Finances.*

*Il ne reste plus que certaines difficultés de tenue d'écritures et d'imputations dans les comptes définitifs de 1850 et 1851. Elles sont nécessairement dues à l'époque de la réorganisation de toutes les comptabilités de l'État, ainsi qu'à la fixation régulière et légale du solde actif du caissier-général. Il en est résulté une correspondance très-active entre M. le Ministre des Finances et la Cour : celle-ci n'attend plus que la concordance désirée pour transmettre à la Législature ses observations, qui du reste sont déjà préparées.*

*La Cour des Comptes se flatte que M. le Ministre des Finances concourant avec elle à lever promptement ces dernières difficultés, les comptes dont s'agit, amenés enfin à un point de rédaction tel qu'ils puissent être législativement arrêtés, ne tarderont plus à être officiellement déposés sur le bureau de la Chambre des Représentans.*

La Cour des Comptes :

*Le Président,*

**TH. FALLON.**

Par ordonnance :

*Le Greffier,*

**MEEUS VANDERMAELEN.**

*A M. le Président de la Chambre des Représentans.*



# RAPPORT

## DE

# LA COUR DES COMPTES

SUR LE COMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

DE L'EXERCICE 1832.

Les Budgets des voies et moyens, et des dépenses et besoins de l'exercice 1832, après avoir subi pendant les trois années ouvertes à leur accomplissement, l'action des faits successifs qui s'y rattachent, sont parvenus au 31 décembre 1834 à leur terme de durée.

L'exercice ainsi clos, le Département des Finances s'est trouvé en situation d'en dresser le compte général et définitif; ce compte, après avoir été examiné par la Cour des Comptes, devient aujourd'hui l'objet des observations qu'elle est appelée à émettre sur les actes et les chiffres qu'il retrace, en exécution de l'art. 116 de la Constitution.

En remplissant, pour une première fois, dans toute son étendue, cette importante mission, le premier besoin de la Cour est de s'arrêter de nouveau un instant sur le mode de comptabilité adopté pour la justification des recettes et dépenses publiques, afin d'expliquer la contexture et le but des comptes tels qu'ils sont rendus, d'indiquer les améliorations que le sujet réclame, et de signaler les causes qui ne permettent pas d'appliquer définitivement l'art. 115 de la Constitution aux premiers comptes rendus pour les années 1830, 1831 et 1832, déjà soumis avec ses observations à la Législature.

A côté de cet article, portant que chaque année les Chambres arrêtent la loi des comptes et votent le Budget, se présente le règlement général d'administration des finances, en date du 24 octobre 1824, en vertu duquel la gestion des deniers publics a été régie et justifiée jusqu'ici.

Aux termes de ce règlement, un Budget d'exercice a un cours d'exécution de trois ans; ce n'est qu'après l'expiration de la troisième année qu'il est clos en recettes et en dépenses, et ce n'est qu'alors qu'il est possible d'en dresser le compte général et définitif.

Selon ce système, les opérations de la trésorerie, pour une année ordinaire, sont relatives aux Budgets de trois exercices en cours d'exécution, votés par des lois différentes; de sorte que dans l'espace d'une année, le Département des Finances recouvre et paie :

- 1<sup>o</sup> Sur les Budgets de l'exercice qui est dans sa première année d'exécution;
- 2<sup>o</sup> Sur les Budgets de l'exercice qui est dans sa seconde année d'exécution;
- 3<sup>o</sup> Finalement, sur les Budgets de l'exercice entré dans sa troisième et dernière année d'exécution.

D'après cette manière de procéder, ce n'est qu'à l'expiration de trois ans, à compter de l'année qui donne son nom à l'exercice, qu'il est possible de clore un Budget, d'en rendre le compte général et de formuler la loi des comptes.

Sous l'empire de la Loi fondamentale des Pays-Bas, les dispositions du règlement général satisfaisaient à ses exigences, puisque les comptes généraux des recettes et des dépenses publiques étaient rendus au Roi directement; déposés ensuite et clos à la Chambre générale des Comptes, ils n'étaient communiqués aux États-Généraux que pour renseignemens et pour satisfaire aux articles 128 de la Loi fondamentale, 13 et 18 de la loi du 21 juin 1820; mais lesdits États-Généraux n'avaient point comme les Chambres aujourd'hui, la prérogative de les débattre et de les arrêter législativement.

C'est donc dans les vues de satisfaire à un principe constitutionnel dont l'existence, dans les termes qui le consacrent, ne remonte pas au delà de 1830, que les comptes, à partir du quatrième trimestre de ladite année, ont été rendus.

Le premier exercice financier du royaume de Belgique ayant pris cours le 1<sup>er</sup> octobre 1830, ce n'était, d'après les dispositions du règlement général, que trois ans après cette époque, conséquemment au 1<sup>er</sup> octobre 1833, qu'il devenait possible de clore l'exercice, d'en dresser le compte général et de le soumettre à l'application de l'art. 115 de la Constitution; par une conséquence des mêmes règles, ce n'est qu'au 31 décembre 1833, et à la même époque 1834, que les exercices 1831 et 1832 ont été clos. L'on concevra facilement que jusque là l'on ne pouvait porter une loi de compte définitive sur des exercices non apurés. Cependant le Département des Finances, pour satisfaire autant que le système de gestion le permettait aux principes constitutionnels, a rendu annuellement un compte de ses opérations de recettes et de dépenses relatives à tous les exercices en cours d'exécution, jusques et y compris l'exercice 1832; ces comptes ont successivement été transmis à la Chambre des Représentans avec les observations de la Cour des Comptes.

Or, ces comptes, comme il vient d'être dit, portant en masse sur tous les exercices, ne présentent aucun résultat définitif et spécial à un seul et même Budget d'exercice, propre à satisfaire au vœu de la Constitution, et à motiver une loi de comptes; l'on ne peut les considérer que comme des comptes de gestion proprement dits, dressés pour constater à la fin de chaque année la situation courante des finances appliquée généralement et sans distinction à tous les services des Budgets non consommés; en un mot, ils n'offrent d'autres résultats que la situation matérielle et variable du trésor, constituant l'encaisse du moment, destiné à faire face aux besoins courans de l'époque étendus à tous les exercices.

Il est évident qu'il serait impossible de formuler une loi de comptes destinée à régulariser définitivement tous les faits accomplis en vertu de la loi des Budgets d'un exercice, si, indépendamment de ces comptes de gestion annuels, le Département des Finances ne dressait, à l'expiration du terme assigné à un Budget, le compte général et définitif d'exercices dégagé de tout ce qui y serait étranger, et retraçant, par spécialité de chapitres et d'articles de Budget, le résultat des opérations des recettes et des dépenses consommées dans le cours des trois années ouvertes à son exécution.

Quelles que soient les combinaisons que l'on pourrait rechercher entre l'art. 115 de la Constitution et le règlement général d'Administration des Finances, en ce qui touche la reddition du compte général, l'on ne peut éviter la rencontre d'une lacune occasionée par l'absence d'une mesure législative propre à développer et à satisfaire un principe nouveau, qui, examiné dans son état actuel, fait pour ainsi dire, abstraction dans la comptabilité, lorsqu'il doit en être le régulateur.

L'art. 115 de la Constitution veut qu'une loi de comptes soit portée annuellement; pris dans un sens absolu, il n'accorderait donc qu'un an de durée à un

Budget d'exercice; mais telle n'a pu être l'intention du pouvoir constituant, puisque l'exécution en serait matériellement impossible.

Personne n'ignore que les impôts votés par le Budget des voies et moyens ne sont jamais et ne peuvent être recouvrés entièrement dans la première année du Budget; de même les crédits votés par le Budget des dépenses et besoins ne peuvent recevoir leur entière application dans le même intervalle; il y a donc nécessité d'assigner un plus long terme; c'est sans doute pour ce motif que le règlement général a étendu à trois années la durée d'un Budget.

C'est donc sur ce point que la difficulté se présente; comment en effet concilier les deux termes? D'un côté la loi des comptes doit être votée annuellement, de l'autre trois ans sont accordés pour compléter les faits d'un Budget d'exercice, et ce n'est qu'après sa clôture que la loi des comptes peut être portée.

Ainsi dans le premier terme, une loi des comptes doit être votée annuellement; dans le second terme, un exercice a un cours de trois années, et ce n'est qu'à l'expiration de la troisième année qu'il est possible d'en rendre le compte définitif, et de le soumettre à l'application de la loi des comptes; il s'agirait donc d'harmoniser le système de manière à satisfaire à la fois à l'art. 115 de la Constitution et aux besoins d'une justification plus prompte et plus vaste de la gestion des deniers publics. Dans cette situation des choses, il convient de rechercher et de poser les moyens propres à concilier les exigences des services administratifs et financiers avec les principes constitutionnels.

Dans la pensée de la Cour, deux points tout-à-fait distincts les constituent essentiellement; voici comme l'on peut les définir :

Le premier a pour objet la gestion annuelle du Département des Finances, appliquée généralement sans exception et sans distinction d'exercice à toutes les opérations financières d'une année ordinaire ;

Le second a pour objet la distinction, la durée, la clôture d'un Budget d'exercice, et la reddition du compte général.

Le premier point tend invariablement à résumer tous les exercices non terminés; il doit s'étendre à tous les faits, à toutes les opérations de trésorerie et autres, réalisés dans le cours d'une seule année ordinaire sur ces exercices; son but doit être d'offrir, à la fin de chaque année, la situation matérielle du trésor, sans affectation spéciale de Budget, au moyen d'un compte annuel qui aurait pour titre *Compte général de gestion de l'année.*

Le second point découle du premier; il doit avoir pour but d'extraire les diverses comptabilités de gestions annuelles pendant lesquelles un Budget est en cours d'exécution, tous les faits qui se rattachent à un même exercice, d'en opérer un classement méthodique, propre à les ramener vers leur centre en suivant l'ordre des chapitres et articles du Budget, de manière à servir de bases à l'établissement du compte général d'exercice à soumettre à l'application de la loi des comptes.

Il résulte de la définition de ce système de comptabilité, que chaque année le Département des Finances rendrait simultanément deux comptes sous un même volume: le premier serait le compte de gestion annuelle résumant les opérations constatées dans l'année sur tous les exercices en cours d'exécution; le second compte serait le compte général et définitif de l'exercice parvenu à son terme de durée à la fin de l'année pour laquelle le premier serait rendu.

Le premier compte pourrait être arrêté dans son résultat matériel et de masse par un titre spécial de la loi des comptes qui fixerait ainsi le solde à rétablir au compte de la gestion suivante.

Le second compte, qui tombe essentiellement sous l'application de l'art. 115 de la Constitution, serait, par un autre titre de la même loi des comptes, arrêté dans ses résultats généraux.

Le mode qui vient d'être exposé satisferait complètement aux principes constitutionnels, puisque, chaque année, il mettrait la Législature en situation de porter une loi de comptes qui aurait pour effet, d'abord d'arrêter en masse le résultat du compte de gestion de l'année qui précéderait la session ordinaire des Chambres, et en second lieu, d'arrêter définitivement, ainsi qu'il serait établi par spécialité de chapitres et d'articles de Budgets, le compte général de l'exercice qui, à la fin de ladite année, serait parvenu à son terme de durée.

Le système que la Cour propose n'est pas nouveau; en France, il est suivi avec les avantages les plus satisfaisans; là aussi, les comptes sont divisés par gestion et par exercice, et comme deux années seulement sont accordées pour réaliser les faits d'un Budget, la Législature française se trouve dans le cours de la troisième année en situation d'arrêter définitivement le compte du pénultième exercice.

Quoique le compte de l'exercice 1832, qui fait l'objet du présent Rapport, ne soit pas accompagné des comptes de gestion des années 1833 et 1834, pendant lesquelles les derniers faits relatifs à cet exercice ont été consommés, la Cour ne pense pas que cette circonstance fasse obstacle à l'application à ce compte de l'art. 115 de la Constitution, parce qu'elle est convaincue qu'il y aurait impossibilité pour le moment de les établir d'une manière régulière, ainsi qu'elle va le démontrer.

Le compte définitif de l'exercice 1832 est le premier qui soit soumis d'une manière régulière à la sanction des Chambres; cependant, la gestion financière du Gouvernement de Belgique ayant pris cours en octobre 1830, dans l'ordre naturel des choses, les comptes définitifs de cet exercice et celui de l'exercice 1831, auraient dû en précéder la reddition; c'est en effet ce que le Département des Finances a fait; mais la confusion inséparable des événemens extraordinaires auxquels le pays doit son indépendance, était inévitable pour la comptabilité comme pour tous les autres services publics, à certains égards, elle découlait même de ceux-ci. Aussi la vérification de ces comptes, par la Cour, ayant fait reconnaître des irrégularités d'une certaine importance, elle en a fait le renvoi à Monsieur le Ministre des Finances en mai dernier, afin de les faire rectifier conformément à ses remarques; c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer cette espèce d'interversion dans la présentation des comptes: toutefois les exercices étant indépendans les uns des autres, et soumis à l'action de lois différentes, à la rigueur, rien ne s'oppose à ce que le compte définitif de l'exercice 1832 soit réglé législativement avant ceux de 1830 et 1831. Ceux de ces deux derniers exercices ont été renvoyés depuis peu à la Cour qui s'occupe activement de leur examen. Ils ne tarderont pas à être transmis à la Chambre avec ses observations.

La principale difficulté qui se présente dans l'établissement des comptes de gestion, est de fixer d'une manière exacte la reprise du solde en caisse chez les divers comptables de l'État au 30 septembre 1830, qui doit faire le point de départ de la gestion financière du Gouvernement; aussi long-temps qu'elle n'aura pas été aplanie, il y aura impossibilité de dresser des comptes réguliers de gestion, par la raison que les comptes de l'espèce n'ont pas de fin, puisque le résultat de l'un se transporte en reprise dans celui qui suit, et toujours ainsi d'une année à l'autre par marche continue et sans interruption: or, si le point de départ du premier compte est inexact, il s'en suit nécessairement que tous ceux qui lui succéderont seront entachés du même vice: c'est donc à cette circonstance tout-à-fait extraordinaire

et inévitable qu'il faut attribuer l'embarras dans lequel le Département des Finances se trouve placé pour établir ses comptes de gestion ; comme il résulte de faits indépendans de sa volonté et auxquels il n'a pu imprimer de direction, il serait peu équitable de lui en attribuer les conséquences.

La Cour croit avoir suffisamment développé les améliorations que réclame le service de comptabilité pour l'appropriier aux exigences de la loi des comptes. Il résulte évidemment de ses raisonnemens que les comptes rendus jusqu'ici et transmis à la Législature, ne sont pas susceptibles de l'application de cette loi, et que l'on ne peut les considérer (comme déjà elle a eu occasion de le dire dans son rapport du 24 juillet 1834) que comme comptes provisoires de gestion, ne présentant que des renseignemens plus ou moins exacts et susceptibles de modifications, selon que les comptes définitifs pourraient en réclamer le besoin.

Les comptes dont il s'agit deviennent donc sans objet, ainsi que les observations que la Cour a émises sur chacun d'eux, en tant qu'elles atteignent les chiffres renseignés ; car pour tout ce qui touche aux principes de justification des recettes, aux vices d'organisation des rouages de comptabilité et aux moyens de contrôle, elles subsistent en leur entier, la Cour les maintient pour vraies et ne peut que s'y référer.

Mise à même, pour l'exercice 1832, de satisfaire aux obligations qui lui sont imposées par la loi de son institution, la Cour entrera dans l'examen des actes retracés dans le compte de cet exercice, et elle signalera les remarques qu'elle aura faites sur chacun d'eux, telles qu'elles résultent de ses vérifications ; mais avant il convient de bien définir la contexture de ce compte, afin de le suivre dans ses développemens et ses résultats pour en marquer le but.

Ce compte se divise en deux parties distinctes : la première est relative aux opérations des recettes et des dépenses réalisées pendant la durée de l'exercice ; elle fait l'objet du compte général d'exercice.

La seconde partie représente les opérations de la première, mises en rapport avec les lois des Budgets des voies et moyens et des dépenses et besoins ; elle constitue le compte général des Budgets, dressé de manière à offrir la comparaison, d'une part, entre l'évaluation des ressources, les droits constatés, leurs produits réalisés, les restes à recouvrer, afin de faire ressortir l'excédant ou le manquant de produit sur l'évaluation, les restans dus sur les droits acquis au trésor ; et d'autre part, entre les allocations de crédits, les dépenses ordonnancées et celles restant à payer, afin de faire ressortir les différences entre les besoins et les allocations.

Ainsi, la première partie a pour but d'offrir le résultat final de l'exercice à arrêter définitivement par la loi des comptes et d'en déterminer le solde passif.

La seconde partie tend à ramener chaque nature de recettes et de dépenses à sa spécialité, à faire ressortir les sommes restant encore à recouvrer sur les impôts, et à ramener également au chiffre des dépenses réelles les crédits votés, et finalement à faire ressortir les excédans de crédits à annuler par la loi des comptes.

La première partie se subdivise en deux sections, l'une a trait aux recettes, et l'autre aux dépenses.

La Cour va passer successivement à leur examen de détail.

10

## PREMIÈRE PARTIE.

## PREMIÈRE SECTION.

## DE LA RECETTE.

## CONTRIBUTIONS DIRECTES. — EXERCICE 1832.

Il est reconnu que les sommes renseignées à ce titre sont égales à celles portées dans les états de recouvrements dressés par MM. les directeurs des impôts directs en province.

La Cour aura occasion d'examiner ci-après, lorsqu'elle arrivera au compte des budgets, si toutes les sommes à renseigner sur les contributions directes de l'exercice, ont été recouvrées dans le terme de l'exercice, et si de ce chef il ne reste rien à percevoir et à porter en recette ultérieurement pour solder les rôles rendus exécutoires sur les contribuables.

Une observation à faire ici, et qui s'applique indistinctement à tous les produits renseignés au compte, c'est qu'en général ces produits auraient dû être contrôlés sur les comptes spéciaux des administrations financières, à rendre conformément à l'art. 116 de la Constitution et 3 de la loi du 30 décembre 1830, ainsi que sur ceux à rendre par les comptables réels des deniers de l'État ressortissant respectivement à ces administrations.

Ces comptes n'ayant pas été rendus jusqu'ici pour les causes qui ont déjà été signalées dans les rapports de la Cour relatifs aux comptes de gestion des années 1830, 1831 et 1832, transmis précédemment à la Chambre des Représentans, il a été impossible de faire usage de ce moyen de vérification, qui est cependant le plus efficace. Toutefois, elle aime à reconnaître et à déclarer que M. le Ministre de Finances, est entré en correspondance avec elle, dans les vues de ramener la justification du recouvrement des impôts et revenus publics à des principes fixes, méthodiques, sûrs, et susceptibles de combler toutes les lacunes et de faire disparaître les anomalies existantes actuellement dans cette importante partie du service. Si des mesures propres à atteindre ce but ne sont pas arrêtées encore, cela tient à quelques difficultés d'exécution sur certains points de comptabilité légale, que le Département des Finances n'est pas parvenu jusqu'ici à aplanir; elle

SOMMES renseignées au COMPTE DÉFINITIF.	SOMMES à renseigner d'après la vérification de la COUR DES COMPTES.

est autorisée à le croire, puisque dès le 24 décembre 1834, elle a soumis ses observations à M. le Ministre, sur le projet de comptabilité qu'il avait transmis à son examen; il est vrai de dire que depuis cette époque la question dont la société générale, comme caissier de l'État, est devenue l'objet, n'ayant pas reçu de solution, cette circonstance a dû faire surseoir à toutes mesures jusqu'à ce qu'elle ait été décidée.

*Douanes.*

Comme le produit des contributions directes, celui des douanes est conforme aux sommes renseignées dans les états de recettes dressés par les directeurs des impôts en province.

Ce produit, comme tous ceux qui vont suivre, feront l'objet de nouvelles considérations que la Cour aura l'occasion de développer lorsqu'elle arrivera au compte des budgets formant la matière de la 2<sup>e</sup> division du compte général. . .

*Accises.*

Ce produit présente les mêmes points de concordance que ceux qui précèdent, et donne lieu aux mêmes raisonnemens.

*Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques et droit de succession.*

Les recouvrements renseignés à ce titre sont conformes à ceux portés dans les états de produits dressés par les directeurs desdits impôts en province; diminués toutefois d'une somme de fr. 225,982 28 c<sup>s</sup>, restituée pour cause de droits induement perçus.

Le compte de Budget donnera l'occasion à la Cour, lorsqu'elle y arrivera, d'émettre de nouvelles considérations sur ce produit . . . . .

*Produit des postes.*

Le produit brut de cette administration figure pour fr. 2,095,019 70 c<sup>s</sup>, dans les états dressés par les directeurs comptables; mais il est fait déduction d'une somme de fr. 110,974 49 c<sup>s</sup>, à titre de non-valeurs, qui se composent de déboursés alloués par les contrôleurs, de taxes moins trouvées sur les lettres taxées, taxes de rebuts renvoyés, erreurs justifiées et non-valeurs de nature diverse, ce qui réduit le produit effectif à 1,984,045 21 c<sup>s</sup>, égal à la somme renseignée au compte.

La Cour aura occasion de revenir sur ce produit lorsqu'elle procédera à l'examen de la seconde division du compte . . . . .

A REPORTER . . . . .

SOMMES renseignés au COMPTE DÉFINITIF.	SOMMES à renseigner d'après la vérification de la COUR DES COMPTES.
25,544,983 46	25,544,983 46
6,588,224 08	6,588,224 08
19,495,764 02	19,495,764 02
17,078,671 97	17,078,671 97
1,984,045 21	1,984,045 21
70,691,688 74	70,691,688 74

	SOMMES renseignées au COMPTÉ DÉFINITIF.	SOMMES à renseigner d'après la vérification de la COUR DES COMPTES.
REPORT. . . . .	70,691,688 74	70,691,688 74
<i>Droits de garantie sur les ouvrages en or et en argent.</i>		
La somme renseignée est égale à celle portée dans les états provinciaux de recouvrement.		
Cet objet, de même que tous les autres, donnera lieu à un nouvel examen à la 2 <sup>e</sup> division du compte, traitant du compte des Budgets . . . . .		
	111,186 82	111,186 82
<i>Revenus des domaines.</i>		
Comme ceux qui précédent, ce produit est conforme aux chiffres renseignés dans les états de recouvrement dressés par les directeurs en province.		
La 2 <sup>e</sup> partie du compte, traitant du compte des Budgets, fournira l'occasion d'émettre les considérations particulières que les diverses spécialités de revenus renseignés sous cette rubrique réclament. . . . .		
	796,345 74	796,345 74
<i>Recettes sur le fonds de l'industrie.</i>		
Même exactitude dans les chiffres et mêmes observations que celles émises à l'occasion de l'article qui précède . . . . .		
	484,406 22	484,406 22
<i>Recettes sur les barrières.</i>		
Le chiffre renseigné coïncide avec celui que présentent les états de recouvrement dressés par les directeurs de l'enregistrement en province.		
Toutefois ce produit fera l'objet de quelques observations lorsque de nouveau il sera examiné dans la seconde partie du compte . . . . .		
	1,624,890 56	1,624,890 56
<i>Recettes diverses pour l'administration des contributions directes.</i>		
La somme renseignée sous cette rubrique se compose de divers articles, nominativement désignés dans les états de produits dressés par les directeurs des impôts directs; leur réunion présente un total égal à la recette renseignée.		
Il y aura lieu d'entrer dans quelques observations sur cet article de recettes, lors de l'examen du même objet dans la 2 <sup>e</sup> partie du compte. . . . .		
	92,621 31	92,621 31
<i>Recettes diverses pour l'administration de l'enregistrement.</i>		
La somme renseignée sous cette dénomination se compose de divers produits éventuels, spécialement désignés dans les états de recouvrement dressés par les directeurs de l'enregistrement; leur réunion présente une somme égale à celle renseignée.		
A REPORTER . . . . .	73,801,139 39	73,801,139 39

	SOMMES renseignés ou COMPTE DÉFINITIF.	SOMMES à renseigner d'après la vérification de la COUR DES COMPTES.
REPORT. . . . .	73,801,139 39	73,801,139 39
Les observations dont cette somme peut être susceptible seront émises lors de l'examen de la seconde partie du compte.	618,052 95	618,052 95
<i>Recettes diverses pour l'administration des domaines.</i>		
Par analogie, la somme renseignée sous cette dénomination donne lieu aux mêmes raisonnemens que ceux émis à l'occasion de l'article qui précède.		
Les états de recouvrement dressés par les directeurs des domaines, présentent en résultat un produit égal à celui renseigné au compte, mais la Cour fera remarquer que le produit du séquestre des biens de la maison d'Orange, y figure pour une somme de fr. 40,146 70 c <sup>s</sup> . . . . .	430,541 70	390,395 »
Cet objet, qui constitue un fonds appartenant à des tiers, peut être renseigné dans le compte de gestion du Département des Finances, et non dans le compte d'exercice, attendu qu'il ne constitue point un revenu de l'État, et qu'il rentre dans la catégorie des fonds déposés, tels que consignations, cautionnemens, etc., qui ne doivent être renseignés que pour ordre seulement; d'un autre côté, les frais d'administration de ces biens, ainsi que les dettes personnelles de la maison d'Orange, auxquelles le produit du séquestre doit pourvoir, ne sont pas portés en dépense dans le compte d'exercice, de sorte qu'à tous égards l'objet dont il s'agit ne paraît pas devoir être admis en recette dans le compte, sans qu'il en résulte un accroissement fictif de produit; en conséquence, la Cour en fait déduction.		
<i>Recettes diverses pour l'administration de la trésorerie générale.</i>		
La Cour n'a pu exercer son contrôle sur toutes les branches de produits résumés sous le titre de recettes diverses de la trésorerie; il n'y a que l'article du poinçonnage des poids et mesures, compris pour une somme de fr. 150,887 41 c <sup>s</sup> , qui a pu être comparé avec les états de produits dressés par les directeurs des impôts en province, et il a été trouvé conforme à ces états. En présence de cette difficulté, la Cour ne peut certifier la concordance de la somme totale renseignée sous cette rubrique, avec celles des recouvrements réalisés. Du reste, les observations de principes dont cet article de recette est susceptible seront consignées à la seconde partie du compte, lorsqu'il y aura lieu d'en faire l'examen . . . . .	2,799,514 12	2,799,514 12
<i>Produits de la houillère domaniale de Kerkrade.</i>		
Les documens fournis jusqu'ici à la Cour, relativement à cette recette, ne sont pas suffisans pour la mettre en situation d'en vérifier et certifier l'exactitude.		
A REPORTER . . . . .	77,649,248 16	77,609,101 46

	SOMMES renseignées au COMPTE DÉFINITIF.	SOMMES A renseigner d'après la vérification de la COUR DES COMPTES.
REPORT. . . . .	77,649,248 16	77,609,101 46
Cet objet donnera lieu à quelques observations lorsqu'il s'agira d'examiner ci-après la seconde partie du compte ayant trait aux services des Budgets. . . . .	206,024 57	206,024 57
<i>Fonds provenant de l'emprunt de 48 millions.</i>		
La somme renseignée à titre de produit effectif est conforme à celle représentée dans le compte rendu spécialement pour cet objet à la Chambre, conformément à la loi du 16 décembre 1831, par M. le Ministre des Finances, et visé par la Cour des Comptes le 3 juin 1834. . . . .	74,592,463 76	74,592,463 76
Total de la recette. . . . .	152,447,736 49	152,407,589 79
<i>Produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1832).</i>		
La recette établie à ce titre est conforme aux recouvrements renseignés dans les états de produits dressés par MM. les directeurs de l'enregistrement et des domaines en province.		
Cet objet n'a pas été compris dans la loi des voies et moyens, et ne pouvait y être prévu, attendu qu'il ne constitue pour la presque totalité du chiffre renseigné, qu'un produit purement fictif, représenté par des obligations dites <i>domaines-loyers-rentes</i> , émises par le syndicat d'amortissement pour servir au paiement des domaines vendus en vertu de la loi du 27 décembre 1832.		
Le syndicat, en négociant ces obligations, a opéré par cette voie le recouvrement anticipé du prix des domaines, et les acquéreurs en versant aujourd'hui ces obligations au trésor, en paiement de leur acquisition, ne remettent qu'une valeur morte, moins toutefois l'appoint fractionnaire qu'ils sont tenus de verser en numéraire pour parfaire les termes de paiement. . . . .	5,211,779 13	5,211,779 13
Total général des produits. . . . . fr.	157,659,515 62	157,619,368 92

La Cour fera remarquer qu'indépendamment des articles de recette qu'elle vient d'examiner, parmi lesquels le produit brut de la vente des domaines est compris, quoique l'on ne puisse le considérer comme un produit en faveur de l'exercice, il existe divers produits également étrangers à l'exercice qui ne sont pas portés au compte; de ce nombre sont les versements faits par les comptables à titre de cautionnement, les consignations et fonds déposés, sur lesquels des ordonnances de restitutions, en faveur de comptables libérés, ont été liquidées et des consignations remboursées. Ces objets, il est vrai, doivent donner lieu à l'établissement de comptes spéciaux à régler par la Cour, aux termes de loi du 8 mai 1832; mais il est à regretter que ces comptes n'aient pas été rendus jusqu'ici et qu'ils n'accompagnent pas le compte général.

La Cour appuie d'autant plus sur cette observation, qu'elle sert à démontrer l'utilité qu'il y a de dresser un compte de gestion en même temps que le compte d'exercice; qu'il convient de porter en recette et en dépense, dans le premier, toutes les opérations de finances étrangères à un Budget d'exercice, et que dans le second l'on doit se borner à consigner les faits relatifs au Budget de l'exercice.

S'il est vrai que le produit brut de la vente des domaines soit étranger au Budget, quoique renseigné au compte, par une conséquence de cette manière de faire, il y a lieu également à renseigner tous les autres produits tombant dans la même catégorie; toutefois, il reste à examiner si les recouvrements en numéraire, provenant de la vente des domaines, ne constituent pas un produit réel acquis à l'exercice, car dans l'affirmative il doit en être fait recette au compte.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

---

### DEUXIÈME SECTION.

---

### DE LA DÉPENSE.

---

L'art. 4 de la loi du 30 décembre 1830 établit en principe qu'aucune ordonnance de paiement n'est acquittée par le trésor que revêtue du visa de la Cour des Comptes; la liquidation et l'enregistrement à la Cour de la dépense doit donc précéder le paiement; mais en elle-même la liquidation ne constitue pas la dépense, pour que celle-ci soit réelle, elle doit être ordonnée par M. le Ministre des Finances, et payée ensuite par un agent de la trésorerie.

Une dépense liquidée préalablement sur un article compétent d'un Budget et ordonnée ensuite, ne constituerait qu'un fait vague et sans portée, si la partie intéressée, mise en possession de l'ordonnance, négligeait d'en réclamer le paiement à la caisse du payeur, ou si des circonstances particulières s'opposaient momentanément à ce qu'il eût lieu.

D'après ce mode de comptabilité, il est évident que le montant des dépenses liquidées et ordonnées à charge d'un Budget d'exercice, n'est pas le même que le montant des dépenses réellement payées : l'un n'est que le résultat des liquidations opérées, ou, en d'autres termes, que la constatation d'un droit acquis munie de l'autorisation de payer; tandis que l'autre, subordonné au plus ou moins d'empressement que les intéressés apportent à en réclamer le paiement et à remplir les formalités exigées dans certains cas pour prouver leur qualité, est le résultat des paiements effectués.

En présence de ce fait, le Département des Finances ne peut et ne doit porter en dépense dans le compte général que les ordonnances réellement payées; mais comme celles qui ne l'ont pas été, quoique liquidées, sont susceptibles de l'être dans la suite sur le fonds de l'exercice à charge duquel l'enregistrement a eu lieu, et sans égard à la clôture du Budget, qui n'arrête que le cours des liquidations et non le paiement des créances liquidées antérieurement, il est nécessaire de porter en dépense dans le compte de Budget, le montant des liquidations faites pendant la durée de l'exercice, soit que le paiement ait ou non été réalisé dans le terme du compte.

Cependant si, à l'expiration du terme légal assigné pour le paiement des dépenses liquidées, des créanciers avaient négligé de faire toucher les sommes ordonnées en leur faveur, ces sommes seraient prescrites et acquises au trésor, et il en serait fait une recette extraordinaire en faveur de l'État, à valoir sur un Budget d'exercice à déterminer par la loi.

Ainsi, d'une part, l'on établit en dépense dans la seconde partie du compte général, qui est relative au compte de Budget, le montant des liquidations opérées dans le cours de l'exercice, et d'un autre côté, l'on ne fait dépense dans la première partie du même compte qui a trait au compte général d'exercice, que des ordonnances réellement payées dans le même terme.

Pour justifier cette dernière dépense, le Département des Finances renvoie périodiquement à la Cour toutes les ordonnances payées et revêtues de l'acquit des parties; après vérification des pièces, la Cour lui en délivre des actes de décharge qui sont reproduits à l'appui du compte comme pièces justificatives. C'est de la dépense établie et justifiée de cette manière, qu'il sera question ci-après; plus tard, lorsqu'il s'agira de l'examen du compte de Budget, qui forme la deuxième partie du compte général, la Cour aura occasion de revenir sur l'autre espèce de dépense qui s'y trouve établie.

	SOMMES portées en dépense dans LE COMITE	SOMMES pour lesquelles la Cour a délivré des ACTES DE DÉCHARGE.
<i>Dettes publiques.</i>		
Sous cette désignation se trouvent résumées toutes les dépenses justifiées sur les intérêts de la dette active, l'amortissement des emprunts, les intérêts de cautionnements, les remboursements de consignations, les pensions de toute nature à charge de l'État, et la subvention à la caisse de retraite.		
La somme portée en dépense est égale aux actes de décharge accordés par la Cour du chef des pièces rentrées dans ses bureaux.		
Les imputations sur la dette publique s'é-		
lèvent a. . . . .	fr. 56,668,673 59	
Les décharges accordées sont de. . . . .	56,509,318 88	
Par tant il reste encore en circulation		
et à justifier ultérieurement à la Cour, ci	159,354 71	
Cette somme sera acquittée sur les fonds de l'exercice à réserver à cet effet.		
Ci, la somme justifiée. . . . .	56,509,318 88	56,509,318 88
<i>Liste civile.</i>		
La dépense établie à ce titre est égale, 1° à celle liquidée à la Cour; 2° aux actes de décharge qu'elle a délivrés du chef d'ordonnances rentrées; 3° finalement aux ordonnancements du Ministère des Finances, et aux allocations du Budget qui se trouvent épuisées . . . . .		
	2,751,322 75	2,751,322 75
<i>Sénat.</i>		
Cette dépense est égale aux actes de décharge délivrés par la Cour, ainsi qu'aux liquidations enregistrées dans ses livres de contrôle à charge de l'allocation du Budget . . . . .		
	16,931 22	16,931 22
<i>Chambre des Représentans.</i>		
La somme portée en dépense pour ce service est égale aux actes de décharge délivrés par la Cour à l'occasion des ordonnances rentrées.		
Les liquidations imputées dans les livres du contrôle de la Cour sur l'allocation du Budget, s'élèvent à fr. 336,115 27		
Il est fait dépense pour mandats acquittés, rentrés à la Cour de . . . . .		
	335,184 04	
Il reste conséquemment encore à payer sur ordonnances en circulation . . . . .		
	fr. 931 23	
somme qui, portée en dépense au compte de Budget, sera payée ultérieurement sur le fonds de l'exercice réservé à cet effet.		
Ci, la somme effective payée. . . . .	335,184 04	335,184 04
A REPORTER. . . . .	59,612,756 89	59,612,756 89

	SOMMES portées en dépense dans LE COMPTE.	SOMMES pour lesquelles la Cour a délivré des ACTES DE DÉCHARGE.
REPORT. . . . .	59,612,756 89	59,612,756 89
<i>Cour des Comptes.</i>		
La dépense établie à ce titre est conforme aux actes de décharge délivrés par la Cour, et au montant des liquidations enregistrées dans ses livres de contrôle, ci . . . . .	116,824 18	116,824 18
<i>Département de la Justice.</i>		
La somme portée en dépense de ce chef est égale aux actes de décharge accordés par la Cour, à l'occasion du renvoi des ordonnances revêtues de l'acquit des parties prenantes.		
Les liquidations imputées dans les livres du contrôle de la Cour sur le Budget du Département de la Justice s'élèvent à, ci . . . . .	4,430,165 64	
Il est fait dépenses en mandats rentrés à la Cour de . . . . .	4,425,787 91	
Il reste conséquemment encore à payer sur ordonnances en circulation . . . . .	4,377 73	
Cette somme est égale au relevé des mandats en circulation, joint au compte, moins quatre centimes, provenant des fractions; elle est portée en dépense dans le compte de Budget, et sera payée ultérieurement sur le fonds de l'exercice réservé à cet effet.		
Ci, la somme effective payée. . . . .	4,425,787 91	4,425,787 91
<i>Département des Affaires Étrangères.</i>		
La somme établie en dépense est conforme aux actes de décharge délivrés par la Cour du chef des ordonnances payées et rentrées dans ses bureaux; elle concorde également avec le montant des liquidations enregistrées dans les livres de contrôle, moins toutefois une légère différence de deux centimes, résultant de la conversion en francs des liquidations opérées en 1832 en florins; de sorte qu'en définitive, il ne reste rien à payer ultérieurement sur ordonnances liquidées.		
Ci, la somme payée. . . . .	404,479 50	404,479 50
<i>Département de la Marine.</i>		
Les actes de décharge d'ordonnances payées pour ce Département et rentrées à la Cour, représentent la somme portée en dépense à ce titre; cette somme est égale au montant des liquidations enregistrées dans les livres du contrôle de la Cour, à charge des allocations du Budget; de sorte qu'il ne reste, pour le compte de ce Département, aucune ordonnance non payée et en circulation à l'époque de la reddition du compte.		
Ci, la somme établie en dépense, . . . . .	421,384 72	421,384 72
A REPORTER. . . . .	64,981,233 20	64,981,233 20

	SOMMES portées en dépense dans LE COMPTE	SOMMES pour lesquelles la Cour a délivré des ACTES DE DÉCHARGE
REPORT. . . . .	64,981,233 20	64,981,233 20
<i>Département de l'Intérieur.</i>		
Le montant des actes de décharge délivrés par la Cour, à l'occasion de la rentrée dans ses bureaux des ordonnances revêtues de l'acquiescement des parties prenantes, est égal à la dépense du compte.		
Les liquidations enregistrées dans les livres du contrôle de la Cour à charge des diverses spécialités du Budget du Département de l'Intérieur, s'élèvent à . . . . . 8,150,260 22		
Il est fait dépense au compte en ordonnances rentrées à la Cour de . . . . . 8,126,808 24		
Les ordonnances liquidées, non rentrées et restant en circulation, s'élèvent conséquemment à . . . . . 23,451 98		
Celle somme, qui est en partie payée à la date de ce jour, et qui n'est que le résultat de la non rentrée des ordonnances à la Cour, sera imputée sur les fonds à réserver au Budget de l'exercice par la loi des comptes pour y faire face; elle fait partie des dépenses du compte de Budget qui sera examiné dans la seconde partie du présent rapport.		
Ci, la somme justifiée . . . . . 8,126,808 24 8,126,808 24		
<i>Département de la Guerre.</i>		
La somme portée en dépense pour le compte de ce Département, de même que pour les Départemens qui précèdent, forme le montant des ordonnances acquittées sur les divers chapitres et articles du Budget du Ministère de la Guerre, et pour lesquelles la Cour des Comptes a délivré des actes de décharge lors de leur rentrée dans ses bureaux. Le montant des ordonnances liquidées par la Cour, dans le terme du Budget et enregistré dans ses livres de contrôle sur les spécialités respectives d'allocation, s'élève à . 75,056,712 65		
Il est fait dépense en ordonnances rentrées à la Cour de . . . . . 74,666,859 66		
Les ordonnances liquidées non rentrées, encore en circulation, s'élèvent donc à . 389,852 99		
Celle somme, qui est le résultat de la non rentrée des ordonnances à la Cour, est payée en partie en ce moment; elle sera couverte par les fonds à réserver à cet effet au Budget par la loi des comptes. Pour la régularité des opérations de l'exercice, elle est comprise en dépense dans le compte de Budget, qui fait l'objet de la seconde partie du compte géné-		
A REPORTER. . . . .	73,108,041 44	73,108,041 44

	SOMMES portées en dépense dans LE COMPTE	SOMMES pour lesquelles la Cour a délivré des ACTES DE DÉCHARGE
REPORT. . . . .	73,108,041 44	73,108,041 44
ral; la Cour aura occasion d'en reparler lorsqu'elle sera parvenue à l'examen de cette partie du compte.		
Ci, la somme justifiée par les actes de décharge. . . . .	74,666,859 66	74,666,859 66
<i>Département des Finances.</i>		
La somme établie en dépense représente le montant des actes de décharge accordés par la Cour, en échange des ordonnances acquittées, après avoir été liquidées et ordonnancées sur les allocations respectives du Budget de ce Département.		
La somme dont s'agit, se décompose comme suit :		
1 <sup>o</sup> Décharges sur les divers articles du Budget du Département. . . . .	10,049,631 87	
2 <sup>o</sup> Décharges sur les restitutions et non-valeurs. . . . .	84,488 75	
Total égal à la somme portée en dépense. . . . .	10,134,120 62	10,134,120 62
Les liquidations enregistrées dans les livres du contrôle de la Cour sur les allocations du Budget s'élèvent, savoir :		
	Sur les diverses allocations du Budget.	Sur les remboursements, restitutions et non-valeurs
Liquidations. . . . .	10,063,560 44	84,488 75
Les décharges accordées par la Cour à l'occasion de la rentrée des mandats dûment acquittés s'élèvent à. . . . .	10,049,631 87	84,488 75
Les ordonnances non rentrées et restant en circulation s'élèvent conséquemment à . . . . .	13,928 57	»
Cette somme, moins deux centimes de différence, provenant de la conversion des florins en francs, est égale au montant des mandats indiqués dans l'état annexé au compte des articles en circulation, et à reproduire ultérieurement à la Cour des Comptes; comme celle de même catégorie, elle sera payée sur les fonds de l'exercice 1832 à réserver à cet effet.		
Total des dépenses réelles . . . . .	157,909,021 72	157,909,021 72
Le produit de la recette des domaines vendus en vertu de la loi du 27 décembre 1822, ayant été renseigné au compte, il devient nécessaire, par ce motif, de porter en dépense le montant des obligations en <i>domein los-renten</i> versées en paiement du prix d'acquisition; suivant le compte, elles s'élèvent à 5,151,679 fr. 33 centimes, ci . . . . .		
	5,151,679 33	5,151,679 33
A REPORTER . . . . .	163,060,701 05	163,060,701 05

Cette somme devant être justifiée par la production des obligations, la Cour en a fait la réclamation à M. le Ministre des Finances; lorsqu'elles parviendront à la Cour, elles y seront vérifiées. L'on n'a pas cru devoir subordonner à la réception de ces pièces l'envoi du compte à la Chambre des Représentans, attendu : 1° qu'elles s'élèvent à une somme inférieure à la recette renseignée à titre de produit de la vente des domaines, et qu'il n'est pas décidé si ce produit appartient à l'exercice, que dans l'affirmative il ne se constituerait toutefois que de l'appoint reçu en numéraire, enfin que s'il y a différence entre les pièces à produire et la somme établie au compte, il sera toujours facile de la faire rectifier.

Total général des dépenses . . . . .

	SOMMES portées en dépense dans LE COMPTE.	SOMMES pour lesquelles la cour a délivré des ACTES DE DÉCHARGE
REPORT. . . . .	163,060,701 05	163,060,701 05
Total général des dépenses . . . . .	163,060,701 05	163,060,701 05

*Résultat du compte d'exercice d'après les observations de la Cour.*

	RECETTES et DÉPENSES effectives.	RECETTES ET DÉPENSES sur vente de domaines.	TOTAL GÉNÉRAL.
Recettes. . . . .	152,407,589 79	5,211,779 13	157,619,368 92
Dépenses . . . . .	157,909,021 72	5,151,679 33	163,060,701 05
Excédant de dépenses sur les recettes. . . . .	5,501,431 93	»	5,441,332 13
Excédant de recettes sur la dépense de la vente des domaines . . . . .	»	60,099 80	»

D'après le résultat qui précède, l'excédant de la dépense sur la recette effective est de, ci . . . . . 5,501,431 93

Cependant, si les recouvrements effectués en numéraire sur le prix de vente des domaines doit être considéré comme produit extraordinaire de l'exercice, la recette devrait être augmentée de ce chef de f. 60,099 80 c. qui diminueraient d'autant l'excédant de dépense; dans cette hypothèse, l'on fait ici déduction de ladite somme, ci . . . . . 60,099 80

Partant l'excédant de la dépense serait donc réduit à . . . . . 5,441,332 13

*Resultat du compte tel qu'il est établi par le Département des Finances.*

La recette effective est renseignée à . . . . .	fr. 152,447,736 49
La recette sur vente des domaines est renseignée pour . . . . .	5,211,779 13

---

TOTAL. . . fr. 157,659,515 02

La dépense effective est établie pour, ci. . . . .	fr. 157,909,021 72
Id. en <i>domein los-renten</i> à . . . . .	fr. 5,151,079 33

Total de la dépense. . . . . fr. 163,060,701 05

---

Partant excédant de dépense sur les recouvrements effectifs . . . . . fr. 5,401,185 43

---

La différence entre l'excédant des dépenses que présente le compte et celui que la Cour fait ressortir, provient du retranchement opéré par celle-ci de la somme de 40,146 fl. 70 cents, renseignée à tort au compte d'exercice à titre de produit des biens sequestrés de la famille d'Orange.

## DEUXIÈME PARTIE.

### COMPTE DES BUDGETS.

Si les observations que la Cour est appelée à émettre sur le compte général de l'État ne devaient porter que sur la vérification des chiffres matériellement renseignés, l'on trouverait l'accomplissement de cette tâche dans l'exposé qui précède, dans lequel elle s'est attachée à certifier la concordance ou à signaler les différences entre les recettes et les états de produit dressés par les directeurs des impôts en province, et en second lieu entre les dépenses et les actes de décharge reproduits comme pièces justificatives.

Mais indépendamment de cette vérification matérielle, il en est une autre toute morale et d'un ordre supérieur, commandée par les articles 110, 112, 113 et 115 de la Constitution, portant en substance qu'aucun impôt au profit de l'État, aucun privilège, aucune exception ou modération, ne peuvent être établis ou accordés que par une loi; que ces impôts sont votés annuellement, que toutes les recettes et dépenses de l'État doivent être portées au Budget et dans les comptes.

Ces dispositions, toutes de principes, posent des règles et des limites que le Gouvernement ne pourrait franchir sans tomber dans l'arbitraire; mais comment la Législature, qui doit sanctionner par une loi tous les faits de comptabilité accomplis en vertu de la loi des Budgets, acquerrait-elle l'assurance que ces règles et ces limites ont religieusement été observées, si le contrôle que la Cour est appelé à exercer sur l'administration et sur le compte général des deniers publics ne devait se reporter vers cet ordre de choses, et s'il n'entraît pas dans sa mission de signaler dans son rapport toutes les infractions ou violations de ces principes, qu'une vérification minutieuse révélerait à son attention?

Il ne suffit sans doute pas de renseigner dans un compte les recettes effectuées, les dépenses ordonnées dans le cours ouvert à l'exécution d'un Budget d'exercice; il faut encore qu'il soit prouvé que ces recettes et ces dépenses ont eu lieu conformément aux lois qui les autorisent, sans faveur et sans préjudice pour le trésor, le contribuable et le créancier de l'État; que rien de ce qui devait être soumis à l'impôt n'y a été soustrait; que tous les revenus, droits et impôts à percevoir ont été réalisés et renseignés, et dans le cas contraire il faut que le montant des droits non recouverts, quoiqu'acquis à l'État, soit spécialement indiqué par nature d'objets, attendu qu'il constitue une ressource arriérée à percevoir ultérieurement, pour être appliquée aux dépenses et besoins d'un nouvel exercice, à déterminer par la loi des comptes et par celle des Budgets.

Pour exercer un tel contrôle dans toute son étendue, il est incontestable que la Cour doit être mise en possession de tous les renseignemens relatifs aux revenus et produits de l'État; il faut qu'elle connaisse ses propriétés mobilières et immobilières, le montant de ses créances actives, les termes de paiement, le montant des rentes domaniales, ainsi que celui de tous autres revenus résultant des procès-verbaux de ventes de coupes de bois, d'herbages, de location de terrains, etc.; sans ces documens, il lui sera impossible de s'assurer si tous les droits et revenus ont été exactement recouverts et renseignés.

Il lui sera également impossible de rechercher si le trésor n'éprouve pas de pertes par suite de prescription de créances, d'insolvabilité des débiteurs ou de détérioration de propriétés ou de titres; si ces pertes ne sont pas le fait de la négligence des agens commis à la recette, pour ne pas avoir pris en temps opportun les mesures propres à garantir les intérêts du trésor, et dès lors il deviendra impossible de faire peser sur qui de droit la conséquence de cette négligence et de tous autres faits illégaux qui porteraient préjudice aux revenus publics.

L'acheminement à un tel examen réside d'abord dans la remise des documens précités, et en second lieu dans l'établissement et la vérification du compte des Budgets, appuyé et justifié par

les comptes à rendre conformément à l'art. 3 du décret du 30 décembre 1830, par les différentes administrations de l'État, et dans ceux à produire par les comptables ordinaires en vertu de l'art. 10 du même décret; jusqu'ici ces dispositions n'ont pas été exécutées, de sorte que les investigations auxquelles la Cour s'est livrée sur le compte des Budgets sont très-incomplètes. Quoiqu'il en soit, elle soumettra ci-après les observations qui en dérivent, quels que soient les obstacles nés de cet état de choses, qu'elle n'a pu franchir pour pénétrer dans les recettes assez profondément pour en décomposer et scruter les faits, et les comparer aux chiffres renseignés, de manière à en constater l'identité ou la différence.

Le compte des Budgets établi pour administrer la preuve morale des opérations générales des recettes et des dépenses, se subdivise en deux sections; la première a trait aux recettes, la seconde aux dépenses.

La première division tend: 1° à mettre les droits constatés et acquis à l'État, en balance avec les évaluations des recettes prévues au Budget des voies et moyens, afin de faire ressortir la différence; 2° à comparer les recouvrements réalisés avec les droits acquis et constatés, afin de faire ressortir le chiffre des restes à recouvrer à l'époque de l'établissement du compte.

La seconde division a pour but: 1° de mettre les allocations du Budget des dépenses et besoins en état de comparaison avec les dépenses liquidées et ordonnancées, pour constater les excédans de crédit à annuler, et en second lieu de comparer les paiemens faits sur ordonnances liquidées et justifiées par des actes de décharge avec le montant des liquidations opérées, afin de faire ressortir les restans à payer ou à justifier encore au moyen d'ordonnances en circulation à l'époque de l'établissement du compte.

La Cour va passer à l'examen de détail de la première division.

## PREMIÈRE DIVISION.

### DE LA RECETTE.

Les impôts en général sont établis et perçus<sup>\*</sup> sur les bases du système fixé par la loi du 12 juillet 1821; ils se divisent en plusieurs catégories:

- La première comprend les impôts directs;
- La seconde » les impôts indirects;
- La troisième » les accises;
- La quatrième » les ouvrages d'or et d'argent;
- La cinquième » les droit d'entrée et de sortie;
- La sixième » le produit des postes.

Les revenus des domaines, les produits des grandes communications du Royaume et tous les autres cédés au syndicat d'amortissement, rentrent maintenant dans la nomenclature des voies et moyens, attendu qu'ils n'ont été abandonnés à cette institution qu'à des conditions qu'il lui a été impossible de remplir envers le Gouvernement de Belgique, qui est rentré ainsi dans ses droits.

D'autres revenus spéciaux, tels que redevances fixes sur les mines, entrepôts, produits accidentels, etc., complètent les ressources que l'État possède pour faire face à ses besoins.

A l'exception de l'impôt foncier, qui est fixé à l'avance et réparti sur des bases invariables, les adjudications du droit de barrières, les rentes domaniales, les ventes de coupes de bois et tous autres revenus analogues qui reposent sur des actes connus, tous les autres produits ne sont que des impôts de quotité dont la hauteur plus ou moins incertaine ne peut à l'avance être déterminée qu'approximativement.

C'est de ces diverses branches de produits qu'il sera question ci-après.

Dans l'examen auquel la Cour va se livrer, elle ne s'arrêtera pas aux évaluations des produits établis au compte, parce qu'elles n'ont pas été déterminées par la loi des voies et moyens du

29 décembre 1831, mais elle s'attachera à rechercher si les chiffres des droits constatés sont suffisamment prouvés, et si les sommes renseignées à titre de recouvrements effectués dans les termes du compte sur ces droits, emportent le même caractère de justification.

*Contributions directes.*

Sous cette dénomination sont comprises les contributions foncières, personnelles et des patentes.

La loi du Budget des voies et moyens du 29 décembre 1831 a maintenu, pour l'exercice 1832, le recouvrement des impôts existans à cette époque, et ce, d'après les lois qui en règlent l'assiette, sauf quelques modifications ayant pour but de dégrever les provinces des Flandres de 5 p. % sur l'impôt foncier, et d'introduire quelques changemens dans le taux du droit de patentes et dans le mode de colisation à la contribution personnelle.

L'impôt foncier a, en conséquence, été réparti conformément à la loi du 24 décembre 1829; il s'élève tant en principal qu'en cents additionnels pour le trésor et pour les non-valeurs, suivant l'extrait général du montant des rôles à, ci . . . . . fr. 16,754,242 29

Les recouvrements renseignés au compte s'élèvent à, ci . . . . . 16,558,106 06

Partant il reste encore à recouvrer et à renseigner pour solder les rôles de l'exercice . . . . . fr. 196,046 23

La contribution personnelle dégagée de cents additionnels, en vertu de la loi du 24 décembre 1829, a été appliquée conformément à la loi du 28 juin 1822, et sous les modifications intervenues depuis.

Le montant des rôles à recouvrer pour le compte du trésor s'élève à . . fr. 7,282,068 67

Il convient d'y ajouter les amendes qui ont donné lieu à l'établissement des rôles; elles s'élèvent, suivant l'extrait général des rôles, à, ci . . . . . 532 73

Total à recouvrer. . . . . fr. 7,282,601 40

Les recouvrements renseignés s'élèvent sur contribution à, ci . . . . . fr. 6,925,511 50

Les recouvrements renseignés s'élèvent sur amendes à, ci . . . . . 510 90

TOTAL. . . . . fr. 6,926,022 40

Partant il reste à couvrir encore pour solder les rôles, ci . . . . . fr. 356,579 »

SAYOIR :

Sur contribution, ci. . . . . fr. 356,557 17

Sur amendes, ci. . . . . 21 83

TOTAL. . . . . fr. 356,579 »

La contribution des patentes a été établie conformément à la loi du 29 décembre 1831, au trois quart du droit fixé par la loi modifiée du 29 mai 1829; les rôles de contribution s'élèvent, suivant l'extrait général qui en a été fourni par l'administration à, ci . fr. 2,142,268 83

Les recouvrements renseignés au compte sont de, ci . . . . . 2,060,765 »

Partant il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement pour solde de cet impôt. . . . . fr. 81,503 83

Les contributions directes en général étant établies et recouvrées sur des rôles rendus exécutoires par la députation des états provinciaux, il a suffi de l'extrait général du montant des rôles pour justifier le chiffre des droits imposés et à percevoir.

Les droits perçus et renseignés devraient être justifiés par le compte de l'administration desdits impôts, et par ceux de ses comptables ordinaires, tandis qu'ils ne le sont que par les états mensuels des recettes et dépenses que dressent les directeurs des impôts en province. Toutefois le trésor ne peut être lésé sur ces produits, puisqu'une fois imposés, rien ne peut dispenser les receveurs d'en apurer les rôles jusqu'à la dernière cote qui doit être renseignée en recette.

Les sommes qui n'ont pas été reçues ni renseignées dans le terme du compte, devront être renseignées ultérieurement et transférées comme produits extraordinaires au Budget des voies et moyens d'un nouvel exercice à déterminer par la loi des comptes.

### RÉCAPITULATION DES IMPOTS DIRECTS.

NATURE D'IMPOT.	DROITS IMPOSÉS sur rôles		DROITS renseignés AU COMPTE.	RESTE A PERCEVOIR et à renseigner POUR SOLDE.		
	RENDUS	EXÉCUTIFS				
Contribution foncière . . . . .	16,754,242	29	16,558,196	06	196,046	23
— personnelle . . . . .	7,282,601	40	6,926,022	40	356,579	»
— des patentes . . . . .	2,142,268	83	2,060,765	»	81,503	83
TOTAL . . . . fr.	26,179,112	52	25,544,983	46	634,129	06
Il n'est porté au compte à litre d'impôts et de restes à recouvrer que, ci . .	26,178,579	82	25,544,983	46	633,596	30
Différence en moins au compte. . fr.	532	70	»		532	70

Cette différence forme le montant des rôles des amendes encourues sur la contribution personnelle, que le Département des Finances a omis de comprendre dans le montant des droits constatés, et qui doit néanmoins y être compris.

#### *Douanes.*

Les droits de douanes sont perçus conformément aux lois modifiées des 26 août 1822 et 10 juin 1825.

Le montant des droits constatés est égal à celui des produits renseignés, moins une somme de 41 centimes qui resterait due encore; de sorte qu'à l'exception de cette faible somme, il ne resterait rien à recouvrer sur cette branche de produits.

Aucun document propre à justifier l'exactitude du chiffre des droits constatés n'a été produit; pour administrer cette preuve il conviendrait que le compte général eût déjà été comparé et trouvé conforme :

1° Au compte à rendre par l'administration; 2° à ceux à rendre par les receveurs ordinaires de ces droits; 3° que des tableaux présentant le résultat de la vérification des registres de recettes par les vérificateurs de comptabilité, fussent produits ainsi que d'autres tableaux représentant les quantités ou valeurs des objets qui ont été soumis à l'action du tarif des droits d'entrée et de sortie pendant l'année d'exercice.

A défaut de tout ou partie de ces documents, il y a impossibilité pour la Cour de certifier l'exactitude des droits constatés.

Les recettes ont été renseignées suivant le détail ci-après :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENS renseignés AU COMPTE.	RESTES à RECOURIR.
Entrée, sortie et transit. . . . .	»	6,214,399 87	»
Droits de tonnage. . . . .	»	346,626 32	»
Timbre proportionnel. . . . .	»	25,403 95	»
Passeports turcs. . . . .	»	»	»
Recettes extraordinaires. . . . .	»	1,540 65	»
Loyer de bâtiment. . . . .	»	253 29	»
TOTAL. . . . fr.	6,588,224 40	6,588,224 08	» 41

Une somme de 41 centimes reste encore à recouvrer pour solde de ces produits, d'après l'exposé qui précède, la Cour ayant prié M. le Ministre des Finances de lui faire connaître la spécialité de produit sur lequel cette somme reste due; il lui a été répondu que c'était par suite d'une élévation purement éventuelle, que les droits constatés ont été portés en compte, et que dans le fait il ne reste plus rien à recouvrer sur les droits de douanes, d'où l'on doit conclure que c'est à tort que les 41 centimes sont portés comme un droit acquis à recouvrer ultérieurement en faveur du trésor.

#### Accises.

Les accises sont des droits de consommation imposés sur les vins, sucres, sel, eaux-de-vie, bières et vinaigres, conformément aux lois des 27 juillet, 2 et 26 août 1822.

La Cour n'a aucun document propre à asseoir une vérification exacte du chiffre des droits constatés.

Le chiffre des recouvrements faits dans le terme du Budget est égal au montant des droits renseignés dans les états de produits dressés par les directeurs des impôts en province.

Pour justifier l'exactitude des droits constatés, il serait nécessaire de fournir des tableaux semblables à ceux indiqués pour les douanes; à défaut de ces documents, la Cour est dans l'impossibilité d'en certifier l'exactitude quant aux droits constatés.

Les recettes sont renseignées suivant le détail ci-après :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENS renseignés AU COMPTE.	RESTES à RECOURIR.
Sel. . . . .	3,536,529 37	3,536,529 37	»
Id. antérieur à 1823 . . . . .	1,381 22	1,381 22	»
Vin . . . . .	1,967,502 30	1,967,502 30	»
Eau-de-vie indigène. . . . .	4,154,148 01	4,154,148 01	»
Id. étrangère. . . . .	262,418 25	262,418 25	»
Bières et vinaigres. . . . .	5,928,517 30	5,928,517 30	»
Sucres. . . . .	1,842,084 54	1,842,084 54	»
Timbres collectifs sur les quittances . .	1,766,480 21	1,766,480 21	»
Id. sur les permis de circulation . .	19,400 95	19,400 95	»
Recettes extraordinaires. . . . .	14,674 41	14,674 41	»
Consignations pour matériel. . . . .	2,627 46	2,627 46	»
TOTAL. . . . fr.	19,495,764 02	19,495,764 02	»

*Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques et droits de succession.*

Les droits perçus à ce titre ont été fixés et modifiés par diverses lois dont les principales, et qui forment en quelque sorte la base de l'impôt, sont celles des 22 frimaire, 13 brumaire, 21 ventôse, 22 prerial et 11 brumaire an VII, 27 décembre 1817 et 31 mai 1824.

La Cour ne possède aucun document propre à contrôler le chiffre des droits constatés; ce chiffre est égal à celui renseigné à titre de produits dans les états dressés par les directeurs de l'enregistrement, etc.

A cette occasion, la Cour reproduit ici ses observations du 17 janvier 1833, relatives au même objet.

« Pour justifier l'exactitude de ce produit, il serait nécessaire de fournir, comme cela se pratique dans un pays voisin, des tableaux méthodiques, présentant la division des transactions de la vie civile passées pendant l'année, et dressés par spécialités de droits, de manière à exprimer les quantités et valeurs sur lesquelles l'application des tarifs a eu lieu, afin de reconnaître si les perceptions réalisées sont bien en rapport avec ce qui devait être recouvré à titre de droits.

» Outre cette justification générale, chaque comptable devrait rendre un compte particulier de sa gestion, basé sur le même principe, ainsi que les agents attachés à l'atelier général du timbre, qui devraient également rendre un compte en matières pour la partie des approvisionnements du timbre. »

L'administration devrait en outre rendre un compte général pour satisfaire à l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1830.

Les recettes sont constatées de la manière suivante :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENTS renseignés, AU COMPTE.	RESTES à RECOUVRER.
<i>Timbre.</i>			
De dimension . . . . .	1,396,446 25	1,396,446 25	»
D'effets de commerce . . . . .	98,237 76	98,237 76	»
De baux sous seing privé . . . . .	25,632 47	25,632 47	»
D'effets d'emprunt étranger . . . . .	»	»	»
Journaux { imprimés dans le pays . . . . .	228,008 89	228,008 89	»
{ étrangers . . . . .	23,925 52	23,925 52	»
D'affiches et avis { indigènes . . . . .	50,513 81	50,513 81	»
{ étrangers . . . . .	69 04	69 04	»
De feuille de patentes . . . . .	75,032 71	75,032 71	»
<i>Enregistrement.</i>			
Actes civils { publics . . . . .	5,950,355 41	5,950,355 41	»
{ sous seing privé. . . . .	626,471 »	626,471 »	»
Actes judiciaires. . . . .	355,714 27	355,714 27	»
Id. d'huissiers. . . . .	354,417 21	354,417 21	»
Lettres de naturalisation . . . . .	317 46	317 46	»
4 p. 70 du revenu annuel des biens im- meubles passés en main-morte. . . . .	3,125 57	3,125 57	»
<i>Greffe.</i>			
Mises au rôle. . . . .	25,545 36	25,545 36	»
Radiations, dépositions de témoins et expéditions. . . . .	148,208 19	148,208 19	»
<i>Hypothèques.</i>			
Inscriptions de créances. . . . .	44,982 59	44,982 59	»
Transcriptions d'actes de mutations . . . . .	592,437 01	592,437 01	»
A REPORTER . . . . .	9,999,440 52	9,999,440 52	»

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENTS renseignés AU COMPTE.	RESIE à RECOURIR.
REPORT. . . . .	9,999,440 52	9,999,440 52	»
<i>Successions.</i>			
Droits de successions . . . . .	3,525,164 84	3,525,164 84	»
Augmentation de 50 % sur les effets étrangers. . . . .	39,212 89	39,212 89	»
Droits de mutations par décès. . . . .	103,119 63	103,119 63	»
10 % de valeur vénale des biens passés en main-morte par suite de donation entre-vifs . . . . .	2,463 14	2,463 14	»
<i>Amendes fixes.</i>			
Sur le timbre . . . . .	47,479 72	47,479 72	»
— l'enregistrement. . . . .	13,849 13	13,849 13	»
— les droits de greffe . . . . .	211 64	211 64	»
— — d'hypothèques . . . . .	4,128 10	4,128 10	»
— — de succession et mutation par décès . . . . .	10,069 74	10,069 74	»
Sur les cents additionnels au profit de l'Etat . . . . .	»	»	»
13 cents additionnels extraordinaires . . . . .	1,752,032 42	1,752,032 42	»
15 % — . . . . .	2,501 57	2,501 57	»
22 — — . . . . .	26,750 92	26,750 92	»
Supplément de 9 % sur timbre. . . . .	94 37	94 37	»
— de 35 cents additionnels. . . . .	1 20	1 20	»
Decimes . . . . .	25 21	25 21	»
<i>Cents additionnels au profit du syndicat d'amortissement.</i>			
13 cents additionnels extraordinaires. . . . .	1,769,937 78	1,769,937 78	»
15 — — . . . . .	8,171 43	8,171 43	»
	17,304,654 25	17,304,654 25	»
Sur cette somme il a été restitué à titre de droits mal perçus et déduit des recettes, une somme de 225,982 28, qui est justifiée par la production à la Cour des pièces relatives aux droits restitués, ci, à déduire. . . . .	225,982 28	225,982 28	»
Reste en produit net. . . . .	17,078,671 97	17,078,671 97	»

*Produit des postes.*

Le droit à percevoir à ce titre sur les lettres et paquets, est réglé par les lois successivement modifiées des 27 frimaire an VIII (22 août 1791), 5 nivôse an V, 14 floréal an X et 24 avril 1806.

Les droits constatés sont égaux à ceux renseignés dans les états de produits dressés par les directeurs comptables en province; mais pour vérifier leur exactitude, il serait nécessaire, ainsi que la Cour l'a déjà fait remarquer, que l'on produisît: 1° les comptes des directeurs comptables; 2° des tableaux représentant le résumé des opérations de chaque bureau, dressés de manière à pouvoir en vérifier les résultats dans tous les détails de la perception des droits.

Il est à remarquer que, sur une somme de 2,095,019 fr. 70 centimes, renseignée à titre de

produit brut, il est fait déduction à titre de non-valeurs de 110,974 fr. 49 centimes; que cette déduction, qui s'opère par mesure d'ordre intérieur d'administration, n'est justifiée d'aucune manière dans le compte, ni vis-à-vis la Cour des Comptes.

Les produits et les revenus figurent comme suit au compte :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECouvreMENS renseignés AU COMPTE.	RESTES à RECouvreR.
Produit des lettres taxées . . . . .	1,670,611 61	1,670,611 61	»
Ports payés et chargemens. . . . .	319,905 87	319,905 87	»
Droits de 50 p. % sur les articles d'argent.	41,085 18	41,085 18	»
Produit de l'affranchissement des jour- naux, gazettes et imprimés. . . . .	76 49	76 49	»
Plus trouvé sur les lettres taxées. . . . .	5,728 94	5,728 94	»
Bons trouvés dans les dépêches . . . . .	15,288 05	15,288 05	»
Déboursés, recettes, remises par le con- trôleur . . . . .	3,774 39	3,774 39	»
Lettres de et pour la ville et l'arrondis- sement . . . . .	25,733 77	25,733 77	»
Erreurs trouvées dans les états de trimes- tres . . . . .	9,068 79	9,068 79	»
Recettes diverses . . . . .	3,746 61	3,746 61	»
<i>Non valeurs déduites.</i>	2,095,019 70	2,095,019 70	»
Déboursés alloués par le con- trôleur . . . . . 68,530 29			
De taxes. . . . . 4,652 70			
Moins trouvé sur les lettres taxées. . . . . 5,062 14			
Taxes des rebuts renvoyés. . . . . 28,869 30			
Erreurs justifiées . . . . . 3,655 76			
Non-valeurs de natures diver- ses . . . . . 204 30			
	110,974 49	110,974 49	»
Reste renseigné au compte . . . . .	1,984,045 21	1,984,045 21	»

Il serait à désirer que la déduction de 110,974 francs 49 centimes fût justifiée par la production de documens propres à constater l'exactitude de l'opération, qui, dans la situation actuelle des choses, est abandonnée au jugement des employés de l'administration des postes.

#### *Droits de garantie des ouvrages d'or et d'argent.*

La loi du 19 brumaire an VI a posé les bases du droit à percevoir sur les matières d'or et d'argent.

Le chiffre des droits constatés représente celui renseigné dans les états de produits; il est en outre égal à celui porté en recette au compte.

Pour atteindre une exacte vérification, il serait utile de présenter le résultat des opérations de chaque bureau dans un état général, qui réunirait les quantités et valeurs des objets soumis au contrôle, afin de reconnaître si l'application du droit a légalement été faite; indépendamment de ce moyen, il convient encore que les comptables principaux de ces droits rendent particulièrement compte de leurs gestions.

La somme constatée et renseignée est de . . . . . fr. 111,186 82

*Revenus des domaines.*

Le domaine de l'État, défini par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1790, a été soumis à l'action de plusieurs lois qui se sont succédées depuis, et par suite desquelles une partie du fonds a été aliéné, régi par une administration particulière, tantôt pour le compte de l'administration des finances directement, d'autres fois pour la caisse d'amortissement; l'administration a définitivement été cédée au syndicat, par la loi du 27 décembre 1822, avec faculté d'aliéner la propriété jusqu'à concurrence d'un produit net de 1,750,000 florins.

L'administration des routes et canaux, passages d'eau, a également été cédée au syndicat d'amortissement par arrêtés de l'ancien Gouvernement, des 12 août 1828 et 20 janvier 1829.

Le Département des Finances est rentré dans l'administration de ces produits en vertu des arrêtés du Gouvernement provisoire des 17 octobre 1830 et 17 janvier 1831; la régie des routes et canaux a été replacée sous la direction de l'administration des ponts et chaussées et des états députés.

Par leur nature, les revenus du domaine reposent sur des titres et des actes au moyen desquels l'on pourrait jusqu'à certain point en déterminer, à l'avance, le revenu annuel.

Pour vérifier cette branche de revenu, il faudrait que la Cour fût mise en possession, si ce n'est des copies des titres de propriétés, de rentes et de créances, des procès-verbaux de ventes de coupes de bois et de tous autres objets qui constituent le domaine de l'État, au moins d'extraits sommaires et certifiés des sommiers et registres dans lesquels ces créances se trouvent inscrites, afin de la mettre en situation d'examiner si le revenu est fidèlement recouvré et renseigné, si par négligence ou autre cause, l'on n'en laisse éteindre aucun. Aussi long-temps que ces documens ne lui auront pas été fournis, et qu'ils ne formeront pas la base obligée de la justification des comptes, la Cour, réduite à l'impuissance d'asseoir un contrôle efficace, devra se borner à examiner si le chiffre porté en recette est égal à celui indiqué dans les états mensuels de produits dressés par les directeurs en province.

Indépendamment de ce mode de justification, l'administration et ses comptables ordinaires devraient aussi rendre des comptes particuliers desdits revenus.

Le droit constaté n'a pu être vérifié par la Cour; elle a néanmoins reconnu que tel qu'il est établi au compte, il est en concordance avec les recettes renseignées, d'où l'on devrait conclure que si le premier chiffre est exact, il ne resterait rien à recouvrer sur l'exercice 1832.

Les produits sont renseignés au compte de la manière indiquée ci-après :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENTS renseignés AU COMPTE.	BESTES à RECOUVRER.
Fermages des fermes, terres, prés, alluvions, bâtimens, chasse et pêche, bois et passages d'eau, etc. . . . .	177,101 77	177,101 77	»
Arrérages et intérêts des rentes constituées et foncières, cens et autres redevances annuelles . . . . .	154,279 82	154,279 82	»
Coupes de bois, d'herbes, glandées et autres produits des bois, plantations et pâtis-sons. . . . .	232,277 45	232,277 45	»
Domaines du Département de la Guerre.	59,384 89	59,384 89	»
Recouvrement sur les communes et hospices pour frais de régie de leurs biens.	166,189 43	166,189 43	»
Autres produits . . . . .	7,112 38	7,112 38	»
	796,345 74	796,345 74	»

*Recettes sur le fonds de l'industrie.*

L'administration pécuniaire du fonds pour l'encouragement de l'industrie nationale a été confiée au syndicat d'amortissement par arrêté du 30 juin 1825.

Ce fonds, qui s'élevait annuellement à 1,300,000 florins, a été mis à la disposition du Roi, par l'art. 12 de la loi du 12 juillet 1821 ; il devait être prélevé sur le produit des droits d'entrée et de sortie, de transit et de tonnage à l'extérieur, pour être employé en primes en faveur du commerce, des fabriques, des manufactures, de la pêche et de l'agriculture.

Par un arrêté du 29 août 1826, n° 193, un crédit a été ouvert au syndicat d'amortissement pour faire des avances aux communes qui auraient besoin de fonds pour construire des maisons d'école, moyennant le remboursement du prêt, et un intérêt de 5 p. 7<sup>e</sup>.

Par arrêtés des 16 et 28 décembre 1830, le Gouvernement provisoire a également mis un million de florins à la disposition de la commission d'industrie pour être employé au soutien du commerce et des fabriques ; d'autres fonds ont encore été accordés pour cause d'utilité ou d'intérêts publics, moyennant remboursement. Le produit renseigné sous la rubrique des fonds de l'industrie provient du recouvrement des prêts et des intérêts échus sur ces diverses allocations : pour en vérifier le chiffre, il conviendrait de faire déposer à la Cour des extraits des sommiers ouverts aux prêts effectués ; à défaut de ces documents, il est impossible à la Cour de reconnaître si la somme renseignée est exacte et si des créances échues ne seraient ni recouvrées ni renseignées.

La régie de ce fonds a été replacée sous l'administration du Ministère des Finances, par arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 17 octobre 1830.

Voici ci-après le détail des articles de recette portés au compte :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENTS renseignés AU COMPTE.	RESTES à RECOUVRER.
Intérêts de créances. . . . .	192,694 68	192,694 68	»
Remboursement de capitaux . . . . .	245,324 74	245,324 74	»
Reliquats de crédits accordés par arrêté royal. . . . .	46,386 80	46,386 80	»
TOTAL. . . . . fr.	484,406 22	484,406 22	»

La somme des droits constatés étant égale à celle des recouvrements faits, il en résulte, si les indications sont exactes, qu'il ne restait aucune créance arriérée à l'époque de l'établissement du compte.

La somme renseignée à titre de recouvrements dans les états dressés par le directeur de l'enregistrement en province, est la même que celle portée au compte.

*Recettes sur les barrières.*

Ce produit avait aussi été cédé au syndicat d'amortissement, à qui était confiée la régie des routes et canaux ; comme tous les autres revenus confiés à cette institution, le droit de barrière a été replacé dans les attributions du Ministère des Finances par arrêté du 17 octobre 1830.

Pour justifier complètement l'exactitude des chiffres constatés et renseignés, il conviendrait de produire le tableau des adjudications du droit ; à défaut de ce document, il est difficile à la Cour de vérifier exactement ce produit, qui du reste est conforme à celui renseigné dans les états dressés par les directeurs en province.

Il est vrai que la Cour est mise en possession des procès-verbaux d'adjudications ; mais si l'on consulte l'état de développement annexé au compte, l'on trouve que la somme renseignée



s'élèvent à . . . . .	fr. 83,329 06
Il est renseigné à ce titre . . . . .	58,792 60

Dans le terme du Budget, il a conséquemment été renseigné en moins de ce qui devait l'être . . . . . 24,536 46

Cette somme devra être renseignée ultérieurement à un compte d'exercice, à déterminer par la loi des comptes.

Les autres produits se composent de recettes accidentelles qui ne peuvent être prévues ni déterminées à l'avance.

Il n'existe aucun contrôle possible pour la Cour des Comptes, des droits constatés à ce titre, excepté celui résultant de la reddition du compte de l'administration des impôts directs et de ceux des comptables ordinaires de cette administration.

*Détails des objets renseignés au compte.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENTS renseignés AU COMPTE.	RESTES à RECOURIR.
Redevances sur les mines . . . . .	»	58,792 20	»
Entrepôts . . . . .	»	20,715 29	»
Recettes extraordinaires pour les fonds de non-valeurs . . . . .	»	4,648 21	»
Remboursement par la ville de Liège sur le prêt de 10,000 florins . . . . .	»	8,465 61	»
<b>TOTAL . . . . fr.</b>	<b>185,424 40</b>	<b>92,621 31</b>	<b>92,803 09</b>

D'après l'exposé qui précède, une somme de fr. 92,803 09<sup>cs</sup> resterait encore à recouvrer pour solder les droits acquis à l'exercice sur les recettes diverses de l'administration des contributions directes; des renseignemens ayant été demandés par la Cour, à M. le Ministre des Finances, à l'effet de connaître les diverses spécialités de produits sur lesquels la somme reste due, il lui a été répondu qu'il ne restait réellement dû qu'une somme d'environ 23,500 francs sur les redevances sur les mines. Suivant le décompte de la Cour, la somme restant réellement à recouvrer sur les rôles est de fr. 24,536 45<sup>cs</sup>, c'est donc à tort que le chiffre total des produits restans à réaliser se trouve constaté à fr. 92,803 09<sup>cs</sup>.

*Recettes diverses de l'administration de l'enregistrement.*

Ainsi que la recette qui précède, ces produits ont été vérifiés et trouvés conformes aux états dressés par les directeurs dans les provinces.

La diversité et le nombre des articles spéciaux de produits ne permettent pas d'en établir la nomenclature dans le compte; ils se trouvent détaillés ci-après.

Ces produits, auxquels l'application des lois et des réglemens administratifs et de police donne journellement ouverture, semblent être à raison de leur diversité autant que de leur éventualité d'un difficile accès au contrôle; l'on doit presque toujours admettre pour exactes les sommes renseignées, cependant il serait nécessaire d'aviser à des moyens plus efficaces de vérification.

Il semble que ces produits qui, la plupart, ne sont que le résultat d'actes administratifs ou de condamnations judiciaires, seraient par cela seul d'une justification moins embarrassante qu'on peut le croire de prime abord.

En effet, il serait facile de présenter dans des tableaux appropriés à la chose, tous les actes ou

jugemens qui donnent lieu à l'application du droit; au moyen de ce tableau l'on pourrait acquérir non-seulement l'assurance que les droits sont fidèlement renseignés, mais encore que les comptables ne négligent le recouvrement d'aucun d'eux.

*Détail des objets renseignés au compte.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENTS renseignés AU COMPTE.	RESTES À RECOURIR.
AMENDES	correctionnelles . . . . .	47,109 94	47,109 94	»
	de consignations . . . . .	8,228 76	8,228 76	»
	de poids et mesures . . . . .	1,310 13	1,310 13	»
	en vertu des circulaires n° 3 et 406 . . . . .	294 18	294 18	»
	de contraventions à la loi sur le notariat . . . . .	2,304 76	2,304 76	»
	$\frac{3}{4}$ des amendes de grande voirie. des amendes de police de roulage . . . . .	202 47	202 47	»
	$\frac{3}{4}$ des amendes de navigation . . . . .	4,243 50	4,243 50	»
	$\frac{1}{4}$ non attribués des amendes de barrières . . . . .	92 95	92 95	»
	$\frac{1}{2}$ des amendes au timbre des lettres de voiture . . . . .	403 71	403 71	»
	de contraventions autres que celles ci-dessus . . . . .	222 22	222 22	»
	Passeports à l'étranger . . . . .	2,449 61	2,449 61	»
	Id. à l'intérieur . . . . .	22,848 68	22,848 68	»
	Permis de port d'armes de chasse . . . . .	36,090 »	36,090 »	»
	Frais de justice . . . . .	118,730 16	118,730 16	»
Frais de poursuites et d'instances . . . . .	69,263 89	69,263 89	»	
Frais de poursuites et d'instances . . . . .	673 51	673 51	»	
Vente de biens et propriétés de l'Etat . . . . .	203 78	203 78	»	
Soldes des comptes et restitutions . . . . .	74,878 52	74,878 52	»	
Milice nationale, indemnité payée par les miliciens remplacés . . . . .	164,636 48	164,636 48	»	
2 % des paiemens faits aux créanciers des biens saisis réellement . . . . .	156 61	156 61	»	
Débets des comptables . . . . .	2,051 99	2,051 99	»	
Remboursement des frais de justice pour surtaxes . . . . .	413 89	413 89	»	
Intérêts des bons de l'emprunt de 12 mil- lions . . . . .	6 35	6 35	»	
Recettes de toute autre nature . . . . .	4 23	4 23	»	
5 P. % DE FRAIS D'ADMINISTRATION	des biens séquestrés . . . . .	2 98	2 98	»
	des portions attribuées d'amendes en matière de police de roulage . . . . .	490 73	490 73	»
	des portions attribuées d'amendes de grande voirie . . . . .	55 41	55 41	»
	des amendes de simple police . . . . .	980 22	980 22	»
	des id. de milice nationale, des portions attribuées des amendes des poids et mesures . . . . .	4 66	4 66	»
	des portions pour contraven- tions au service des barrières. des amendes de transaction en matière de chasse et pêche . . . . .	64 02	64 02	»
	des amendes de transaction en matière de chasse et pêche . . . . .	15 46	15 46	»
	des amendes pour contraventions	7 52	7 52	»
A REPORTER. . . . .	558,441 32	558,441 32	»	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENS reconnus AU COMPTE.	RESTES à RECOURIR.
REPORT. . . . .	558,441 32	558,441 32	»
5 p. % DE FRAIS D'ADMINISTRATION. { au timbre des lettres de voi- ture . . . . .	20 44	20 44	»
{ des amendes pour garde civique. des indemnités revenant aux communes . . . . .	8 73	8 73	»
{ des amendes sur les revenus des biens saisis réellement en 1831 et 1832 . . . . .	1 01	1 01	»
{ recettes de toutes natures . . . . .	4,287 08	4,287 08	»
{ restitutions des frais d'entre- tien de mendiants . . . . .	92 31	92 31	»
Frais de justice provenant de la garde ci- vique, n° 1, circulaire n° 40 . . . . .	41,388 25	41,388 25	»
3/4 non attribués des amendes de police de roulage . . . . .	1,032 85	1,032 85	»
1/4 non attribué des amendes de grande voirie . . . . .	7,489 28	7,489 28	»
Restitutions sur les avances faites aux provinces en 1817. . . . .	299 49	299 49	»
Recettes de toutes autres natures . . . . .	4,977 79	4,977 79	»
	5 40	5 40	»
	618,052 95	618,052 95	»

*Recettes diverses de l'administration des domaines.*

Les observations qui précèdent touchant les recettes diverses de l'administration de l'enregistrement sont en tous points applicables au présent article.

Voici le détail des articles de recettes qui le composent :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENS reconnus AU COMPTE.	RESTES à RECOURIR.
Remboursement et dégrèvement de con- tribution. . . . .	7 45	7 45	»
Dommages et intérêts . . . . .	190 99	190 99	»
Amendes forestières, principal et décime y compris les dommages . . . . .	26,544 64	26,544 64	»
Frais de poursuites et d'instances . . . . .	8,846 87	8,846 87	»
Transactions de toute nature . . . . .	36,925 78	36,925 78	»
Excédant sur les cents payés pour frais de vente et d'adjudication . . . . .	90,399 35	90,399 35	»
Rachats de rentes et remboursement d'autres créances exigibles . . . . .	111,034 50	111,034 50	»
Epaves . . . . .	1,388 02	1,388 02	»
Vente de biens mobiliers . . . . .	15,581 21	15,581 21	»
Amendes et indemnités pour la vente des domaines (loi du 27 décembre 1822) . . . . .	5,076 60	5,076 60	»
Ventes partielles d'immeubles. . . . .	3,073 05	3,073 05	»
Recouvrements pour traitement de gardes de bois domaniaux vendus . . . . .	8,380 20	8,380 20	»
A REPORTER . . . . .	307,448 66	307,448 66	»

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENS reçus AU COMPTE.	RESTES à RECOURIR.
REPORT. . . . .	307,448 66	307,448 66	»
Prix des imprimés de bordereaux de four- nissement . . . . .	3 98	3 98	»
Avances faites aux communes pour les bâtimens des écoles . . . . .	42,169 77	42,169 77	»
2 % d'amendes pour retard de paiement des avances faites aux communes . . . . .	339 35	339 35	»
Contributions foncières pour les bois do- maniaux vendus . . . . .	22,744 87	22,744 87	»
Recouvrements pour traitement des gardes pêche . . . . .	2,336 03	2,336 03	»
Successions en déshérences . . . . .	2,350 62	2,350 62	»
Produits de la fonderie et imprimerie normales . . . . .	1,522 30	1,522 30	»
Produits des biens séquestrés de la fa- mille d'Orange . . . . .	40,146 70	40,146 70	»
Moins value sur les bacs et bateaux . . . . .	5,482 65	5,482 65	»
Remboursement d'une avance faite à la Flandre orientale pour ses digues . . . . .	4,232 80	4,232 80	»
Recette de toute nature . . . . .	1,763 97	1,763 97	»
	430,541 70	430,541 70	»

Dans le nombre des articles qui précèdent, il en est dont le produit est si positif qu'il semble que c'est à tort qu'on les a confondus dans la catégorie des recettes diverses, tels sont les rachats de rentes et remboursements de créances exigibles, les ventes de biens mobiliers, les ventes partielles d'immeubles, à l'égard desquels il eût été désirable que l'on indiquât en vertu de quelles dispositions légales ils ont eu lieu, les traitemens des gardes des bois domaniaux vendus, les avances faites aux communes pour les bâtimens des écoles, les contributions foncières des bois domaniaux vendus, les traitemens des gardes pêche, les produits des biens séquestrés de la famille d'Orange, et les remboursements faits ou à faire par la province de la Flandre orientale des avances faites pour l'entretien de ses digues; tous sont susceptibles d'une appréciation réelle, et conséquemment devraient recevoir dans l'ordre du compte un classement plus méthodique et mieux approprié à leur nature.

A côté du produit des biens séquestrés de la famille d'Orange, il n'eût pas été inutile, pour l'intelligence de l'objet, et pour en apprécier l'importance, de constater la dépense résultant de la régie de ces biens, ainsi que les autres dépenses tombant à sa charge comme constituant les dettes personnelles de cette famille; du reste, le séquestre sur les biens de la famille d'Orange constitue un droit acquis à des tiers, et ne doit pas être considéré comme produit de l'État; c'est donc à tort qu'il en est fait recette au compte du Budget d'exercice: il rentre dans la catégorie des fonds déposés au trésor, tels que les consignations, amendes attribuées, fonds provinciaux; et la Cour les déduit en conséquence du montant de la recette.

#### *Recettes diverses de la trésorerie générale.*

Les recettes renseignées sous cette dénomination sont de diverses natures, et sont d'origine différente; il en est quelques-unes qui ne sont susceptibles que d'une vague justification, il en est d'autres qui reposent sur des faits ou des droits positifs, et qui peuvent conséquemment être justifiées plus exactement, il en est d'autres encore qui ont été confondus à tort dans la catégorie des recettes diverses de l'administration de la trésorerie; la plupart des unes et des autres donne lieu à quelques observations que la Cour émettra à la suite du détail qu'elle va établir

ci-après de toutes les recettes qui composent cet article, tel qu'il est établi dans les états de développement du compte.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENS reconnus AU COMPTE.	RESTES à RECOURIR.
A. } Produit du poinçonnage des poids et mesures (administration de l'en- registrement).		150,887 41	
A. } Produit du poinçonnage des poids et mesures (administration des con- tributions directes).			
B. Abonnemens au <i>Journal Officiel</i> .		40,220 13	
C. Remboursement d'avances faites pour achats de matières premières, pour travail de prisons. . . . .		526,604 18	
D. Dons volontaires et patriotiques au profit de l'État . . . . .		612 23	
E. Produit des brevets d'invention . .		11,193 82	
F. Recettes accidentelles suivant le dé- tail ci-après :			
1 Versements faits par di- vers chefs de corps comp- tables p <sup>r</sup> solde de compte. 229,892 50			
2 Versement faits pour solde de comptes d'achats d'ar- mes. . . . . 41,915 83			
3 Versement faits par la cais- se spéciale de l'hôtel-de- ville . . . . . 21 16			
4 Versement faits pour amen- des recouvrées . . . . . 220 06			
5 Retenues sur traitemens d'instituteurs ( 1 <sup>er</sup> tri- mestre 1832 ) . . . . . 34 92			
6 Recouvrements sur défi- cit des receveurs des contributions directes . 5,190 95			
7 Produit des pistoles . 2,257 77			
8 Intérêts des som. avan- cées . . . . . 608 47			
9 Remboursement sur fonds de non-valeurs . . . . . 194 71			
10 Remboursements de di- verses sommes avancées par le trésor . . . . . 27,823 74			
11 Remb. de sommes in- dûment perçues pour pensions, traitemens, etc. 3,431 89			
12 Remb. de mandats . . . 1,693 12			
13 Id. de fournitures faites aux prisons . . . 10,807 05			
14 Solde de crédits ouverts en 1831 au département des Affaires étrangères. 27,724 87			
15 Remb. sur les fonds de l'industrie . . . . . 20,103 13			
16 Transactions, indemni- tés de travaux et erreurs au préjudice de l'État . 578 84			
A REPORTER . . . 372,499 01	»	729,517 77	»

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés AU COMPTE.	RECOUVREMENS renseignés AU COMPTE.	RESTES à RECOURIR.
REPORT . . .	372,499 01	»	729,517 77
17 Excédans des crédits ouverts . . . . .	11,105 28		
18 Frais de transport . . .	3,063 08		
19 Produit de ventes de pavés de rebut . . . . .	1,222 84		
20 Produit de chevaux de réforme . . . . .	16,392 54		
21 Produit des ventes d'arbres . . . . .	6,593 84		
22 Produit des objets d'approvisionnement. des forts à Liège . . . . .	29,215 51		
23 Produit de bestiaux, farines, briques et objets divers . . . . .	21,424 03		
24 Remboursemens d'avances pour la construction de bâtimens d'écoles, en vertu de l'arrêté du 29 août 1826 . . . . .	9,443 09		
25 Subsidés pour l'entretien des routes de 2 <sup>e</sup> classe pendant l'année 1831. . . . .	696,847 50		
26 Intérêts échus en faveur du trésor sur les restitutions faites en certificats de rentes remboursables. . . . .	25 33		
27 Bénéfices sur achats d'oblig. de l'em. de 12 mill. . . . .	543,223 96		
28 Id. id. 10 mill. . . . .	174,471 43		
29 Bénéfices sur achat de récépissés de l'emprunt de 10 millions . . . . .	158 08		
30 Bénéfices faits avec les fonds de cautionnemens. . . . .	174,588 07		
31 Bénéfices sur les certificats de vie . . . . .	2,057 50		
32 Différence résultant de la reddition des francs en florins sur l'emprunt de 48 millions . . . . .	» 07		
33 Droits de transit des rentes inscrites au grand-livre . . . . .	930 78	»	2,069,996 35
34 Bénéfices résultant des coupons d'intérêt de l'emprunt de 5 millions de florins. . . . .	6,727 81		
	3,302,557 37	2,799,514 12	503,043 25

M. le Ministre des Finances, ayant été consulté par la Cour à l'effet de connaître les diverses spécialités de produits sur lesquels la somme de 503,043 francs 25 centimes reste à recouvrer en faveur de l'exercice, a fait connaître que ladite somme n'est pas susceptible de recouvrement; qu'elle n'est que le résultat d'une évaluation éventuelle faite à l'expiration du Budget

d'exercice, et dans un moment où il n'était pas possible de constater définitivement les droits acquis à l'exercice ; ainsi c'est à tort qu'elle figure au compte à titre de créance arriérée, à recouvrer ultérieurement en faveur du trésor.

Les produits renseignés dans le tableau qui précède donnent lieu aux remarques suivantes :

*A. Produit du poinçonnage des poids et mesures.*

Le maintien uniforme du système métrique, si utile aux transactions commerciales qu'il doit garantir, a nécessité la vérification et l'étalonnage des poids et mesures. Un droit de vérification, destiné dans le principe à en couvrir les frais, est perçu d'après les bases des arrêtés des 29 prairial an 9, 18 décembre 1819, 20 décembre 1821, 21 décembre 1822, 11 février 1825, 27 octobre 1827 et 22 mars 1819.

Ce droit, maintenu par la loi du 30 décembre 1832, a définitivement été réglé par un tarif arrêté le 28 février 1833 : il est considéré aujourd'hui comme un revenu de l'État ; la perception en est confiée à l'administration des contributions directes, et c'est dans les produits et les comptes de cette administration qu'elle devrait être renseignée.

Les vérificateurs des poids et mesures étaient, avant 1832, chargés du recouvrement du droit, et ils rendaient de ce chef un compte à la Cour des Comptes ; ces comptes étaient appuyés d'états indiquant par commune : 1° le nombre ; 2° l'espèce ; 3° le poids ou la contenance des poids et mesures soumis au poinçonnage ; 4° la quotité du droit à percevoir. Ce mode de justification est rationnel, mais il n'est plus suivi, aucun document n'a été produit pour justifier la recette renseignée, qui du reste ne devrait pas être confondue dans les produits divers de la trésorerie générale.

*B. Abonnement au Bulletin Officiel.*

Le *Bulletin Officiel* a été créé par un arrêté du Gouvernement provisoire du 5 octobre 1830. Par arrêté du 12 du même mois, le prix de l'abonnement annuel est fixé à 15 francs pour les communes et les fonctionnaires, mais il ne doit être payé qu'à raison de 9 francs à l'imprimeur ; la différence de 6 francs par abonnement reste donc acquise au trésor.

Pour vérifier ce produit, il conviendrait de connaître le nombre de communes et de fonctionnaires qui reçoivent le journal, ce n'est que par ce renseignement qu'il est possible de s'assurer : 1° Si les sommes renseignées sont exactes, s'il ne reste rien à recouvrer sur ce droit, et finalement si l'on apporte les diligences convenables pour la rentrée du prix d'abonnement.

Aux termes de l'art. 2 du même arrêté, le Département des Finances est chargé de l'apurement des comptes de ce journal, qui aurait dû faire l'objet d'un article particulier des recettes et n'être pas confondu dans la nomenclature des recettes diverses.

*C. Remboursement d'avances faites pour achats de matières premières pour travail des prisons.*

Ce produit se définit de lui-même ; la Cour ne possède aucun moyen efficace pour vérifier le chiffre-renseigné, et reconnaître s'il est en dessus ou en dessous de ce qui est dû à ce titre.

Cette branche de produit, qui est le résultat des travaux qui s'exécutent dans les prisons, ne peut se justifier que par les comptes à rendre par l'administration des prisons, de l'emploi des fonds accordés pour activer les ateliers à l'aide des matières premières, et de la destination donnée aux objets confectionnés ; l'absence de ces comptes n'a pas permis de faire usage de ce moyen de contrôle.

Il serait plus rationnel de faire un article particulier de recettes de ce chef, l'objet ne paraissant pas être de la nature des recettes diverses de la trésorerie proprement dites.

*E. Produits des brevets d'invention.*

Cet article de recette aurait dû être justifié par la production d'un état des brevets accordés dans le terme de l'année du compte, indiquant les droits attachés à la délivrance de ces titres.

*Recettes accidentelles.*

Plusieurs produits de nature diverse étant compris dans cet article, l'on en fait ci-après un examen particulier.

1<sup>o</sup> Versements faits par divers chefs de corps comptables, pour solde de compte.

Les sommes renseignées à ce titre proviennent des versements effectués pour solde de compte avant ou après que la Cour des Comptes en a fixé le reliquat; il eût été à désirer que la distinction en fût faite, afin de vérifier si tous les soldes, résultant des arrêts de la Cour, ont été recouverts. Cette vérification pouvait néanmoins devenir embarrassante, attendu que l'administration de l'enregistrement est chargée des recouvrements de ces soldes, et qu'elle a aussi fait des recettes à ce titre.

2<sup>o</sup> Versements pour solde de comptes d'achats d'armes.

Même observation que celles applicables à l'article qui précède.

7<sup>o</sup> Produit des pistoles.

L'administration des prisons devant tenir une comptabilité particulière de ce chef, il eût été à désirer qu'elle en soumit les résultats à la Cour, afin de lui faciliter le contrôle de la somme renseignée au compte.

8<sup>o</sup> Intérêts de sommes avancées.

L'indication de ce produit est trop vague pour être bien saisie; la nature des avances n'étant pas définie, en général, le recouvrement des capitaux et des intérêts des sommes avancées à titre de prêts, est confié à l'administration des domaines, qui en fait recette dans sa comptabilité; l'on ne s'explique pas le motif pour lequel la trésorerie s'est chargée ici en recette d'un article de cette espèce.

10<sup>o</sup> Remboursement de diverses sommes avancées par le trésor.

L'observation qui précède est applicable à ce dernier article de recettes.

13<sup>o</sup> Remboursement des fournitures faites aux prisons.

Cet article donne lieu aux remarques consignées à l'occasion du produit examiné ci-dessus, sous la lettre C.

15<sup>o</sup> Remboursement sur le fonds de l'industrie.

L'on a vu précédemment que le fonds de l'industrie est confié à l'administration des domaines, et que des recouvrements effectués par ses agens sont renseignés. C'est donc à tort que la trésorerie est intervenue directement dans l'encaissement des sommes dues à ce titre; il semble qu'il peut en résulter de la confusion dans les sommiers des créances, si deux administrations distinctes concourent à la fois au recouvrement des mêmes objets: les documens sur lesquels le contrôle de ces produits devrait avoir lieu ont déjà été indiqués; leur absence n'a pas permis de reconnaître si les sommes renseignées sont exactes.

24<sup>o</sup> Remboursement d'avances faites pour la construction des bâtimens d'écoles, en vertu de l'arrêté Royal du 29 août 1826.

L'administration du domaine ayant succédé à l'administration du syndicat d'amortissement, c'est dans les produits de cette administration que cet objet devrait être renseigné, ainsi que déjà la Cour l'a fait remarquer précédemment; c'est donc encore à tort que la trésorerie intervient directement dans le recouvrement desdites avances.

Les moyens de contrôle à produire sont les mêmes que ceux indiqués pour le fonds de l'industrie, leur absence n'a pas permis de vérifier l'exactitude de la somme renseignée.

27<sup>o</sup> Bénéfices sur achats d'obligations de l'emprunt de douze millions.

La Cour ne possède aucun élément propre à vérifier l'exactitude de ce produit, qui de sa nature est une opération de trésorerie.

Un compte spécial de cette opération serait indispensable pour en constater le résultat.

28<sup>o</sup> Bénéfices sur achats d'obligations de l'emprunt de dix millions.

Même remarque que pour l'article de recettes qui précède.

29<sup>o</sup> Bénéfices sur achat des récipissés de l'emprunt de dix millions.

Même remarque que celle qui précède.

30<sup>o</sup> Bénéfices faits avec les fonds des cautionnemens.

Les observations touchant les trois derniers articles sont applicables à ce produit.

Enfin pour en terminer, la Cour fera remarquer qu'en général elle n'a pas d'éléments pour vérifier les divers produits renseignés sous la dénomination de recettes diverses et accidentelles de la trésorerie générale, et qu'il n'aurait pas été inutile de produire à l'égard de chacun des articles composant cette nature de produits, des états détaillés des recouvrements effectués.

*Produits de la houillère domaniale de Kerkraede.*

L'exploitation de la houillère de Kerkraede est confiée à un directeur qui a les pouvoirs les plus étendus pour la diriger; il doit compte de son administration, ce n'est qu'au moyen de ce compte qu'il sera possible de contrôler l'exactitude des produits renseignés.

La Cour en a prescrit et réclamé l'établissement, mais elle ne l'a pas encore reçu; à défaut de ce document, tout moyen de vérification de l'objet lui est échappé.

*Fonds provenant de l'emprunt de 48 millions.*

Cet emprunt a été décrété par la loi du 16 décembre 1831.

Suivant les écritures de la Cour et le compte spécial rendu par M. le Ministre des Finances, le montant des obligations de l'emprunt, visées, s'élève à . . . . fr. 100,800,000 »

Les dépenses relatives à la négociation s'élèvent, d'après ledit compte,

## SAVOIR :

1 <sup>o</sup> Pour escompte et commission, conformément au contrat d'emprunt, à . . . . .	fr. 25,704,000 »
2 <sup>o</sup> Frais divers consistant en confection des titres, timbres, escomptes, ports d'espèces, différences de places, à . . . . .	66,263 78
3 <sup>o</sup> D'intérêts en faveur de MM. de Rothschild, à . . . . .	437,272 46
	<hr/>
TOTAL. . . . .	fr. 26,207,536 24
	<hr/>
Reste en produit net de la négociation. . . . .	fr. 74,592,463 76

Cette somme est égale à celle constatée et renseignée au compte.

Cet article de recettes a été justifié par le compte de la négociation de l'emprunt rendu par M. le Ministre des Finances, le 5 février 1834, et visé par la Cour le 3 juin suivant.

Ici se terminent les articles de recettes constituant les voies et moyens de l'exercice 1832. Avant de passer à leur récapitulation, la Cour doit aborder un autre produit recouvré pendant le cours de l'exercice, mais que sa nature place dans un cas tout-à-fait exceptionnel, et qui devrait peut-être s'opposer à ce qu'il soit envisagé comme produit de l'exercice; il s'agit du produit de la vente des domaines faite en vertu de la loi du 27 décembre 1822.

La recette renseignée de ce chef est conforme aux états de produits dressés par les directeurs de l'enregistrement dans les provinces; à l'occasion de ce produit, la Cour a déjà fait remarquer que la négociation du syndicat d'amortissement de 100 millions de florins, qui affecte la vente des domaines, a procuré aux acquéreurs le moyen de payer leur prix d'achat par des obligations dites *domein los-renten*, négociables sur place; qu'il s'en suit que les recouvrements sur les prix des ventes ont lieu en valeurs mortes pour le moment, de sorte que la recette renseignée n'est réellement qu'une recette fictive, ne produisant à l'État aucune ressource, si ce n'est la partie numéraire versée comme appoint pour parfaire le prix d'achat ou celui des termes échus.

Les obligations du syndicat, reçues en extinction du prix des ventes, devront faire l'objet d'une liquidation avec cette administration; jusque-là, elles sont admises en recette pour l'ordre de la comptabilité seulement, et pour régler les comptes des acquéreurs, en respectant des engagements contractés avant la révolution.

Les recouvrements n'étant pas faits en numéraire, il y a impossibilité d'en appliquer le produit aux dépenses de l'exercice; aussi, il n'en est pas fait recette au compte du Budget.

Il est renseigné de ce chef au compte d'exercice, ci. . . . . fr. 5,211,779 13

Il y est fait dépense des obligations versées et admises au compte de cette recette de . . . . . 5,151,679 33

Partant la recette en numéraire de laquelle le trésor a pu tirer partie, n'est que de . . . . . fr. 60,099 80

Pour justifier cet objet, il conviendrait de produire l'état des domaines vendus, indiquant la situation de chaque acquéreur, afin d'en contrôler l'exactitude par comparaison avec le compte, et de connaître la partie du prix d'achat restant à recouvrer encore pour solde. A défaut de ce document, les moyens de vérification ont manqué à la Cour.

### RÉCAPITULATION DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	OPÉRATIONS CONSIGNÉES AU COMPTE.			RÉSULTAT APRÈS EXAMEN DE LA COUR.		
	DROITS constatés AU COMPTE.	RECouvreMENS renseignés AU COMPTE.	RESTES à RECOURER.	DROITS à RECOURER.	RECouvreMENS effectués.	RESTES à RECOURER.
Contributions directes . . . . .	26,178,579 82	25,544,983 46	633,596 36	26,179,112 52	25,544,983 46	634,129 06
Douanes . . . . .	6,588,224 49	6,588,224 08	» 41	6,588,224 08	6,588,224 08	»
Accises . . . . .	19,495,764 02	19,495,764 02	»	19,495,764 02	19,495,764 02	»
Timbre, enregistrement, greffe, hypothèques et droits de successions.	17,078,671 97	17,078,671 97	»	17,078,671 97	17,078,671 97	»
Produit des postes . . . . .	1,984,045 21	1,984,045 21	»	1,984,045 21	1,984,045 21	»
Revenus des domaines . . . . .	796,345 74	796,345 74	»	796,345 74	796,345 74	»
Recettes sur les fonds de l'industrie . . . . .	484,406 22	484,406 22	»	484,406 22	484,406 22	»
Id. sur les barrières . . . . .	1,625,541 17	1,624,890 56	650 61	1,624,890 56	1,624,890 56	»
Id. diverses de l'administration des contributions directes . . . . .	185,424 40	92,621 31	92,803 09	117,157 77	92,621 31	24,536 46
Id. id. id. de l'enregistrement . . . . .	618,052 95	618,052 95	»	618,052 95	618,052 95	»
Id. id. id. des domaines . . . . .	430,541 70	430,541 70	»	390,395 »	390,395 »	»
Id. id. id. de la trésorerie générale . . . . .	3,302,557 37	2,799,514 12	503,043 25	2,799,514 12	2,799,514 12	»
Produit de la houillère de Kerkraede . . . . .	206,024 57	206,024 57	»	206,024 57	206,024 57	»
Fonds provenant de l'emprunt de 48 millions . . . . .	74,592,463 76	74,592,463 76	»	74,592,463 76	74,592,463 76	»
Droits de garantie des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	111,186 83	111,186 82	» 01	111,186 82	111,186 82	»
TOTAUX . . . . .	153,677,830 22	152,447,736 49	1,230,093 73	153,066,255 31	152,407,589 79	658,665 52
En supposant que les recouvrements faits en numéraire sur le prix des ventes du domaine constituent une recette extraordinaire acquise à l'exercice, la Cour ajoute ce produit aux recettes renseignées, ci .	»	»	»	60,099 80	60,099 80	»
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .	153,677,830 22	152,447,736 49	1,230,093 73	153,126,355 11	152,467,689 59	658,665 52

*Résultat de la comparaison entre les chiffres renseignés au compte et ceux constatés par la Cour des Comptes.*

Les droits constatés au compte comme acquis à l'exercice, sont de ci.	153,677,830 22
Ils s'élèvent, d'après la Cour à . . . . .	ci. 153,126,355 11
	<hr/>
Différence . . . . .	551,475 11

Cette différence provient :

1° De ce que le Département des Finances a renseigné en trop à titre de droits constatés sur les impôts détaillés ci-après, savoir :

A. Douanes . . . . .	41
B. Recettes sur barrières. . . . .	650 61
C. Recettes diverses de l'administration des contributions directes . . . . .	68,266 63
D. Recettes diverses de l'administration des domaines . . . . .	40,146 70
E. Recettes diverses de la trésorerie générale . . . . .	503,043 25
F. Droit de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent ci . . . . .	01
	<hr/>
	612,107 61

2° De ce qu'il a renseigné en moins sur les impôts ci-après, savoir :

A. Contributions directes. . . . .	532 70
B. Produit numéraire de la vente des domaines. . . . .	60,099 80
Ci, à déduire . . . . .	<hr/>
	60,632 50

Reste égal à la différence . . . . . 551,475 11

Les recouvrements effectifs renseignés au compte, s'élèvent à . . . . .	fr. 152,447,736 49
Ils s'élèvent d'après la Cour à, ci . . . . .	152,467,689 59
	<hr/>
Partant différence. . . . .	<u>19,953 10</u>

Cette différence provient :

1° De ce qu'il est renseigné en moins au compte à titre de recette numéraire sur la vente des domaines . . . . . 60,099 80

2° De ce qu'il est renseigné en trop au même compte à titre de recettes diverses de l'administration des domaines, ci (biens séquestrés de la famille d'Orange) . . . . . 40,146 70

Ci, différence égale à celle ci-dessus. . . . . 19,953 10

Les recettes à recouvrer sur l'exercice, pour solde des droits constatés, s'élèvent d'après le compte à, ci . . . . .	fr. 1,230,093 73
Elles s'élèvent d'après la Cour à, ci . . . . .	658,665 52
	<hr/>
Partant différence. . . . .	<u>571,428 21</u>

Les causes de cette différence sont les mêmes que celles expliquées à l'occasion de la différence entre les droits constatés au compte et ceux reconnus par la Cour, abstraction faite toute-

fois, des recettes diverses de l'administration des domaines qui influent sur les droits constatés et nullement sur les droits restant à recouvrer.

En résumé, il y aura lieu d'arrêter le résultat du compte des voies et moyens, par la loi des comptes, savoir :

1° En droits constatés à . . . . .	fr. 153,126,355 11
2° En droits recouverts à, ci . . . . .	152,467,689 59

---

3° Et portant en droits à recouvrer et à porter en recette extraordinaire à un autre exercice à, ci . . . . .	fr. 658,666 52
---	----------------

---

## DEUXIÈME DIVISION.

### DE LA DÉPENSE.

Ainsi que cela a été dit précédemment, la dépense du compte du Budget se compose de créances liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice sur les diverses allocations votées par la Législature; elles représentent donc le montant réel des besoins des grands corps de l'État, des institutions gouvernementales et judiciaires et de la dette publique, besoins auxquels le trésor a dû ou doit faire face pour l'année 1832, et la différence entre les besoins et les allocations pour y pourvoir forme le chiffre libre et sans emploi susceptible d'annulation.

Quoique toutes ces dépenses soient définitivement imputées à charge des allocations respectives, dans les écritures de l'Administration des Finances, et qu'elles doivent y être maintenues, dans le nombre, il en existe qui dans le principe ne constituaient qu'une simple avance de fonds pour pourvoir à certains services urgents, d'une appréciation tellement incertaine qu'il était impossible de déterminer exactement à l'avance la dépense qu'ils devaient occasioner.

Ces avances, destinées à faire face aux besoins desdits services, au fur et à mesure qu'ils se faisaient sentir, devaient être justifiées par des comptes réguliers de l'emploi des deniers; la plus part de ces comptes ont été produits, et la Cour, après avoir jugé de la légalité des dépenses et de leur application à la spécialité du Budget y relative, en a arrêté les résultats et ordonné le remboursement au trésor des sommes qui ont excédé les besoins.

Cependant toutes les avances de l'espèce n'ont pas été justifiées entièrement, la Cour aura occasion d'indiquer, par département d'administration, le montant des sommes dont l'emploi reste encore à justifier, mais avant elle passera à l'examen spécial des articles des divers Budgets d'administration.

#### *Budget de la dette publique.*

Les imputations enregistrées à la Cour sur vérification des titres de créances ou de besoins, sont égales à celles constatées dans le compte, de sorte qu'il y a identité entre les opérations de la Cour et du Département des Finances, en voici le détail par articles du Budget.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS votées par la loi des dépenses et besoins.	LIQUIDATIONS des dépenses ordonnan- cées.	EXCÉDANT D'ALLOCATIONS à annuler.
Intérêts de la dette active à transférer.	1	1	17,777,777 78	611,894 18	17,165,883 60
Arrérages desdits intérêts au 1 <sup>er</sup> jan- vier 1832 . . . . .	»	2	20,128,846 56	»	20,128,846 56
Intérêts à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1832 . . . . .	»	3	251,610 58	»	251,610 58
Rembours <sup>t</sup> . de l'empr. de 12 millions.	»	4	24,550,264 55	24,550,264 55	»
Intérêts de cet emprunt . . . . .	»	5	1,841,269 84	1,841,269 84	»
Rembours <sup>t</sup> . de l'empr. de 10 millions.	»	6	21,164,021 17	21,164,021 17	»
Intérêts de l'emprunt de 48 millions . . . . .	»	7	5,079,365 08	3,796,853 22	1,282,511 86
Dotations de l'amortissem <sup>t</sup> . de cet emp.	»	8	1,015,873 02	890,269 98	125,603 04
<b>TOTAL du chap. 1<sup>er</sup>.</b> . . . . .			<b>91,809,028 58</b>	<b>52,854,572 94</b>	<b>38,954,455 64</b>
Intérêts de cautionnements . . . . .	2	1	253,968 25	196,463 14	57,505 11
<b>TOTAL du chap. II.</b> . . . . .			<b>253,968 25</b>	<b>196,463 14</b>	<b>57,505 11</b>
Remboursement de consignation . . . . .	3	1	211,640 21	186,978 91	24,661 30
<b>Total du chap. III.</b> . . . . .			<b>211,640 21</b>	<b>186,978 91</b>	<b>24,661 30</b>
Intérêts de la dette viagère. . . . .	4	1	12,698 41	8,739 61	3,958 80
<b>Total du chap. IV.</b> . . . . .			<b>12,698 41</b>	<b>8,739 61</b>	<b>3,958 80</b>
Pensions ecclésiastiques . . . . .	5	1	1,261,868 78	1,199,200 44	62,668 34
— civiles. . . . .	»	2	352,330 16	352,066 05	264 11
— civiles de septembre . . . . .	»	3	206,207 41	206,207 41	»
— militaires. . . . .	»	4	1,172,137 57	1,164,259 51	7,878 06
— de toute nature à liquider . . . . .	»	5	55,075 13	54,331 65	743 48
Traitement d'attente . . . . .	»	6	63,492 06	62,682 50	809 56
<b>Total du chap. V.</b> . . . . .			<b>3,111,111 11</b>	<b>3,038,747 56</b>	<b>72,363 55</b>
Subvention à la caisse de retraite . . . . .	6	1	383,171 43	383,171 43	»
<b>Total du chap. VI.</b> . . . . .			<b>383,171 43</b>	<b>383,171 43</b>	<b>»</b>
<i>Récapitulation.</i>					
Chapitre . . . . .	1	»	91,809,028 58	52,854,572 94	38,954,455 64
— . . . . .	2	»	253,968 25	196,463 14	57,505 11
— . . . . .	3	»	211,640 21	186,978 91	24,661 30
— . . . . .	4	»	12,698 41	8,739 61	3,958 80
— . . . . .	5	»	3,111,111 11	3,038,747 56	72,363 55
— . . . . .	6	»	383,171 43	383,171 43	»
<b>TOTAL.</b> . . . . .			<b>95,781,617 99</b>	<b>56,663,673 59</b>	<b>39,112,944 40</b>

*Budget des Dotations.*

En général les imputations à la Cour sur les diverses spécialités des Budgets des grands corps de l'État, des administrations générales et de tous les autres services administratifs et judiciaires, concordent avec le compte et conséquemment avec les écritures du Département des Finances.

La Cour en fait ici la déclaration afin d'éviter la répétition des mêmes faits lors de l'examen de chaque Budget en particulier.

Elle se bornera donc à établir la comparaison entre les allocations et les imputations de créances, pour déterminer les sommes restées libres et à annuler.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS votées par la loi des dépenses et besoins.	LIQUIDATIONS des dépenses ordonnan- cées.	EXCÉDANT D'ALLOCA TIONS à annuler.
Liste civile . . . . .	1	1	2,751,322 75	2,751,322 75	»
Total du chap. I <sup>er</sup> . . . . .			2,751,322 75	2,751,322 75	»
Sénat . . . . .	2	1	21,164 02	16,931 22	4,232 80
Total du chap. II. . . . .			21,164 02	16,931 22	4,232 80
Chambre des Représentans . . . . .	3	1	336,563 39	336,115 27	448 12
Total du chap. III. . . . .			336,563 39	336,115 27	448 12
Cour des comptes. Personnel . . . . .	4	1	43,386 24	43,385 80	» 44
— Bureaux. . . . .	»	2	56,507 94	56,507 93	» 01
— Matériel. . . . .	»	3	16,931 22	16,930 45	» 77
Total du chap. IV. . . . .			116,825 40	116,824 18	1 22
<i>Récapitulation.</i>					
Chapitre . . . . .	1	»	2,751,322 75	2,751,322 75	»
— . . . . .	2	»	21,164 02	16,931 22	4,232 80
— . . . . .	3	»	336,563 39	336,115 27	448 12
— . . . . .	4	»	116,825 40	116,824 18	1 22
TOTAUX. . . . .			3,225,875 56	3,221,193 42	4,682 14

*Budget du Ministère de la Justice.*

Traitemens du Ministre . . . . .	1	1	17,664 02	17,636 63	27 39
— des employés . . . . .	»	2	81,904 76	80,975 19	929 57
Matériel . . . . .	»	3	22,433 86	22,429 82	4 04
Total du chap. I <sup>er</sup> . . . . .			122,002 64	121,041 64	961 »
Ordre judiciaire. . . . .	2	1	1,530,013 12	1,529,684 42	328 70
Total du chap. II. . . . .			1,530,013 12	1,529,684 42	328 70
Frais d'instruction et d'exécution . . . . .	3	1	529,100 53	498,734 57	30,365 96
Total du chap. III. . . . .			529,100 53	498,734 57	30,365 96

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS votées par la loi des dépenses et besoins.	LIQUIDATIONS des dépenses ordonnan- cées.	EXCÉDANI D'ALLOCA TIONS à annuler.
Constructions et réparations. . . . .	4	Uniq	21,164 02	16,326 22	4,837 80
Total du chap. IV. . . . .			21,164 02	16,326 22	4,837 80
Haute-cour militaire. Personnel. . . . .	5	1	61,058 20	61,058 19	01
— Matériel . . . . .	»	2	4,232 81	4,232 80	01
Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	»	3	51,111 11	50,886 02	225 09
Frais de poursuites et d'exécution . . . . .	»	4	8,698 41	8,456 35	242 06
Total du chap. V. . . . .			125,100 53	124,633 36	467 17
<i>Bulletin Officiel.</i> Personnel . . . . .	6	1	5,925 93	5,650 70	275 23
— Matériel . . . . .	»	2	30,234 92	29,270 10	964 82
Total du chap. VI. . . . .			36,160 85	34,920 80	1,240 05
Prisons. Entretien et nourriture des prisonniers . . . . .	7	1	795,158 73	783,325 27	11,833 46
— Traitemens, salaires et frais de bureau. . . . .	»	2	238,187 83	237,741 27	446 56
— Loyer, entretien de bâtimens, du mobilier, etc. . . . .	»	3	115,992 06	106,694 »	9,298 06
— Achat de matières premières, salaires, etc. . . . .	»	4	933,201 06	876,686 34	56,514 72
Total du chap. VII. . . . .			2,082,539 68	2,004,446 88	78,092 80
Police et sûreté publique . . . . .	8	1	82,156 09	81,690 68	465 41
Total du chap. VIII. . . . .			82,156 09	81,690 68	465 41
Dépenses imprévues . . . . .	9	»	19,047 62	18,687 07	360 55
Total du chap. IX. . . . .			19,047 62	18,687 07	360 55
<i>Récapitulation.</i>					
Chapitre . . . . .	1	»	122,002 64	121,041 64	961 »
— . . . . .	2	»	1,530,013 12	1,529,684 42	328 70
— . . . . .	3	»	529,100 53	498,734 57	30,365 96
— . . . . .	4	»	21,164 02	16,326 22	4,837 80
— . . . . .	5	»	125,100 53	124,633 36	467 17
— . . . . .	6	»	36,160 85	34,920 80	1,240 05
— . . . . .	7	»	2,082,539 68	2,004,446 88	78,092 80
— . . . . .	8	»	82,156 09	81,690 68	465 41
— . . . . .	9	»	19,047 62	18,687 07	360 55
TOTAUX. . . . .			4,547,235 08	4,430,165 64	117,119 44

DÉSIGNATION DES CRÉDITS,	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS votes par la loi des depenses et besoins.	LIQUIDATIONS des depenses ordonnan- ces.	EXCÉDANT D'ALLOCATIONS à annuler.	
<i>Budget du Ministère des Affaires Étrangères.</i>						
Traitement du Ministre . . . . .	1	1	21,164 02	19,400 30	1,763 72	
— des employés . . . . .	"	2	39,365 08	37,557 22	1,807 86	
Matériel du Ministère . . . . .	"	3	15,661 38	15,649 89	11 49	
Total du chap. I <sup>er</sup> . . . . .			76,190 48	72,607 41	3,583 07	
AGENS DU SERVICE EXTÉRIEUR.	En France . . . . .	2	1 <sup>a</sup>	30,793 65	50,793 64	» 01
	Grande-Bretagne . . . . .	"	1 <sup>b</sup>	71,937 67	71,937 67	»
	Prusse . . . . .	"	1 <sup>c</sup>	38,095 24	2,961 01	35,134 23
	Autriche . . . . .	"	1 <sup>a</sup>	29,629 63	14,814 79	14,814 84
	Russie . . . . .	"	1 <sup>b</sup>	33,862 43	»	33,862 43
	États-Unis . . . . .	"	1 <sup>c</sup>	25,396 83	23,280 42	2,116 41
	Diète Germanique . . . . .	"	1 <sup>a</sup>	12,698 41	»	12,698 41
	Brésil . . . . .	"	1 <sup>b</sup>	21,164 02	4,409 14	16,754 88
	Espagne. . . . .	"	1 <sup>c</sup>	12,698 41	1,587 30	11,111 11
	Italie . . . . .	"	1 <sup>d</sup>	10,582 01	5,290 97	5,291 04
Suède . . . . .	"	1 <sup>e</sup>	12,698 41	»	12,698 41	
Total du chap. II. . . . .			319,576 71	175,094 94	144,481 77	
Traitement éventuels des agens en non-activité. . . . .	3	1	8,465 61	529 10	7,936 51	
Total du chapitre III. . . . .			8,465 61	529 10	7,936 51	
Frais de voyage du service extérieur et frais de courriers . . . . .	4	1	63,492 06	58,422 78	5,069 28	
Total du chap. IV. . . . .			63,492 06	58,422 78	5,069 28	
Frais à rembourser aux agens du service extérieur. . . . .	5	1	31,746 03	12,862 81	18,883 22	
Total du chapitre V. . . . .			31,746 03	12,862 81	18,883 22	
Commission, liquidation, démarcation et dépenses imprévues . . . . .	6	1	105,820 11	84,962 48	20,857 63	
Total du chapitre VI. . . . .			105,820 11	84,962 48	20,857 63	
<i>Récapitulation.</i>						
Chapitre . . . . .	1	"	76,190 48	72,607 41	3,583 07	
" . . . . .	2	"	319,576 71	175,094 94	144,481 77	
" . . . . .	3	"	8,465 61	529 10	7,936 51	
" . . . . .	4	"	63,492 06	58,422 78	5,069 28	
" . . . . .	5	"	31,746 03	12,862 81	18,883 22	
" . . . . .	6	"	105,820 11	84,962 48	20,857 63	
TOTAUX. . . . .			605,291 »	404,479 52	200,811 48	

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS volées par la loi des dépenses et besoins.	LIQUIDATIONS des dépenses ordonnau- rées.	EXCÉDANT D'ALLOCATIONS à annuler.
<i>Budget du Ministère de la Marine.</i>					
Personnel, à l'exception du Ministre et du secrétaire-général . . . . .	1	1	13,756 61	8,461 92	5,294 69
Matériel . . . . .	»	2	4,444 44	4,444 36	08
Total du chapitre I <sup>er</sup> . . . . .			18,201 05	12,906 28	5,294 77
Service des ports et côtes. Personnel . . . . .	2	1	5,185 19	4,338 62	846 57
— Matériel . . . . .	»	2	6,030 42	154 05	5,926 37
Frais de la quarantaine . . . . .	»	3	42,709 »	15,799 89	26,909 11
Total du chap. II. . . . .			53,974 61	20,292 56	33,682 05
Traitemens effectifs des offic <sup>rs</sup> . de marine. . . . .	3	1	34,328 04	30,445 97	3,882 07
Total du chap. III. . . . .			34,328 04	30,445 97	3,882 07
Armemens et équipement des bâtimens de guerre. Personnel . . . . .	4	1	43,894 18	37,345 38	6,548 80
— Matériel . . . . .	»	2	105,390 48	105,387 43	3 05
Total du chap. IV. . . . .			149,284 66	142,732 81	6,551 85
Dépenses éventuelles; secours aux ma- rins infirmes . . . . .	»	»	4,232 80	3,370 06	862 74
Armement imprévu des canonnières et autres dépenses imprévues. . . . .	»	»	211,640 21	211,637 04	3 17
Total du chap. V. . . . .			215,873 01	215,007 10	865 91
<i>Récapitulation.</i>					
Chapitre . . . . .	1	»	18,201 05	12,906 28	5,294 77
— . . . . .	2	»	53,974 61	20,292 56	33,682 05
— . . . . .	3	»	34,328 04	30,445 97	3,882 07
— . . . . .	4	»	149,284 66	142,732 81	6,551 85
— . . . . .	5	»	215,873 01	215,007 10	865 91
TOTAUX. . . . .			471,661 37	421,384 72	50,276 65

*Budget du Ministère de l'Intérieur.*

Administration centrale.	Traitement du Ministre.	1	1	21,164 02	21,164 02	»
	Personnel . . . . .	»	2	150,394 21	150,394 21	»
	Matériel . . . . .	»	3	28,055 32	28,048 61	6 71
Frais de déplacement . . . . .	»	4	3,174 60	375 63	2,798 97	
Total du chap. I <sup>er</sup> . . . . .			202,788 15	199,982 47	2,805 68	

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	LIQUIDATIONS	EXCÉDANT
			volées par la loi des dépenses et besoins	des dépenses ordonnées.	D'ALLOCATIONS à annuler.
FRAIS D'ADMINIST. DANS LES PROVINCS.		1	119,777 78	116,466 04	3,311 74
		2	132,190 48	129,493 68	2,694 80
		3	144,640 21	133,620 24	11,019 97
		4	149,502 65	141,770 39	7,732 26
		5	141,488 89	135,472 01	6,016 88
		6	128,874 07	128,613 76	260 31
		7	121,321 69	113,002 57	8,319 12
		8	132,063 49	106,256 03	25,807 46
		9	102,482 54	101,801 38	681 16
			1,172,341 80	1,106,498 10	65,843 70
Entretien et réparations de routes, et confection de la route de Dinant à Neufchâteau . . . . .	3	1	1,018,330 16	743,539 96	274,790 20
Traitemens des ingénieurs et conducteurs . . . . .	"	2	205,558 20	204,756 32	801 88
Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	"	3	9,735 45	9,682 54	52 91
— de Pommerœuil à Antoing . . . . .	"	4	76,190 48	75,982 11	208 37
Canalisation de la Sambre . . . . .	"	5	9,312 17	5,934 11	3,378 06
Canal de Bois-le-Duc à Maestricht . . . . .	"	6	32,169 31	28,829 36	3,339 95
— de Gand à Terneuzen . . . . .	"	7	63,597 88	17,339 55	46,258 33
Port d'Ostende, de Nicuport, et côtes de Blanckenberg . . . . .	"	8	312,783 07	296,971 36	15,811 71
Frais de levée de plans . . . . .	"	9	12,698 41	11,705 04	993 37
Total du chap. III. . . . .			1,740,375 13	1,394,740 35	345,634 78
Palais et édifices publics . . . . .	4	1	32,821 16	31,778 60	1,042 56
Total du chap. IV. . . . .			32,821 16	31,778 60	1,042 56
Service des mines . . . . .	5	1	76,190 48	75,589 12	601 36
Total du chap. V. . . . .			76,190 48	75,589 12	601 36
Instruction publique. Traitement et abonnement des fonctionnaires supérieurs . . . . .	6	1	10,582 01	10,146 32	435 69
Frais des trois universités. . . . .	"	2	343,915 34	343,000 47	914 87
Frais des athénées et collèges . . . . .	"	3	85,322 75	85,322 75	"
Secours aux professeurs qui ont perdu leurs places . . . . .	"	4	10,582 01	10,582 01	"
Traitemens et frais de l'enseignement primaire . . . . .	"	5	212,431 75	176,869 78	35,561 97
Total du chap. VI. . . . .			662,833 86	625,921 33	36,912 53
Agriculture, industrie et commerce . . . . .	7	1	730,656 08	664,637 50	66,018 58
Sciences et arts . . . . .	"	2	139,647 62	125,094 72	14,552 90
Service de santé . . . . .	"	3	512,861 54	238,897 65	273,963 89
Total du chapitre VII. . . . .			1,383,165 24	1,028,629 87	354,535 37

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	LIQUIDATIONS	EXCÉDANT
			votées par la loi des dépenses et besoins.	des dépenses ordonnées.	d'ALLOCAIONS à annuler.
Culte catholique . . . . .	8	1	3,390,670 90	2,978,661 82	412,009 08
— réformé . . . . .	"	2	70,603 17	53,444 47	17,158 70
— israélite . . . . .	"	3	10,582 01	6,900 "	3,682 01
Secours . . . . .	"	4	25,396 83	20,543 17	4,853 66
<b>Total du chap. VIII. . . . .</b>			<b>3,497,252 91</b>	<b>3,059,549 46</b>	<b>437,703 45</b>
Garde civique. Frais de voyage de l'inspecteur-général et de ses aides-de-camp . . . . .	9	1	4,232 80	4,132 28	100 52
Frais de bureau du grand état-major . . . . .	"	2	6,349 21	6,339 71	9 50
<b>Total du chap. IX. . . . .</b>			<b>10,582 01</b>	<b>10,471 99</b>	<b>110 02</b>
Entretien et transport de mendiants. . . . .	10	1	12,698 41	12,604 17	94 24
Secours aux établissem. de bienfaisance. . . . .	"	2	105,820 11	101,861 27	3,958 84
Subside pour l'entret. des enfans trouvés . . . . .	"	3	211,640 21	211,640 11	" 10
<b>Total du chap. X. . . . .</b>			<b>330,158 73</b>	<b>326,105 55</b>	<b>4,053 18</b>
Tables décennal. des actes de l'état civil. . . . .	11	1	1,058 20	"	1,058 20
Publication des travaux de la direction de la statistique générale . . . . .	"	2	1,693 12	1,693 12	"
Achat de livres et abonnement aux ouvrages étrangers . . . . .	"	3	423 28	419 40	3 88
<b>Total du chap. XI. . . . .</b>			<b>3,174 00</b>	<b>2,112 52</b>	<b>1,062 08</b>
Journal Officiel . . . . .	12	"	59,278 59	59,273 93	4 66
<b>Total du chap. XII. . . . .</b>			<b>59,278 59</b>	<b>59,273 93</b>	<b>4 66</b>
Archives du Royaume. Frais d'administ <sup>n</sup> . . . . .	13	1	21,164 02	21,021 68	142 34
Translation des archiv. à la porte de Hal. . . . .	"	2	4,232 80	4,213 45	19 35
Archives dans les provinces. Traitemens . . . . .	"	3	6,984 13	4,206 52	2,777 61
Frais d'inspection, de recherches et de recouvrement. . . . .	"	4	4,232 80	1,517 99	2,714 81
Indemnités pour publication de documens historiques. . . . .	"	5	3,174 60	1,693 12	1,481 48
<b>Total du chap. XIII. . . . .</b>			<b>39,788 35</b>	<b>32,652 76</b>	<b>7,135 59</b>
Subsides aux villes et communes dont les revenus sont insuffisants . . . . .	14	1	117,460 32	106,771 59	10,688 73
Récompenses pour actes de dévouement. . . . .	"	2	3,174 60	2,819 58	355 02
Secours et avances de pensions. . . . .	"	3	12,698 41	7,102 69	5,595 72
<b>Total du chap. XIV. . . . .</b>			<b>133,333 33</b>	<b>115,693 86</b>	<b>18,639 47</b>
Dépenses imprévues . . . . .	15	1	80,908 51	80,260 31	648 20
<b>Total du chap. XV. . . . .</b>			<b>80,908 51</b>	<b>80,260 31</b>	<b>648 20</b>

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	LIQUIDATIONS	EXCÉDANT
			votées par la loi des dépenses et besoins.	des dépenses autorisées	D'ALLOUATIONS à annuler
<i>Récapitulation.</i>					
Chapitre . . . . .	1	»	202,788 15	199,982 47	2,805 68
— . . . . .	2	»	1,172,341 80	1,106,498 10	65,843 70
— . . . . .	3	»	1,740,375 13	1,394,740 35	345,634 78
— . . . . .	4	»	32,821 16	31,778 60	1,042 56
— . . . . .	5	»	76,190 48	75,539 12	601 36
— . . . . .	6	»	662,833 86	625,921 33	36,912 53
— . . . . .	7	»	1,383,165 24	1,028,629 87	354,535 37
— . . . . .	8	»	3,497,252 91	3,059,549 46	437,703 45
— . . . . .	9	»	10,582 01	10,471 09	110 02
— . . . . .	10	»	330,158 73	326,105 55	4,053 18
— . . . . .	11	»	3,174 60	2,112 52	1,062 08
— . . . . .	12	»	59,278 59	59,273 93	4 66
— . . . . .	13	»	39,788 35	32,652 76	7,135 59
— . . . . .	14	»	133,333 33	116,693 86	16,639 47
— . . . . .	15	»	80,908 51	80,260 31	648 20
Total du Budget. . . . .			9,424,992 85	8,150,260 22	1,274,732 63

*Budget du Ministère de la Guerre.*

Traitement du Ministre . . . . .	1	1	19,400 21	19,400 21	»
— des employés . . . . .	»	2	169,969 42	169,969 42	»
Frais de route et séjour. . . . .	»	3	1,255 71	1,255 71	»
Matériel du Ministère. . . . .	»	4	56,613 76	56,613 75	» 01
Total du chap. I <sup>r</sup> . . . . .			247,239 10	247,239 09	» 01
Solde et masse de l'armée. État-maj.-gén.	2	1	611,953 58	611,953 58	»
Solde et masse de l'armée. État-major des places. . . . .	2	2	214,586 19	214,586 19	»
Intendance militaire . . . . .	»	3	115,391 39	115,391 39	»
État-major et employés d'artillerie . . . . .	»	4	170,036 68	170,036 67	» 01
— du génie . . . . .	»	5	273,059 95	273,059 95	»
Troupes d'artillerie . . . . .	»	6	6,106,334 87	6,106,334 86	» 01
— du génie. . . . .	»	7	519,626 69	519,626 69	»
— d'infanterie . . . . .	»	8	25,464,838 95	25,464,838 95	»
— de cavalerie. . . . .	»	9	10,487,021 19	10,487,021 19	»
— de gendarmerie. . . . .	»	10	1,610,159 11	1,610,159 11	»
Gardes civiques. . . . .	»	11	7,562,107 10	7,562,107 10	»
Total du chap. II. . . . .			53,135,115 70	53,135,115 68	» 02
Indemn. des frais de bureau et de police.	3	1	148,529 82	148,529 82	»
Frais de route et séjour. . . . .	»	2	93,431 39	93,431 39	»
Transports généraux . . . . .	»	3	246,640 21	246,508 28	131 93
Chauffage, éclairage des corps-de-garde	»	4	275,280 72	275,280 71	» 01
Total du chap. III. . . . .			763,882 14	763,750 20	131 94

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS votées par la loi des dépenses et besoins.	LIQUIDATIONS des dépenses ordonnan- cées	EXCÉDANT D'ALLOCATIONS à annuler.
Dépenses générales du service de santé.	4	1	1,561,057 99	1,561,057 99	»
Total du chap. IV. . . . .			1,561,057 99	1,561,057 99	»
École militaire . . . . .	5	1	27,441 74	27,441 74	»
— haras . . . . .	»	2	28,097 35	28,097 35	»
Total du chap. V. . . . .			55,539 09	55,539 09	»
Matériel de l'artillerie . . . . .	6	1	2,072,828 79	2,072,828 79	»
— du génie. . . . .	»	2	1,572,129 04	1,571,445 69	683 35
Total du chap. VI. . . . .			3,644,957 83	3,644,274 48	683 35
Traitement de réforme et non activité.	7	1	453,829 98	453,829 98	»
Total du chap. VII. . . . .			453,829 98	453,829 98	»
Dépenses imprévues . . . . .	8	1	664,285 87	638,787 76	25,498 11
Total du chap. VIII. . . . .			664,285 87	638,787 76	25,498 11
Vivres de campagne et fourrages en nature . . . . .	9	1	8,039,800 47	8,039,800 46	01
Total du chap. IX. . . . .			8,039,800 47	8,039,800 46	01
Armée de réserve (loi du 8 juillet 1832)	10	1	3,295,904 62	3,295,904 62	»
Total du chap. X. . . . .			3,295,904 62	3,295,904 62	»
Transfert du chapitre X pour les dé- penses concernant l'exercice 1830, (loi du 2 octobre 1833, n° 1197) . . . . .	11	1	377,805 02	371,182 85	6,622 17
Total du chap. XI. . . . .			377,805 02	371,182 85	6,622 17
Transfert pour les dépenses concernant l'exercice 1831 (loi du 2 octobre 1833, n° 1197). . . . .	12	»	3,195,388 32	2,850,230 45	345,157 87
Total du chap. XII. . . . .			3,195,388 32	2,850,230 45	345,157 87
<i>Récapitulation.</i>					
Chapitre . . . . .	1	»	247,239 10	247,239 09	01
— . . . . .	2	»	53,135,115 70	53,135,115 68	02
— . . . . .	3	»	763,882 14	763,750 20	131 94
— . . . . .	4	»	1,561,057 99	1,561,057 99	»
— . . . . .	5	»	55,539 09	55,539 09	»
— . . . . .	6	»	3,644,957 83	3,644,274 48	683 35
— . . . . .	7	»	453,829 98	453,829 98	»
— . . . . .	8	»	664,285 87	638,787 76	25,498 11
— . . . . .	9	»	8,039,800 47	8,039,800 46	01
— . . . . .	10	»	3,295,904 62	3,295,904 62	»
— . . . . .	11	»	377,805 02	371,182 85	6,622 17
— . . . . .	12	»	3,195,388 32	2,850,230 45	345,157 87
TOTAL du Budget. . . . .			75,434,806 13	75,056,712 65	378,093 48

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS votées par la loi des dépenses et besoins.	LIQUIDATIONS des dépenses ordonnan- cées.	EXCÉDANT D'ALLOCATIONS à annuler.
<i>Budget du Ministère des Finances.</i>					
Traitement du Ministre . . . . .	1	1	21,164 02	21,563 96	» 06
— des employés . . . . .	»	2	443,887 83	442,150 75	1,737 08
Matériel et dépenses diverses. . . . .	»	3	53,624 34	53,585 45	38 89
Service de la monnaie et entretien du local . . . . .	»	4	48,042 33	45,144 87	2,897 46
Total du chap. I <sup>er</sup> . . . . .			571,718 52	567,045 03	4,673 49
Traitemens des administrat. du Trésor.	2	1	71,428 57	71,428 55	» 02
Matériel et dépenses diverses. . . . .	»	2	232,804 23	»	232,804 23
Total du chap. II. . . . .			304,232 80	71,428 55	232,804 25
Traitemens et remises des employés des contributions directes . . . . .	3	1	6,579,121 69	5,879,651 92	699,469 77
Matériel et dépenses diverses. . . . .	»	2	536,105 82	418,499 21	117,606 61
Total du chap. III. . . . .			7,115,227 51	6,298,151 13	817,076 38
Traitemens et remises des employés de l'administration de l'enregistrement.	4	1	605,673 55	605,647 33	26 22
Remises des receveurs. . . . .	»	2	575,522 43	575,428 44	93 99
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	3	370,857 14	343,215 77	27,641 37
Total du chap. IV. . . . .			1,552,053 12	1,524,291 54	27,761 58
Traitemens des employés de l'admini- stration des postes . . . . .	5	1	249,976 70	248,543 79	1,432 91
Matériel et dépenses diverses. . . . .	»	2	298,994 39	275,470 55	23,523 84
Service rural. . . . .	»	3	126,984 13	25,751 26	101,232 87
Total du chap. V. . . . .			675,955 22	549,765 60	126,189 62
Traitemens des employés de l'admini- stration du cadastre. . . . .	6	1	237,671 96	220,458 52	17,213 44
Matériel et dépenses diverses . . . . .	»	2	602,962 96	602,960 08	2 88
Total du chap. VI. . . . .			840,634 92	823,418 60	17,216 32
<i>Articles additionnels.</i>					
Traitemens et remises des employés de l'administration des contributions di- rectes . . . . .	»	»	228,783 07	»	228,783 07
Matériel et dépenses diverses. . . . .	»	»	12,592 59	»	12,592 59
Total de l'administration des con- tributions directes. . . . .			241,375 66	»	241,375 66
Traitemens et remises des employés de l'administration de l'enregistrement.	»	»	109,737 57	104,030 18	5,707 39
Matériel et dépenses diverses. . . . .	»	»	6,864 55	1,277 67	5,586 88
Frais d'exploitation de la houillère de Kerkraede. . . . .	»	»	105,820 11	105,646 80	173 31
Total de l'administration de l'en- registrement . . . . .			222,222 23	210,954 65	11,267 58

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS votées par la loi des dépenses et besoins.	LIQUIDATIONS des dépenses ordonnan- cées.	EXCÉDANT D'ALLOUATIONS à annuler.
Traitement des employés de l'admini- stration des postes . . . . .	»	»	7,164 02	5,805 98	1,358 04
Matériel et dépenses diverses. . . . .	»	»	12,977 78	12,699 36	278 42
Total de l'administration des postes. . . . .			20,141 80	18,505 34	1,636 46
<i>Récapitulation.</i>					
Chapitre . . . . .	1	»	571,718 52	567,045 03	4,673 49
— . . . . .	2	»	304,232 80	71,428 55	232,804 25
— . . . . .	3	»	7,115,227 51	6,298,151 13	817,076 38
— . . . . .	4	»	1,552,053 12	1,524,291 54	27,761 58
— . . . . .	5	»	675,955 22	549,765 60	126,189 62
— . . . . .	6	»	840,634 92	823,418 60	17,216 32
<i>Articles additionnels.</i>					
Administration des contribut. directes. . . . .	»	»	241,375 66	»	241,375 66
— de l'enregistrement. . . . .	»	»	222,222 23	210,954 65	11,267 58
— des postes. . . . .	»	»	20,141 80	18,505 34	1,636 46
TOTAL du Budget. . . . .			11,543,561 78	10,063,560 44	1,480,001 34

*Budget des Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.*

Remboursements et restitutions . . . . .	1	1	26,640 21	»	26,640 21
Total du chap. I <sup>er</sup> . . . . .			26,640 21	»	26,640 21
Non-valeurs sur l'impôt foncier. . . . .	2	»	207,132 28	19,293 93	187,838 35
— — personnel. . . . .	»	»	577,777 78	53,197 73	524,580 05
— — des patentes. . . . .	»	»	84,656 08	11,997 09	72,658 99
— sur les redevances des mi- nes. . . . .	»	»	10,444 44	»	10,444 44
Total du chap. II. . . . .			880,010 58	84,488 75	795,521 83
<i>Récapitulation.</i>					
Chapitre . . . . .	1	»	26,640 21	»	26,640 21
— . . . . .	2	»	880,010 58	84,488 75	795,521 83
TOTAL du Budget. . . . .			906,650 79	84,488 75	822,162 04

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	ALLOCATIONS votées par la loi des dépenses et besoins.	LIQUIDATIONS des dépenses ordonna- nées.	EXCÉDANT D'ALLOCATIONS à annuler.
<i>Récapitulation générale des Budgets.</i>			
Budget de la Dette Publique . . . . .	95,781,617 99	55,668,673 59	39,112,944 40
— des Dotations. {			
Liste civile . . . . .	2,751,322 75	2,751,322 75	»
Sénat . . . . .	21,164 02	16,931 22	4,232 80
Chambre des Représent. Cour des Comptes. . . . .	336,563 39 116,825 40	336,115 27 116,824 16	448 12 1 22
— de la Justice . . . . .	4,547,285 08	4,430,165 64	117,119 44
— des Affaires Étrangères . . . . .	605,291 »	404,479 52	200,811 48
— de la Marine . . . . .	471,661 37	421,384 72	50,276 65
— de l'Intérieur . . . . .	9,424,992 85	8,150,260 22	1,274,732 63
— de la Guerre . . . . .	75,434,806 13	75,036,712 65	378,093 48
— des Finances . . . . .	11,543,561 78	10,063,560 44	1,480,001 34
— des Remboursements et non-valeurs . . . . .	906,630 79	84,483 75	822,147 04
TOTAL . . . . .	201,941,742 55	158,500,918 95	43,440,823 60

La Cour a déjà eu l'occasion de dire que le montant des liquidations imputées sur les allocations des Budgets ne constituait pas entièrement des dépenses définitives, puisque plusieurs n'ont eu pour but que des avances de fonds pour dépenses à faire à charge d'en justifier l'emploi ultérieurement.

Les sommes avancées, justifiées ou restant encore à justifier ainsi, se divisent de la manière suivante, savoir :

BUDGET DES DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE à charge desquels les avances ont été imputées.	SOMMES avancées à charge d'en rendre compte.	SOMMES justifiées au moyen de comptes rendus.	RESTE encore à justifier.
Sénat . . . . .	16,931 21	16,931 21	»
Département des Affaires Étrangères . . . . .	258,623 97	258,623 97	»
— Justice . . . . .	1,099,443 52	1,081,075 03	18,368 49
— Finances . . . . .	5,374,702 49	226,157 23	5,148,545 26 (a)
— Intérieur . . . . .	433,034 93	417,810 93	15,224 »
— Guerre . . . . .	54,944,318 91	54,167,800 50	776,518 41 (b)
	62,327,055 03	56,168,398 87	6,158,656 16

a) *Observations.* La somme restant à justifier se compose pour la presque totalité des fonds avancés pour l'amortissement annuel de l'emprunt Rotschild et le paiement des intérêts, ainsi que pour les subsides alloués à la caisse de retraite ; ces objets devant donner lieu à des comptes spéciaux qui n'ont pas été rendus et qui ne pourront l'être en partie qu'à l'expiration du terme légal pendant lequel les intérêts sont exigibles, conséquemment cinq ans après l'échéance du terme, ainsi que ce principe a été posé et admis par la Cour et le Département des Finances.

b) Dans la somme restant à justifier est comprise celle de fr. 743,599 45 centimes, mise à la disposition de M. le Ministre des Finances, pour payer les fusils et cuirasses fournis par le Gouvernement français.

Ici se termine l'examen et la comparaison des comptes d'exercice et de budget, et des chiffres qu'ils renseignent ou qu'ils auraient dû renseigner, tant en recettes qu'en dépenses et endroits constatés en faveur de l'État et de ses créanciers; actuellement la Cour passera au résumé général de son travail.

# RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

## OPÉRATIONS EFFECTIVES DE L'EXERCICE.

	RÉSULTAT DU COMPTE.		RÉSULTAT APRÈS EXAMEN A LA COUR.	
	RECETTES et DÉPENSES RÉELLES	Recettes et dépenses y compris les opérati- ons relatives à la vente des domaines	RECETTES et DÉPENSES RÉELLES.	Recettes et dépenses y compris les opérati- ons relatives à la vente du domaine.
Recettes . . . . .	152,447,736 49	157,639,515 62	152,407,589 79	157,619,368 92
Depenses . . . . .	157,909,021 72	163,060,701 05	157,909,021 72	163,060,701 05
Partant excédant de dépense sur les recettes . . . . .	5,461,285 23	5,401,185 43	5,501,431 93	5,441,332 13

### Budget des Voies et Moyens.

	SOMMES constatées AU COMPT.	Sommes constatées au compte d'après les observations de la Cour, y compris les recouvrements en nu- méraire sur la vente des domaines.
Les droits constatés s'élèvent à . . . . .	153,677,830 22	153,126,355 11
Les recouvrements opérés s'élèvent à . . . . .	152,447,736 49	152,467,689 59
Partant, il reste à recouvrer et à transporter comme produit extraordinaire au Budget du nouvel exercice à déterminer par la loi des comptes . . . . .	1,230,093 73	658,665 52

### Budget des dépenses et besoins.

	SOMMES établies AU COMPT.	Sommes établies au compte d'après les observations de la Cour.
Le montant des allocations des Budgets est de, ci . . . . .	201,941,742 55	201,941,742 55
Les dépenses liquidées imputées et ordonnancées sur ces alloca- tions sont de . . . . .	158,500,918 95	158,500,918 95
Partant excédant d'allocations sur les dépenses à annuler . . . . .	43,440,823 60	43,440,823 60

### Résultat de l'Exercice.

	D'APRÈS le COMPT.	D'après les observa- tions de la Cour, y compris les recou- vremens numéraires sur la vente des do- maines.
Les produits réels de l'exercice se sont élevés à, ci . . . . .	152,447,736 49	152,467,689 59
Les dépenses liquidées, imputées et ordonnancées, s'élèvent à, ci . . . . .	158,500,918 95	158,500,918 95
Partant, il y a un déficit sur l'exercice 1832 de, ci . . . . .	6,053,182 46	6,033,229 36



		OPÉRATIONS, y compris la recette en numéraire sur la vente des domaines
	REPORT. . . . .	148,352,869 76
	Sur le Budget des Finances . . . . .	10,063,560 44
	— des Remboursemens et Non- Valeurs. . . . .	84,488 75
	TOTAL. . . . .	188,500,918 95
8° En excédant d'allocations sur les dépenses réelles à annuler définitivement, savoir :		43,440,823 60
<i>Sur le Budget de la Dette Publique.</i>		
Chapitre 1 <sup>er</sup> . . . . .	38,954,455 64	
— 2. . . . .	57,503 11	
— 3. . . . .	24,661 30	
— 4. . . . .	3,058 80	
— 5. . . . .	72,363 55	
	39,112,944 40	
Sur le Budget du Sénat. . . . .	4,232 80	
— de la Chambre des Représentans . . . . .	448 12	
— de la Cour des Comptes . . . . .	1 22	
<i>Sur le Budget du Ministère de la Justice.</i>		
Chapitre 1 <sup>er</sup> . . . . .	961 »	
— 2. . . . .	328 70	
— 3. . . . .	30,365 96	
— 4. . . . .	4,837 80	
— 5. . . . .	467 17	
— 6. . . . .	1,240 05	
— 7. . . . .	78,092 80	
— 8. . . . .	465 41	
— 9. . . . .	360 55	
	117,119 44	
<i>Sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères.</i>		
Chapitre 1 <sup>er</sup> . . . . .	3,583 07	
— 2. . . . .	144,481 77	
— 3. . . . .	7,936 51	
— 4. . . . .	5,069 28	
— 5. . . . .	18,883 22	
— 6. . . . .	20,857 63	
	200,811 48	
<i>Sur le Budget du Ministère de la Marine.</i>		
Chapitre 1 <sup>er</sup> . . . . .	5,294 77	
— 2. . . . .	33,682 05	
— 3. . . . .	3,882 07	
— 4. . . . .	6,551 85	
— 5. . . . .	865 91	
	50,276 65	
A REPORTER. . . . .	39,485,834 11	43,440,823 60

OPERATIONS,  
y compris la recette en  
numéraire sur la vente  
des domaines.

*Sur le Budget du Ministère de l'Intérieur.*

	REPORT. . . . .	39,485,834 11
Chapitre 1 <sup>er</sup> . . . . .		2,805 68
— 2 . . . . .		63,843 70
— 3 . . . . .		343,634 78
— 4 . . . . .		1,042 56
— 5 . . . . .		601 36
— 6 . . . . .		36,912 53
— 7 . . . . .		354,533 37
— 8 . . . . .		437,703 45
— 9 . . . . .		110 02
— 10 . . . . .		4,053 18
— 11 . . . . .		1,062 08
— 12 . . . . .		4 66
— 13 . . . . .		7,135 59
— 14 . . . . .		16,639 47
— 15 . . . . .		648 20
		<hr/>
		1,274,732 63

*Sur le Budget du Ministère de la Guerre.*

Chapitre 1 <sup>er</sup> . . . . .		01
— 2 . . . . .		02
— 3 . . . . .		131 94
— 4 . . . . .		»
— 5 . . . . .		»
— 6 . . . . .		683 35
— 7 . . . . .		»
— 8 . . . . .		25,498 11
— 9 . . . . .		01
— 10 . . . . .		»
— 11 . . . . .		6,622 17
— 12 . . . . .		345,157 87
		<hr/>
		378,093 48

*Sur le Budget du Ministère des Finances.*

Chapitre 1 <sup>er</sup> . . . . .		4,673 49
— 2 . . . . .		232,804 25
— 3 . . . . .		817,076 38
— 4 . . . . .		27,761 58
— 5 . . . . .		126,189 62
— 6 . . . . .		17,216 32
<i>Articles additionnels.</i> Administration des con- tributions directes . . . . .		241,375 66
Administration de l'enregistrement . . . . .		11,267 58
— des postes . . . . .		1,636 46
		<hr/>
		1,480,001 34

*Budget des Remboursemens, Restitutions et Non-Valeurs.*

Chapitre 1 <sup>er</sup> . . . . .		26,640 21
— 2 . . . . .		795,521 83
		<hr/>
		822,162 04

TOTAL. . . . . 

---

 43,440,823 60

	OPÉRATIONS, y compris la recette en numéraire sur la vente des domaines.
9° En produit réel des impôts et revenus de l'État. . . . .	152,467,689 59
10° En dépenses et besoins réel de l'exercice. . . . .	138,500,918 95
11° En déficit réel de l'exercice . . . . .	6,033,229 36
12° Finalement en dépenses liquidées, imputées et ordonnancées sur le Budget et restant à payer sur les fonds de l'exercice, et à justifier à la Cour par la remise des mandats dûment quittancés à, ci . . . . .	591,897 23

En terminant ses observations sur les comptes de l'État pour l'exercice 1832, la Cour croit de son devoir de déclarer que, s'il reste encore beaucoup à désirer relativement aux moyens qui devraient lui être fournis pour l'éclairer parfaitement dans la justification des recettes de l'État, ainsi qu'elle le fait remarquer en s'occupant des détails, de notables améliorations ont successivement été introduites dans diverses branches de la comptabilité des dépenses, et qu'il y a lieu d'espérer que l'on prendra des mesures pour que le système entier reçoive le complément de perfection constitutionnelle dont il est susceptible.

Fait et arrêté en séances de la Cour des Comptes, à Bruxelles, les 28 et 29 septembre 1835.

*La Cour des Comptes,*

**TU. FALLON.**

Par ordonnance :

*Le Greffier,*

**MEEUS-VANDERMAELEN.**

